BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 5
Sala Grande
Scansia 1 Palchetto 1
N.° d'ord. 259

~~St.~~
1. Sab. Av. 1° S. 1° 9. a 12

544008

HISTOIRE
DES ROIS
DES DEUX SICILES
DE LA MAISON
DE FRANCE.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

Contenant ce qu'il y a de plus intereſſant dans l'Hiſtoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie juſqu'à préſent.

PAR M. D'EGLY.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez NYON fils, Quay des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à l'Occaſion.

M. DCC XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

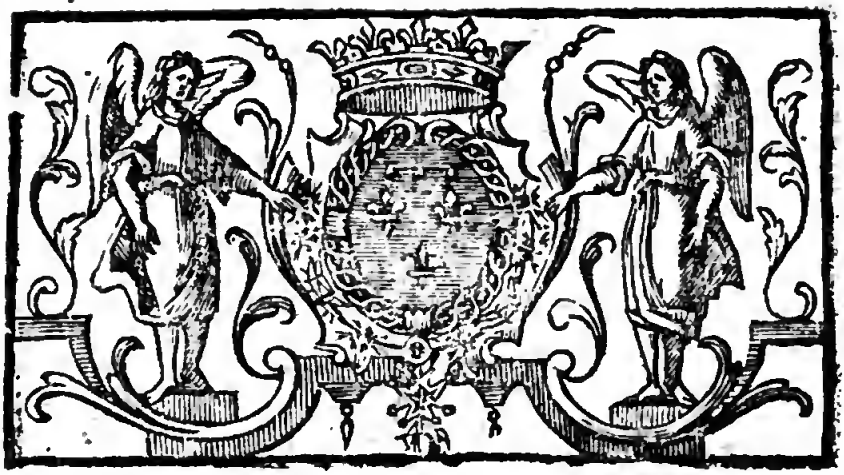

A
SON ALTESSE
SERENISSIME
MONSEIGNEUR
LE DUC DE CHARTRES.

MONSEIGNEUR,

J'*AI l'honneur d'offrir à* VOTRE ALTESSE SERENISSIME, *l'Hiſtoire de pluſieurs Princes iſſus du même Sang qu'Elle : Sang Auguſte, qui*

depuis douze Siecles produit des Saints & des Héros. Vous verrez, MONSEIGNEUR, *le plus grand nombre des Rois qui ont regné à Naples, vraiment dignes du Trône, faire le bonheur de leurs Sujets :* VOTRE ALTESSE SERENISSIME *en verra auſſi quelques-uns degenerer à meſure qu'ils ſe ſont éloignés de leur ſource. Ces tableaux differens ſont également utiles : les uns inſpirent l'amour de la vertu, les autres donnent de l'averſion pour le vice. Vous êtes aſſez heureux*, MONSEIGNEUR, *pour n'avoir pas beſoin de modeles étrangers, qui vous montrent la route que vous devez ſuivre : Né de la plus vertueuſe & de la plus reſpectable des meres. : ſans ceſſe encouragé par l'exemple d'un Pere qui prefere la gloire de vivre en Chré-*

tien à tout le faſte de ſa Grandeur : Vous ſerez le digne heritier de vos Ancêtres. Pour moi j'aurai atteint au but que je me ſuis propoſé, ſi VOTRE ALTESSE SERENISSIME *trouve quelque amuſement à la lecture de cette Hiſtoire, & ſi Elle veut bien la recevoir comme un témoignage du très-profond reſpect avec lequel je ſuis de* VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Demonhenault d'Egly.

PREFACE.

LES prétentions des plus grandes Maiſons de l'Europe ſur les Royaumes de Naples & de Sicile, leur concurrence, & le droit que la Cour de Rome s'eſt attribué d'en diſpoſer par infeodation, ont donné lieu à tant de revolutions, à tant de guerres, à tant de négociations, & l'on peut ajouter, à tant de Cenſures, que l'Hiſtoire de ces deux Royaumes fait une partie très-intereſſante de l'Hiſtoire d'Itali.

Il faut la conſidérer d'ailleurs comme une dépendance de l'Hiſtoire de France, ou, ſi l'on veut,

comme une partie de l'Hiſtoire de la Maiſon de France, puiſque trois Branches qui en ſont iſſues, ont regné, ou ont eu des droits ſur les deux Siciles, & que de la ſeconde, ces droits ſont paſſés à nos Rois.

Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Louis, & Chef de la premiere, appellé à la Couronne en 1265. & Charles II. Robert, Jeanne I. Charles III. Ladiſlas & Jeanne II. morte en 1435. tous deſcendans de lui en ligne directe, poſſederent le Royaume de Naples ſucceſſivement, pendant 170. années. Louis, Duc d'Anjou, fils puiſné du Roi Jean, & Chef de la ſeconde Branche, adopté en 1380. par Jeanne I. & mis ainſi en concurrence avec la premiere, tranſmit ſes droits ſur cette Couronne à ſes deſcendans, Louis II. Louis III. & René, qui en 1474. inſtitua ſon héritier Charles, Comte du Maine ſon neveu; & celui-

ci en 1481. testa en faveur de Louis XI. Les droits de ce Prince passerent à Charles VIII. son fils & à ses successeurs, Louis XII. & François I. qui par différens Traitez, & en dernier lieu par celui de Cambrai de l'année 1529. ceda le Royaume de Naples à l'Empereur Charles V. déja possesseur de la Sicile. De ce Prince les deux Siciles passerent à la Branche de la Maison d'Autriche regnante en Espagne : Elle les a possedées jusqu'à la mort de Charles II. dernier Roi de cette Branche, qui en 1700. appella à sa succession Philippe V. Chef de la troisiéme Maison d'Anjou. Ainsi depuis l'an 1265. jusqu'à présent, c'est-à-dire pendant près de 500. ans, l'Histoire de ces Royaumes est toujours étroitement liée avec la nôtre : les Rois de France y ayant plusieurs fois porté la guerre, pendant l'intervalle de tems qu'ils ont appartenus aux Princes Autrichiens.

On a lieu d'être ſurpris que parmi les grands Hommes qu'a produits le Regne de Louis XIV. ſi favorable aux progrès des Sciences, il ne s'en ſoit trouvé aucun qui ait entrepris d'écrire de ſuite l'Hiſtoire de tous ces Princes. M. Petrineau des Noulis en avoit à la verité formé le projet, à l'avenement de Philippe V. au Trône d'Eſpagne; mais la mort l'a empêché de l'éxecuter en entier. Son Ouvrage qui a pour titre, *Hiſtoire des Rois de Sicile & de Naples*, ne contient que les Regnes de Charles I. & de Charles II. on l'imprima à Paris in-4°. en 1707.

Nous n'avons d'ailleurs ſur ces Princes, comme Rois de Naples, que ce qu'on en trouve dans l'Hiſtoire de Naples & de Sicile de Matthieu Turpin, imprimée à Paris en 1630. in-fol. Elle s'étend depuis l'an 1127. juſques en 1559. mais il y a long-tems qu'on ne la lit plus, & c'eſt en effet

un Ouvrage assez mauvais & où l'on ne trouve presque rien : l'Histoire de Jeanne I. & de Jeanne II. imprimée aussi à Paris en 1699. elle est bien écrite, mais fort abregée : l'Auteur qu'on m'a assuré être M. Guyot Desfontaines, Conseiller, Maître en la Cour des Comptes & des Aydes de Rouen, frere de M. l'Abbé Desfontaines, étoit jeune & ne vouloit peut-être donner qu'un essai de ses forces.

J'ai cru qu'au deffaut d'Ecrivains plus habiles, on me sçauroit quelque gré d'avoir entrepris ce morceau d'Histoire en entier. Je voulois d'abord lui donner pour titre, *Mémoires pour servir à l'Histoire* &c. parce que malgré mon attention à n'y rien omettre d'important qui soit venu à ma connoissance, il y a néanmoins plusieurs faits, sur lesquels j'aurois souhaité avoir plus de lumieres : mais je me suis rendu au Conseil qu'on m'a donné de risquer le Ti-

tre d'Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France.

Je la commence par une introduction qui donne au moins une idée des revolutions que les deux Siciles éprouverent après la mort de Theodoſe I. & de la maniere dont les Princes Normands s'y établirent & fonderent la Monarchie : j'y parcours leurs Régnes & ne m'arrête qu'à quelques circonſtances importantes pour la ſuite de l'ouvrage : de là je paſſe à ceux des Rois de la Maiſon de Suaube, dont je ne donne de même qu'un abregé, pour conduire le lecteur juſqu'au tems où Charles Comte d'Anjou fut appellé à la Couronne par l'infeodation de Clement IV.

C'eſt proprement à cette époque que commence l'Hiſtoire. On y voit de ſuite avec l'étendue néceſſaire, celle de ce Prince & de ſes ſucceſſeurs juſqu'à la mort de Jeanne II. en qui finit la premiere

Branche. Cet intervalle de 170. ans eſt rempli de grands évenemens, tels que les guerres & les négociations de ces Monarques avec la Maiſon d'Arragon, pour raiſon de la Sicile : avec la Branche d'Anjou-Hongrie, iſſue de Charles I. & avec la ſeconde Maiſon d'Anjou, après l'adoption de Louis I : les efforts des Papes, ſur-tout pendant le grand Schiſme d'Occident, pour ſoutenir, ſuivant leurs interêts, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces Puiſſances, & leur politique, toujours etayée de Cenſures & d'excommunications.

Après la mort de Jeanne II. je continue l'Hiſtoire de René qu'elle avoit inſtitué ſon héritier; conformément aux diſpoſitions teſtamentaires de Louis III. Les guerres malheureuſes de René & de ſon fils, Jean Duc de Calabre, contre Alphonſe V. Roi d'Arragon, de la Maiſon de Caſtille, leurs né-

gociations infructueuſes, malgré le ſecours de la France pour les mettre en poſſeſſion du Trône, & les intrigues des Papes, plus favorables à l'Arragonois, fourniſſent une riche matiere.

A l'Hiſtoire de René ſuccede, celle de Charles Comte du Maine, ſon neveu, qui appella à ſa ſucceſſion Louis XI. & les Rois de France ſes ſucceſſeurs : l'expedition de Charles VIII. dans le Royaume de Naples : celle des Généraux de Louis XII : les négociations & les Traités captieux dont Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon, l'amuſa pour ſe rendre maître de ce Royaume : & les entrepriſes de François I. pour s'en mettre en poſſeſſion, juſqu'au Traité de Cambrai.

Depuis ce Traité juſqu'en 1700. les Rois d'Eſpagne ayant poſſedé les deux Siciles ſans interruption, je remplis cet eſpace de 171. ans, par le recit de pluſieurs évene-

mens conſidérables qui tous appartiennent à l'Hiſtoire de Naples : comme l'expedition de François Duc de Guiſe ſur ce Royaume à la tête de l'armée d'Henri II. engagé dans cette guerre par Paul IV. les changemens qu'apporterent au Gouvernement politique la domination des Princes Autrichiens : la fameuſe revolte de la Capitale en 1547. au ſujet de l'Inquiſition : les différens de Philippe II. avec le Pape Pie V. au ſujet de la Légation héréditaire en Sicile & de divers autres points de juriſdiction, concernant le droit public Eccleſiaſtique Napolitain: le ſoulevement de la Sicile en 1647. ſuivi de la ſeconde revolte des Napolitains : la part qu'y prit Henri II. Duc de Guiſe, & ſa ſeconde expédition à Naples en 1654. par ordre de la Cour de France : le ſecond ſoulevement de Meſſine en 1673. favoriſée par Louis XIV.

les ſuccès des troupes que ce Monarque y envoya, & les évenemens & les négociations qui précéderent la mort de Charles II.

On voit depuis 1700. ce qui s'eſt paſſé à l'établiſſement de Philippe V. ſur le Trône d'Eſpagne & des deux Siciles : la conquête du Royaume de Naples par les Généraux de l'Empereur Charles VI. aujourd'hui Regnant : les Traités d'Utrecht qui lui aſſurerent cette Couronne, & la Sicile à Victor Amedée Duc de Savoye: le fameux différent de ce Prince avec Clement XI. l'échange de la Sardaigne qui lui fut cedée par l'Empereur à qui la Sicile retourna : les négociations des Cours de l'Europe pour regler la ſucceſſion des Ducs de Toſcane, de Parme & de Plaiſance ; la guerre occaſionnée par la mort du Roi de Pologne, Frederic Auguſte : la conquête des deux Siciles par D. Carlos & les Traités qui lui en

assurent la possession. Je finis par un Tableau du Regne de ce jeune Monarque jusques & compris une partie de l'année 1740.

J'ai cru devoir exposer ici mon plan avec tout ce détail, pour faire voir la route que j'ai suivie en rassemblant tant de faits éloignés, indépendans les uns des autres, & comme décousus. Je ne m'arrête pas simplement aux guerres & aux négociations: les Rois des deux premieres Maisons d'Anjou, n'ayant Regné que sur Naples, depuis la revolte de la Sicile sous Charles I. j'entre beaucoup plus dans ce qui est particulier à l'Histoire de ce Royaume: quant à la Sicile, je n'en parle qu'autant que j'y suis obligé par les circonstances, & pour conduire insensiblement jusqu'à la troisiéme Maison d'Anjou, qui réunit les deux Siciles sous un seul Monarque. On sera amplement dédommagé de mon silence sur la Sicile, par l'histoire

de cette Iſle, à laquelle un ſçavant François a mis depuis peu la derniere main.

Par tout je développe autant qu'il eſt poſſible, les cauſes des révolutions frequentes dont j'ai occaſion de parler : je peins, non d'imagination, mais d'après les faits même que j'ai rapportés, les Princes, les Miniſtres, les Généraux qui entrent ſur la ſcène : je fais voir à découvert leurs vertus & leurs défauts : les fautes qu'ils ont faites dans l'uſage de leur puiſſance, dans le gouvernement de leurs peuples, dans la guerre ou dans la paix, & en expoſant la verité, je tâche de ne la point préſenter ſous un aſpect déſagréable. Je remarque les principaux uſages du Royaume de Naples, les Loix les plus conſidérables émanées de ſes Monarques, leurs établiſſemens, leurs fondations : toujours relativement à cette Couronne, ſans m'écarter de mon ob-

jet en écrivant leur hiſtoire, comme Comtes de Provence ou d'Anjou.

Pour l'exécution de ce projet, j'ai trouvé peu de ſecours dans les Hiſtoriens de France, qui de même que ceux d'Eſpagne, d'Allemagne & d'Angleterre, ne touchent que très-legerement les affaires de Naples, & moins encore celles des deux premieres Maiſons d'Anjou. Les Hiſtoriens Napolitains, eux mêmes, quoiqu'en aſſez grand nombre, ne m'ont fourni pour ainſi dire, que le Canevas. Les plus anciens ont écrit avec peu détendue, ſans aucun uſage des regles de la critique: dans l'âge poſterieur, Collenuccio, corrigé & augmenté par Coſto, Coſtanzo & Summonte méritent le plus de conſidération, ſur-tout les deux derniers. Coſtanzo, Gentilhomme Napolitain, commence ſon Hiſtoire, dès l'Antiquité la plus reculée & la finit ſous le Régne de

René: il ne s'attache qu'aux faits eſſentiels, & l'ouvrage entier eſt un in-4°. d'environ 600. pages. Summonte commence la ſienne dès la fondation de Naples & la conduit juſqu'à l'expédition de Charles VIII. Elle eſt en 4. volumes in-4°. aſſez épais, parce que l'Auteur y a raſſemblé quelques piéces & beaucoup d'inſcriptions, d'épitaphes & d'autres monumens. A l'égard des Hiſtoriens plus recens, ils n'ont fait que copier leurs prédéceſſeurs, avec fort peu d'augmentations, & M. Giannone qui a fait imprimer, il y a quelques années une Hiſtoire entiere du Royaume de Naples, les ſuit auſſi pas à pas, pour ce qui eſt du récit Hiſtorique: ce qu'il y a ajouté poſtérieurement au tems où finit Summonte peut, en quelque ſorte, être regardé pour original; mais ſon objet principal ayant été ce qui appartient à la juriſdiction & au droit public Eccleſiaſtique Napolitain, il n'eſt très-

eſtimable que ſous ce point de vue, & en cette partie, il m'a été d'un grand ſecours; on peut néanmoins reprocher à ce ſçavant Auteur une application outrée des principes ſur leſquels il s'appuye.

Ce n'eſt donc, pour le fond, que de ces trois guides que je me ſuis ſervi, Coſtanzo, Summonte, & M. Gianonne. Mais j'ai profité de tout ce que j'ai trouvé dans les autres Auteurs Napolitains, tels que Tutini, Caraffa, Roſeo Manbrini & beaucoup d'autres, dont je puis me diſpenſer de faire l'énumération, de même que des Hiſtoriens Italiens, Eſpagnols, Allemands & François, auſquels j'ai été obligé d'avoir recours, parce que j'ai marqué en marge, auſſi exactement qu'il ma été poſſible, toutes les ſources où j'ai puiſé. J'ai tâché d'appuyer toujours l'Hiſtorien Moderne du témoignage d'un Hiſtorien contemporain, & de la preuve tirée des Actes, ſur leſquels je

puis avancer hardiment que mon recit eſt preſque toujours fondé, comme on pourra fort aiſément s'en convaincre.

Ces mêmes Actes m'ont ſouvent ſervi à corriger les fautes des Hiſtoriens, ſur-tout pour la Chronologie. Nous avons obligation aux ſçavans des deux derniers ſiécles & de celui-ci, du recouvrement de ces monumens, d'autant plus précieux pour ce qui regarde le Royaume de Naples, que ſes dépôts publics ont été plus d'une fois pillés ou brûlés dans les guerres dont il a été le Théâtre, & que les Archives de la Couronne ont été à pluſieurs repriſes tranſportés hors du Pays, ſoit par Louis le Grand, Roi de Hongrie, ſoit par Alphonſe V. & Ferdinand le Catholique, Rois d'Arragon, ſoit enfin par les Princes Autrichiens. Et c'eſt ſans doute cette rareté de Titres qui a empêché les Sçavans, que Naples a produits, de donner à l'Hiſtoire de ce

Royaume

Royaume toute l'étenduë dont une ſi riche matiere étoit ſuſceptible.

Les principales Collections où j'ai pris les piéces dont j'ai fait uſage, ſont les Annales Eccleſiaſtiques de Baronius, de Sponde, d'Odoric Raynauld, & de Bzovius : le Spicilege de Luc d'Acheri, les Conciles du Pere Labbe, le *Codex Diplomaticus* de Leibnitz, & le *Codex Italiæ Diplomaticus* de Lünig: le grand Recueil des Traités de paix, les *Miſcellanea* de M. Baluze & ſes vies des Papes réſidens à Avignon, le *Theſaurus anecdotorum* de D D. Martenne & Durand, & leur *Collectio veterum monumentorum*; le Recueil des Actes publics d'Angleterre, publié par Rymer, qui m'a fourni, contre toute eſpérance, les Actes des négociations fameuſes du regne de Charles II. dont on n'avoit qu'une connoiſſance très-imparfaite; les *Acta Comitum Barcinonenſium* de M.

de Marca, & quelques autres.

Après le dépouillement de tous ces Actes, j'avois encore quelque choſe à déſirer : il me reſtoit des vuides conſidérables à remplir, des faits àéclaircir, des doutes à lever : j'ai eu la ſatisfaction d'y parvenir, preſque entierement, à l'aide d'une trentaine de Recueils d'Actes Manuſcrits qui ſont une petite partie des richeſſes accumulées dans la Bibliotheque du Roi. J'y ai trouvé un grand nombre de piéces qui je crois n'ont point été imprimées. Un de ces Manuſcrits, connu par M. Baluze, eſt le Journal Authographe de Jean le Fevre, Evêque de Chartres, Chancelier de Louis I. j'y ai recuelli pluſieurs faits importans de l'Hiſtoire de ce Prince & de celle de Louis II. ſon fils. J'ai indiqué le *Numero* de ces Manuſcrits, & la page. A l'égard des évenemens de ce ſiécle, je m'en ſuis rapporté aux journaux & autres Mémoires du tems,

& ſur-tout aux piéces & aux Actes publics qui y ſont raſſemblés, ou qu'on trouve dans les interêts des Princes, par M. Rouſſet.

Pour éclaircir ou diſcuter quelques points Hiſtoriques, ſans embaraſſer le récit, j'ai ajouté des Notes aux endroits qui m'ont paru en avoir beſoin. Afin de jetter auſſi plus de jour ſur l'Hiſtoire en donnant connoiſſance des Pays où ſe paſſent les évenemens, on y a joint quatre Cartes, l'une de l'Italie en général, l'autre du Royaume de Naples, & de ſes confins, & la troiſiéme de l'Iſle de Sicile : on doit les placer toutes trois au commencement du premier volume, auquel elles ſeront plus néceſſaires qu'aux autres. La quatriéme qui repréſente le Golphe de Naples & les environs de cette Ville, ſera miſe à la tête du ſecond volume. Ces Cartes ont été deſſinées par M. Bellin, qui rend compte de ſon travail dans les remarques qu'on va

voir à la ſuite de la Préface.

Il ne me reſte qu'à marquer publiquement ma reconnoiſſance à M. l'Abbé Sallier, Garde de la Bibliotheque du Roi, de l'Académie Françoiſe & de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, qui a bien voulu, avec ſa complaiſance ordinaire, m'aider de tous les Manuſcrits & de tous les Livres imprimés dont j'ai eu beſoin : à M. l'Abbé Oliva, Bibliothequaire de M. le Cardinal de Rohan qui m'a communiqué de même, pluſieurs Livres de la riche Bibliotheque de Son Eminence, & à D. Matteo Egizzio, aujourd'hui Bibliothequaire du Roi des deux Siciles. Ce Sçavant Napolitain, pendant le ſéjour qu'il a fait à Paris, en qualité de Sécretaire de l'Ambaſſade de Naples, avec M. le Prince de la Torella, a lû le Manuſcrit des trois prémiers volumes de mon Ouvrage, y a corrigé pluſieurs fautes & m'a donné ſur différens endroits

des lumieres que je ne pouvois avoir d'ailleurs.

Depuis l'impreſſion, des perſonnes qui tiennent un rang diſtingué dans la litterature, m'ont encore fait appercevoir que je m'étois trompé en quelques endroits, & il eſt échapé des fautes à l'Imprimeur : j'ai tâché de les corriger toutes dans les additions & corrections miſes à la fin du dernier Tome.

REMARQUES

De Monſieur Bellin Ingénieur au Depôt des Cartes & Plans de la Marine, ſur les Cartes qu'il a dreſſées pour l'Hiſtoire des Rois des deux Siciles.

UNe connoiſſance éxacte & une expoſition claire, & ſimple de la ſituation des Royaumes, Provinces & Villes qui ont été le Théâtre des grands évenemens, répandent toujours une lumiere agréable ſur la narration que l'on en fait. C'eſt une vérité, dont perſonne ne doute ; mais je vais plus loin, & je ne crains point d'avancer que l'Hiſtoire ne peut ſe paſſer du ſecours de la Géographie, qui en eſt l'œil, ſi l'on peut s'exprimer ainſi ; en effet cette ſcience eſt un guide aimable & ſûr, qui ſoulage, inſtruit & amuſe le lecteur, en lui développant des choſes, qui ſans elle échaperoient, ou reſteroient tellement obſcurcies, que l'on n'en tireroit pas le même fruit, ou qu'on n'y trouveroit pas le même plaiſir ; ce qui eſt preſque égal, puiſque l'Hiſtorien cherche toujours autant à plaire qu'à inſtruire.

Cela poſé on ne doit point être ſurpris de voir le goût que tout le monde marque aujourd'hui pour la Géographie ; mais on le doit

être de voir le peu de progrès qu'on y a fait, puiſqu'elle ſemble n'être encore qu'au berceau; malgré tous les Ouvrages qu'elle a produits, je veux parler de ce nombre prodigieux de Cartes de toute eſpece, tant Géographiques qu'hydrographiques, que diverſes Nations de l'Europe ſe ſont efforcées depuis le commencement du ſiécle dernier de mettre au jour à l'envi l'une de l'autre, & parmi leſquelles à peine peut-on ſe flatter d'en trouver quelques unes qui ſoient tant ſoit peu éxactes.

Il eſt vrai que lorſqu'on vient à éxaminer ces Cartes avec quelque attention, on trouve qu'elles ne ſont pour la plûpart que des copies les unes des autres, il faut cependant en excepter celles de Monſieur de Liſle; cet habile Géographe s'étant tiré, par le ſecours de l'Aſtronomie, de la route vulgaire & peu ſûre, que l'on avoit ſuivie juſqu'alors, & que malgré ſon éxemple, quelques uns n'ont point encore abandonnée.

Les parties ſur leſquelles j'ai travaillé m'ont convaincu de la vérité de ce que je viens d'avancer, & s'il étoit néceſſaire d'en donner la preuve je n'aurois qu'à rappeller quelques-unes des Cartes que j'ai eu occaſion de faire paroître & auxquelles j'ai toujours crû devoir joindre des Mémoires, où je rendiſſe compte des raiſons qui m'ont empêché de ſuivre ceux qui m'avoient précédé dans un pareil travail, où je fiſſe connoître les remarques & les obſervations dont je m'étois ſervi pour les corriger, la maniere dont je les avois employées, & les différences qui en reſultoient.

Je crois cette Méthode trop néceſſaire à la perfection de la Géographie, pour ne la pas

toujours ſuivre, autant qu'il me ſera poſſible ; & j'oſe dire que tous les Géographes devroient faire de même ; on auroit à la vérité moins de morceaux, mais ils ſeroient meilleurs, ou du moins on connoîtroit leur dégré de mérite, la critique en ſeroit plus aiſée, & par conſequent la correction.

C'eſt dans ces principes que je vais faire un léger examen des morceaux de Géographie que j'ai dreſſés pour joindre à l'Hiſtoire des Rois des deux Siciles ; ils paroiſſent peu conſidérables, & le ſont en effet en les regardant ſous un certain point de vûë ; mais il faut faire attention à l'objet qu'on s'eſt propoſé en les dreſſant & ne pas vouloir les étendre au-delà des bornes dans leſquelles je me ſuis trouvé forcé de les renfermer : ainſi ce ne ſont point ces Cartes détaillées qui préſentent une deſcription entiere & circonſtanciée de toute l'Italie, du Royaume de Naples & celui de Sicile; tout le monde ſçait que 5. ou 6. de ces grandes Cartes dont on forme les Atlas y ſuffiroient à peine ; au lieu qu'il a fallu s'aſſujetir ici à de petits morceaux tels qu'ils conviennent dans un in-douze : Mais en ont-ils exigé moins de travail & de préciſion ? non aſſurément, & je n'ai point honte de dire que ces Cartes m'ont donné beaucoup plus de peine & m'ont emporté plus de tems que je ne croyois d'abord & que mes occupations ſembloient ne devoir me permettre d'y donner.

Le moindre défaut des Cartes que l'on trouve à la tête de certains Ouvrages (& c'en eſt un bien grand) c'eſt de n'être point faites pour ce quelles doivent accompagner. C'eſt-à-dire que celui qui en a été chargé, a bien donné par exemple des Cartes de *la Grece* ou

de

de l'*Italie* ; mais il ne les a pas dreſſé relativement à *tel Voyage de Grece* ou *telle Hiſtoire Romaine*, auſquels elles devoient être jointes ; de ſorte qu'un Lecteur attentif & curieux eſt ſurpris de reconnoître que le Geographe n'a pas ſeulement lû l'Ouvrage, bien loin de l'avoir entendu, ſuivi & éclairci même, s'il en étoit beſoin.

Qu'on ne croye pas que ces deux exemples ayent une application particuliere ; c'eſt une Remarque générale que pluſieurs perſonnes ont faite avant moi & qui peut tomber ſur preſque toutes les Cartes qui ſont dans les Livres de Geographie ou d'Hiſtoire.

Connoiſſant ce defaut il falloit tâcher de l'éviter, & pour cet effet j'ai commencé par lire le Manuſcrit en entier, j'en ai extrait tous les noms des Royaumes, Provinces, Villes, Bourgs & Villages, Montagnes, Rivieres &c. dont l'Hiſtorien faiſoit quelque mention, & j'ai crû que ces noms devoient par préference entrer dans mes Cartes ; je l'ai executé ici autant qu'il m'a eté poſſible, malgré le grand détail que mon Auteur m'a fourni & le peu d'eſpace que j'avois.

Voici la maniere dont j'ai diſtribué le tout 1°. Je donne une Carte générale de l'Italie avec quelques Parties des Etats voiſins, pour faire voir la ſituation des Royaumes de Naples & de Sicile par rapport aux diverſes Puiſſances qui partagent l'Italie, & d'ailleurs cette Carte étoit néceſſaire pour ſuivre l'Hiſtorien dans pluſieurs endroits importants & pour l'intelligence de ce qui s'eſt paſſé hors du Royaume de Naples : j'ai eu deſſein de tout placer, mais je n'oſerois répondre qu'il ne m'eſt rien echapé.

2°. Le Royaume de Naples étant le théâtre ou les évenemens ſont les plus frequens, il a

fallu le donner en particulier & en assez grand point, pour y faire entrer toutes les places dont il étoit parlé. J'ai suivi les divisions usitées aujourd'hui pour les Provinces de ce Royaume & leurs limites, j'ai seulement ajouté les quatre anciennes divisions que mon Historien cite frequemment, qui sont la Pouille, la Calabre, la terre de Labour & l'Abruzze : mais je n'en ai point determiné les Limites, qui ne sont plus connües aujourd'hui, les Auteurs n'étant pas d'accord sur l'étendue de Pays qui appartenoit à chacune, ce qui a même varié suivant les différens tems : tout ce qu'on sçait assez certainement, c'est qu'ensemble elles formoient a peu près ce qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, & qu'elles étoient situées entre elles comme on le voit dans la Carte, ce qui est suffisant ici.

3°. La Carte de l'Isle & Royaume de Sicile n'étoit pas moins necéssaire, & j'ai tâché de la détailler autant que le besoin de l'Histoire m'a paru l'exiger.

Ces trois Cartes doivent être placées à la tête du premier Volume : & ce que le lecteur ne trouvera pas dans l'une il le trouvera dans l'autre : il lui sera facile en suivant l'Historien qui est fort exat sur la Geographie, de voir dans quelle partie une place est située & où il la doit chercher ; ce qui demande cependant un peu d'attention de la part du Lecteur ; & s'il s'en trouve quelques unes que je n'aye point marqué, c'est qu'elles m'auroient fait trop de confusion & que l'on peut d'ailleurs connoître aisément leur position.

Enfin j'ai donné une Carte du Golphe de Naples, cette partie renfermant des détails essentiels qu'il étoit impossible d'employer dans les autres. J'aurois même souhaité pouvoir

donner ce Golphe beaucoup plus en grand & faire voir plus distinctement la Ville de Naples, ses ports & ses differentes Forteresses; cependant dans mon petit espace j'ai conservé assez exactement l'étenduë & la figure de la Ville, aussi bien que la situation des principaux forts & Chateaux qui la deffendent: & quoique je sente qu'on pourra regretter de n'en avoir pas un Plan particulier, j'ai cru ceci suffisant pour l'intelligence des faits, ne voulant pas sans une nécessite absoluë multiplier les êtres ni la dépense.

Ceux qui feront quelqu'attention à ce morceau ne manqueront pas de s'appercevoir que la figure & le Contour de ce Golphe, la situation & le détail des lieux qui bordent ses Côtes, le gissement & l'etenduë des Isles qui le forment, en un mot que tout est different de ce qu'on en a vû jusqu'ici dans le public. J'en dois les connoissances au Dépôt des Cartes Plans & Journaux de la Marine. On sçait que ce Dépôt renferme la plus nombreuse & la plus exacte Collection de Cartes hydrographiques genérales & particulieres de toutes les Côtes connues, de même que les Plans des Ports & Rades non seulement de l'Europe, mais aussi des autres parties du monde, & que ce sont presque tous manuscrits: Ouvrage des meilleurs pilotes & des plus habiles Ingenieurs, & le fruit de leurs diverses Campagnes. On sçait encore quon y a rassemblé une quantité prodigieuse de Journaux, d'Instructions & de Memoires pour la Navigation, tresor aussi précieux que les Cartes & qui augmente tous les jours. Ce sont là les sources dans lesquelles j'ai la facilité de puiser, & qui me fournissent des moyens de comparaison & de critique dont je sens de plus en plus les avantages. Revc-

nons à nos Cartes d'Italie & de Sicile ; leur Conſtruction particuliere, c'eſt-à-dire l'étendue & la ſituation de ces Contrées, tant ſur le Globe de la terre, qu'eu égard au Ciel meriteroient bien une diſcuſſion particuliere, mais elle ſeroit un peu trop longue & je n'ai point envie de m'y engager : Cependant comme on trouvera des differences ſenſibles avec toutes les Cartes qui ont paru, je ne puis me diſpenſer de faire connoître les raiſons qui mont déterminé à ces changemens, & ſans entrer dans ce nombre prodigieux de points qu'il a fallu diſcuter & combiner, il ſuffit d'établir quelques-unes des poſitions Générales dont la reforme entraîne neceſſairement celle de toutes les autres.

On ſçait que dans divers endroits de l'Italie & de la Sicile pluſieurs Aſtronomes connus ont fait des obſervations pour en déterminer la Latitude & la Longitude : (avantage dont la Geographie a été long-tems privée. Ce ſont ces obſervations aſtronomiques dont le nombre ne laiſſe pas que d'être conſidérable aujourdhui, ſurtout pour les Latitudes, qui m'ont ſervi de baſe pour aſſujettir les remarques particulieres que j'ai pû raſſembler ſur les giſſemens & les diſtances d'un lieu à un autre, de même que ce que j'ai été obligé d'emprunter des Cartes Géographiques, que j'ai cru les meilleures, pour le détail de l'Interieur du Pays. Celles ſur leſquelles j'ai travaillé ſont d'*Antonio Magini* publiées au commencement du ſiecle dernier, copiées en France par le Sr. Sanſon, en Hollande par Hondius & Janſonius ; quoique chacun les ait données comme ſon Ouvrage, au moyen de quelques legers changemens ; dont on n'a pas toujours lieu d'être content, comme on le verra dans la ſuite.

Les obſervations aſtronomiques dont je me ſuis ſervi pour determiner la poſition de Genes à 6. degrés 15 minutes à l'Orient du Meridien de Paris, & celle de Meſſine à 13. degrès 40. minutes, m'ont fait connoître 1°. Que dans la Carte d'Italie de Monſieur Sanſon, Genes étoit très-mal par 3 1 degrés de Longitude, qui reviennent à 10. dégrés 9. minutes du Meridien de Paris, au lieu de 6 degrès 15 minutes.

2°. Qu'entre Genes & Meſſine la difference en Longitude devoit être de 7. dégrés 25. minutes, au lieu que ſur cette Carte elle eſt de 8. dégrés 50. minutes : ce qui donne trop d'étendue à l'Italie ; les Cartes de *Magini* ſont plus exactes ſur cette diſtance, puiſqu'elles ne la donnent que de 7. dégrés 30. min. conformément à ce qui reſulte aujourd'hui des obſervations aſtronomique à 5. min. près, qui ne ſont rien en Longitude ſur une diſtance de plus de 7 dégrés.

Outre que preſque toutes les Longitudes ſont defectueuſes dans les Cartes de Sanſon, beaucoup de Latitudes le ſont auſſi : ce qui doit néceſſairement défigurer tout le Contour des Côtes : par Exemple on y trouve entre Meſſine & Trapani qui ſont deux places aux extrémités Orientale & Occidentale de la Sicile, un dégré entier de difference en Latitude. Monſieur de Chazelles Ingenieur de la Marine & de l'Academie Royale des Sciences a obſervé la hauteur du Pôle de ces deux places & leur difference en Latitude n'eſt que de 8. minutes. Quelle erreur! mettre 29 lieues où il n'y a que 3. lieues.

Je pourrois rapporter pluſieurs autres points ſemblables, comme Gayete par 41. degrés 30. minutes, au lieu de 41. degrés 14. minutes. Florence par 43. degrés 20. minutes, au lieu de 43. degrés 47. minutes. Urbin, par 43. degrés 27. minutes, au lieu de 43. degrés

48. minutes, &c. ſans parler de la longitude de cette derniere place que Sanſon a mis 16. degrés 9. minutes à l'Orient du Méridien de Paris, au lieu de 10. degrés 29. minutes, comme l'a fait M. Deliſle ſur l'Obſervation Aſtronomique de M. Bianchini.

Qu'on ne croye pas cependant que ces remarques ſoient dans un eſprit de critique contre les Ouvrages de Meſſieurs Sanſon, qui méritent beaucoup d'ailleurs; mais en Géographie on n'eſt pas également éclairé ſur toutes les parties, & par conſequent on n'eſt expoſé que trop ſouvent à des erreurs ſemblables. M. Deliſle luy-même ne s'en eſt pas toujours garanti, puiſqu'il n'a mis que 6. degrés 39. minutes pour la difference en longitude entre Genes & Meſſine, & qu'il a placé Genes près d'un degré trop à l'Orient, eu égard au Méridien de Paris. Il s'eſt trompé ſur la latitude de Meſſine, qu'il donne à 38. degrés 26. ou 27. minutes, au lieu de 38. degrés 11. minutes, obſervée par M. de Chaſelles: erreur d'autant plus conſiderable qu'elle influë ſur la poſition de la Côte Septentrionale de la Sicile, & ſur la partie Méridionale de la Calabre ulterieure, où il a placé Reggio par 38. degrés 22. minutes, au lieu de 38. degrés 5. minutes, & qu'il met plus de 25. minutes de difference en latitude entre Meſſine & Trapani, lorſqu'il ne doit y avoir que 8. minutes, comme il eſt aiſé de le voir ſur ſa Carte d'Italie publiée en 1700.

Il y a encore pluſieurs autres points qu'il ſeroit trop long de diſcuter, comme Civita-Vecchia, par 41 degrés 52 minutes, au lieu de 42 degrés 7 minutes de latitude, obſervés par le même M. de Chaſelles, &c.

Après avoir déterminé le plus de poſitions

qu'il m'étoit poſſible par le ſecours de l'Aſtronomie, il a fallu me ſervir des Itinéraires & des Cartes, obſervant de les aſſujettir toujours à mes points fixes, ſans leſquels j'aurois été ſouvent embaraſſé pour prendre un parti & ſuivre un Auteur plûtôt que l'autre, car je ne trouve rien qui varie tant que la deſcription des Pays & la diſtance des lieux. Je ne parlerai point ici des Auteurs auſquels j'ai été obligé de recourir, ni des incertitudes où je me ſuis trouvé pour découvrir la ſituation de quelques endroits. Par exemple, mon Auteur fait mention d'un Château d'Angitola dans la Calabre ultérieure, cette place n'eſt point marquée ſur les Cartes que nous avons aujourd'hui, & il y a lieu de croire qu'elle n'exiſtoit pas dans l'antiquité; du moins je ne ſçai pas que d'anciens Auteurs en ayent parlé; je ne pouvois donc en chercher quelques connoiſſances que dans la Géographie du moyen âge: on ſçait que cette partie a été fort négligée par tous les Géographes, & par conſéquent l'on n'eſt que peu ou point guidé par le travail de ceux qui nous ont précédé, ce qui n'eſt pas dans la Géographie ancienne, que Meſſieurs Sanſon ont bien débrouillé, & que M. Deliſle a encore éclairci: cependant j'ai trouvé de grands ſecours ſur cette partie dans une Diſſertation inſérée au dixiéme volume de la collection de M. Muratori, ſous ce titre: *De Italia medii ævi Diſſertatio Corographica, &c.* Cette Diſſertation que l'on connoiſſoit peu m'a paru ſçavante & remplie d'un grand nombre de recherches très-pénibles & très-curieuſes, c'eſt d'elle que j'ai tiré pluſieurs éclairciſſemens, & pour revenir à la poſition d'*Angitola*, voici

ce que j'y ai trouvé pages 312. & 313. *Lametus amnis Magini tabula* 58. *Lameto : Poſt : prope Litus* ANGITULA *oppidum ad amnem cognominem : Bodrando ex Lycophrone* CRISSA. *Modo etiam* LA ROCCA D'ANGITOLA ; effectivement dans le Golphe Sainte-Eufemie autrefois *Hyponiaticus Sinus* , on trouve une Riviere portant aujourd'hui le nom de *Lameto* , & environ 3 lieuës & demi ou 4 lieuës plus au midi en ſuivant la côte , on trouve une autre petite Riviere appellé *Angitula* , marquée dans les Cartes de Sanſon & dans celles de Janſonius ſans aucune poſition : mais dans la Carte d'Antonio Magini , qui a pour titre *Calabria ultra , olim magnæ Greciæ pars* , on trouve proche cette Riviere une poſition nommée la *Rocca*, qui eſt ſans doute la même que la *Rocca d'Angitula* , ou ſimplement *Angitola* , dont il eſt parlé ci-deſſus.

On peut juger par cet exemple qui s'eſt preſenté le premier , combien la diſcuſſion des autres points me jetteroit loin ; ainſi on me permettra d'en reſter là , ce qu'on vient de voir me paroiſſant ſuffire pour faire ſentir combien une Carte exacte & détaillée de l'Italie exigeroit de recherches , de combinaiſons & de critique ; travail auquel il ne m'eſt pas poſſible de me livrer préſentement. On ne doit donc regarder les petits morceaux que l'on trouve ici , que comme de légeres ébauches que je n'ai pû refuſer à un ami qui aime & connoît la Géographie , qui vouloit joindre quelques Cartes à ſon hiſtoire , & qui n'en trouvoit point qui puſſent s'y rapporter , & dans le point où il les falloit. Mais auſſi pouvois-je les dreſſer ſans faire les corrections qui m'ont paru les plus importantes , & dont j'avois les preuves ſous les yeux.

HISTOIRE

N.° 3.

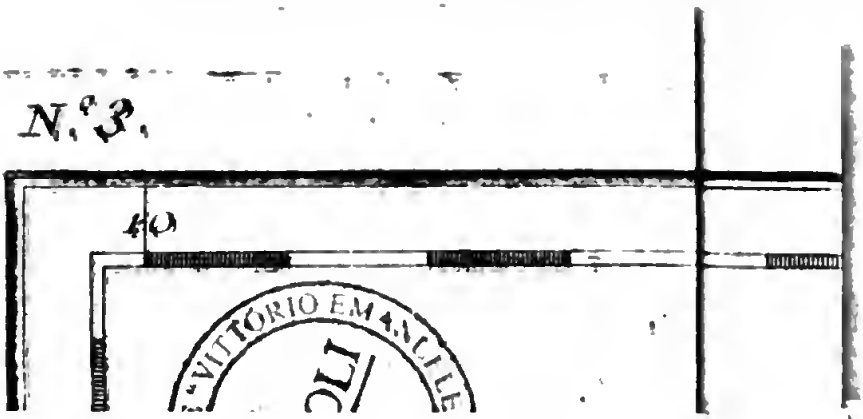

ées, & dont j'avois les preuves sous les ye

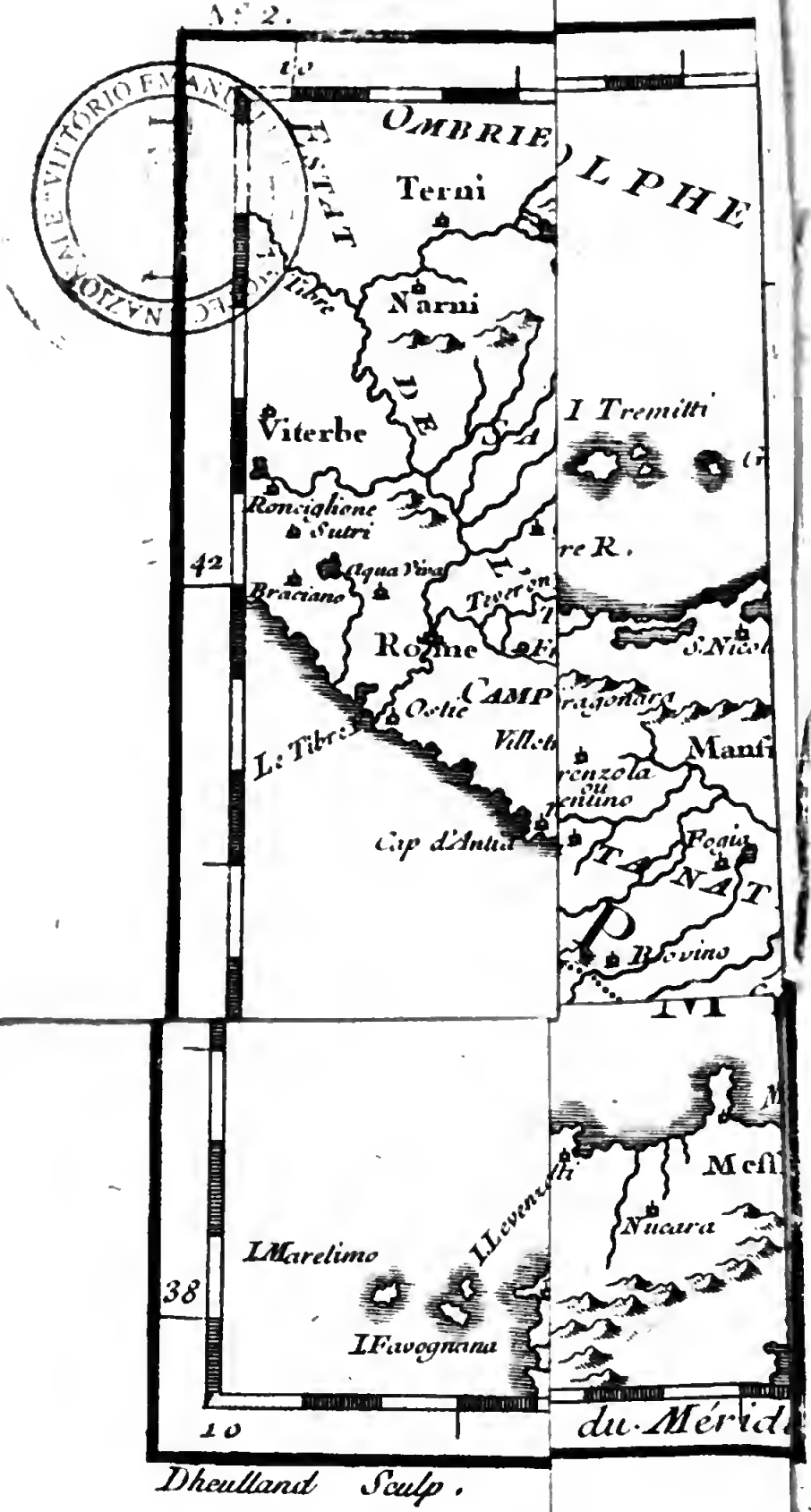
N° 2.
OMBRIE
Terni
Narni
Viterbe
Ronciglione
Sutri
Aqua Viva
Braciano
Rome
CAMP
Ostie
Villet
Cap d'Anti
I Tremitti
re R.
Manf
Foggia
Bovino
Mess
Nucara
I Marelimo
I Favognana
42
38
10
du Méridi
Dheulland Sculp.

N.º 1.

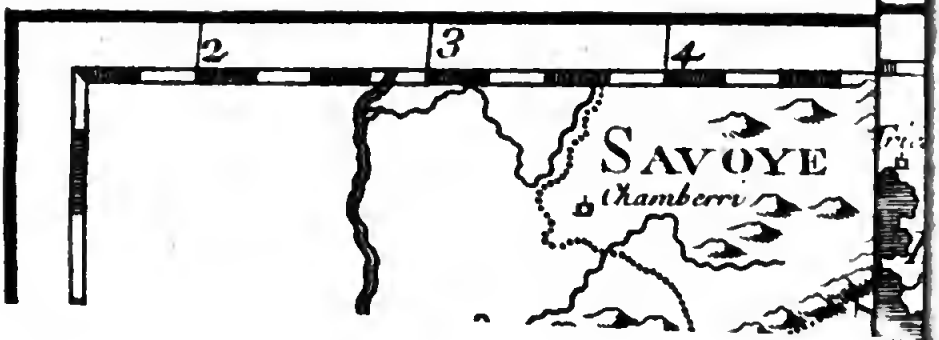

HISTOIRE DES ROIS DES DEUX SICILES.

Abregé de l'Hiſtoire des Princes Normands, Fondateurs de la Monarchie, & des Rois de la Maiſon de Suaube, ſervant de Préliminaire.

DE tous les Etats qui ſe ſont formés des débris de l'Empire Romain, aucun n'a éprouvé plus de révolutions que les Royaumes de Sicile & de Naples, c'eſt-à-dire, l'Iſle de Sicile, & les quatre Années de J. C.

grandes Provinces, * ſituées à l'extrémité du continent de l'Italie, la Poüille, la Calabre, la Terre de Labour, & l'Abruzze.

* Il ſeroit difficile de marquer quelles étoient les véritables bornes de chacune de ces quatre Provinces, au tems où je commence ces Mémoires : Il ſuffit qu'on ſoit aſſuré, qu'enſemble elles formoient à peu près ce qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples. On les a, par ſucceſſion de tems, diviſées en douze Provinces, telles qu'elles ſont indiquées ſur les Cartes. 1. La Terre de Labour, où Naples eſt ſituée. 2. La Principauté citérieure. 3. La Principauté ultérieure. 4. La Baſilicate. 5. La Calabre citerieure. 6. La Calabre ultérieure. 7. La Terre d'Otrante. 8. La Terre de Bari. 9. La Capitanate. 10. Le Comtat de Moliſe. 11. L'Abruzze citérieure. 12. L'Abruzze ultérieure. Cependant comme les anciens Hiſtoriens ſuivent toûjours l'ancienne diviſion, & qu'ils font ſouvent mention de la Pouille qui n'eſt plus guéres connuë, parce qu'elle a changé de nom, il eſt bon de remarquer qu'elle s'étendoit autrefois au-delà de l'Apennin, depuis le Fleuve Fortore, juſqu'au Golphe de Tarente, & ſe diviſoit en deux parties, dont la premiere renfermée entre le Fortore & l'Ofanto, ſe nommoit *Apulia Daunia* : la ſeconde, depuis cette derniere Riviere juſqu'à Brindes, & à Tarente, étoit appellée *Apulia Peucetia.* L'ancienne Calabre ne comprenoit que ce qui s'étend en forme de Peninſule, entre la Mer Adriatique, & le Golphe de Tarente, & elle confinoit

Après la mort du Grand Theodoze, & la diviſion des deux Empires, les Etats de Naples & de Sicile ſuivirent le ſort du reſte de l'Italie, inondée par différens peuples barbares, ſortis du Nord, qui mirent fin à l'Empire d'Occident, & ſur ſes ruines, établirent tour à tour leur domination. Les Grecs s'en rendirent Maîtres enſuite, ſous le Regne de Juſtinien, détruiſirent la Monarchie des Gots, qui avoit duré ſoixante & dix ans, & furent contraints eux-mêmes, quelques années après, d'abandonner une partie de leurs Conquêtes aux Lombards, Fondateurs d'un nouveau Royaume, dont Pavie fut la Capitale, & qui ſubſiſta pendant 203 années. 390. 476. 571.

Petavii ratio tar. temp. parte 1. lib. 8.

Ce fut pour s'oppoſer aux progrès d'Aſtolfe, l'un de ces Rois Lombards, que le Pape Eſtienne III. vint en France implorer le ſecours de Pepin. Ce Prince paſſa les Alpes en 755. vainquit Aſtolfe, & lui enleva la plus grande partie de ce qu'il avoit conquis ſur les Grecs. 755.

Petav. ibid. Anaſtaſ. in S ep. III. Cron. Herimp. an no 753.

à la Terre de Labour, qui, renfermée d'un côté par la Mer, & de l'autre par l'Apennin, avoit pour bornes, la campagne de Rome. L'Abruzze avoit pour limites la terre de Labour, les terres de l'Egliſe, le Golphe de Veniſe, & l'Apennin, juſqu'au Fortore, où commençoit la Pouille.

774. Charlemagne acheva en 774. ſous le Pontificat d'Adrien I. de détruire la domination des Lombards, en détrônant Didier, fils d'Aſtolfe; & rapellé à Rome en l'année 800. par le Pape Leon III. que quelques factieux avoient cruellement outragé, fut proclamé Empereur par le Peuple Romain, & couronné par le Pontife. Ainſi ſe renouvella le Titre d'Empereur d'Occident, éteint depuis 324 années. Irene qui regnoit dans l'Orient agréa ce nouveau Collegue, pour conſerver ce que les Grecs poſſedoient en Italie; & par un Traité conclu entre Nicephore ſon ſucceſſeur & Charlemagne, on régla les limites des deux Empires, auſquels les Etats de Veniſe, & ceux de l'Egliſe, devoient ſervir de barrieres. Par cette convention, la Sicile & l'extrémité de l'Italie rentrerent ſous la puiſſance des Empereurs Grecs, à la réſerve de quelques Places, comme Capouë, Salerne, Benevent & Teano, dont les Lombards s'étoient rendus Souverains.

Anaſt. in Adriano I. Cont. an. 774. Eginh. vit. Car. Magni. Cron. incerti Autor. in edit. Pithoei. anno 800. Petav. loc. cit. ſupra.

800. *Cron. Herimp. Summonte hiſt. di Napoli. lib. 1.*

Pendant ces différentes révolutions, les Sarazins d'Afrique, Arabes d'origine, firent diverſes tentatives ſur la Sicile, & ſur les Places maritimes de l'Italie; mais ils ne purent alors s'y établir pour

long-tems, & ils furent ſouvent forcés d'abandonner leurs entrepriſes. Plus heureux en 828. ils s'emparerent par ſurpriſe de toute la Sicile, à l'exception des ſeules Villes de Syracuſe & de Tauromine, qui défendirent leur liberté pendant pluſieurs années. Ils s'en rendirent enfin maîtres en 878. chaſſerent entierement les Grecs du reſte de l'Iſle, y établirent leur Religion, & réduiſirent les Chrétiens dans un dur eſclavage. 828. 878.

Les Côtes d'Italie plus expoſées que jamais aux incurſions de ces Barbares, depuis leur établiſſement en Sicile, furent pendant le cours de 122 années le théâtre de leur fureur: ils s'emparérent de Rheggio & de Coſence en Calabre, & ravagerent la Pouille & la Terre de Labour, où ils tenterent à diverſes repriſes de ſe rendre maîtres des meilleures Places. Rien ne paroiſſoit plus capable d'arrêter ce torrent, lorſque vers l'an 1005. quelques Gentilshommes Normands qui revenoient du Pelerinage de la Terre Sainte, ſous la conduite d'un Chef intrépide, nommé Drogon, arrivérent à Salerne, que les Sarazins vinrent aſſiéger quelques jours après. La taille avantageuſe des Normands, leur bonne mine, leur adreſſe à manier 1005. *Cronica Caſſinenſis anno* 1000. *Glaber, lib. 3. cap. 37. Baronii annal. an.* 1052.

Leo Oſtienſis. cod. anno.

toutes ſortes d'armes, charmérent les Italiens, qui les regardérent comme un ſecours que le Ciel leur envoyoit, pour les tirer du danger, dont ils ſe voyoient menacés. En effet, ces Braves Avanturiers ayant fait agréer leurs Services à Gaïmar, Prince de Salerne, à peine leur eut-il fourni des armes, & des chevaux, qu'impatiens de ſe ſignaler, ils firent une vigoureuſe ſortie ſur les Aſſiégeans, & les forcérent à ſe retirer honteuſement. Gaïmar ne crut pouvoir aſſez récompenſer leur valeur : il les combla de louanges, voulut les charger de préſens, & eſſaya de les engager par les promeſſes les plus flateuſes à ſe fixer dans ſes Etats : mais ils refuſérent ſes offres, dont ils étoient moins touchés, que du plaiſir de revoir leur Patrie. Satisfaits de l'éclat de leur Victoire, ils quittérent Gaïmar pour repaſſer en France. Ce Prince les fit accompagner juſqu'en Normandie par ſes Députés, & y envoya des fruits d'Italie, de riches étoffes, & des harnois magnifiques pour les chevaux, afin d'exciter leurs Compatriotes à venir s'établir dans une Contrée qui produiſoit toutes ces richeſſes.

Ordericus Vitalis, lib. 3.

Glaber lib. 3. cap. 1.

Dans le même-tems le hazard voulut qu'en Normandie, deux Gentilshommes

nommés Giſlebert Batteric, ou, ſelon d'autres, Oſmond Drengot, & Guillaume Ripoſtel, prirent querelle enſemble, & que Ripoſtel fut tué à la chaſſe par ſon ennemi, en préſence de Richard II. Duc de Normandie. L'aſſaſſin pour ſe dérober à la colere du Duc qui menaçoit de tirer vengeance du meurtre de Ripoſtel, profita des offres faites à toute la Nation par les Envoyez de Salerne, & quittant ſon pays paſſa en Italie, avec ſes quatre fils, un de ſes freres nommé Rainulfe, & 300 autres Normands : Ce furent eux, à ce qu'on prétend, qui fondérent la ville d'Averſe.

Guill. Gemmet. hiſt. Normann. lib. 7. cap. 30. 43.

Cronica di Villano, cap. 60.

Pluſieurs Gentilshommes, à leur exemple, quitterent leur patrie, pour chercher au-delà des Alpes des occaſions d'acquerir de la Gloire. Un d'entre eux appellé Raoul, alla en 1018. trouver à Rome le Pape Benoiſt VIII. qui, prévenu d'abord en ſa faveur, l'entretint des entrepriſes que faiſoient continuellement les Grecs, pour ſe rétablir dans l'Occident : des ordres récens que l'Empereur Baſile avoit donnés au Catapan, ou Gouverneur des Terres dont il étoit encore maître, pour la levée d'un Tribut qu'il prétendoit lui être dû : des hoſtilitez du Gouverneur qui, en con-

Glaber loc. cit. ſupra. Leo Oſtienſis. Baron. an. 1018.

1018.

ſéquence de ces ordres, s'étoit emparé d'une partie de la Province de Benevent, annexée au Domaine de l'Egliſe depuis l'expulſion des Lombards; il ſe plaignit enfin amérement de ne trouver aucun Capitaine qu'il pût oppoſer à ſes progrès. Raoul offrit de marcher contre les Grecs; & le Pontife l'ayant envoyé à Benevent, il ſe mit à la tête des Troupes, & remporta des avantages conſidérables.

Gaufred. Malaterra, lib. 3. cap. 4. 5. 6. 7. Ico Oſtienſis. Summ. ex MSS. Baron. 1038.

Au bruit de ces Exploits, pluſieurs Normands paſſerent encore les Alpes: de ce nombre furent trois fils d'un premier lit de Tancrede Seigneur de Hauteville, près de Coutances: Guillaume, ſurnommé Bras-de-Fer, Drogon, & Humfroy. En 1035. ils arrivérent en Italie, & vinrent offrir leur ſecours au 1035. Prince de Capoüe qui étoit en guerre avec Gaïmar Prince de Salerne. Peu de tems après voyant leurs ſervices payés d'ingratitude, ils quitterent ce Prince, pour s'attacher à ſon ennemi, & le rendirent bien-tôt ſi ſupérieur, que lui-même commença à prendre ombrage de leur extrême valeur.

Cependant Michel Paphlagonien Empereur d'Orient, dès qu'il fut ſur le trône forma le deſſein de reconquerir la Sicile

ſur les Sarazins qui la poſſedoient depuis 200 ans, & chargea de cette expédition Maniace Gouverneur de la plus grande partie de la Poüille & de la Calabre, qui obéïſſoit encore à l'Empire Grec. Maniace, qui avoit déja quelques intelligences dans l'Iſle, raſſembla des Troupes, & pria Gaïmar de lui envoyer les Normands qu'il tenoit à ſa ſolde, ce que ce Prince lui accorda volontiers, ravi de trouver une occaſion ſi honorable de les éloigner de ſes Etats.

Avec ce renfort, Maniace ſe crut aſ- 1038.
ſûré de la Victoire. Il paſſa en Sicile à la tête d'une Armée nombreuſe, s'empara de Meſſine, & forçant l'Ennemi à fuir continuellement devant lui, s'avança juſqu'à Syracuſe. Arcadius Gouverneur de cette Ville, la défendit avec opiniâtreté, juſqu'à ce que Guillaume Bras-de-Fer, irrité de ſa réſiſtance, l'eût tué de ſa propre main. Après cet exploit, les Grecs ſe mirent en marche, pour aller chercher les Ennemis raſſemblés près de Troïne, au nombre de 60000 hommes. Guillaume, impatient & avide de gloire, devança le gros de l'Armée, & ſuivi de ſa petite troupe de Normands, attaqua les Ennemis avec tant de furie, qu'il les mit en fuite. Pendant qu'il s'at-

tachoit à leur pourſuite, les Grecs arrivés ſur le champ de Bataille, partagerent entre eux les dépouilles, ſans rien réſerver aux vainqueurs.

Malaterra, cap. 8. 9. Les Normands, à leur retour, s'offenſérent de ce procedé : ils envoyérent un Italien, nommé Ardoüin, s'informer du Général, ſi c'étoit de deſſein prémédité, ou ſeulement par hazard, qu'on les avoit oubliés dans le partage du butin. Maniace regarda cette démarche, quoique juſte, comme un attentat à ſon Autorité, qui, ſelon lui, le mettoit en droit de diſtribuer à ſon gré les dépouilles, & renvoya le Député, après l'avoir fait battre de verges, d'un bout du Camp à l'autre. Peu s'en fallut que les Normands, outrés de cet affront qui retomboit ſur eux, ne fiſſent auſſi-tôt main-baſſe ſur les Grecs : mais Ardouin, homme habile & ruſé, leur conſeilla d'étouffer leur reſſentiment, & de différer pour quelque tems leur vengeance. Ils réſolurent donc de ſortir du Camp la nuit, pour repaſſer en Italie, & le projet fut heureuſement executé, ſans que Maniace eût conçû le moindre ſoupçon de leurs deſſeins.

Dès qu'ils eurent abordé dans la Calabre, ils firent le dégât ſur les Terres

qui appartenoient aux Grecs, s'avancérent juſques dans la Pouille qu'ils ravagérent de même, & réſolurent de s'aſſujettir en entier ces deux grandes Provinces. Pour y parvenir plus aiſément, ils traitérent avec Rainulfe Comte d'Averſe qui entra dans leur reſſentiment, & dans leur projet. On convint du partage du butin & des Places, & tous les Normands qui s'étoient peu à peu raſſemblés en Italie, formant un petit corps d'Armée, ſe choiſirent des Capitaines, dont les fils de Tancrede furent les Principaux.

Ils ſe mirent en Campagne en 1041. & trois Victoires qu'ils remportérent ſur les Généraux de Michel Calaphate, & de Conſtantin Monomaque, ſon ſucceſſeur, leur aſſurérent la conquête de toute la Pouille, & de la Calabre, à l'exception de quatre Places maritimes, Otrante, Bari, Brindes, & Tarente, qui reſtérent encore quelques années ſous la puiſſance des Grecs. Les Places furent partagées entre les Principaux Seigneurs de la Nation, qui d'un conſentement unanime reconnurent pour leur Chef & leur Souverain Guillaume Bras-de-Fer, qui prit la qualité de Comte de la Pouille. Après ſa mort, Drogon lui

1041.

GUILLAUME BRAS-DE-FER, premier

Comte de Pouille. ſucceda, & celui-ci ayant été tué en trahiſon, ſon frere Humfroi s'empara de la Souveraineté. Ainſi ſe forma une nouvelle Domination dans cette partie de l'Italie, que l'Empire d'Orient perdit ſans reſſource, par la faute de Maniace.

DROGON.

HUMFROI.

Malaterra, lib. 2. cap. 1. Des ſept fils que Tancrede avoit de ſon premier mariage, il y en eut cinq, qui auſſi-tôt que l'âge leur permit de porter les armes, vinrent joindre leurs freres en Italie, attirés, autant par la noble ambition de ſe ſignaler, comme eux, que par le deſir naturel de participer à leur fortune. Robert Guiſchard, l'aîné des fils de ce ſecond lit, & Roger le plus jeune, ſe diſtinguerent par leurs grandes qualités, & par leur bonheur.

Robert Guiſchard. Robert, après la mort de ſes freres aînés, s'empara de la Souveraineté, mais c'étoit trop peu pour ſatisfaire ſon ambition. Il forma le projet de conquerir la Sicile ſur les Sarazins, qui s'y étoient raſermis depuis leur défaite, & ſe maintint dans la poſſeſſion de Benevent, & de quelques autres Terres que Guillaume, Drogon, & Humfroi, avoient conquiſes ſucceſſivement ſur le Domaine de l'Egliſe, d'ailleurs, fort diminué par les différentes uſurpations qui s'étoient faites à la faveur des révolutions.

Il eut à ce ſujet de fréquens démêlés avec Nicolas II. comme ſes freres en avoient eu avec les Papes précédens. L'ambition qui avoit occaſionné ces démêlés, devint le motif de la réconciliation. Robert, à ce qu'on prétend, tout occupé de vaſtes projets, pour étendre ſes Conquêtes, crut avoir beſoin de l'appui du S. Siége. Il propoſa la Paix à Nicolas, offrit de remettre à ſa diſpoſition toutes les Terres qu'il occupoit, & de ſe rendre ſon vaſſal, & il le fit prier par ſes Députés de venir dans la Pouille, recevoir ſon hommage. Le Pontife conſidérant qu'alors les Normands étoient les plus puiſſans dans cette partie de l'Italie, ſe rendit aux prieres de Robert Guiſchard, dont il pouvoit ſe ſervir utilement pour remettre dans le devoir les Villes qui lui étoient rébelles, & vint tenir un Concile à Melfi.* 1059. Les Normands ſe préſenterent devant Nicolas II. & lui remirent toutes les Terres qui, originairement, avoient ap-

Cronica Caſſin. lib. 3. cap. 13. 16. Leo Oſtienſis, lib. 3. cap. 15. Baron. an. 1059.

* Pluſieurs Auteurs ont confondu cette Ville avec Amalphi, ſituée entre Naples & Salerne. Melphi qui eſt dans la Pouille obéiſſoit aux Princes Normands, & ce fut-là que ſe tint le Concile, & non pas à Amalphi, qui appartenoit alors aux Princes de Salerne.

partenu à l'Egliſe. Le Pape de ſon côté leva les cenſures qu'ils avoient encouruës. Deux Princes furent compris dans cet accord, Richard & Robert. Le Pontife confirma le premier dans la poſſeſſion de la Principauté de Capoüe, que celui-ci avoit conquiſe ſur les Lombards, & l'autre dans celle du Duché de Calabre, & de Pouille, y ajoutant une donation de la Sicile, dont ce Prince eſperoit faire la conquête. Robert prêta ſerment de fidélité à Nicolas II. par deux Actes différens, & s'obligea à payer au S. Siege, chaque année, le jour de Pâques, une redevance, à raiſon de douze deniers, monnoye de Pavie, par chaque paire de bœufs.

Robert Guiſchard premier Duc de Calabre & de Pouille.

Voici à peu près les termes de ces deux Actes : *Moy Robert, par la grace de Dieu, & de S. Pierre, Duc de la Pouille, & de la Calabre, & par le ſecours que i'eſpere de l'un & de l'autre, Duc futur de la Sicile : pour confirmer le Don que vous m'avez fait, & la fidélité que je vous dois, pour toute la Terre que je tiens en propre ſous ma domination, & que juſqu'à préſent je n'ai jamais cédée à aucun Ultramontain, de maniere qu'il en devînt Propriétaire : Je promets, tant pour moi, que pour mes héritiers, ou ſucceſſeurs, payer*

Vide acta Ap. Baron. anno 1059.

annuellement, le jour de Pâques à S. Pierre, & à Vous Monſeigneur le Pape Nicolas, à tous vos Succeſſeurs, à tous vos Nonces, ou Envoyez, ou aux Leurs, une Rente ou Redevance de douze deniers, monnoye de Pavie, pour chaque joug de bœufs.

Moy Robert, &c. de ce jour & à l'avenir, je ſerai fidele à la Sainte Egliſe Romaine, & à Vous Monſeigneur le Pape Nicolas: je ne participerai ni par conſeil, ni par action à aucune entrepriſe qui vous puiſſe faire perdre, ni la vie, ni les membres, ni la liberté: Je ne révelerai point ce que vous m'aurez confié ſous le ſecret, lorſque je ſçaurai vous porter préjudice en le découvrant: J'aiderai de tout mon pouvoir envers & contre tous la ſainte Egliſe Romaine à étendre les Régales, & les poſſeſſions de S. Pierre, & à les conſerver: Je vous aiderai auſſi à vous maintenir ſûrement & avec honneur ſur le Siege de Rome, dans le Domaine de S. Pierre, & dans la Souveraineté qui y eſt attachée..... Si Vous & vos Succeſſeurs mourez avant moi, je favoriſerai l'Election du Pape ſur l'avis des plus ſages d'entre les Cardinaux, les Clercs, & les Laïcs Romains: Je m'acquitterai fidelement de tout ce que deſſus envers Vous & vos Succeſſeurs élus légitimement, qui me confirmeront l'Inveſtiture que vous m'avez donnée.

On n'a point cette Inveſtiture de Nicolas II. mais il eſt aiſé de juger de ce qu'elle contenoit par celle que le même Robert Guiſchard reçut de Gregoire VII. en 1080. elle ne renfermoit que ces mots : *Je vous inveſtis, Duc de Calabre, de la Terre que vous ont accordée mes Prédeceſſeurs de ſainte mémoire, Nicolas II. & Alexandre II.*

Vide inveſtit. ap. Baron. an. 1080.

Ces Pieces ſont d'autant plus précieuſes, qu'elles font connoître, dans ſon origine, la nature du droit de Souveraineté* que les Papes ont prétendu depuis ſur le Royaume des deux Siciles, & dont

* Les Adverſaires de la Cour de Rome font ſur cette féodalité pluſieurs réfléxions ; mais je me contenterai d'établir ici quelques principes, qui paroiſſent certains, à en juger par ces deux Actes. 1. Ni les Duchez de Pouille & de Calabre, ni la Sicile, n'ont jamais appartenu en propre à l'Egliſe Romaine : Ainſi l'inveſtiture de Nicolas II. ne peut être regardée comme une aliénation de la proprieté : ce n'étoit donc qu'un Acte de pure formalité, qui ne ſervoit qu'à caracteriſer un droit de Souveraineté qu'on lui déféroit volontairement, à Titre honoraire, ou par dévotion, comme alors il ſe pratiquoit aſſez ſouvent. 2. Les termes mêmes de l'Acte de preſtation de Serment prouvent ce fait, puiſque Robert Guiſchard ſe déclare Propriétaire, en même-tems qu'il devient Vaſſal. 3. Robert ne s'oblige à rendre hommage qu'aux Papes qui lui confirmeront l'Inveſtiture, d'où il

ils

ils ſont encore en poſſeſſion à l'égard de Naples.

Robert & Roger ſon frere marchérent enſuite ſur les ordres de Nicolas II. contre les Habitans de quelques Villes rébelles qu'ils obligérent à capituler. Après cette expédition, ils ſongérent ſérieuſement à la conquête de la Sicile. Ils y entrérent en 1061. & après dix années de guerre, ils en achevérent preſque entiérement la conquête, par la réduction de Palerme. Quelques Places maritimes qui reſtoient encore à ſe ſoumettre, ſervirent de retraite aux Sarazins, réduits à un trop petit nombre pour oſer tenir la Campagne. Par le partage que ces deux Princes firent de

Malaterra lib. 2. cap. 42. & ſeq. Order. Vitalis. lib. 3.

1061.

1071.

ſemble qu'on puiſſe conclure naturellement, que le refus de la confirmer devoit faire ceſſer la vaſſalité. 4. Par une conſequence neceſſaire, les Domaines que Robert ſoumettoit au S. Siege, devoient paſſer par ſucceſſion à l'infini, & ſans interruption, à tous les héritiers de ce Prince, & dans le droit les Souverains Pontifes ne pouvoient, en qualité de Seigneurs ſuzerains, en diſpoſer à leur gré. 5. Si dans quelque cas ils euſſent pû être de droit reverſibles au S. Siege, pour crime de felonie, ou autrement, Gregoire VII. d'ailleurs ſi jaloux d'étendre ſa puiſſance temporelle, n'eût pas manqué de les expliquer avec précaution dans ſon Inveſtiture, comme ont fait ſes Succeſſeurs.

leurs conquêtes, Robert ſe réſerva Palerme, la Vallée de Demona, la moitié de la Ville de Meſſine, & la Souveraineté ſur le reſte de l'Iſle, dont il ne céda que la proprieté à Roger, avec le Titre de Comte de Sicile.

Roger premier Comte de Sicile.

Malater. lib. 3. cap. 13. Ord. Vital. lib. 7. Curopal. pag. 845.

Plus Robert devenoit puiſſant, plus ſon ambition augmentoit. Une révolution arrivée à Conſtantinople, lui fit former le vaſte projet d'ajouter l'Empire d'Orient à ſes nouveaux Etats. Il avoit marié Helene l'une de ſes filles, à Conſtantin Porphyrogenete, fils de l'Empereur Michel Parapinace, à qui Conſtantin devoit naturellement ſucceder : mais Nicephore Botoniate ayant
1078. en 1078. détrôné Michel & ſon fils, qu'il fit enfermer dans un Convent, fut enſuite dépoſſedé lui-même par Alexis Comnene.

Deux ans après parut en Italie un
1080. homme qui ſe diſoit être Michel Parapinace. Il implora le ſecours des Princes Normands, & au récit de ſes malheurs ajouta, que le jeune Conſtantin avoit été fait Eunuque par l'ordre de Nicephore. Soit que ce fût Michel lui-même, ſoit que quelque impoſteur le repréſentât, Robert Guiſchard le crut le véritable Empereur détrôné, ou feignit de

le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à Alexis. Il s'y prépara dès ce moment, persuadé que Michel restant sans espoir de postérité, il lui seroit plus aisé de faire réüssir ses projets.

Le Pape Gregoire VII. avoit alors un cruel ennemi dans la personne d'Henry IV. Roi d'Allemagne, qui l'avoit fait déposer, & élire à sa place l'Antipape Clement III. Gregoire toujours occupé des desseins de ce Prince, qu'il craignoit de voir arriver en Italie à la tête d'une Armée, se réconcilia avec les Normands qu'il avoit excommuniés, pour quelques usurpations des Terres de l'Eglise. Il eut une conférence avec Robert, Jourdain Prince de Capoüe, & d'autres Seigneurs. Dans cette entrevûë, Robert fit le Serment de fidélité au Pape Gregoire, promit de le défendre contre tous, & de procurer l'Election canonique des Papes ses Successeurs. Il s'engagea aussi par un Acte particulier, au payement annuel de l'ancien Cens de douze deniers pour chaque paire de bœufs de son Domaine.

Guill. Gemmetensis lib. 7. cap. 43. Ord. Vital. loc. cit. Summ. lib. 1.

Le Pape lui accorda l'Investiture des Terres qui lui avoient été données par Nicolas II. mais comme il avoit besoin des Normands, il ne décida rien

Invest. Greg. VII. in Baron. loc. cit. sup.

ſur les biens uſurpés qui faiſoient le ſujet de leurs démêlés, & s'en remit à la prudence de Robert.

Sur ces entrefaites, le Pontife informé qu'Henry étoit occupé dans ſes propres États, où il venoit d'être battu par les Saxons, conſentit au projet que Robert formoit contre Alexis Comnene, & écrivit aux Evêques de la Poüille, & de la Calabre, pour les exhorter à encourager les Troupes deſtinées à cette expédition.

Epiſt. 7. Greg. lib. 8.

1081. Robert paſſa l'année ſuivante en Grece, dont il s'ouvrit le chemin par deux Victoires ſur l'Armée des Venitiens, qui, allarmés déja de la grandeur des Normands, avoient pris la défenſe d'Alexis. Il ſe rendit maître de Durazzo en Albanie, & avec 15000 hommes, battit l'Armée d'Alexis, forte de 170000. Ces premiers ſuccès furent ſuivis de pluſieurs autres Conquêtes, qu'il fit dans la Grece; mais en 1084. il fut obligé d'en interrompre le cours, pour revenir en Italie au ſecours du Pape Gregoire, qu'Henry IV. tenoit aſſiégé dans le Château S. Ange, & de laiſſer à ſon fils Boëmond le ſoin de continuer la guerre. A ſon arrivée à Rome, il n'y trouva plus Henry, qui au bruit de ſa marche leva le Siége du Château S. Ange, & ſe retira en

Malater. lib. 3. cap. 25. 27. 28. 33. 37. 39. Baron. ex Bertholdo anno 1084. Ord. Vit. loc. cit. ſup. Cronic. Caſſin. lib. 3.

1084.

Lombardie. Alors Robert fit rentrer ſous l'obéiſſance du S. Siege, les rébelles qui s'en étoient ſouſtraits : tandis que Boëmond recueilloit les fruits d'une ſeconde Victoire, qu'il avoit remportée ſur Alexis.

Gregoire VII. ne ſurvêcut qu'un an à ſa délivrance, & Robert lui-même, lorſqu'il s'en retournoit joindre Boëmond, mourut dans l'Iſle de Cephalonie, ou, ſelon d'autres, dans une Ville d'Albanie, le 17 de Juillet 1085. âgé de plus de 60 ans, après 25 années de regne, à compter du tems qu'il prit la qualité de Duc. Son corps fut transféré à Venoſa, Ville de la Poüille, & enſeveli dans l'Egliſe de la Trinité. 1085.

Guillel. Tyr. l. 2. Chron. Caſſin. lib. 3. cap. 57. 58. Malat. lib. 3. cap. 41. 42. Baron. 1085. Summ. lib. 1.

Il laiſſa deux fils, Boëmond, de ſa premiere femme, & Roger, ſurnommé Burſa, de ſon ſecond mariage avec Sigelgaire fille de Gaïmar Prince de Salerne. Ces deux freres eurent conteſtation ſur le partage de la ſucceſſion de leur pere ; mais le jeune Roger par l'autorité du Comte de Sicile ſon oncle, ſucceda au Duché de Calabre, & de la Poüille. Boëmond réduit à la ſeule Principauté de Salerne, dont Robert avoit dépoſſedé dès l'année 1074. Giſulphe fils de Gaïmar ſon Beau-pere,

Roger I. ſurnommé Burſa Duc de Calabre & de Poüille.

1097. ſe croiſa en 1097. & paſſa en Aſie, où il fut élû Prince d'Antioche. Son fils auſſi nommé Boëmond lui ſucceda, & mourut ſans enfans mâles. Roger Burſa après 19 ans de regne, eut pour héritier Guillaume ſon fils unique, qui déceda ſans enfans en l'année 1127. En lui finit la poſtérité maſculine de Robert Guiſchard.

Guillaume II.

1127.

Roger Comte de Sicile eut des deſcendans qui perpétuerent plus long-tems le ſouvenir de ſa gloire & de ſes grandes actions. Dès qu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur de la Sicile, où quelques Sarazins qui y reſtoient encore s'étoient ſoumis à vivre au nombre de ſes Sujets, ſon premier ſoin fut de témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance, en rendant exactement la juſtice, en ſoulageant les affligés, les veuves, & les orphelins, & en remédiant, autant par ſon exemple, que par ſes Loix, aux maux que les Infideles avoient cauſés à la Religion, aux mœurs, & à la police. Il fit réparer les Egliſes, qui la plûpart ſe trouvoient converties en moſquées, augmenta leurs revenus, & en fonda de nouvelles. Il s'appliqua particulierement à rétablir dans la Sicile les Evêchés, pour les rendre à l'Egliſe Romaine, dont ils relevoient dans les

Malater. lib. 4. cap. 7. Fleury Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 64.

premiers siécles, mais à qui l'Eglise Grecque les avoit enlevés : car, depuis le schisme, les Patriarches de Constantinople établirent peu à peu leur Juridiction sur les Eglises de la Sicile, devenuë Province de l'Empire Grec, & pendant plus de 200 ans que cette Isle gémit sous la domination des Sarazins, le peu d'Evêques qui y restérent, & tous les Chrétiens, reconnurent l'Evêque de Constantinople pour leur Patriarche, jusqu'à la conquête des Normands.

Le rétablissement des Evêchés se fit 1093.
en 1093. Urbain II. qui occupoit alors le S. Siége, connoissant le zéle du Comte de Sicile pour tout ce qui concernoit la Religion, lui permit de transférer l'Evêché de Troïne à Messine, & de l'ériger en Archevêché, de même que Montreal : de mettre en possession de l'Eglise de Palerme, Nicodeme, & les Grecs qui en avoient le Titre : d'attribuer à chaque Diocèse un district, & d'en fixer les limites : de nommer de nouveaux Evêques dans les Siéges vacans : Et tout ce que régla ce Prince pour les érections, divisions, & dispositions des Evêchés, fut executé de l'aveu & de l'agrément du Pape, qui l'avoit revêtu à cet égard

de ſon autorité, par une Commiſſion particuliére & verbale.

Malater. cap. 39. & ultimo & Bull. Urb. II. ibid. Concil. Labb. to. X. Fazell. hiſt. Sicula. Baron. Edit. Romæ 1098.

Ce même Pape Urbain II. ayant quelque tems après nommé l'Evêque de Troïne ſon Légat en Sicile, Roger s'en offenſa, & refuſa de conſentir que ce Légat exerçât ſes pouvoirs: il s'en plaignit même au Pontife, avec qui il eut une conférence à Salerne en 1098. Urbain perſuadé du zéle de Roger pour les affaires Eccléſiaſtiques, eut égard à ſes repréſentations: il révoqua la Commiſſion de ſon Légat, & donna au Comte lui-même la Légation héréditaire, par une Bulle qui ſemble avoir toute la force d'un Traité, ou qui du moins doit être regardée plutôt comme une confirmation, que comme une conceſſion du droit, puiſque Roger en jouiſſoit en vertu d'une Commiſſion verbale du Pontife, & que ce ne fut que ſur les plaintes de ce Prince qu'il conſentit à le cimenter par un diplome.

1098.

Urbain dans cette Bulle datée du même lieu de Salerne le 5. des Nones de Juillet, indiction VII. l'an XI. de ſon Pontificat, c'eſt-à-dire, en 1098. s'explique ainſi, en s'adreſſant au Comte Roger.

Parce qu'il a plû à Dieu de récompenſer votre ſageſſe par pluſieurs triomphes,

ches, & par les honneurs : que votre zéle a étendu la Religion ſur les Terres des Saraſins, & s'eſt toujours & en différentes manieres dévoüé au S. Siége Apoſtolique : Nous vous avons reconnu pour le très-cher Fils de la même Egliſe univerſelle, & pleins de confiance en la ſincérité de votre zéle, Nous vous aſſurons par l'autorité de notre préſente Bulle, comme Nous vous l'avons promis de vive voix, que pendant tout le tems de votre vie, celle de votre fils Simon, ou de tel autre qui ſera votre légitime ſucceſſeur, Nous n'établirons aucun Légat ſur les Terres de votre Domination, contre votre volonté, ou votre conſentement ; au contraire, Nous voulons que ce que nous ferions par un Légat, vous le faiſiez à ſa place, ſuivant votre prudence, quand bien même Nous vous envoyerions quelqu'un d'auprès de Nous pour le bien des Egliſes qui ſont ſous votre puiſſance, & pour l'honneur de S. Pierre & du S. Siége Apoſtolique, auquel juſqu'à préſent vous avez obéi avec zéle, & que vous avez généreuſement & fidelement ſecourue dans ſes beſoins. Si l'on aſſemble un Concile, & que je vous demande des Evêques & des Abbés de vos Etats, vous m'envoyerez ceux que vous voudrez, & en tel nombre que vous jugerez à propos, réſervant les

autres pour le Service & la conſervation des Egliſes.

Ce droit de Légation dont nous venons de voir que Roger jouiſſoit dans la Sicile avant la Bulle d'Urbain II. & dont la confirmation étoit bien dûë aux grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe, eſt le plus grand privilege qui ait jamais été accordé à aucun Souverain. Les Rois de Sicile le ſont exercer par un Tribunal appellé la Monarchie de Sicile. Quelques Papes ont eſſayé dans la ſuite d'anéantir ce droit, & les Partiſans de la Cour de Rome l'ont attaqué dans leurs écrits. Je parlerai en ſon lieu des conteſtations que le Tribunal de la Monarchie a occaſionnés entre les Souverains Pontifes & les Rois de Sicile : il ſuffit de remarquer ici que les Monarques, toujours en poſſeſſion, le regardent encore aujourd'hui comme un droit inaliénable de leur Couronne.

Vide Baron. loc. cit. ſup. Spond. in ejuſd. Epit. Acoſta. (Simon.) Hiſt. des Reven. Eccleſ. p. 133. &c.

1101. Roger Comte de Sicile mourut plein de gloire en 1101. à Milet en Calabre, & fut enſeveli dans la grande Egliſe de cette Ville qu'il avoit fait bâtir : il étoit âgé de 70 ans, dont il en avoit regné 16, depuis la mort de Robert Guiſchard. Il laiſſa de ſa femme Adelaïde deux fils, Simon qui lui ſuccéda & ne lui ſurvêcut qu'un an, & Roger II.

Cron. Caſſin. eod. ann. Falco Benevent. in Cronica. an. 1127. Summ. lib. 1. cap. 13.

SIMON.

Lorſque la poſtérité maſculine de Robert Guiſchard s'éteignit par la mort de Guillaume fils de Roger Burſa, Roger II. recueillit la ſucceſſion de Guillaume qui l'avoit inſtitué ſon héritier. Il fut reconnu pour Souverain, & ſacré par Alfane Archevêque de Salerne: enſuite il ſe tranſporta à Reggio, prit poſſeſſion du Duché de la Pouille, marcha avec quelques Troupes vers Benevent dont il tenta, mais inutilement, de s'emparer, & retourna en Sicile où il prit la qualité de Duc qu'il ſubſtitua dès-lors à celle de Comte. 1127. ROGER II.

Il envoya en même-tems ſes Ambaſſadeurs avec des préſens à Honorius II. pour le prier de l'inveſtir du Titre de Duc par la tradition de l'Etendart, ſuivant l'uſage du tems, & lui promit, comme une récompenſe de cette faveur, la Ville de Troia, & celle de Montefoſco. Le Pape mécontent de ſon entrepriſe ſur Benevent, & de ſon retour en Sicile, ſans lui avoir prêté le ſerment de fidélité, refuſa ſes offres, fit prendre les armes à Robert Prince de Capouë, dont les Ancêtres s'étoient rendus hommes-liges de Roger Burſa, & qui par le refus de rendre hommage venoit de ſe brouiller avec le Duc de

Falco Benev. loc. cit. ſup. Baron. 1127. Alex. Abbas Teleſinus in vita Rogerii, lib. 1. à cap. 5. ad 15. inclus.

Sicile. Au bruit des ravages que Robert, aidé par quelques Seigneurs vaſſaux de l'Egliſe, faiſoit ſur le Territoire de Benevent, le nouveau Duc de Sicile étant repaſſé dans la Pouille, le Pape marcha en perſonne à ſa rencontre avec le Prince de Capouë, ſuivi d'une groſſe Armée : mais Roger pour ne point commettre à une action déciſive le ſort de cette guerre, ſe retira dans les montagnes, où il reſta 40 jours comme inveſti, jugeant en habile Capitaine que les forces ennemies ſe diſſiperoient d'elles-mêmes. En effet, les vivres manquérent dans l'Armée du Pape, & le
Juillet. Prince de Capouë fatigué des chaleurs exceſſives, retourna dans ſa Principauté, avec les Troupes qui l'accompagnoient. Le Pontife ainſi abandonné, envoya Haimeri Chancelier de l'Egliſe Romaine, pour traiter de la paix avec le Duc Roger, & lui propoſer une enrtevûë à Benevent, ſous promeſſe de lui accorder le Titre de Duc. Roger auſſitôt vint camper près de cette Ville, où par défiance il ne voulut point entrer.
22. d'Aouſt. Honorius alla donc le trouver, lui donna l'Inveſtiture, & reçut le ſerment de fidélité. Roger s'engagea avec ſerment envers le Pontife, & ſes ſucceſſeurs, à

ne faire aucune entrepriſe ſur Benevent.

Ce Prince ambitionnoit le Titre de Roi : il y parvint deux ans après, à l'occaſion du ſchiſme qui ſuivit la mort d'Honorius II. Pour éviter le tumulte qu'on craignoit dans Rome, les plus anciens & les plus ſages des Cardinaux crurent devoir proceder à l'Election d'un Succeſſeur, avant que ſa mort fût publiée, & leur choix tomba ſur Gregoire Cardinal de S. Ange, qui ſe fit appeller Innocent II. Les autres Cardinaux à la nouvelle de la mort d'Honorius, s'aſſemblérent de leur côté, & élurent Pierre de Leon qui prit le nom d'Anaclet II.

Abb. Teleſin. in vita, lib. 2. cap. 1. 2. 3. Baron. 1130.

1130.

L'Antipape maître dans Rome obligea Innocent à ſe réfugier en France, & vint enſuite à Benevent, de-là à Avellino, où ſe trouvoit le Duc Roger qui l'avoit reconnu pour le ſeul Pape légitime. Ils traitérent enſemble, Anaclet lui donna ſa ſœur en mariage, lui accorda le Titre de Roi, avec la permiſſion de ſe faire couronner par les Archevêques du Païs, aſſiſtés des autres Evêques; il l'inveſtit auſſi de la Principauté de Capouë, & de la Seigneurie de Naples, à charge de lui faire hommage, & de lui payer tous les ans 600

Abb. Teleſ. & Baron. loc. cit. Falco Benevent. & Cron. Caſſin. Ord. Vitalis, lib. 13. p. 898. Summ. lib. 1.

Du Cange Gl. ff. au mot Saſati.

ſchifates, eſpece de monnoye d'or qui portoit la figure d'une gondole. Anaclet de retour à Benevent en fit expédier la Bulle le 27 de Septembre 1130. & la même année envoya en Sicile le Cardinal Conti, qui, le jour de Noël, couronna le nouveau Roi à Palerme, reconnuë depuis pour la Capitale de ſes Etats. Telle fut l'origine du Royaume de Sicile.

ROIS NORMANDS.

Ab. Teleſ. cap. 13. & ſeq. Falco. Benev. an. 1131. & ſiq.

LE Roi Roger, quoique le ſeul Prince au-delà des Monts qui reconnût l'Antipape Anaclet, lui demeura conſtamment attaché, malgré les hoſtilités de l'Empereur Lothaire, qui,
1131. après que le Concile de Visbourg eut confirmé l'élection d'Innocent II. ſe déclara ſon Protecteur, & l'accompagna
1133. en 1133. juſqu'à Rome, où il le mit en poſſeſſion de l'Egliſe de Latran. En
1134. 1134. il revint en Italie avec une Armée conſidérable. Après avoir aſſiégé & pris Salerne, il enleva à Roger le Duché de la Pouille, & de concert avec le Pape le donna à Rainulfe Comte d'Averſe, qui en fut inveſti par l'Etendard, que tenoient le Pontife & l'Empereur: ſeul expédient qu'on trouva

pour conſerver le Droit que l'un & l'autre prétendoient avoir de donner cette inveſtiture.

Ce fut à quoi ſe bornérent les exploits de Lothaire. Après ſon départ Roger ſe vengea ſans obſtacle : il mit tout à feu & à ſang dans la Pouille, reprit les Villes qu'occupoit le Comte Rainulfe, & Benevent même qu'il força à reconnoître l'Antipape. Non content de ces ſuccès, il ſe préparoit à donner Bataille, lorſque le Pape chargea ſaint Bernard, qu'il avoit appellé en Italie, de négocier la Paix entre Roger & le nouveau Duc de la Pouille. Saint Bernard prédit au Roi que s'il livroit combat, il ſeroit vaincu ; mais ce Prince ſupérieur en forces, attaqua, au mépris de la prédiction, le Duc qui le battit, & l'obligea à fuir devant lui. Le Roi feignit alors d'écouter les propoſitions de Paix, & conſentit à ſe faire inſtruire de ce qui s'étoit paſſé à l'élection des deux Papes, pour ſe déterminer enſuite du côté de celui qui lui paroîtroit le plus légitimement élû. Innocent envoya pour cet effet à Salerne deux Cardinaux, avec ſaint Bernard, & l'Antipape de ſon côté en députa trois des ſiens. L'affaire fut examinée par le Roi avec

1137.

Aut. ſup. cit. & vita S. Bernardi, lib. 2.

beaucoup de patience, & diſcutée vivement entre ſaint Bernard, & Pierre de Piſe Cardinal du Parti d'Anaclet: cependant on ne décida rien, parce que le Roi qui avoit uſurpé pluſieurs Terres ſur l'Egliſe Romaine, perſiſtoit dans la réſolution de les conſerver.

1138. *Cron. Caſſin. eod. anno.* Anaclet mourut au commencement de l'année ſuivante, & le Roi permit aux Cardinaux de ſon Obédience de lui donner un Succeſſeur. Ils élurent Gregoire Prêtre Cardinal, qui ſe nomma Victor, mais qui après avoir porté le vain Titre de Pape pendant deux mois ou environ, y renonça entre les mains de S. Bernard, le 29 de Mars, & termina le ſchiſme.

Ibid. 1139. *Baron. eod. anno.* *Summ. lib. 2. p. 4.* La paix ne pût néanmoins ſe rétablir, entre le S. Siége & le Roi, qui continua de proteger le reſte des Schiſmatiques. Il fut à cette occaſion excommunié publiquement avec tous ſes adhérans dans le Concile Géneral de Latran, que le Pape dès qu'il ſe vit maître de Rome, y avoit indiqué, pour achever la réunion de l'Egliſe. A peine le Concile étoit fini, que le Roi apprit la mort de Rainulphe. Plus irrité, qu'effrayé des foudres Eccléſiaſtiques, il repaſſa dans la Poüille, pour achever la

conquête de cette Province qu'il réduisit presque entierement, & s'avança jusques dans la Terre de Labour. Innocent à cette nouvelle rassembla des Troupes, vint à San-Germano au pied du Mont-Cassin attaquer à l'improviste l'Armée du Roi, qu'il mit en déroute & le força de s'enfermer dans le Château, où il l'investit. Guillaume Duc de Calabre, fils de Roger, accourut à son secours à la tête de mille chevaux, surprit à son tour les Ennemis, les battit, & fit le Pontife prisonnier avec ses Cardinaux, qu'il conduisit en triomphe au Roi son pere.

Ce Prince loin de s'enorgueillir après un si brillant succès, demanda la paix dans les termes les plus soumis, & le Pape destitué de tout appui ne put se refuser à ses prieres. On convint aisément des conditions du Traité, dont les principales furent ; qu'Innocent accordoit à Roger le Royaume de Sicile, à un de ses fils le Duché de la Poüille, & à l'autre la Principauté de Capoüe. Roger & les Princes ses fils se jetterent aux pieds du Pontife, demanderent pardon, & lui jurerent fidelité. Le Pape donna au Roi l'Investiture par l'Etendard, & en fit ex-

Falco. Benev. Baron. loc. cit. sup. Cron. Nangii. 1141. Cron. Trivcti eod. anno. 26. Juillet.

pedier la Bulle, où ſans rappeller la conceſſion d'Anaclet, il s'étendit ſeulement ſur les ſervices rendus à l'Egliſe par les Ancêtres de ce Prince & par lui-même, & lui confirma & à ſes ſucceſſeurs le Royaume de Sicile, le Duché de la Poüille & la Principauté de Capoüe, à charge de l'hommage-lige, & ſous la redevance annuelle de 600. ſchifates. Ainſi Innocent II. ajoûta par cette ſeconde conceſſion ce qui paroiſſoit manquer à la premiere.

Pellegrinus in Falc. ne Benev. anno 1140. n. 59.

Juſqu'alors la Ville de Naples gouvernée en forme de Republique par des Ducs ou Doges, s'étoit maintenue dans ſa liberté, depuis qu'elle n'obeiſſoit plus aux Empereurs d'Orient, & la conceſſion d'Anaclet n'avoit donné au Roi de Sicile qu'un titre d'honneur, ſans ſouveraineté. Les Napolitains après la mort de Sergius VII. le dernier de leurs Ducs députerent à Benevent vers le Roi Roger, ſe ſoumirent volontairement à ce Prince, dont ils avoient éprouvé la valeur, & de ſon conſentement élurent l'un de ſes fils pour les gouverner.

Roger ne voulut rien changer à la forme du Gouvernement interieur & de la Police de cette Ville: il lui con-

ſerva ſes Magiſtrats & ſes Loix, la confirma dans les Privileges & Prérogatives dont elle avoit toûjours joüi, ſe reſervant néanmoins ſur elle, comme ſur ſes autres Etats, l'autorité ſouveraine, & l'exercice de la Juſtice. Après qu'il eut achevé d'abattre tout ce qui lui faiſoit reſiſtance, il forma de tous ſes Etats un ſeul corps de Monarchie, dont Palerme étoit la capitale, & les ſoumit à un gouvernement uniforme. Il inſtitua pour cet effet les ſept grands Officiers de la Couronne, dont le titre ſuprimé pour la Sicile depuis les Vêpres Siciliennes, ſubſiſte encore aujourd'hui à Naples : c'eſt-à-dire ceux de Connétable, de Chancelier, de Juſticier, d'Amiral, de Camerier, de Protonotaire, & de Senéchal qui reſidoient à Palerme auprès de ſa perſonne. Pour regir les Provinces, tant dans l'Iſle, qu'en deça du Fare, il les diviſa en differens départemens, dans chacun deſquels il envoya des Juſticiers, des Cameriers, des Connétables & des Chanceliers particuliers, ſubalternes & dépendans de ceux qui réſidoient à Palerme ; ceux-ci prirent dans la ſuite le nom de grand Connétable, de grand Chancelier, & ainſi du reſte.

Vid. Giann. Hiſt. di Nap. lib. 11. cap. 4. Juveges Hiſt. di Palerma. Ughell. in Ital. ſacra. Summ. &c.

C'eſt pour cette raiſon que les Siciliens ont pretendu que les Provinces en deça du Fare étoient dès l'origine dépendantes & comme membres du Royaume de Sicile, ſans faire une Monarchie ſeparée, ce qui a beaucoup de vraiſemblance, & ſe trouve appuyé ſur des raiſons aſſez fortes; mais les Napolitains leur en oppoſent qui n'ont pas moins de poids, & par des titres plus anciens que la Monarchie, ils démontrent que les Normands n'étant encore que Ducs prenoient dans les actes publics, ou dans leurs diplomes la qualité de Rois d'Italie, ou de Rois de la Poüille; enſorte que les Nations Etrangeres chez qui l'on publioit les exploits de ces Princes, s'imaginerent que la Poüille renfermoit toute l'Italie au delà du Tibre.

Vid. Tutini & Vincenti ſopra li ſette Uffic. del regn. di Napol. Giann. Hiſt. di Nap. lib. 2.

Voici quelles étoient les fonctions des grands Officiers de la Couronne de Sicile, dont il eſt neceſſaire de donner une notion genérale. Elles étoient à peu de choſe près, pareilles à celles des grands Officiers du Royaume de France, d'où Roger tiroit ſon origine, & leur pouvoir s'étendit dans toute la Monarchie, tantque la Sicile, & le Royaume de Poüille, ſe trouverent ſous la domination d'un ſeul Prince.

Le Grand Connétable, qui tenoit le premier rang entre les grands Officiers, étoit gardien de l'Epée du Roi, qui en la lui remettant toute nuë entre les mains, l'inveſtiſſoit pour ainſi dire de ſa dignité. Il avoit le Commandement genéral des Armées lorſquelles étoient en Campagne, & dans ce cas, les autres Officiers, même les Princes du ſang Royal, lui demeuroient ſubordonnez: ſon pouvoir ceſſoit dans l'enclos des Villes, les Gouverneurs des Provinces ne reconnoiſſant point ſon autorité. Indépendamment de ces Prérogatives, le Connétable reſtoit ordinairement attaché à la perſonne du Roi qu'il accompagnoit toûjours lorſque la neceſſité ne l'obligeoit pas à s'en éloigner, il faiſoit partie du Conſeil Royal, & prenoit part aux affaires de l'Etat. Cette dignité s'eſt ſoutenue dans ſon luſtre ſous les Princes Normands, Angevins & Arragonois, qui reſidoient en perſonne dans leurs Etats. Sous la maiſon d'Autriche, toute l'autorité du grand Connétable a paſſé aux Vice-Rois, avec la plus grande partie de ſes prérogatives: ce n'eſt aujourd'hui qu'un titre d'honneur, qui donne la preſéance dans les cerémonies publiques.

Du Grand Connétable.

Du Grand Amiral.

Les fonctions de Grand Amiral avoient beaucoup d'étendue dès leur origine : il commandoit ſur Mer en tems de Guerre ou dans la paix : il étoit chargé du ſoin de faire conſtruire les Vaiſſeaux, de les reparer & de les mettre en état de maintenir la ſeureté du Commerce : de veiller à la défenſe des Ports & des Côtes du Royaume. Les Amiraux particuliers, les Ouvriers employez à la conſtruction des Navires, & tout ce qui reſſortit de la Marine, étoient de ſa dépendance. Depuis, les Rois de Sicile lui ont attribué une entiere Juriſdiction au Civil, & au Criminel, ſur tous ceux qui lui ſont ſubordonnez : il l'exerce par des Officiers qu'il nomme, & dont les Jugemens ſont fondez, comme en France, ſur des Loix particulieres.

Du Grand Chancelier.

Le Roi Roger attribua aux Grands Chanceliers une autorité fort vaſte. Outre leurs fonctions, pareilles en beaucoup de choſes à celles du Chancelier en France, il les chargea ſouvent des affaires les plus importantes de l'Etat, & quelquefois des expeditions Militaires. Sous les regnes de l'Empereur Frederic II. ſecond Roi de Sicile de la maiſon de Suaube, & de Charles

Comte d'Anjou, premier des Rois Angevins, leur pouvoir ſouffrit beaucoup de diminution. Il reçut la derniere atteinte ſous Ferdinand le Catholique, & ſous l'Empereur Charles V. qui réunirent la Chancelerie à la perſonne du Roi, & érigerent le Tribunal des Regens de la Chancellerie pour en exercer les fonctions. Le titre de l'Office a cependant toûjours ſubſiſté : mais le miniſtere du Chancelier eſt reſtraint maintenant à conferer au nom du Roi le dégré de Docteurs aux Candidats, inſtruits dans les Colleges de Droit, de Theologie, de Philoſophie, & de Medecine, & à la ſurintendance de ces Colleges : le droit d'accorder les dégrés dans le Royaume de Naples, appartenant au Prince, & non à l'Univerſité des Etudes.

Du Grand Juſticier.

Le pouvoir du Grand Juſticier n'a pas reſidé long-tems dans ſa perſonne ſeule, à cauſe de l'érection du Tribunal de la *Gran-Corte* faite ſous Guillaume I. fils & ſucceſſeur de Roger. Dans la ſuite, l'Empereur Frederic II. ordonna que le Grand Juſticier en ſeroit le chef, & il lui laiſſa la ſuperiorité ſur tous les autres Juſticiers des Provinces, ce qui maintint toûjours

ce Grand Officier dans un haut rang ; parce que la *Gran-Corte*, ſuivant ſon Inſtitution, devint le Tribunal ſuprême du Royaume. On y jugeoit, non-ſeulement les affaires civiles & criminelles, mais encore les matieres féodales, & toutes les cauſes d'appel des Jugemens rendus par les Juſticiers des Provinces, & même par les Juges délegués par le Roi. Les Ducs, les Princes & tous les autres Barons étoient ſoumis à ſa Juriſdiction, & il connoiſſoit encore des crimes de Leze-Majeſté. Les Rois de la maiſon d'Anjou ſoutinrent l'éclat de ce Tribunal : ſous ceux des Maiſons d'Arragon, & d'Autriche, il perdit beaucoup de ſon luſtre par l'établiſſement de differens autres Tribunaux.

Du Grand Camerier.

Un changement pareil eſt arrivé à l'Office de Grand Camerier ou Grand Chambellan. Ses fonctions dès leur origine furent d'avoir la garde de la perſonne du Roy dans l'interieur du Palais, de faire poſer les Sentinelles, & de commander aux Huiſſiers ; il avoit le ſoin de la Garde-Robe, & des Joyaux ; mais ſon Emploi principal étoit de recevoir les revenus du Roi : ce qui lui en donnoit la ſur-intendance

rendance, & le droit d'arrêter les comptes des Tréſoriers particuliers, & de tous ceux qui ſous leurs ordres ſe trouvoient chargés de quelque recouvrement.

Dans la ſuite on érigea un Tribunal Général & ſuprême des Finances, pour exercer ces dernieres fonctions. Le Grand Camerier en fut declaré le chef, & conſerva l'autorité ſur tous les Officiers commis à la recette des droits fiſcaux, Impoſitions, Rentes & Gabelles du Royaume. Sous l'Empereur Frederic II. & ſous les Rois de la Maiſon d'Anjou, cette Juriſdiction s'exerça par les maîtres Rationaux dans la Cour de la Monnoye Royale. Ils eurent de grandes Prérogatives ſous Jeanne I. & ſous Louis d'Anjou I. du nom. Alphonſe I. unit à ce Tribunal, le Tribunal, appellé *della-Summaria*, & lui attribua les cauſes Féodales qu'il ôta à la *Gran-Corte*. Il donna en même-tems au Grand Camerier un Lieutenant pour préſider en ſon abſence, ce qui releva ſon Office & ſa Juriſdiction. Par ſucceſſion de tems, ſa dignité s'avilit, ſans néanmoins que le Tribunal en ait ſouffert, parce que toute l'autorité paſſa en la perſonne de ſon Lieutenant, à l'exception de la nomination aux char-

ges, que le Roy ſe réſerva.

Du Grand Proto-notaire.

Sous les Rois Normands, & ſous ceux des Maiſons de Suaube & d'Anjou, le Grand Protonotaire recevoit les Requêtes, donnoit Audience aux perſonnes que leurs affaires amenoient à la Cour, & en faiſoit ſon raport au Prince. Il expedioit les Lettres Patentes ou Diplomes, rédigeoit les Edits, les Ordonnances ou Décrets émanez du Roi ou de ſon Conſeil, & par là prenoit connoiſſance des affaires les plus importantes de l'Etat. Cet Office déchut ſous Alphonſe, qui érigea le Conſeil de *Sainte Claire*, & attacha au Chef ou Préſident de ce Tribunal, l'autorité & les fonctions du Protonotaire, à qui il ne laiſſa que le droit de préſider par lui ou par ſon Vice-Protonotaire, conjointement avec le Chef de ce Conſeil: mais peu à peu il en demeura entierement exclus. Il eſt même arrivé que le peu d'autorité qui lui reſta après ſon excluſion paſſa au Vice-Protonotaire, dont la dignité à la nomination du Roi ſubſiſte toûjours, & dont les attributions ſe bornent aujourd'hui à la création des Notaires publics, à l'examen de leurs Privileges, à la viſite de leurs Regiſtres ou Protocoles.

Le Grand Senéchal, appellé auſſi Grand Maître de Sicile, ou Major-Dome Major de la Maiſon du Roi, ſe trouva d'abord chargé du ſoin de faire fournir les vivres neceſſaires pour la table du Roi, & pour celles des Officiers de ſa Maiſon, & de l'entretien de l'Ecurie. Il avoit pareillement la ſurintendance des Forets & des Chaſſes reſervées aux plaiſirs du Prince, avec une autorité & une Juriſdiction entiere ſur les differens ordres d'Officiers ou Domeſtiques du Palais : à la reſerve des Chambellans, attachés â la Chambre & à la perſonne du Roi, & à l'exception auſſi de ſes Collateraux, c'eſt-à-dire de ceux qui étoient toûjours avec le Prince, & qui entroient dans ſa plus intime confidence. Sous le regne des Rois de la premiere branche d'Anjou, les fonctions de cet Office furent encore augmentées, parce que ces Princes faiſant leur ſéjour à Naples, ils multiplierent conſiderablement le nombre des Officiers du Palais, & en creérent de nouveaux comme Major-Dome de la Maiſon du Roi, Maître ou Intendant des chevaux, & de la Panneterie, Maître des Palfreniers & de l'Ecurie, Maître d'Hô-

Du Grand Senéchal.

tel, & des Haras, Maſſiers ou Huiſſiers & Senéchaux de l'Hôtel. Ils ſoumirent encore à la Juriſdiction du Grand Senéchal, les chefs de la Cuiſine & de la Bouteillerie, le Juge de l'Hôtel Royal, les Chambellans qui d'abord ne relevoient point de lui, les Valets de la Nappe du Roi, les Veneurs, le Garde des Oiſeaux, les Fauconiers & differentes ſortes d'autres bas Officiers. Ces grandes prérogatives furent conſervées par les Princes Arragonois, qui tenoient leur Cour à Naples. Lorſque le Royaume paſſa dans la Maiſon d'Autriche, & que Naples ceſſa d'être le ſéjour ordinaire de la Cour, le Grand Senéchal perdit en même-tems toute ſa Juriſdiction, par la ſuppreſſion de la plûpart des Officiers ſubalternes, & parce que ceux qui furent maintenus dans leurs emplois reſterent indépendans. Aujourd'hui les ſept grands Offices, dont quelques-uns ſont devenus héréditaires, comme celui de Grand Connétable dans la Maiſon Colonne, ne ſont plus que des titres honoraires, ſans fonctions, dont tout le privilege ſe réduit à la preſéance aux jours de cerémonies publiques.

Ce n'étoit point aſſez au Roi Ro-

ger, fondateur d'une Monarchie nouvelle, d'avoir ainſi pourvû à la ſplendeur de ſa Cour, & à l'adminiſtration de la Juſtice dans les differentes Provinces de ſes Etats; il falloit des loix pour ſervir de regle aux Officiers à qui il venoit de confier une partie de ſon autorité; il vouloit accoûtumer au gouvernement Monarchique une Nobleſſe brave & ambitieuſe, qui à la faveur des révolutions frequentes & des Guerres preſque continuelles, dont cette partie de l'Italie ſe vit travaillée, avoit goûté les douceurs de l'indépendance: & ramener enfin à l'équité & à la ſubordination des peuples corrompus par la licence, qui ne ſçavoient plus obéir, parce qu'ils avoient trop ſouvent changé de maîtres.

Les Etats qui formoient cette nouvelle Monarchie, avoient été regis autrefois ſuivant les anciennes loix Romaines: mais elles y étoient preſque oubliées: on n'en retenoit par tradition que de legeres teintures, qui n'avoient pas force de Loix écrites. Il eſt vrai que le droit Romain commençoit à revivre: on donnoit dans quelques Academies des leçons ſur les Livres des Pandectes de Juſtinien, trouvées parmi *Giann. lib. 21.*

les ruines d'Amalphi, lorſque l'Empereur Lothaire vint ravager la Poüille : mais Roger leur prefera les Loix des Lombards, plus conformes aux mœurs de ce tems-là, & en ordonna l'exécution à ſes Sujets, ce qui n'étoit que les confirmer dans les Provinces en deça du Fare où elles avoient lieu depuis le regne des Lombards, à la difference de la Sicile, dont ils ne s'étoient jamais rendus maîtres. Dans la ſuite, le droit Romain prévalut, & il eſt aujourd'hui le fondement de la Juriſprudence.

Ce Prince laiſſa d'ailleurs ſubſiſter, entr'autres uſages introduits par les Lombards, l'ordre & la Police des Fiefs, dont l'admirable œconomie faiſoit alors preſque dans toute l'Europe le fondement du gouvernement politique. Il conſerva les aſſemblées des Parlemens ou Etats genéraux, où tout le corps de la Nation étoit repréſenté par les Députés & Syndics des Provinces, & des Villes. Ces Parlemens ſous la nouvelle domination de Roger ne partageoient point l'autorité ſouveraine, parce que les Princes Normands ſes Ancêtres s'étant établis à la pointe de l'épée, il ſe forma de leurs conquêtes un Royaume purement patrimo-

nial; mais on y regloit du conſentement unanime du Prince & des Peuples les operations de la guerre & de la paix; on y promulguoit les Loix, on y déterminoit le contingent des Troupes que devoient fournir les Feudataires de la Couronne, ou ce qu'ils ſeroient par proportion tenus de payer en argent, tant pour l'entretien des Milices, que pour les autres dépenſes; ce Subſide s'appelloit donatif, & en a retenu le nom juſqu'à preſent, quoiqu'il y ait long-tems qu'on n'aſſemble plus les Etats Généraux. *

Ce fut dans le premier de ces Parlemens convoqué à Ariano en 1140. que Roger en preſence de la Nobleſſe Eccleſiaſtique & Seculiere du Duché de Poüille, publia des Loix particulieres, ſous le nom de Conſtitutions, qui 1140. *Conſtit. Reg. Rogerii in Conſt. regni Sicil. lib. 3. tit. 13.*

* Sous les Princes Angevins, les peuples payoient des Tailles ſuivant le bon plaiſir du Roi, & on aſſembloit rarement les Etats, dont les Rois de la Maiſon d'Arragon rétablirent l'uſage. Alphonſe le Magnanime le premier de ces Rois abolit les Tailles, & ſe contenta de 10 Carlins pour chaque cheminée. Cette impoſition fut portée à 15 Carlins ſous Ferdinand ſon fils, & augmentée depuis à proportion des beſoins de l'Etat. Le Carlin ne valoit gueres qu'un ſol Tournois.

ſupléant au droit Civil, acheverent de preſcrire les regles de la Police & de la diſcipline. Les plus conſiderables furent celles qui regardent la Juriſprudence des Fiefs. Il défendit pour toûjours aux Princes, c'eſt-à-dire, à ſes fils, car ils étoient ſeuls alors dans le Royaume qui portaſſent ce titre, aux Comtes, Barons, Archevêques, Evêques, Abbés ou autres proprietaires de Fiefs ou de droits Seigneuriaux, de les vendre ou aliener, en totalité ou en partie, & d'aſſigner pour le Doüaire des femmes, les Châteaux ou chefs-lieux qui donnoient le nom aux Fiefs : il permit ſeulement d'hypotequer les fonds pour la ſûreté de leur dot.

L'objet de cette Conſtitution étoit de ſoutenir la dignité des Fiefs, & d'en aſſurer à perpetuité le ſervice, parce que le Droit Féodal Lombard permettant la diviſion des Fiefs par égales portions entre les Freres, il étoit aiſé de prévoir que ſi l'on laiſſoit aux Feudataires la liberté de les aliener ou de les morceler, ils ſeroient bien-tôt hors d'état d'acquitter ce ſervice.

Mais ce Prince voulant donner aux François compagnons de ſes victoires un témoignage ſingulier de ſa reconnoiſſance,

noiſſance, leur permit de regir ſuivant le Droit François les Fiefs qu'ils tenoient de ſa généroſité à titre de recompenſe, afin que ces Fiefs fuſſent tranſmis à leur poſterité ſans partage, & avec plus de diſtinction; ainſi le Droit François s'introduiſit dans les Etats de Roger, & y devint, comme il l'eſt encore aujourd'hui la Loi particuliere en matiere Féodale, à la difference du Droit Lombard, regardé comme droit commun.

Quoique le Roi Roger par ſon accord avec Innocent II. en 1139. eût remis au Saint Siége la Cité, & le Territoire de Benevent, il eſſaya ſouvent de les uſurper de nouveau: ces entrepriſes le broüillerent avec ce Pontife, & avec Celeſtin II. ſon ſucceſſeur immediat. Lucius II. qui ſucceda à Celeſtin en l'année 1144. inquieté comme ſes prédeceſſeurs par le ſoulevement des Romains qui s'efforçoient de retablir leur liberté & leur ancien gouvernement, ménagea dans la même année une conference avec Roger pour pacifier leurs differends particuliers. Après bien des difficultez on parvint enfin à conclure un Traité, par lequel Roger lui reſtitua ce qu'il poſſedoit à

Chron. Caſſin. an. 1143. *Lucii Epiſt.* 1. *Ott. Friſing. lib.* 8. 1144.

titre d'uſurpation. Pour s'attacher ce Prince & s'en faire un protecteur contre les Romains, le Pontife de ſon côté lui permit de porter la Verge, l'Anneau, la Dalmatique, la Mitre & les Sandales, qui ſont les marques de la dignité & du pouvoir Eccleſiaſtique : ce que je n'aurois pas crû neceſſaire de remarquer, ſi on ne regardoit cette grace comme une confirmation du droit de Legation accordé par Urbain II.

Le reſte du regne de Roger ſe paſſa en expeditions militaires, qui n'entrent point dans le plan que je me ſuis formé. Ce Prince tranquille dans ſes Etats, porta vers l'année 1141. la Guerre en Affrique, où il ſe rendit maître de pluſieurs Villes. En 1148. ou 1149. il y envoya une Flotte conſiderable, qui ſe ſoumit Tripoli de Barbarie, Tunis & un aſſez grand nombre d'autres Places. Les Anciens Hiſtoriens n'apprennent, ni les cauſes ni le détail de cette guerre ; on ſçait ſeulement que dans l'une de ces expeditions le Roi de Tunis * fait priſonnier,

Cron. Caſſin. 1146. Triveti & Sigeberti Gemblacenſis anno 1141. Hugo Falcandus Hiſt. Siciliæ in initio.

* Par le mot de Roi il faut entendre ici le Viceroi ou Gouverneur de Tunis pour les Almoades ſouverains de l'Afrique occidentale ou pays de Mogreb. Le Miramolin qui regnoit

fut contraint pour obtenir ſa liberté, de ſe rendre Tributaire de Roger. Ce Prince eut auſſi de frequens démêlez avec Manuel Empereur d'Orient, qu'il alla attaquer juſques dans Conſtantinople dont il ruina les Fauxbourgs. Une Flotte Silicienne ayant abordé en 1153. à l'Iſle de Corfou, & ne pouvant emporter de force la Citadelle, la prit par ſtratagême. Enſuite l'armée débarqua en Epire, penétra dans la Grece, s'empara de Corinthe, de Thebes & d'Athenes, & emmena priſonniers en Sicile un grand nombre d'Ouvriers en étoffes de Soye, que Roger établit à Palerme Capitale de ſes Etats, afin qu'ils appriſſent leur metier aux Siciliens. Ce fut ainſi, dit Othon de Freiſengen, que cet art commença à devenir plus commun par l'induſtrie des Grecs.

Otto Friſengenſis de Geſtis Frider. I. lib. 1. cap. 33. Cron. Sigeb. Gemb. loc. cit. Joannis Cinnami Hiſt. de Geſt. Comnen. lib. 3.

Pendant que les armes de Roger proſperoient en Aſie, ce Prince favoriſoit les ſciences en protegeant les Sçavans refugiés dans ſes Etats. Le Sche-

alors étoit, ſelon les apparences, Abdalmoumen premier de la Dynaſtie des Almoades, puiſqu'on la fait commencer l'an 714. de l'Hegire 1140. de J. C. & que les Auteurs Arabes donnent à Abdalmoumen 34. années de regne.

Bib. Orient. d'Herbelot aux mots Edriſſi. Giagrafiah. Scherif Aledriſſi.

rif Mohammed Ben Mohammed, Prince de la Dynaſtie des Edriſſites, ayant été chaſſé avec toute ſa famille par Mahadi le Fatimite, qui s'étoit rendu maître de toute l'Affrique Littorale, en deça du Fleuve Niger, trouva un azile aſſuré auprès du Roi de Sicile. Ce Scherif fort Sçavant, fabriqua aux dépens de Roger, un Globe Terreſtre d'Argent peſant huit cens Marcs, ſur lequel il fit graver en Arabe tout ce qu'il avoit pû ſçavoir des païs, qui pour lors étoient connus: & en 1153. compoſa un livre de Geographie fort ample, contenant la deſcription de ce Globe, & diſtribué ſelon les ſept Climats marquez par Ptolomée. L'abregé de ce livre, auſſi appellé le livre de Roger, fut publié en Arabe & en Latin en 1619. Il eſt plus connu ſous le nom, quoiqu'impropre, de Geographie Nubienne.

Chron. Caſſin. & Nangii anno 1154. Baronius 1186. Cron. Riccardi à San Germano. Inveges Hiſt. di Palerma lib. 3. Fazell.

Roger mourut à Palerme le 27. de Fevrier 1154. âgé de 58. ans dont il en avoit regné vingt-deux. Il merita par ſa valeur & par ſa juſtice, le ſurnom glorieux de Fondateur, & de Legiſlateur d'une des plus Nobles Monarchies du monde. Guillaume qui lui reſtoit ſeul de pluſieurs fils qu'il

avoit eus de ſes deux premiers Mariages, ſucceda à la Couronne. La Reine Beatrix ſa quatriéme femme reſtoit enceinte d'une fille, qui fut nommée Conſtance; Roger laiſſa auſſi un fils naturel appellé Tancrede, Comte de Leccio.

& Mazell. in Hiſt. Sicil. Riccius de Reg. Sicil. lib. 1. Summ. lib. 2. Cala Hiſt. di Suevi parte 1a. lib. 1.

Guillaume fut traverſé dans le commencement de ſon regne. Le Pape Adrien IV. gagné par les Ennemis de ce Prince, lui refuſa l'Inveſtiture, l'excommunia, ſouleva contre lui les Barons Siciliens, & ligué avec l'Empereur Frideric Barberouſſe, & Manuel Empereur d'Orient, lui ſuſcita une guerre cruelle & opiniâtre qui ſembloit devoir le renverſer du Trône. Guillaume en ſortit cependant avec gloire : il chaſſa les Grecs qui s'étoient emparés de Brindes, & obligea le Pontife à faire la paix. Ce Prince parut plus grand au milieu de ces troubles, que dans le calme; dès qu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur, il ſe renferma dans ſon Palais où il ne penſa plus qu'à dépouiller ſes Sujets pour augmenter ſon Tréſor : il ſe livra entierement aux pernicieux conſeils de Majon, homme de la lie du peuple, qu'il avoit élevé à la dignité de Grand-Amiral, & dont il fit ſon

GUILLAUME I. ſurnommé LE MAUVAIS. *Vid. Hiſt. Sicil. Hug. Falcandi.*

confident. Ce favori ſe déclara l'ennemi irreconciliable de tous ceux qui pouvoient s'oppoſer aux progrès de ſon crédit. On ne vit plus en Sicile que proſcriptions, maſſacres, empriſonnemens. Le traître oſa même conſpirer contre la vie du Roi, pour s'emparer de la Couronne, & peut-être eût-il exécuté ce projet déteſtable, ſi la Faction contraire ne l'eût fait aſſaſſiner par le Comte Bonelli. Sa mort cauſa une joye univerſelle, mais elle occaſionna de nouveaux troubles. Le Roi reſolu de ſe venger du Meurtrier, ſe vit aſſiegé dans ſon Palais par les Partiſans de Bonelli, tomba entre leurs mains, & demeura leur priſonnier. Le Peuple indigné de la captivité de ſon Souverain, vint à ſon tour aſſieger le Palais pour forcer les Mutins à lui rendre la liberté. Dans cette émeute Roger ſon fils aîné, qu'ils ſe propoſoient de mettre ſur le Trône eſt tué d'un coup de Flèche tiré au hazard, ce qui donne lieu d'accuſer le Roi de l'avoir fait perir: contraints enfin de ceder à la force, ils remettent ce Prince en liberté, & ſe reconcilient avec lui. Ces ſcenes tragiques qui ſe paſſoient en Sicile, influoient ſur le repos des

Etats ſituez en deça du Phare, où les Revoltez mettoient tout à feu & à ſang. Guillaume fut obligé d'aller lui-même à la tête d'une Armée appaiſer le deſordre. On peut ſur ce récit ſuccint ſe former une idée du regne de Guillaume, qui merita par ſon avarice, & par ſes cruautez le ſurnom de Mauvais. Il ne s'apperçut que dans ſes dernieres années des défauts de ſon gouvernement : il commençoit à ſoulager ſes Peuples en diminuant les impoſitions, & formoit le plan d'une conduite plus équitable, lorſqu'il fut attaqué d'une diſſenterie dont il mourut en 1165. après douze années de regne, & la quarante-cinquiéme de ſon âge. Son corps fut porté d'abord dans la Chapelle Royale de Palerme : la Reine Marguerite ſa Veuve le fit tranſferer enſuite dans la grande Egliſe de Montreal. Par ſon Teſtament il nomma ſon ſucceſſeur, Guillaume ſon fils aîné âgé de 14. ans, ſous la Regence de la Reine Margueritte, qu'il étoit prêt de laiſſer veuve, & apanagea de la Principauté de Capoüe Henri ſon ſecond fils. 1165.

GUILLAUME II. ſurnommé LE BON.

Guillaume II. à qui des mœurs toutes differentes de celles de ſon pe-

re, acquirent le ſurnom de Bon, fut auſſi-tôt proclamé Roi. La Regente ſignala les premiers jours du nouveau regne, par des graces & par des bienfaits. Elle ouvrit les priſons, accorda aux Villes de grands Privileges, abolit les mauvaiſes coûtumes, rendit aux Barons les biens dont ils avoient été dépouillés par le feu Roi, en éleva d'autres à la dignité de Comtes pour ſe les attacher, & fit venir de France Etienne fils du Comte du Perche qu'elle nomma Grand-Chancelier, afin que ce Seigneur ſon parent, dont elle connoiſſoit le merite, l'aidât de ſes conſeils dans le gouvernement de l'Etat; mais ce fut un ſujet de jalouſie pour les Barons Siciliens, & un prétexte à leurs cabales continuelles, juſqu'à ce que le Chancelier eût abandonné la Sicile pour ſe refugier en Syrie. L'Hiſtoire s'étend plus ſur ces intrigues de Cour, que ſur les actions particulieres de Guillaume; mais Richard de San-Germano en fait en peu de mots un magnifique portrait. Ce Prince étoit, dit-il, la ſureté de ſes Alliés, la terreur de ſes Ennemis, le ſoutien de ſes Peuples, le refuge des pauvres & des miſerables. Sous ſon re-

In initio Cron. Sup. cit.

gne, les Loix & la Juſtice étoient en vigueur : chacun vivoit content de ſon ſort : par tout regnoient la paix & la tranquilité. On voyageoit par terre ſans crainte des Voleurs, & les Pirates ne troubloient point le commerce maritime. Guillaume mourut ſans laiſſer d'enfans, au mois de Novembre 1189. âgé d'environ trente-huit ans, 1089.
dont il en avoit regné vingt-quatre, moins quelques mois ; on l'enſevelit à Montreal auprès du Roi ſon pere. En lui finit la poſterité maſculine, en legitime mariage, de Tancrede Comte de Hauteville.

Au défaut d'Heritiers mâles, la Couronne de Sicile appartenoit à Conſtance fille poſthume de Roger, qui du vivant de Guillaume II. & de ſon conſentement, avoit épouſé Henri VI. Roi des Romains, fils de l'Empereur Frideric Barberouſſe. Conſtance étoit âgée d'environ trente-un ans, & Henri de vingt ſeulement. * Leur mariage

* Je cite en marge de cet article l'Hiſtoire de la Maiſon de Suaube par Cala. Je tiens d'un ſçavant Napolitain, que cet Auteur qui ſe nommoit Ferrand *le Stocco*, né à Coſence en Calabre, s'eſt fort décrié par cet ouvrage, dont l'unique objet étoit de flatter la Maiſon de Cala, en

s'étoit conclu en 1186. à la perſuaſion de Gauthier, Archevêque de Palerme, & contre l'avis de Matthieu Grand-

lui donnant un Saint Jean Cala de ſon invention, & de faire ſa cour à la Nobleſſe Coſentine, en faiſant entrer dans ſon livre pluſieurs diplomes qu'il avoit lui même forgés. Cet impoſteur étoit le premier à ſe mocquer de ſon Saint imaginaire : il avoit fait croire que quelques os de la carcaſſe d'un Ane étoient ceux du bienheureux Cala, & il leur appliquoit aſſez heureuſement ce Vers d'un Ancien ;

Felices Aſini quantum meruiſtis honores !

Ces prétendues Reliques furent brûlées par ordre de l'Inquiſition de Rome, ſon livre fut défendu, & la Maiſon de Cala s'efforça même de le ſupprimer, ce qui fait qu'il eſt devenu fort rare. Mais tout cela n'empêche pas que cet Auteur ne ſoit très-exact ſur la genealogie des Princes Normands, & particulierement ſur l'âge de Conſtance, à qui il ne donne que 32. ans lors de ſon mariage avec Henri VI. en quoi il ſe trouve conforme aux meilleurs Hiſtoriens. Il eſt viſible que ceux qui prétendent qu'elle avoit 52 ans, ſe trompent, puiſqu'elle nâquit après la mort de Roger II. ſon pere en 1154. & qu'elle ſe maria en 1186. On eſt auſſi revenu de l'opinion de ceux qui croyent qu'elle fut Religieuſe, & même Abbeſſe à Palerme. La Tradition fait encore regarder ce fait comme inconteſtable en Sicile, & on ſe fonde ſur l'Epitaphe de cette Princeſſe. Mais cet Epitaphe peut être fort poſterieur à la mort de Conſtance : on ne doit pas toujours compter ſur ces ſortes de Pieces comme ſur des monumens

Chancelier du Royaume. Les Barons de Sicile s'engagerent par ſerment à reconnoître Henri pour leur Roi, ſi Guillaume mouroit ſans enfans, & ce ſerment fut la condition principale de l'alliance. Le Pape Urbain III. qui venoit d'être élû après la mort de Lucius III. n'approuva point ce mariage, qui donnoit au Roi des Romains une eſperance preſque certaine ſur la Couronne de Sicile : il ſuſpendit même de leurs fonctions les Evêques preſens à la ceremonie des nôces, qui s'étoient faites avec pompe à Milan, où le Roi Henri fut couronné avec Conſtance, en preſence de l'Empereur Frideric.

Cron à San Germano. *Cron. Viterb. in fine.* *Ital. Sacra Ugh. to. 3. p. 955.*

Malgré les précautions de Guillaume II. pour aſſurer ſa ſucceſſion à Conſtance, dès qu'il fut mort les affections ſe partagerent à la Cour. Les uns reconnoiſſoient le Roi des Romains pour leur Souverain legitime, les autres cherchoient à l'exclure. Le Grand-Chancelier à la tête de ce dernier parti le rendit ſuperieur par ſon credit, & il couronna à Palerme Tancrede Comte de Leccio, du conſen-

Aut. ſup cit. & Cron. Caſſinenſis anno 1190.

fort autentiques. Il eſt certain d'ailleurs que les Auteurs contemporains ne diſent point qu'elle ait été Religieuſe.

tement de Clement III. qui lui accorda l'Inveſtiture.

1191. L'Empereur Frideric étant mort au commencement de l'année ſuivante, Heni VI. Roi des Romains paſſa en Italie, pour recevoir la Couronne Imperiale, & faire valoir par les armes le droit de Conſtance ſon Epouſe au Royaume de Sicile. Avant ſon arrivée à Rome Clement III. mourut. Celeſtin III. ſon ſucceſſeur à la priere des Romains, que le voiſinage de l'armée d'Henri intimidoit, couronna ce Prince Empereur & Conſtance ſa femme Imperatrice. Henri ſe tranſporta enſuite en Poüille, malgré la défenſe du Pape, qui ſoutenoit le Roi Tancrede. Il y fit d'abord quelques progrès; mais les maladies ayant détruit une partie de ſon armée, il repaſſa ſur la fin de l'année en Lombardie, laiſſant l'Imperatrice Conſtance à Salerne, dont il s'étoit rendu maître. Tancrede rentra auſſi-tôt dans les Places qu'on lui avoit enlevées: les Habitans de Salerne lui livrerent Conſtance, qu'il fit conduire en Sicile, d'où il la renvoya l'année ſuivante en Allemagne à la priere du Pape.

Cronic. Caſſin. eod. anno & Riccard à San-Germano.

Cron. Arnoldi lib. 4. Rog. Hoveden pag. 689.

Tancrede ſe maintint ſur le Trône

jusqu'au mois de Mai 1194. ou 1195. qui fut le tems de sa mort. Il laissa pour successeur son fils Guillaume, encore enfant, que de son vivant il avoit fait couronner. L'Empereur Henri revint alors en Poüille, & s'y fit reconnoître pour Souverain : de là passa en Sicile, où abusant de la foi d'un Traité conclu avec Guillaume, il s'assura du jeune Monarque, de sa mere Sibile, veuve de Tancrede, & de plusieurs Seigneurs, tant Ecclesiastiques que Seculiers, qu'il accusoit de trahison : il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & envoya le reste en Allemagne, où il conduisit Sibile & son fils. Il les retint en une prison perpetuelle, après avoir fait créver les yeux au jeune Prince qu'il mit d'ailleurs hors d'état de laisser des heritiers. Henri se fit couronner à Palerme le 23. d'Octobre. Ainsi le Royaume de Sicile passa des Princes Normands, à la Maison de Suaube, cent ans après la conquête du Comte Roger, & trente-quatre ans depuis que Roger II. eut pris le titre de Roi.

1094. 1095. GUILLAUME III.

Cron. Ricc. à San-German. anno 1193. 1094. Cron. Nangii. 1194. Radevic. Dicet. pag. 678.

Rois de la Maison de Suaube.

L'Empereur Henri. VI.

HENRI s'affermit ſur le Trône de Sicile par des cruautez qui le rendirent odieux, même à l'Imperatrice Conſtance ſa femme: & lorſqu'il fut mort à Meſſine le 8. de Septembre 1197. on la ſoupçonna de l'avoir fait empoiſonner. Il regna environ deux ans après la mort de Tancrede, & laiſſa un fils nommé Frideric, âgé ſeulement de deux ans & quelques mois. Henri avoit été excommunié par le Pape Celeſtin III. qui défendit de donner la ſepulture à ce Prince. Conſtance envoya à Rome l'Archevêque de Meſſine, prier le Pontiſe de lever les défenſes, & d'accorder l'Inveſtiture au jeune Frideric, avec la permiſſion de le couronner Roi de Sicile. Celeſtin fit quelques difficultez, qui ne purent être aplanies que par 10000. marcs d'Argent qu'on lui compta, & autant aux Cardinaux : encore obligea-t-on l'Imperatrice d'affirmer avec ſerment, que Frideric étoit né d'elle & d'Henri VI. parce qu'on le prétendoit ſuppoſé.

Fog. Hoveden. p. 773. 774. Baron. 1198. 1197.

Houed. loc. cit.

Conſtance après avoir reçû le conſentement de Celeſtin III. fit couronner Frideric ; mais ce Pape étant mort au

commencement de l'année ſuivante, il fallut envoyer de nouveaux députés à Rome ſolliciter l'Inveſtiture d'Innocent III. ſon ſucceſſeur. La negociation eut ſes difficultez, parce que le nouveau Pape crut devoir profiter des circonſtances pour retablir dans la Sicile les droits du Saint Siege, auſquels il ſe plaignoit qu'on avoit donné atteinte ſous ſes prédeceſſeurs : ce qui regardoit principalement la legation accordée par Urbain II. à Roger I. en 1098. confirmée à Roger II. en 1144. par Lucius II. à Guillaume I. par Adrien IV. dans un Traité conclu à Benevent en l'année 1156. & par Clement III. en faveur de Tancrede. 1198. *Geſta Innoc. III. nº. 21.* *Otto. Friſing. lib. 7. Guill. Tyr. lib. 18. cap. 18.* *Baron. 1156.*

Innocent manda donc imperieuſement à Conſtance, qu'elle eût à ſe déſiſter de trois articles, dans leſquels il ſe trouvoit lezé : les élections, les appellations, & les legations, parce qu'il ne vouloit en aucune façon les accorder. Conſtance eſſaya de lui faire changer de reſolution par les preſens dont elle l'accabla : mais déſeſperant d'y réuſſir elle députa à Rome Anſelme, Archevêque de Naples avec d'autres Ambaſſadeurs, qui ne purent obtenir l'Inveſtiture pour l'Imperatrice & pour

ſon fils, après une longue negociation, qu'à la charge de renoncer aux trois articles preſcrits. Le Traité étant ſigné, le Pape envoya le Cardinal Octavien ou Othon Evêque d'Oſtie en Sicile pour recevoir le ſerment accoûtumé. Il fut chargé de differentes Bulles, dont l'une portoit conceſſion du Royaume de Sicile & de ſes dépendances, à condition que l'Imperatrice jureroit entre les mains du Legat, de faire hommage en perſonne, auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible : Que le jeune Roi le feroit de même lorſqu'il ſeroit en âge, & à charge de payer tous les ans au Saint Siege un cens de mille Schifates. Deux autres Bulles, la premiere adreſſée à l'Imperatrice & à ſon fils, & la ſeconde aux Evéques, & au Clergé Sicilien, regloient la maniere de proceder à l'avenir aux élections des Evêques & des Abbés, retabliſſoient la liberté d'appeller au Saint Siege, & ordonnoient de déferer aux ordres des Legats que le Pape envoyeroit en Sicile, ſans qu'on pût oppoſer à leurs pouvoirs aucun privilege ou reſcrit du Saint Siege. C'eſt par ces Bulles qu'on prétend que fut revoqué l'ancien droit de legation.

Bulle ap. Bzov. ann. 1168. Geſta nº. 21.

Le

Le Legat Octavien à son arrivée ne trouva plus l'Imperatrice en vie: elle étoit morte le 2. de Novembre, & par son Testament avoit nommé le Pape Regent ou Bail du Royaume. Il fut aisé à Innocent III. à la faveur de la regence, de se maintenir dans tous les droits où il venoit de se rétablir, & pendant son Pontificat il n'eut aucun démêlé avec le jeune Frideric, qui devenu majeur ratifia, au sentiment de Baronius, les conditions imposées à l'Imperatrice sa mere, par la Bulle d'Innocent III. A la verité la reconnoissance devoit lui attacher ce Prince, qui lui fut redevable de la conservation de son Royaume. Innocent le défendit avec adresse contre l'ambition de Gauthier Comte de Brienne qui pretendoit à la Couronne du chef de sa femme Albinie l'aînée des filles de Tancrede. Il employa la force, & les censures pour le garantir contre les entrepriſes de l'Empereur Othon IV. & le soutint enfin sur le Trône au milieu des guerres, & des troubles interieurs qui lui donnerent les plus violentes secousses. Il poussa plus loin son affection pour Frideric, & oublia ses propres interêts, jusqu'à le faire élire Em-

Baron. Edit Romæ. ad annum 1097. p. 691. C.

Cron. à San-German. Math. Paris. Abb. Usperg. Cron. Fos. ſæ novæ Od. Rayn & Bzov. ann. Eccleſ.

pereur, à la place d'Othon qu'il dépoſa.

1216. Mais à la mort d'Innocent, les choſes changerent de face. Le Pape Honorius III. s'apperçut de la faute qu'avoit fait ſon predeceſſeur, en joignant la Sicile à la Couronne Imperiale, & il eut bien-tôt des démêlez avec Frideric. En effet cette réunion n'étoit propre qu'à entretenir la meſintelligence entre deux Puiſſances, qui, indépendamment de leurs prétentions reciproques ſur differens Etats d'Italie, s'attribuoient l'un & l'autre un pouvoir exceſſif.

Les Papes prétendoient alors devoir étendre les cenſures juſques ſur les matieres purement temporelles, excommunier les Rois, les dépoſer, délier leurs Sujets du ſerment de fidelité. Ils ſe perſuadoient qu'en qualité de ſouverains Pontifes, c'étoit à eux à diſtribuer les Couronnes, qu'ils avoient l'autorité de juger tous les Souverains en genéral, qu'en particulier les Princes Chrétiens étoient Vaſſaux de l'Egliſe Romaine, & devoient lui rendre hommage & lui payer tribut : Maximes nouvelles, fondées la plûpart ſur les fauſſes décrétales & adoptées par

Gregoire VII. qui les avoit miſes en pratique ſur la fin du onziéme ſiécle. A l'apui de ſes prétentions chimeriques, ce Pontife croyoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident, que la Saxe, la France, l'Angleterre, l'Eſpagne, la Sardaigne, la Hongrie, la Dalmatie & la Ruſſie, étoient autant de portions de ſon domaine. D'ailleurs il ſe diſoit haut Souverain de la Sicile, de la Poüille, & des autres Etats dont les Princes Normands venoient de faire au Saint Siege un hommage volontaire, & de pure dévotion. La donation de Conſtantin qui paſſoit pour une piéce autentique, & celle que la Comteſſe Mathilde fit à l'Egliſe Romaine de la Toſcane, & d'une partie de la Lombardie, ſous le Pontificat du même Gregoire VII. ajoûtoient encore de nouveaux pretextes à des prétentions, que ſes ſucceſſeurs ne voulurent point abandonner.

Les Empereurs de leur côté, étendoient trop loin leur puiſſance, & les bornes de l'Empire: non contens de s'attribuer le droit de donner l'Inveſtiure des Evêchez, & des Abbayes, ils entreprirent ſouvent ſur l'autorité Eccleſiaſtique au préjudice des Elections. Depuis le ré-

tabliſſement de l'Empire d'Occident ſous Charlemagne, ils ſe prétendirent ſouverains de Rome & de toute l'Italie, à l'exception de la Sicile, que quelques-uns voulurent bien reconnoître pour une Province de l'Empire d'Orient, du moins quant au ſpirituel, juſqu'à la conquête des Normands. Mais, comme nous l'avons vû, cette exception devoit s'étendre également ſur toute l'Italie Tranſtiberine, cedée aux Empereurs Grecs par le Traité de partage des deux Empires entre Irene & Charlemagne. D'autres Empereurs, comme Frideric II. loin de borner leur ambition à ſi peu de terrain, embraſſoient dans leurs vaſtes idées, tout ce que renfermoient les limites de l'ancien Empire Romain. Ainſi ſe trouvant toûjours en concurrence avec les Papes pour les mêmes droits, & les mêmes prérogatives : ſur l'exercice de puiſſance ſpirituelle ou temporelle; à peine le Sacerdoce & l'Empire étoient-ils d'accord ſur un article, qu'il ſe preſentoit un nouveau ſujet de diviſion. De-là tant de ſchiſmes dans l'Egliſe, tant de cenſures fulminées, & tant de guerres, dont on ne peut lire l'Hiſtoire ſans étonnement, & ſans ſcandale.

Honorius III. ſuivit les traces de ſes predeceſſeurs, & Frideric II. devenu Empereur, prit occaſion de ſes differens avec le Saint Siege pour rentrer dans les droits qu'il croyoit appartenir au Royaume de Sicile ou à l'Empire. Il ſe remit en poſſeſſion des fonctions de Légat dans la Sicile, & remplit les Evêchez & les Abbayes vacantes dans ſes Etats, en deça du Phare, prétendant qu'en majorité, il n'étoit point aſſujetti au Traité conclu entre Innocent III. & l'Imperatrice Conſtance ſa mere, que la foibleſſe de ſon ſexe avoit peut-être rendue trop facile, & qui n'avoit pû s'engager au préjudice de ſon fils mineur. Il entra en armes dans la Lombardie, attribuant auſſi à ſuggeſtion, la donation de la Comteſſe Mathilde en faveur de Gregoire VII.

Vid annal. Ezov. & Od. Rayn. à San. Germ. Matt. Par. & al.

Pour éloigner de l'Italie un Prince ſi puiſſant, & ſi jaloux de ſes droits, Honorius dès le commencement de ſon Pontificat, l'avoit exhorté, comme les autres Princes de l'Europe, à marcher en perſonne au ſecours de la Terre Sainte. Frideric promit de déferer aux prieres du Pontife; mais comme ſur differens pretextes, quelquefois légiti-

Aut. ſup. cit. Ricord Maleſp. Gio. Villani lib. 6. cap. 40.

mes, & ſouvent controuvés, il éludoit toûjours l'execution de ſes promeſſes, Honorius en vint aux cenſures. Gregoire IX. ſon ſucceſſeur réitera les ſommations & les anathêmes ; enfin ce Prince partit en 1229. & à peine arrivé à Jeruſalem, fut obligé de revenir ſur ſes pas, après avoir fait précipitamment la paix avec le Sultan d'Egypte, parce que le même Gregoire IX. profitoit de ſon abſence pour lui faire la guerre en Italie. Au retour de Frideric, le Pontife lança de nouvelles cenſures, & telle fut la ſource de leurs grands differens, qui ſe perpetuerent encore après eux, & entraînerent l'entiere ruine de la Maiſon de Suaube. Frideric mourut à Florenzuola dans la
1250. Poüille le 13. de Decembre 1250. excommunié ſur les mêmes motifs par Honorius III. par Gregoire IX. & en 1245. par Innocent IV. dans le Concile de Lyon, mais non de l'autorité du Concile. Il étoit âgé de 57. ans dont il en avoit regné 51. ſur la Sicile. Le jour même de ſa mort, il fit un Teſtament, par lequel il laiſſa à ſon fils Conrad élû Roi des Romains, les Royaumes de Jeruſalem & de Sicile, & ſes Etats d'Allemagne, à la reſerve des

Annali di Matt. Giovenazzo mſſ. in Bib. Reg. no. 10182.

Teſtam. Frid. II. cap. 24. Cronic. aut. ano-

Duchez d'Autriche & de Stirie, qu'il legua à Frideric de Suaube ſon Neveu. Il ſubſtitua à Conrad, s'il mouroit ſans enfans, Henri ſon autre fils à qui il donna pour partage le Royaume d'Arles, ou celui de Jeruſalem au choix de Conrad. Au défaut d'Henri ſans poſterité, il appelloit à la ſucceſſion Mainfroy ſon fils Batard *, qu'il nomma Bail du Royaume, avec une entiere autorité pendant l'abſence de Conrad. Il legua de plus à Mainfroy, la Principauté de Tarente, avec les Comtez de Monte-Scaglioſo, de Tricarico, de Gravine, & du Mont-Saint-Ange, à condition de les tenir à foy & hommage de la Couronne. Il ordonna à ſes Heritiers de reſtituer à l'Egliſe tout ce qui lui appartenoit legitimement, de retablir le Clergé de ſon Royaume dans ſes immunitez, & les Peuples dans l'exemption de Tributs dont ils jouiſſoient ſous Guillaume II. Ordres favorables que les Souverains ne donnent ſouvent que dans leurs derniers momens, & qui ſont preſque toûjours negligez par leurs ſucceſſeurs.

nymi ap. DD. Martenne & Durand. in Th. Novo anecd. to. 3.

* Quelques Auteurs ont cru qu'il étoit né en légitime mariage ; mais le Teſtament de Frideric II. eſt une preuve du contraire.

Frideric eut de grandes qualitez. Sa prudence & ſa valeur firent le bonheur de ſes armes dans la plûpart de ſes expeditions Militaires : il ſçut être auſſi moderé dans la proſperité, que ferme & inébranlable dans les diſgraces. Mais ſon gouvernement fut dur à ſes Sujets, qu'il chargea d'impoſitions inouies juſqu'alors *, ſans en exempter le Clergé, que ſes differens avec les Papes lui donnerent occaſion de perſecuter. Il fit rediger en ordre par Pierre des Vignes, les Conſtitutions du Royaume de Sicile, & en ajouta de très-ſages à celles des Princes Normands. Il ſçavoit pluſieurs langues, & avoit une connoiſſance aſſez étenduë des Sciences. Naples lui fut redevable d'une partie de ſa grandeur. Son goût pour les belles Lettres l'engagea à fonder dans cette Ville une celebre Academie, où il raſſembla tous les Etudians de ſes Etats. Il rendit fameuſe l'Ecole de Salerne pour l'étude de la Medecine, & com-

* Matthieu Spinelli de Giovenazzo Auteur du tems, rapporte dans ſes Annales que Frideric peu avant ſa mort impoſa une nouvelle taille d'un tarin par tête, qui étoit la plus forte qu'on eût jamais payée. Le Tarin valoit deux Carlins, c'eſt-à-dire environ deux ſols tournois.

poſa

posa lui-même quelques ouvrages, comme un Livre sur la Nature, & la maniere de gouverner les Animaux, un Traité de la Fauconnerie, quelques chansons & autres piéces de Poësie en langue Toscane, qui se lisent encore parmi celles de Pierre de Vignes. Il fit aussi traduire plusieurs Ouvrages de Grec en Latin.

Ce Prince fut le premier des Rois de Sicile, qui joignit à ses titres celui de Roi de Jerusalem. Ayant épousé en 1226. en secondes nôces, Yoland, ou Isabelle fille de Jean de Brienne Roi de Jerusalem, le força malgré les conventions qui précederent le mariage, à lui abandonner ce Royaume. La cession faite, il ne temoigna plus aucune affection au Roi son beau-pere, & se fit rendre hommage par les Seigneurs de Syrie. Le Roi Jean en fut si outré, que dans la suite il devint chef de l'armée que Gregoire IX. fit entrer dans la Sicile. C'est l'origine du titre de Rois de Jerusalem qu'ont porté depuis les Rois de Sicile.

Dès que Frideric fut mort, Mainfroy alors âgé de dix-huit ans en donna avis à Conrad qui étoit en Allemagne, lui manda les principales dispositions

CONRAD. *Epist. Manfredi in Mis-*

cell. Baluz. to. 1. du Teſtament de l'Empereur, l'exhortant à venir au plutôt remplir l'attente de ſes Sujets d'Italie, & marcha lui-même vers Naples. Il apprit à ſon paſſage à *Monte-Fuſcolo* que le Pape Innocent IV. qui ſe trouvoit alors à Lyon, venoit d'écrire aux Habitans de Naples & des autres Villes du Royaume, pour leur défendre de reconnoître d'autre Souverain que le Saint Siege, parce que le Royaume lui étoit dévolu.

Ann. di Spinelli di Giovenazzo Bzov. ann. 1251.

1251. Mainfroy envoya le Comte de Caſerte & Etienne d'Evoli à Naples, & à Capoüe ſonder les Habitans de ces deux Villes, qui entrant dans les idées d'Innocent, répondirent que fatigués des excommunications, & des interdits continuels, ils étoient déterminés à ne prêter obéiſſance qu'à un Prince muni de l'Inveſtiture.

Epiſt. apud Od. Rayn. an. 1251. no. 7. 11. Bzov. ed. an. no. 2.

Le Pape ne s'en tint point à ces premieres précautions: il écrivit encore aux Prélats, aux Barons, & à tout le Peuple du Royaume, pour les exhorter à ſe ſoumettre à ſon autorité, chargea de ſes Lettres Marin Filangeri, Archevêque de Bari, & donna ordre à ſes Emiſſaires en Allemagne, de travailler à détourner la Nobleſſe de l'obéiſſance de Conrad. Un Frere Prêcheur, nom-

mé Guillaume Elka, eut pouvoir en même-tems de publier une Croiſade contre ce Prince, de promettre aux Fideles qui ſe deſtineroient à cette expedition, les graces ſpirituelles accordées pour les Croiſades de la Terre Sainte : ceux qui aſſiſtoient à ces prédications devoient jouir en outre de quarante jours d'Indulgence.

Cependant Mainfroy prenoit l'adminiſtration des affaires, & gouvernoit avec tant de prudence & d'adreſſe, qu'on ne s'appercevoit point du changement de Souverain. Après avoir fait proclamer Conrad, il commit à Henry frere de ce Prince, quoique fort jeune, le ſoin de veiller à la ſureté de la Sicile & de la Calabre, & reſta dans la Poüille, pour maintenir les Peuples dans la fidelité, juſqu'à l'arrivée de Conrad, qui ſe mit bien-tôt en marche à la tête d'une Armée. *Anonym. in vit. Conradi ap. Ugh. to. 9.*

Ce Prince n'oſant traverſer l'Italie, où le parti du Pape étoit puiſſant, s'embarqua dans un port du Frioul, ſur des Vaiſſeaux que lui prêterent les Venitiens, & vint prendre terre à Barlette. Mainfroy l'y reçut eſcorté de la Principale Nobleſſe, & ils marcherent enſemble contre les Villes rebel- *Anonym. in Vit. Conradi. Bzov. an. 1252. Gio. Vill. lib. 2. cap. 44. Cron. di Villa.*

no. cap. 72. les qu'ils ramenerent à l'obéiſſance. Naples fut aſſiegée au commencement de Décembre, & défendu avec valeur, ſur l'eſperance des ſecours dont le Pape depuis ſon retour à Rome la flattoit de jour en jour. Réduite enfin à une famine extrême, & ne voyant point arriver les troupes de l'Egliſe, elle offrit de capituler. Conrad rejetta la propoſition, & la reſſerrant de plus près la prit ſur la fin du mois de Septembre 1252. la livra au pillage, détruiſit ſes anciennes Murailles, & la punit par toutes les marques de ſa colere, du peu de reconnoiſſance qu'elle avoit conſervée pour la memoire de Frideric ſon bienfaiteur.

Vie de S. Louis Mſſ. dans la Bibl. du Roi, No. 9648-3. 3. p. 33. Annal. di Gioven

1252.

Mais s'il ſe rendoit formidable, il devenoit odieux. Mainfroy par une voye toute oppoſée, gagnoit l'affection des Napolitains, & leur épargnoit, autant qu'il pouvoit, de nouveaux malheurs. Conrad naturellement ſoupçonneux & cruel en conçut de la jalouſie, & craignit que Mainfroy ne tendît à quelque choſe de plus qu'à la Regence. Il le priva d'une partie des biens que Frideric lui avoit laiſſez, & le réduiſit à la Principauté de Tarente. Ses amis, ſes confidens furent éloignés,

Anonym. Sup. cit. Barth. de Neocaſtro, Hiſt. Sicul. cap. 1. Od. Rayn. 1254.

& chaſſés du Royaume. Le jeune Henry parti de Sicile pour venir feliciter le Roi ſon frere ſur le ſuccès de ſes armes, mourut peu de jours après qu'il fut auprès de lui, & l'on crut alors que Conrad ſur quelque ſujet de défiance, l'avoit fait empoiſonner.

Mainfroy diſſimula ſon reſſentiment, & ſuivit Conrad qui ſe mit en campagne, reſolu de ſoumettre le reſte de la Poüille, peut-être dans le deſſein d'aller enſuite à Rome, où le Pape l'avoit fait citer pour rendre compte de ſa foi, & de ſes mœurs. Mais le 21. de May 1254. la mort le ſurprit au milieu de ſes progrès dans la Poüille, après trois ans & demi de regne ſur la Sicile. Il étoit âgé d'environ vingt-ſix ans, & laiſſa un fils nommé Conradin âgé ſeulement de deux ans, & qui étoit en Allemagne avec la Reine Elizabeth de Baviere ſa mere. Conrad par ſon Teſtament, confia la tutelle de ſon fils à Bertold Marquis d'Honebruc, Seigneur Allemand, qui l'accompagnoit en Italie, & par un retour ineſperé, recommanda à Bertold de mettre le jeune Prince ſous la protection du Saint Siége. Bertold envoya auſſi-tôt des Ambaſſadeurs au Pape, qui promit de défen-

1254.

Anonym in Vita.

Epiſt. Innoc. IV. ap. Od. Rayn.

dre le Pupile, mais à condition que dès-lors l'Egliſe Romaine entreroit en poſſeſſion du Royaume de Sicile, pour le garder, juſqu'à ce que Conradin fût en âge de gouverner. Il permettoit ſeulement à tous les ſujets de ce jeune Prince qui prêteroient ſerment de fidelité au Pontife, d'ajoûter la cauſe, ſauf le droit de Conradin.

Pour veiller de plus près aux affaires du Royaume, Innocent IV. ſe rendit à Anagni, & à ſon arrivée fit publier ſolemnellement le jour de l'Aſſomption quinze d'Août une Monition au Marquis d'Honebruc, à Mainfroy, & à leurs partiſans d'en laiſſer l'Adminiſtration à l'Egliſe Romaine, leur donnant pour tout délai juſqu'au 8. de Septembre ſuivant, ſous peine d'excommunication en cas de refus. Le terme expiré ſans exécution de leur part, il déclara qu'ils avoient encouru les cenſures, & envoya pour Legat dans le Royaume le Cardinal Guillaume de Fieſque ſon neveu avec une armée, & des pouvoirs très-amples : comme d'emprunter au nom du Saint Siége toutes les ſommes qu'il jugeroit neceſſaires, de prendre les revenus des Egliſes vacantes, même de celles qui ne le

Alia Epiſt. & Bulla ibid. ann. 1254. no. 52.

ſeroient pas, lorſque les Evêques refuſeroient leur ſecours à l'Egliſe Romaine, d'impoſer des Tributs, de faire battre de nouvelles monnoyes, de priver de leurs biens les partiſans de Frideric II. & de ſes enfans, & de faire rentrer au Domaine de la Couronne tous les biens alienez, à quelque titre que ce fût.

Une grande partie de la Nobleſſe & du Peuple ſe declara pour le Pape; mais pluſieurs Gentilshommes demeurerent attachés au jeune Conradin, & à Mainfroy. S'étant même apperçû que le Marquis d'Honebruc agiſſoit ſecretement en faveur de la Cour de Rome, ils le priverent de l'adminiſtration du Royaume, qu'ils confererent à Mainfroy. Ce Prince ſur un bruit qui couroit de la mort de Conradin, aſſembla ſes partiſans, & leur fit promettre avec ſerment de lui conſerver la Regence ſi le Roi vivoit; mais ſi la nouvelle de ſon décès devenoit certaine, de le reconnoître pour leur Souverain. *Anonym. in Vit. Conradi.*

Comme il n'étoit pas encore en état de s'oppoſer ouvertement à Innocent IV. il crut devoir uſer d'adreſſe. Il lui fit donc ſçavoir qu'il étoit prêt de le recevoir dans le Royaume. Le Pontiſe trompé par ces temoignages exte-

rieurs de deference, leva les cenſures encourues par Mainfroy, le confirma dans la Principauté de Tarente, & lui donna des Fiefs en échange de ceux dont le Legat avoit déja diſpoſé à ſon préjudice. Il le nomma même ſon Lieutenant dans une grande partie du Royaume, & ſe mit en chemin pour y entrer. Mainfroy vint au-devant de lui à Ceperano, l'accompagna & tint la bride de ſon cheval juſques au Pont du Gariglian. Le Pape paſſa à Capouë, y ſéjourna quelques jours, & de là à Naples, où il arriva au commencement de Novembre.

Barth. di Neocaſtro Hiſt. Sicul. cap. 2. Epiſt. Manfredi ap. Petr. de Vineis lib. 2. cap. 5. Bulla Innoc. IV. in act. Pub. Angliæ, to. 1. p. 542.

Mainfroy ne s'y rendit point avec lui, parce qu'un Seigneur de la Cour du Pape, nommé Burel d'Agnone, qui vouloit ſe mettre en poſſeſſion d'un Fief appartenant à Mainfroy, fut tué par les gens de ce Prince, quoique ſans ſon ordre, à ce qu'il pretendoit. Mais le Pontife penſa differemment, & Mainfroy averti en ſecret qu'on vouloit le faire arrêter, quitta bruſquement Innocent IV. à Teano, s'enfuit par des chemins écartez, ſe jetta dans Lucera, ou les Sarazins dont cette Ville étoit peuplée * le reçurent avec joye, & ſe ſer-

* L'Empereur Frideric II. avoit tranſplanté

vit des grands tréſors qu'il y trouva pour lever un armée nombreuſe. Comme celle du Pape commandée par ſon Legat occupoit Troia & Foggia, Villes de la Capitanate, à peu de diſtance de Lucera, les troupes des deux partis en vinrent aux mains. Mainfroy victorieux ſe rendit maître de Foggia, le 2. de Decembre, enſuite de Troia, que le Legat effrayé abandonna pour ſe retirer àNaples, où il apprit qu'Innocent IV. venoit de mourir le 7. du même mois. 1255. *Anonym. in Vit. Conradi. Od. Rayn. ann. 1255. no. 3. & ſeq.*

Les premiers ſoins d'Alexandre IV. ſon ſucceſſeur, furent de s'oppoſer aux progrès du Vainqueur. Le Cardinal de Fieſque étant mort, il le remplaca par le Cardinal Octavien Ubaldini, confirma au Marquis d'Honebruc la dignité de grand Senechal, dont Innocent IV. l'avoit revêtu, ſe l'attacha par d'autres bienfaits, & envoya citer Mainfroy pour venir à Naples répondre en perſonne ſur le meurtre de Burel d'Agnone, & ſur l'affront qu'il venoit de faire au Saint Siege en forçant ſon Legat & ſon armée de ſortir de la Poüille. Main-

dans cette Ville pluſieurs Sarazins habituez en Sicile, où il appréhendoit quelque trahiſon de leur part : c'eſt pour cette raiſon qu'elle fut appellée *Lucera dé Pagani.*

froy répondit par Lettres à cette citation, qu'il n'avoit pas prétendu inſulter au Saint Siege, en ſoutenant les interêts de Conradin ſon neveu. Cependant il ſe laiſſa perſuader après differentes ſollicitations de députer au Pape deux de ſes Secretaires, pour parler d'accommodement. Il continua neanmoins de faire la guerre, & le Legat Octavien trop inferieur en forces, fut contraint lui-même de demander la paix. Par le traité, on abandonnoit à Mainfroy & à Conradin ſon neveu, le Royaume de Sicile, excepté la Terre de Labour, que l'Egliſe Romaine ſe reſervoit en pleine proprieté. Le Pape refuſa de le ratifier, & tenant toûjours le Trône pour vacant, le fit offrir à Edmond ſecond fils d'Henry III. Roi d'Angleterre. Innocent IV. avoit entamé cette negociation avec Richard Comte de Cornouaille frere d'Henry, enſuite avec Edmond, à qui il donna l'Inveſtiture : mais la négociation negligée de part & d'autre, étoit demeurée ſans effet.

Anonym. ſuſ. Matt. Par. Od. Rayn. n°. 7. 8. Diplom. & Bullæ in act. pub. Angl. to. 1. p. 476. & ſeq.

Alexandre IV. la renoüa, il chargea de cette ſeconde Commiſſion, Jacques Buoncambio, Evêque de Boulogne, qui étant arrivé à la Cour, fit goûter

ſes propoſitions, & en preſence d'un grand nombre de Seigneurs que le Roi avoit aſſemblez, inveſtit de nouveau le jeune Prince Edmond, en lui remettant un anneau de la part du Pape. Le Roi Henry s'obligea ſous peine de cenſures, à paſſer lui-même avec une armée dans le Royaume de Sicile à la Saint Michel de l'année ſuivante 1256. ou d'y envoyer un Capitaine experimenté, au défaut d'Edmond trop jeune encore pour entreprendre cette conquête. Le Pontife ordonna en même tems de prêcher en 1256. Angleterre une Croiſade contre Mainfroy, avec l'indulgence de la Terre-Sainte, & permit la levée d'une decime pour les frais de la Guerre.

Mainfroy toûjours actif à pourſuivre ſes conquêtes, ſoumit par force ou par adreſſe, Naples, Capoüe, le reſte de la Terre de Labour & de la Pouille, & preſque toute la Calabre. Il paſſa de là dans la Sicile, qu'il réduiſit à ſon obéiſſance avec le même ſuccès, tandis que le Pape retiré à Viterbe attendoit inutilement que l'armée d'Angleterre vînt à ſon ſecours. Henry III. le premier terme expiré avoit obtenu un nouveau délai, & il demandoit encore une prorogation. Le Prince Edmond propo-

Epiſt. Edmundi ap. Od. Rayn. 1257. n°. 37.

ſoit d'ailleurs des changemens dans les conditions de l'Inveſtiture qu'il trouvoit trop dures. Le Pape accorda terme juſqu'au premier Juin de l'année ſuivante 1258. & envoya à la Cour d'Angleterre l'Archevêque de Meſſine en qualité de Legat, avec d'autres Députés chargez chacun de differens pouvoirs. A leur arrivée, le Roi ayant convoqué le Parlement, pour déliberer ſur l'expedition projettée, les Seigneurs déſavoüerent l'entrepriſe, comme temeraire, & refuſerent au Roi le ſecours d'argent qu'il demandoit. Ainſi ce Prince ſe trouvant les mains liées, ne put faire aucune démarche en faveur de ſon fils.

Anonym. Vit. Conradi Matt. Par. Epiſt. Alex. IV. ap. Od. Rayn. 1257. n°. 40. Act. pub. Angl. pag. 587. & ſeq.

1258. Mainfroy étoit revenu dans la Poüille, pour y abattre le reſte des partiſans du Pape. La tranquilité bien établie, il repaſſa en Sicile, & ſe fit couronner Roi ſolemnellement à Palerme le 11. d'Août 1258. à la faveur du bruit qui ſe repandit encore de la mort de Conradin, ou par un effet du hazard, ou plus vraiſemblablement, par le manége de Mainfroy. Ce nouveau titre augmenta ſes forces, & ſon autorité : tout plia, & le parti contraire ſe trouva preſque entierement ruiné.

Dès que le Pape apprit le couronnement de Mainfroy, il réitera ſes cenſures, & mit le Royaume en interdit. Le nouveau Roi ne s'en étonna point, la Maiſon de Suaube étoit trop accoûtumée aux anathemes. Les repreſentations qu'Elizabeth de Baviere lui fit faire par ſes Ambaſſadeurs, ſur les interêts du jeune Conradin qu'il dépouilloit de la Couronne, n'eurent pas plus de ſuccès; il repondit qu'ayant arraché le Royaume des mains de deux Papes, il le poſſedoit à titre de conquête, & qu'il prétendoit en joüir juſqu'à ſa mort, pour le laiſſer enſuite à Conradin. Alexandre IV. conçut un violent chagrin de ſes revers. Fatigué des hoſtilitez de Mainfroy, dont l'armée ravageoit les Terres de l'Egliſe, ſans reſſource du côté du Roi d'Angleterre, qui trop occupé des troubles de ſon Royaume paroiſſoit renoncer entierement à l'expedition de Sicile, il eût ſouhaité de faire la paix ſans bleſſer l'honneur du ſaint Siege. Mais étant mort à Viterbe le 25. de Mai 1261. Urbain IV. qui lui ſucceda le 4. de Septembre ſuivant n'herita pas de ſes diſpoſitions pacifiques.

Annali di Spinelli di Giovenazzo.

Od. Rayn. an. 1258. & 1259.

1261.

Mainfroy qui n'avoit point d'enfans mâles en legitime mariage, cherchoit

à s'appuyer par une alliance puiſſante. Il traita du mariage de ſa fille Conſtance avec Pierre fils aîné de Jacques I. Roi d'Arragon, ſurnommé le Conquérant, & pria ce Prince de le reconcilier avec l'Égliſe Romaine, bien perſuadé peut-être qu'il n'y parviendroit pas. Le Roi Jacques conſentit d'être médiateur, & députa à cet effet vers le Pape, qui loin d'écouter ſes propoſitions, n'épargna rien pour le détourner de l'alliance qu'on lui propoſoit. Cependant l'eſperance d'une Couronne eut plus de force que toutes les remontrances du Pontife, le mariage ſe conclut à Montpellier le 13. de Juin 1262. moyennant 50000. onces d'or qu'on paya pour la dot de la Princeſſe. Cette ſomme devant retourner à Mainfroy, ou à ſes heritiers en cas de mort de Conſtance, ſans enfans, elle fut hypotequée particulierement ſur les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne. Dans la ſuite, c'eſt-à-dire en 1264. le Roy d'Arragon, par le partage qu'il fit à ſes enfans, ayant donné à Jacques ſon fils puîné les Iſles de Majorque & de Minorque, & leurs dépendances, avec les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne, pour tenir le tout en

Mariana lib. 13. cap. 13.

Epiſt. Urb. IV. ap. Od. Rayn. 1268. n. 8. & ſeq.

1262.

Tractatus matrim. in cod. Mſſ. Bib. Reg. n°. 10217-3 pag. 64.

Diploma in eod. pag. 67. 69. & ſeq.

franc-alleu, comme un Royaume ſeparé & indépendant de celui d'Arragon & de Valence qu'il laiſſoit à Pierre ſon fils aîné, Pierre ratifia ce partage en renonçant à tout droit de foi & hommage dont ſon frere & ſes ſucceſſeurs pourroient être tenus, & pour aſſurer le rembourſement de la dot de Conſtance en tranſporta l'hypoteque ſur la Ville & le Château de Paniſcole, & ſur d'autres Terres ſituées dans le Royaume de Valence: ce qui fut confirmé par le Roi ſon pere, & par le conſentement de Conſtance. Cette obſervation ſervira à l'éclairciſſement de pluſieurs faits, dont il me ſera indiſpenſable de parler.

Urbain IV. voyant Mainfroy affermi ſur le Trône par l'union des Arragonnois, reprit la negociation commencée ſous ſes prédeceſſeurs à la Cour de France, pour ſuſciter au Roi de Sicile un ennemi redoutable. Dès l'année 1253. pendant le regne de Conrad, Innocent IV. propoſa le Royaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence: Mais le Roi Saint Louis ſon frere étant pour lors en Paleſtine, la propoſition n'eut point de ſuite. Le Pape Urbain renouvella l'affaire, &

Acta Varia ap. Od. Rayn. ann. 1253. 1262. 1263. & *Anony. ſup. cit.*

envoya en France Albert de Parme ſon Nonce, offrir ce Royaume au Roy pour l'un de ſes fils, à ſon choix, pourvû que ce ne fût pas l'héritier préſomptif de la Couronne : Le Nonce eut ordre ſi le Roi ne l'acceptoit pas, de s'adreſſer une ſeconde fois à Charles d'Anjou ſon frere puîné, mais de ne rien conclure ſans avoir donné avis des diſpoſitions de ces deux Princes. Saint Louis, par délicateſſe de conſcience, rejetta les offres, dans la crainte de préjudicier aux interêts de Conradin ou du Prince Edmond d'Angleterre : Mais Urbain pour lever ſes ſcrupules le fit aſſurer qu'il avoit murement examiné l'affaire avec ſes Cardinaux, & que loin de commettre une injuſtice en acceptant la Couronne de Sicile, il feroit au contraire une choſe très-agréable à Dieu, & il donna ordre au Nonce de ſuivre la négociation, conformément à ſes inſtructions *. Malgré l'empreſſe-

* On trouve dans le *Theſaurus novus Anecdotorum* de DD. Martenne & Durand, pluſieurs Lettres d'Urbain IV. & de Clement IV. qui ont rapport a l'affaire du Royaume de Sicile. Quelques-unes paroiſſent entierement oppoſées aux Actes contenus dans les Annales d'Odoric Raynaud, dans le Spicilege de Luc d'Acheri, & dans les Actes publics d'Angleterre recueillis

ment

ment du Pontife, la negociation traîna en longueur, & Mainfroy se fortifioit de plus en plus, par la jonction des Siennois, des Pisans & de la plus grande partie de la Toscane, qu'il sçut attirer dans son parti. Le secours de ses Alliés le mit en état de s'emparer de la Marche d'Ancone, où il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes sur les Terres de l'Eglise, lorsque le Pape crut pouvoir l'arrêter par des procedures. Mainfroy de son côté l'amusa adroitement, en entamant quelques négociations, qui à la fin resterent sans effet, aussi bien que les exhortations & les menaces que fit le Pontife aux Siennois & aux Pisans, pour les détacher de ce Prince.

Urbain après avoir mis le Royaume en interdit, assembla les Cardinaux en Consistoire, leur exposa tous les crimes qu'il imputoit à Mainfroy, & de leur

Anonym sup. cit. Annali di Spinelli Ep. Urb. IV.

par Rimers ; ce qui jette dans un assez grand embarras. On doit juger par cette diversité, que nous n'avons pas toutes les Pieces nécessaires, pour une connoissance exacte de ce qui s'est passé dans cette négociation : ce qui nous manque serviroit indubitablement de liaison & de moyens de concilier les contrarietés. Ainsi j'ai été obligé de m'en tenir aux Actes essentiels, & cités comme autentiques par de bons Auteurs.

ap. Od. Rayn. 1263. no. 78. in Actis pub. Ang. to. 1. pag. 769.

avis déclara le Comte d'Anjou Roi de Sicile, à condition qu'il viendroit en perſonne délivrer l'Egliſe du Tyran, & le chaſſer de ſes Etats. Enſuite il dépêcha en France Barthelemi Pignatelli Archevêque de Coſence, pour exhorter le Roi Saint Louis, qui avoit conſenti que le Comte d'Anjou acceptât la Couronne, à faire partir ce Prince à la tête d'une armée puiſſante. Il le chargea auſſi de paſſer à la Cour d'Angleterre, pour engager Henry III. & Edmond ſon fils à ne point diſputer au Comte d'Anjou des droits qu'ils n'étoient pas alors en état de ſoûtenir ; car les Princes Anglois ſe plaignoient hautement, qu'après les dépenſes dans leſquelles on venoit de les engager, on voulût les priver de la Couronne de Sicile pour la transferer aux François. Par un Bref, dont l'Archevêque de Coſence fut chargé, il tâchoit de faire entendre à Henry, que ces plaintes étoient mal fondées, puiſqu'il n'avoit rempli aucune des conditions de l'Inveſtiture donnée au Prince Edmond, & que d'ailleurs la tyrannie de Mainfroy, parvenue à l'excès ne pouvoit plus ſe tolerer.

1264. Cette affaire occupoit le Pape uni-

quement : au commencement de l'année ſuivante, il envoya encore en France Simon de Brie Cardinal du titre de Sainte Cecile, en qualité de Legat. L'objet de ſa Commiſſion étoit de demander au Clergé une decime pour la Guerre contre Mainfroy. Il étoit auſſi chargé de traiter avec le Comte d'Anjou ſur quelques difficultez qui retardoient la concluſion, & dont Albert de Parme venoit de rendre compte à Sa Sainteté. Par un article du projet de l'Inveſtiture, on fixoit le droit de Cens à 11000. onces d'or. Cette ſomme paroiſſoit au Comte d'Anjou d'autant plus exhorbitante, que l'expedition de la Sicile devoit être d'une forte dépenſe, parce qu'il ſeroit obligé de s'attacher par des liberalitez un grand nombre de Seigneurs qui puſſent l'accompagner, & qu'il croyoit être de la dignité d'un nouveau Souverain de répandre l'or avec profuſion. Le Comte d'Anjou propoſoit encore, qu'on augmentât le nombre des Princes de ſon ſang qui pourroient ſucceder à la Couronne, & que le Pape changeât l'article par lequel il vouloit exiger, que les Rois de Sicile lui prêtaſſent tous les dix ans le ſerment

Epiſt. Urb. IV. in Th. Novo. Anecd. to. 2. p. 77.

Vie de ſaint Louis Mſſ. pag. 50.

de fidelité : condition deshonorante pour lui-même, & pour ſes ſucceſſeurs, qu'il ſembloit qu'on ſoupçonnât par avance d'infidelité.

Lorſque le Legat ſe diſpoſoit à partir, les Romains qui depuis long-tems travailloient à retablir leur liberté, élurent pour leur Senateur le Comte d'Anjou, que ſa valeur rendoit celebre dans toute l'Europe. Le Pape parut mécontent que le Peuple eût déferé à un Prince étranger cette dignité, conſiderable alors par l'autorité qu'elle donnoit dans Rome, où l'on ne reconnoiſſoit qu'avec peine le pouvoir temporel des ſouverains Pontifes. Mais comme Mainfroy & Pierre d'Arragon briguoient le Senatoriat, il conſentit que le Comte d'Anjou le poſſédât à leur excluſion, & de l'avis des Cardinaux, regla les conditions ſuivant leſquelles ce Prince pourroit l'accepter. Les principales étoient, qu'il ne le garderoit que pendant un certain nombre d'années, & qu'à leur expiration il feroit en ſorte que le droit de nommer à cette dignité fût rendu au Pape & à l'Egliſe Romaine qui auparavant l'avoient exercé. Le Legat reçut à cet égard des inſtructions particulieres, &

Epiſt. Urb. IV. & deffinitio ap. Od. Rayn. 1264. no. 3. 4. & ſeq.

1264.

Urbain IV. le chargea de differens Brefs pour le Roy Saint Louis, & pour le Comte d'Anjou, qu'il exhortoit à se renfermer avec exactitude dans ce que le Cardinal de sainte Cecile leur proposeroit, tant à l'égard du Royaume de Sicile, qu'à l'égard du Senatoriat, & de ne rien negliger pour venir au secours de l'Eglise, que Mainfroy, sur la nouvelle de la négociation, persecutoit plus que jamais. Il écrivit aussi à la Reine de France, la priant de pacifier les differends qu'elle avoit avec le Comte d'Anjou son beau-frere, à cause de leurs droits réciproques sur la Provence: & à Alphonse Comte de Poitiers qui s'étoit croisé pour la Terre Sainte, l'exhortant à commuer son vœu, & à suivre le Comte d'Anjou son frere dans son voyage en Italie. Le Cardinal de Sainte Cecile eut ordre de ne point se rendre trop facile sur les difficultez, afin de rendre meilleures les conditions de la Cour de Rome : mais de donner cependant au Comte d'Anjou quelque satisfaction. Il lui recommanda enfin que chaque article dont on conviendroit réciproquement fût lû au Roi, & lui donna pouvoir, lorsque le traité seroit entierement conclu, de s'enga-

Brevia. ibid. nº. 8. 9. 10. &c.

ger au nom du Saint Siege à en procurer l'exécution.

A l'arrivée du Legat le Comte d'Anjou ſouſcrivit ſans reſerve aux articles qui regardoient le Senatoriat. Il envoya à Rome Charles Gontelin ou Gaucelin avec quelques troupes choiſies prendre poſſeſſion de cette dignité, & s'oppoſer aux entrepriſes de Mainfroy, qui inſtruit de ce qui ſe paſſoit en France, mettoit tout en œuvre pour ſe rendre maître de Rome. Le Comte d'Anjou, par ſa condeſcendance ſur l'article du Senatoriat, eſperoit s'aplanir le chemin du Trône, qui flattoit ſon ambition, & celle de Beatrix ſa femme, avide de porter comme ſes trois ſœurs le titre de Reine. Elle étoit quatriéme fille de Raymond Beranger, dernier Comte de Provence, qui n'ayant point d'enfans mâles, l'inſtitua ſon heritiere aux Comtez de Provence & de Forcalquier. Des trois autres filles de Raymond, Marguerite, Eleonor & Sanche, la premiere avoit épouſé le Roi Saint Louis, la ſeconde Henry III. Roi d'Angleterre, & la troiſiéme Richard Comte de Cornouailles, frere d'Henry, & élu Roi des Romains. Quoiqu'elles euſſent reçû toutes trois

Bouche hiſt. de Prov.

leur dot en argent, la Provence devint un ſujet de longues querelles. C'étoit le motif du differend de Marguerite Reine de France, avec le Prince ſon beau-frere, & les Rois d'Angleterre y prétendirent auſſi du chef d'Eleonor & de Sanche.

Le Comte d'Anjou ne fut point trompé dans ſes eſperances : Il conclut enfin ſon traité avec le Cardinal de Sainte Cecile, qui promit au nom de l'Egliſe Romaine de lui donner l'Inveſtiture du Royaume de Sicile. Le Pape Urbain IV. vit ainſi terminer cette affaire, mais il ne put joüir des avantages qu'il s'en promettoit, étant mort le 2. d'Octobre ſuivant. *Od. Rayn. loc. cit. ſup. no. 70.*

Les Cardinaux lui donnerent pour ſucceſſeur, Guy Fulcodi Cardinal Evêque de Sabine. Il avoit été nommé Legat à la Cour d'Angleterre, mais il ne peut y aborder à cauſe de l'oppoſition des Barons revoltez contre le Roi. Comme il s'en revenoit à la Cour de Rome, il apprit en chemin ſon Election : il ſe déguiſa en Frere mendiant, à deſſein d'éviter les embuches de Mainfroy, qui s'aſſuroit déja de tous les paſſages, pour fermer l'entrée de ſon Royaume au Compétiteur qu'on lui *Ibid. anno 1265. n. 1. 2.* 1265.

fuſcitoit. En arrivant à Perouſe, il accepta le Pontificat le 6. de Fevrier 1265. & prit le nom de Clement IV. L'affaire de Sicile lui parut la plus importante pour l'Egliſe Romaine, & dès le 26. du même mois, il fit expedier deux Bulles, pour impoſer ſilence à la Cour d'Angleterre, & ſatisfaire aux engagemens du Cardinal de Sainte Cecile. Par l'une, après avoir détaillé les circonſtances de la conceſſion du Royaume au Prince Edmond par Alexandre IV. & confirmée par Innocent IV. les diligences du Saint Siége, le défaut d'exécution de toutes les conditions de la part du Roi d'Angleterre & du Prince ſon fils, il caſſe & annulle cette conceſſion, & declare que l'Egliſe Romaine ſe trouvoit en pleine liberté de diſpoſer du Royaume, comme vacant. Par l'autre, il donne ce Royaume à Charles Comte d'Anjou & de Provence, ſous le titre de Royaume de Sicile, en deça & au-dela du Phare, & aux conditions ſuivantes qui ſont les principales.

Bullæ in Spicileg. to. 3. in fol. p. 648. & ſeq.

» Que la Ville de Benevent, ſon ter-
» ritoire & ſes dépendances ne ſeroient
» point compris dans cette conceſ-
» ſion, & demeureroient à l'Egliſe Romaine,

» maine, comme un bien qui lui étoit
» propre.

» Que le reſte du Royaume appar-
» tiendroit au Comte d'Anjou, & paſſe-
» roit à ſes heritiers legitimes, mâles, ou
» femelles, en ligne directe, & à ſon dé-
» faut à la ligne collaterale, juſqu'au
» quatriéme degré, les aînés devant en
» cas de concurrence être préférés aux
» puiſnés & les mâles aux filles.

» Que ſi la Poſterité de Charles venoit
» à manquer entierement, le Royaume
» retourneroit à l'Egliſe Romaine qui
» en diſpoſeroit.

» Que Charles & ſes ſucceſſeurs paye-
» roient tous les ans au Pape, le jour
» de S. Pierre un Cens de 8000. onces
» d'or, ſous peine de Cenſures, s'il n'é-
» toit acquité a l'échéance.

» Que lui & ſes ſucceſſeurs fourni-
» roient au Pape, lorſqu'il ſeroit en
» Guerre, 300. hommes d'armes entre-
» tenus pendant trois mois, à leurs dé-
» pens, & renouvelleroient l'homma-
» ge & le ſerment de fidelité, à cha-
» que ſouverain Pontife, élu legitime-
» ment. Qu'alors par un ſerment parti-
» culier, ils s'engageroient à ne point
» briguer la Couronne Imperiale, ni
» celle des Romains, ni aucune ſouve-

„ raineté ſur la Lombardie, & ſur la
„ Toſcane. Que ſi ſans leur participa-
„ tion ils étoient appellez à l'une de
„ ces dignitez, ſoit par élection, ſoit
„ par droit ſucceſſif, ils y renonce-
„ roient ou au Royaume de Sicile. Que
„ les Princeſſes héritieres de cette Mo-
„ narchie ne pourroient épouſer l'Em-
„ pereur ni le Roi des Romains; qu'en-
„ fin ce Royaume ne ſeroit jamais uni à
„ l'Empire, ni dans ſa dépendance,
„ déclarant incompatibles dans une
„ même perſonne, la qualité d'Empe-
„ reur & celle de Roi de Sicile.

„ Que les Elections des Egliſes Ca-
„ thedrales ou autres, ſeroient libres &
„ pourroient ſe faire ſans le conſente-
„ ment du Roi. Que la Juriſdiction Ec-
„ cleſiaſtique ſeroit conſervée, de mê-
„ me que la liberté de pourſuivre les
„ appellations en Cour de Rome. Que
„ le nouveau Roi révoqueroit toutes les
„ loix de Frideric II. de Conrad ou de
„ Mainfroy contraires à ces diſpoſitions,
„ & n'auroit ainſi que ſes ſucceſſeurs,
„ ni regale ni aucun autre droit ſur les
„ Egliſes vacantes. Que les Nobles &
„ les autres habitans du Royaume joui-
„ roient des mêmes franchiſes & privi-
„ léges que du tems de Guillaume II.

„ A l'égard du Senatoriat de Rome, „ on regla que Charles ne le garderoit „ que trois ans, s'il ne pouvoit s'en dé- „ mettre plûtôt ; que maître du Royau- „ me, ou de la plus grande partie, il „ abandonneroit entierement cette di- „ gnité qui ſeroit rendue à l'Egliſe Ro- „ maine, ou qu'on ne pourroit du „ moins conferer ſans ſon conſente- „ ment.

Ainſi fut conclu le Traité qui appel- la à la Couronne de Sicile la premie- re Maiſon d'Anjou, & la mit en con- currence avec les Maiſons de Suaube & d'Arragon : ſource des Guerres ob- ſtinées, des pénibles négociations, & des révolutions frequentes qui font le ſujet de cette hiſtoire.

CHARLES PREMIER

DU NOM,

Surnommé LE GRAND *& le Défenſeur de l'Egliſe.*

Rois de la Maiſon de Suaube. { CONRADIN. MAINFROY.

PRESQUE tous les Royaumes de l'Europe, à l'exception de la France, ſe trouvoient agités par des Guerres étrangeres, ou déchirés par des troubles intérieurs, lorſque Charles Comte d'Anjou & de Provence fut élevé ſur le Trône de Sicile. L'Allemagne étoit diviſée entre les Partiſans de Richard Comte de Cornoüaille, & d'Alphonſe Roi de Caſtille, tous deux élus Rois des Romains. En Angleterre les Barons révoltés contre Henri III. leur Roi, n'écoutoient plus aucune propoſition de paix, & ne cherchoient qu'à perpétuer leur déſobéiſſance. Les petits Rois Maures de Grenade & de

CLEM. IV. 1265. *Cron. Mart. Polon. Matt. Par. Mariana. Gio Villani.*

Murcie, pour s'affranchir de la dépendance du Roi de Caſtille, avoient appellé à leur ſecours les Maures d'Afrique, qui cauſoient en Eſpagne d'affreux ravages. La Hongrie ſe voyoit en proye aux Tartares, & l'Italie qui alloit devenir le champ de bataille de deux Rois ſouffroit déja depuis longtems des hoſtilitez de Mainfroy & des Sarazins entretenus à ſa ſolde. Déſolée d'ailleurs par ſes diviſions inteſtines, les factions des Guelphes & des Gibelins, ſi fameuſes par leur haine implacable, partageoient les Républiques, les Provinces, les Villes, les familles mêmes, & ſe faiſoient une guerre d'autant plus funeſte, que les Papes en protegeant les Guelphes qui leur étoient attachez, & les Empereurs par la faveur qu'ils accordoient aux Gibelins, avoient ſoin d'entretenir la diſcorde pour en tirer avantage ou pour ſe nuire réciproquement. CLEM. IV. 1265.

Le Pape Clement IV. croyoit pouvoir remedier à tant de maux en faiſant publier par tout des Croiſades: en Angleterre contre les Barons, en Eſpagne contre les Maures, en Hongrie contre les Tartares, en France contre Main- *Odor. Rayn. Sanut. mſſ. Cruc.*

CLEM. IV. 1265. froy & les Sarazins. Mais l'une de ces Croiſades nuiſoit à l'autre, & toutes enſemble empêchoient qu'on ne recouvrât la Paleſtine, prête à ſuccomber ſous les efforts de Bendocdar Sultan d'Egypte, parce que les Papes diſpenſoient du vœu de la Terre-Sainte ceux qui ſe croiſoient pour les expeditions où la Cour de Rome prenoit un interêt particulier.

Spicileg. to. 3. p. 658. Epiſt. Clem. IV. in theſ. Anecd. to. 2. p. 115. 118. 130. 135. 138. Vie de S. Louis, Mſſ. p. 50. 51. G. Vill. lib. 7. cap. 3. N. Cron. angii ann. 1265.

Clement IV. n'avoit accordé que quinze mois au Comte d'Anjou pour ſe rendre en Sicile à la tête d'une Armée. Ce Prince hâta ſa marche: les Indulgences promiſes pour la Croiſade contre Mainfroy, & l'argent de la decime que le Clergé de France accorda, quoiqu'avec peine, aux inſtances du Légat, le mirent en état de raſſembler promptement quelques troupes. Il partit de Paris le 25. d'Avril vers Pâques, laiſſant à Guy de Montfort quinze cens Chevaux, avec ordre de les conduire à Lyon, lieu du rendés-vous general de l'armée, & d'accompagner la Reine Beatrix à qui il fit prendre la route de terre: il ſe rendit à Marſeille, où il s'embarqua avec mille Chevaliers ſur trente Galeres, & d'autres bâtimens,

qui compoſoient une flotte de près de ſoixante voiles. CLEM. IV. 1265.

Le tems étoit fort orageux lorſqu'elle ſortit du port ; on exhortoit le Comte d'Anjou à retarder ſon départ : mais loin de ſe rendre à des conſeils qui marquoient de la timidité, il fit voile pour Rome. La fortune ſeconda ſon courage : le vent même dont on avoit appréhendé la violence, le portant au large, l'aida à éviter la flotte ennemie qui croiſoit le long des Coſtes, & le 20. de Mai, il arriva heureuſement à la vûe d'Oſtie, dont il fit auſſitôt nettoyer le port, encombré par Mainfroy. Il remonta le Tybre, & entra le Jeudi vingt-trois, veille de la Pentecôte à Rome, où il fut reçu aux cris de joye de la multitude, & avec de grands honneurs par tous les Ordres de la Ville, qui s'étonnoient que ce Prince eût oſé entreprendre une Navigation ſi perilleuſe. *Ducheſne to. 5. p. 831.*

Le Pape trouva mauvais qu'il eût logé une partie de ſa ſuite au Palais de Latran : il lui en fit des reproches aſſés vifs, dans une lettre où il traitoit cette démarche d'entrepriſe inoüie juſqu'alors, & lui recommandoit de placer ſes gens ailleurs, parce que jaloux de *Epiſt. Clem. IV. ap. Odor. Rayn. 1265. n. 12. Anonym. in Vit. Manfred. G. Vill.*

CLEM. IV. 1265. l'honneur de l'Egliſe Romaine, il ne ſouffriroit pas que le Senateur, de quelque rang qu'il fût, diſpoſât en maître d'un de ſes palais.

loc. cit. Cronica Zuntfliet. in Th. anecd. to. 2. Odor. Rayn. n. 13. Epiſt. Clem. in Theſ. anecd. p. 151. Epiſt. ap. Odor. Rayn. n. 21. Alia in Theſ. anecd. p. 160.

Le Comte d'Anjou acquieſça: & le 29. de Mai quatre Cardinaux par ordre du Pape, qui tenoit ſa Cour à Perouſe, lui donnerent dans la Baſilique de Latran, l'inveſtiture du Royaume de Sicile par l'Etendard. Charles prit alors le nom de Roi: le Pontife lui en confirma le titre dans des lettres pleines d'affection, où il lui donnoit pouvoir de marcher contre Mainfroy, & de faire la Conquête du Royaume: il fixa le jour de ſon couronnement à la fête de l'Epiphanie de l'année ſuivante, dans l'eſperance qu'après cette ceremonie, les Siciliens abandonneroient plus volontiers Mainfroy, pour ſe ranger ſous l'obéiſſance de leur nouveau Souverain.

Charles que ſon armée n'avoit point encore joint, manquoit d'argent & de chevaux & ſe trouvoit hors d'état de rien entreprendre. Mainfroy profitant des circonſtances vouloit pour le prévenir l'attaquer juſques dans Rome, à la faveur des places dont il s'étoit ſaiſi, & s'avança juſqu'aux environs de Tivoli: mais ſon projet avorta. Le nouveau Roi

à ſes approches ſe mit ſur la défenſive : il eut même peine à retenir ſon courage. Le Pape ſe crut obligé de lui écrire pour l'empecher d'aller chercher l'Ennemi. Il recommanda en particulier aux Cardinaux qui étoient à Rome de moderer l'ardeur de ce Prince, en lui repreſentant qu'il ſeroit dangereux de s'engager temerairement, & qu'il falloit attendre les ſecours de France, afin d'agir avec ſuccès : à ces précautions Clement ajouta des lettres réiterées à Saint Louis pour le conjurer de preſſer le départ des troupes.

CLEM. IV. 1265. *Epiſt. ap. Odor. Rayn. n. 23. 24. 25. Bzov. eod. ann. n. 4. Alia Epiſt. in Theſ. anecd. p. 163. 165.*

Le Roi réduit à la neceſſité de temporiſer ſollicitoit ſans ceſſe la Cour de Rome de pourvoir à ſes beſoins : & le Pontife dans l'impoſſibilité lui-même de ſubvenir à la dépenſe exceſſive de ce Prince qui montoit par jour à mille livres tournois, engagea les revenus des Egliſes de Rome juſqu'à la concurrence de cent mille livres, pour ſureté des ſommes que Charles emprunteroit. Ce ſecours ne ſuffiſant point encore, il fut obligé de vendre une partie de l'argenterie de ces mêmes Egliſes. Charles employa le reſte du ſejour qu'il fit à Rome, à ſe fortifier par des Alliances ; il avoit deja traité avec le Duc de

Epiſt. Clem. in Theſ. pag. 176. 178. 186. 260. G. Vill. lib. 7. cap. 4. Corio. hiſt. de Mel. Cron. Monachi Pad. an. 1265. Guich. hiſt. de Sav. Merul. antiq. vicecom. lib. V.

CLEM. IV. 1265. Bourgogne, Boniface Comte de Savoye, & Boniface Marquis de Mont-Ferrat beau-frere du Comte; il attira encore dans ſon parti les Milanois ennemis declarés de la maiſon de Suaube; & les Guelphes vinrent en foule s'attacher à ſa fortune. Ce commencement de proſperité le rendit redoutable, & les ſecours de France étant enfin arrivés, il ſe mit en état d'ouvrir la campagne au printems.

G. Vill. lib. 7. cap. 4. Ducheſne pag 836. L'armée étoit partie de France dans le mois de Juin, ſous le commandement de Bouchard Comte de Vendoſme, & de Philippe & Guy de Montfort; elle avoit pris ſa route par la Bourgogne & la Savoie. A l'aide du Marquis de Mont-Ferrat, elle franchit les Alpes, dont le Marquis Hubert Palavicin general de Mainfroy penſoit à diſputer le paſſage. Les Milanois la joignirent enſuite: avec ce renfort elle traverſa une partie de la Lombardie, ſans que Palavicin qui en gardoit les avenües ſoutenu de toutes les forces du Cremonois & des villes de la Lombardie, attachés à la faction des Gibelins, oſât l'attaquer dans ſa marche; les François en furent redevables à l'arrivée du Legat Geoffroi de Beaumont, qui par ordre du Pape fut à leur rencon-

tre, avec 3000 chevaux, & fit craindre à Palavicin d'etre enveloppé. CLEM. IV. 1265.

L'armée marcha du côté de Mantoue, d'où prenant le chemin de Parme, elle s'accrut par la jonction des Guelphes bannis de Florence, & des autres Villes de la Toſcane, au nombre de plus de quatre cens chevaux en belle ordonnance, commandés par le Comte Guido Guerra.

Le Comte de Vendoſme évitant prudemment la Toſcane, où les Gibelins dominoient, gagna Boulogne, traverſa la Romagne, la marche d'Ancône, le Duché de Spolete, & ſur la fin du mois de Decembre arriva heureuſement à Rome. Charles n'avoit plus à deſirer que de ſe voir la Couronne ſur la tête: le Pape donna commiſſion à Raoul de Chevrieres Cardinal Evêque d'Albane & à quatre autres Cardinaux, d'en faire la ceremonie, ce qui fut executé avec pompe le jour de l'Epiphanie 6. de Janvier. 1266. Après avoir recu au nom du Pontife l'hommage lige de Charles, ils ſacrerent ce Prince, le couronnerent avec la Reine Beatrix ſa femme, dans l'Egliſe de Saint Pierre, & les Romains en firent des Réjoüiſſances publiques.

Clement envoya auſſi-tôt Raoul de *G. Vill.*

CLEM. IV. 1266. Chevrieres en Sicile pour exciter les peuples à prendre la Croix, & preſſa vivement le Roi lui-même de hâter ſa marche, parce que quelques Officiers François ayant fait inſulte à des vaſſaux de l'Egliſe, il craignoit la recidive, & commençoit à s'ennuyer de leur voiſinage.

cap. 5. Bart. de Neocaſt. Hiſt. Sic. c. 7. Vie de S. Louis, mſſ. pag. 51. 52. Epiſt. Clem. in Th. anec. p. 264. Odor. Rayn. 1266. n. 1. 2. 6. G. Vill. cap. 4. Du Cange, obſ. ſur Joinville p. 367. Ducheſne p. 834. Sainte Mart. Hiſt. Geneal. liv. 18. Summ. lib. 2. Petrin. des Noulis Hiſt. de Charles I.

Ces inſtances & le manque de fonds déterminerent Charles à faire vivre au plûtôt ſon armée aux dépens de l'Ennemi. Peu après ſon Couronnement, il s'avança par la Campagne de Rome du côté de la terre de Labour, accompagné de pluſieurs Seigneurs François, Croiſés à l'occaſion de cette guerre. Voici les noms des plus qualifiés. Robert III. dit de Bethune, le plus illuſtre de tous, gendre, & neveu du Roi, & fils de Gui de Dampierre Comte de Flandres. Il menoit avec lui un grand nombre de Flamands, mais à cauſe de ſa grande jeuneſſe, Saint Louis ſon oncle le mit ſous la conduite de Gilles de Traſegnies, dit le Brun, Connetable de France. Bouchard Comte de Vendoſme, & Jean ſon Frere : Jean fils aîné du Comte de Soiſſons: Guy de Montmorency Comte de Laval, fils de Mathieu Connétable de France : le Maréchal de Mirepoix ;

Henri de Sully : Pierre de Nemours grand Chambellan de France: Hugues, & Bertrand de Baux : Guillaume, & Pierre de Beaumont: Philippe, Simon, & Guy de Montfort, fils de Simon Comte de Leiceſtre: Pierre le Voyer Seigneur de Paulmy : Guy de Melot Evêque d'Auxerre, qui fut des premiers à prendre la Croix: Jean de Joinville, qu'on a cru fils de l'hiſtorien : Guillaume l'Etendard, & beaucoup d'autres Gentils hommes de marque, dont la plûpart s'établirent, & firent ſouche dans le Royaume de Naples où ils ont poſſedé les plus grandes charges de l'Etat. CLEM. IV. 1266.

Mainfroy peu tranquille à l'aproche d'un Ennemi dont la valeur faiſoit bruit dans toute l'Europe, écrivit au Pape des lettres pleines de menaces à deſſein de l'intimider, & de diſſiper s'il étoit poſſible l'orage qui ſe formoit: mais l'artifice reuſſit mal. Dans l'agitation où ſe trouvoit ce Prince, il ne ſçut point ſe faire un plan de défenſe, ni ſe fixer ſur les moyens de retarder la marche de ſon Competiteur. Il paſſa dabord le Gariglian, & le mit entre les François & lui pour arrêter leurs progrès: & courant de Capoüe, à Ceperano, de là à Benevent, il revenoit ſur ſes pas toujours *Anonym. in Vit. Manfred. G. Vill. cap. 5. 6. Ducheſne p. 837.*

CLEM. IV. 1266. incertain laquelle de ces Villes il devoit défendre en perſonne. Comme il arrive d'ordinaire, quand on ſe trouble à l'approche du danger, il prit le mauvais parti, en confiant à ſes generaux la garde des poſtes les plus importans, & ſe jetta dans Capoüe, après avoir logé la plus grande partie de ſes troupes dans San-Germano.

Charles ſans trouver d'obſtacles parvint juſqu'au bord du Gariglian près de Ceperano, défendu par le Comte de Caſerte. Ce General que la Riviere couvroit, pouvoit aiſément arrêter les François; mais à leur aproche, il abandonna le poſte ſous quelques mauvais prétextes, & leur laiſſa la liberté de paſſer ſur le Pont de Ceperano; ce qui fut ſuivi de la reddition volontaire de la Ville d'Aquin, & de la priſe de la Roche ou Château d'Arci.

Mainfroy à cette nouvelle craignant de trouver auſſi peu de fidelité dans ſes autres generaux que dans le Comte de Caſerte, envoya un Heraut à Charles lui propoſer la paix, ou une treve; mais ce Prince fier de ſes premiers ſuccès, ne répondit que par des menaces, & marcha du coté de San-Germano.

G. Vill. Mainfroy alors ne penſa plus qu'à ſe dé-

fendre : il mettoit toute sa confiance dans la forte garnison dont il avoit muni cette Place, & il esperoit que si les François en formoient le Siege, comme ils sembloient devoir le faire pour ne point laisser derriere eux un poste de cette importance, les attaques en seroient longues & meurtrieres, que la rigueur de la Saison, la nature marécageuse du païs, détruiroient leurs forces peu à peu, & que cependant le renfort de Sarazins qu'il attendoit d'Afrique auroit le tems d'arriver. Il se flatta vainement: San-Germano quoique défendu avec fermeté, fut emporté en peu de jours, & Charles marcha aussitôt vers Capoüe. Mainfroy dans la crainte d'y être enfermé se retira avec tout ce qu'il avoit de troupes du coté de Benevent, qui mettoit la Poüille à couvert. Charles le suivit, & le jour de Saint Mathias 25. de Fevrier campa dans une Forêt à 15. milles de cette Ville. Le Lendemain 26. après une marche très penible, il parut à neuf heures du matin sur une hauteur, d'où l'on découvroit la Vallée de Benevent fort etendüe, & bordée du côté de la Ville par la riviere de Sabato; il descendit dans la plaine, en presence de l'armée Ennemie déjà rangée en bataille,

CLEM. IV. 1266. *cap. 7.* *Vie de S. Louis mſſ. p. 52.* *Ducheſne ibid.* Fevrier. *G. Vill. cap. 8.* *Ducheſne p. 842. 843. 844 846.* *Vie de S. Louis Mſſ. p. 53.* *Cron. Mon. Pad. ann. 1266.* *Cron. S. Berth. cap. 49. part. 2.*

LIV. IV. & fit alte environ à un mille de diſtance.

1266. Mainfroy avoit reſolu de combattre, encouragé par un ſecours de 800. chevaux Allemands qui venoient de le joindre. Quoique ſes generaux inſtruits de l'état de l'Armée Françoiſe, fuſſent d'un avis different, le ſien prévalut, contre toutes les regles de la prudence militaire : En effet s'il eût differé, les François qui depuis pluſieurs jours manquoient de vivres, de fourrage, & d'argent, pouvoient etre vaincus ſans tirer l'Epée, & en gagnant du tems, les ſecours qu'on amenoit de toutes parts à Mainfroy, ſeroient peut-être arrivés à tems pour lui aſſurer la Victoire. Charles, quoiqu'à peu près egal en forces, delibera de ſon coté, ſi avec des troupes haraſſées de leur marche, il riſqueroit le jour même une affaire qui paroiſſoit devoir être déciſive. Les Conſeils hardis de Gilles le Brun, & d'un autre de ſes generaux nommé Buſon de Bordeaux, le déterminerent à s'abandonner entierement à ſa fortune, le combat fut donc reſolu. Conſeils ſages à l'égard du Comte d'Anjou qui marchoit à la conquête d'un Royaume, & dont les partiſans pouvoient ſe décourager s'il eût fait un pas en arriere.

Mainfroy

Mainfroy au contraire, qui riſquoit ſa Couronne, ne devoit s'étudier qu'à fatiguer ſon Competiteur, qu'a miner ſes forces, pour donner aux Napolitains le tems de revenir de leur premiere frayeur. CLEM. IV. 1266.

Mainfroy diviſa en trois corps ſon Armée forte d'environ cinq mille chevaux, & 10000 hommes d'Infanterie, preſque tous Sarazins armés d'arcs & de fleches. Il mit à la tête du premier corps compoſé d'Allemands & de ſoldats de differentes nations, Jourdain Comte de Manupello ſon parent. Le ſecond auſſi formé d'Allemands, de Sarazins, & de troupes levées dans la Poüille, étoit conduit par Galvan ſurnommé la Lance & par Barthelemy Comte d'Agnane, tous deux oncles de Mainfroy. Ce Prince commandoit en perſonne le troiſiéme, beaucoup plus conſiderable que les deux autres, par le nombre des combattans, & la capacité des chefs, preſque tous gens de marque; auſſi y mit-il principalement ſa confiance.

Charles rangeant ſes troupes en bataille, crioit aux ſoldats en parcourant les rangs: *Compagnons, voici le jour que vous avez tant deſiré*; il diviſa ſon armée en cinq corps, dont il en étendit trois ſur un même front pour les oppo-

CLEM. IV. 1266. ſer aux trois corps de Mainfroy. Le premier compoſé des Provençaux ſous le commandement du Maréchal de Mirepoix, & de Philippe de Monfort, qu'accompagnoient Jean de Vraiſelve Maréchal de Sicile ; Guillaume de Prunelé, Jean des Mareüils, & Gervais de Maugdun Eçuyer. Charles ſe mit à la tête des François qui formoient le ſecond; autour de lui marchoient l'Evêque d'Auxerre, Henri de Sully, Hugues ſon Frere dit l'Archevêque, Pierre de Nemours, & les Seigneurs de la maiſon de Beaumont. Guillaume l'Etendard portoit la banniere du Roi. Le troiſiéme où étoient les Picards, & les Rhemois avoit pour chef Robert Comte de Flandres, ſous la conduite du Connétable Gilles le Brun, & de Jean fils aîné du Comte de Soiſſons. Le quatriéme où devoient combatre les Perigordins, & le cinquiéme où ſe trouvoient mêlés enſemble les Nobles & les ſoldats ou Cavaliers Romains, Campanois, Lombards, & Toſcans ſervoient comme de corps de reſerve, deſtiné, en cas de beſoin, à porter du ſecours à ſes gens, ou à achever de rompre l'ennemi que les premieres attaques auroient entamé.

Sur le midi les deux armées s'ébran-

lérent ; l'action fut engagée par le Ma- CLEM. IV.
réchal de Mirepoix & par Philippe de 1266.
Monfort qui chargerent avec impetuoſité le corps d'Allemands du Comte Jourdain. Preſque dans le même moment Charles avec les François donna ſur celui que commandoient Galvan la Lance & le Comte d'Agnane ; les troupes ſe mêlerent avec toute l'ardeur que peut inſpirer le deſir de vaincre, & la paſſion de regner. Le choc fut terrible, mais les Allemands ſe virent bientôt forcésde plier: Ils ne frappoient que de taille avec leurs longues epées, leurs haches, & leurs maſſes d'armes, ſans pouvoir approcher d'aſſés près l'ennemi. Les François au contraire, plus alertes, armés plus à l'avantage, & animés par la voix du Roy qui leur crioit, *à l'eſtoc, ſoldats, à l'eſtoc*, les joignoient aiſément & leur portoient des coups ſûrs au défaut de leurs armes. Après une grande heure de combat, les deux premiers corps de l'armée deMainfroy furent enfoncés. Ce Prince s'étant avancé pour les ſoutenir, le Comte de Flandre marcha à ſa rencontre. Les ennemis déja ébranlés par le déſordre d'une partie de leurs gens, s'éclaircirent peu à peu, rompirent leurs rangs, & la déroute devint

CLEM. IV. 1266. générale. Le carnage continua cependant juſqu'à la nuit : car le ſoldat acharné à la pourſuite des fuiards, en maſſacra une grande partie : le reſte ſe noya au paſſage de la riviere de Sabato. Il périt dans cette journée environ trois mille hommes des troupes de Mainfroy, & pluſieurs reſterent priſonniers de guerre, entr'autres les Comtes Jourdain & Barthelemi. Il n'y eut qu'un ſeul Chevalier tué * dans l'armée de Charles. Les vainqueurs en pourſuivant les ennemis, entrerent pêle-mêle avec eux dans Benevent, mirent la ville à ſac, quoiqu'elle apartînt à l'Egliſe Romaine, firent main-baſſe ſur les habitans ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & y exercerent toutes les inhumanités & tous les crimes qu'on doit attendre du ſoldat inſolent dans la victoire. Le Roi entra lui-même dans la Ville & ſur le champ écrivit à Clement IV. pour lui faire part de ce glorieux ſuccés. Il lui manda qu'il igno-

Epiſt. Car. ap. Ducheſne p. 846. & in Th. anecd. to. 2. p. 283. to. 3. p. 18.

* Ce fait quelque étonnant qu'il ſoit, n'eſt pas ſans exemples, ſi l'on en croit l'hiſtoire. Je l'ai tiré comme preſque tout le récit de cette bataille, d'une lettre que Hugues de Baux l'un des Generaux de Charles & témoin oculaire écrivit à ſes amis du Maine & d'Anjou pour leur en apprendre le détail. Cette lettre eſt rapportée par Ducheſne au lieu que j'ai cité.

roit encore si Mainfroy avoit été tué, ou s'il s'étoit dérobé par la fuite, qu'on lui avoit seulement amené un cheval qu'on assûroit être celui que montoit ce Prince, ce qui faisoit présumer qu'il avoit péri dans le combat. En effet deux jours après on le trouva parmi les morts, couvert de sang, & de poussiere. Les Officiers François demanderent au Roi la permission de lui donner la sépulture, mais cet honneur lui fut refusé, parce qu'il étoit mort excommunié. On le jetta dans un fossé le long du grand chemin, où les soldats le couvrirent d'un monceau de pierres, qui lui servit de monument. Depuis, le Pape le fit transporter hors du territoire de Benevent, & on l'enterra sur les confins du Royaume de Naples au bord du fleuve de Verde. Telle fut la fin & la sépulture de Mainfroy, digne d'un meilleur sort, si l'ambition de regner ne l'eût aveuglé sur ce qu'il devoit au Prince son neveu. Il fut magnanime, libéral, équitable, très-versé dans les affaires du Gouvernement, sçavant & protecteur des gens de Lettres : quelques historiens ont cru qu'il méritoit d'être mis en parallele avec Tite fils de l'Empereur Vespasien, qu'on nommoit les délices du genre

CLEM. IV. 1266.

G. Vill. cap. 9. Anonym. Collenuccio.

CLEM. IV. 1266. humain. Ses différends avec les Papes ont pû nuire à ſa réputation: d'autres auteurs l'ont accuſé de crimes & de cruautés atroces: ils lui imputent la mort de Frideric II. ſon pere, celle d'Henri, & de Conrad ſes propres freres, & prétendent qu'il fut ſoupçonné d'avoir attenté par le poiſon à la vie de Conradin ſon neveu.

Epiſt. ap. Ducheſne p. 847. Charles informa le Pape de la mort de Mainfroy, & des funérailles qu'il lui avoit fait faire. Le Pontife par ſa réponſe le félicita de ſes ſuccès & ſe plaignit enſuite amérement du Sac de Benevent; mais la joie que lui cauſoit la victoire de ce Prince, & la mort de ſon Concurrent aidoit à calmer ſon reſſentiment. Il en manda la nouvelle de tous côtés comme d'un évenement intéreſſant pour l'Egliſe & dont il falloit rendre à Dieu de ſolemnelles actions de grace.

Epiſt. Clem. in Th. anec. pag. 306.

Epiſt. Clem. ap. Odor. Rain. n. 15.

Alia in Th. anecd. p. 286. 287 290. 301.

Ducheſne p. 846. Si l'Egliſe n'en tira point d'avantages, la Cour de Rome au moins eut pour quelque tems ſujet de s'en réjoüir; la haute idée qu'on conçut de la fortune, & de la valeur du Roi de Sicile, obligea les Villes rébelles au S. Siege à demander la paix; elles rentrerent dans le devoir, & la faction des Gibelins en parut abbatue.

La défaite & la mort de Mainfroy assûrerent bientôt à Charles la conquête entiere du Royaume. Ce Prince après avoir séjourné huit jours à Benevent marcha du coté de Naples : en chemin il trouva des députés, qui de la part des habitans de cette Ville lui en apportoient les clefs. Il y entra avec la Reine Beatrix, comme en triomphe, accompagné de toute la noblesse qui le proclama Roi. Ses premiers soins furent d'aller dans l'Eglise de Sainte Restitute, alors le Siege de la Métropole * remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit accordée, & ensuite il se logea au Château Capoüan que l'Empereur Frideric II. avoit fait bâtir; il y trouva le trésor de Mainfroy presque tout en especes d'or monnoyées. C'étoit alors l'usage de partager le butin; il le fit étendre à terre sur des tapis, demanda des balances, & donna ordre à Bertrand de Baux d'en faire trois parts égales. Sire, à quoi bon ces balances? lui répliqua Bertrand d'un air de franchise, & sur le champ séparant à vûe d'œil le monceau d'especes en

CLEM. IV. 1266. *G. Vill. c.* 10. *Summ. lib.* 3.

* Ce n'est plus aujourd'hui qu'une Chapelle de l'Eglise Métropolitaine que Charles I. fit bâtir.

CLEM. IV. 1266. trois lots, voilà, ajouta-t-il, votre part, voilà celle de la Reine, & voici celle de vos Chevaliers. Le Roi charmé de ſa généroſité approuva le partage.

Anonym. Collenuc. Coſto. Summ. & Ammir. in hiſt. Neap.

Pendant les premiers jours qui ſuivirent l'entrée de Charles à Naples, il fit ouvrir les priſons à tous ceux que Mainfroy y avoit fait mettre, ſur des ſoupçons d'infidélité, & les remit en poſſeſſion de leurs biens; mais ſans aucun égard pour les Barons du parti de ce Prince, il confiſqua leurs terres, comme ſi leur fidélité au ſeul Souverain qu'ils reconnoiſſoient alors eût dû paſſer pour crime, & les donna en Fiefs aux Seigneurs de ſa ſuite. Il nomma Guillaume l'Etendard grand Connétable du Royaume à la place de Jourdain la Lance, & deſtituant de même les autres grands Officiers, il les remplaça par des François.

A l'exemple de Naples, toutes les Villes de la Poüille, de la Calabre, & de la terre de Labour, ſe rendirent au vainqueur. Dans l'Iſle de Sicile, Meſſine, & pluſieurs autres places ſe ſoumirent de même: ainſi par une ſeule victoire Charles ſe trouva maître des deux Siciles, à la ſatisfaction des peuples qui ſe flattoient de vivre heureux ſous

sous le nouveau Gouvernement. Il ne CLEM. IV. 1266.
restoit que quelques partis qui furent bientôt dissipés. Galvan avec les débris de l'armée de Mainfroy s'étant cantonné dans l'Abruzze, ensuite dans la Calabre, le Maréchal de Mirepoix marcha contre lui, le força dans une Place où il s'étoit retiré, & ne lui accorda la liberté qu'à condition de sortir du Royaume, avec Frideric son frere, & Galeot son fils.

D'un autre coté Conrad Prince d'Antioche fils d'un batard de l'Empereur Frideric II. avoit un parti dans la Sicile. Gui de Montfort & Guillaume l'Etendard le réduisirent à imimplorer la clemence du vainqueur : il se reconnut vassal du Roi pour les terres que Mainfroy lui avoit données; mais ni Galvan, ni le Prince d'Antioche ne demeurerent long-tems tranquilles. La Ville de Lucera & les Sarrasins qui l'habitoient donnerent plus d'occupation. Sibille veuve de Mainfroy avec son fils de même nom, & sa fille tous deux en bas âge s'y étoient refugiés. Le Roi chargea Philippe de Montfort d'assieger cette forte Place avec une partie de son armée, mais les Sarrasins se défendirent si vailla-

CLEM. IV. 1266. ment qu'il fallut convertir le Siege en un blocus de longue durée.

Charles ſe croyant alors affermi ſur le trône, renvoya en France dès le mois d'Avril l'armée des Croiſés, démarche précipitée qui marquoit trop de confiance : renfermé dans l'intérieur de ſon Palais, il ne s'occupa plus que du ſoin d'augmenter ſes Finances, pour fournir à ſes dépenſes exceſſives. Il voulut qu'on lui rendît un compte exact de la nature des impoſitions qui ſe levoient dans le Royaume : il ſe fit repreſenter les regiſtres des taxes extraordinaires dont les peuples avoient été ſurchargés ſous les Regnes précédens, en rétablit l'uſage, & ſupprima les charges des anciens Officiers, pour en créer d'autres, qu'il multiplia à l'infini. Les nouveaux pourvûs fatiguerent ſes ſujets par leur dureté, & leur avarice, on regretta bientôt Mainfroy, & l'on ſe reprocha de l'avoir regardé comme un Tyran. Ce qui rendoit le mal ſans remede, c'eſt que Charles n'écoutoit que ceux qui le portoient à ces changemens, toujours dangereux dans un Etat nouvellement conquis. Environné de ces gens vendus à la flatterie, & inacceſſible à tout le reſte du monde, les

Epiſt. Clem. IV. in Th. acad ic. 4. p. 443. 444.

Anonim. S. Gal.

plaintes des miférables ne pouvoient pénétrer jufqu'à lui, ou s'il les écoutoit quelquefois, ce n'étoit que pour les rebuter par fes menaces. Cette efpece de Courtifans prit même dans fon Palais un empire abfolu : chacun excedoit les fonctions de fa charge au préjudice de l'autre, d'où il naiffoit une confufion étrange, & un retardement confidérable dans l'expédition des affaires. CLEM. IV. 1266.

Clement IV. lui reprocha fouvent de vive voix une conduite fi dure ; par lettres, il lui donnoit d'excellents confeils pour le Gouvernement de fon Royaume, & lui difoit, entr'autres chofes remarquables, fi vous vous ca- « chez à vos fujets, en leur fermant tout « accès auprès de vous, fi vous ne les « recevez avec cette affabilité fi propre à « gagner les cœurs, & que cependant « vous prétendiez leur commander, il « faudra donc vous réfoudre à ne jamais « quitter l'épée ni la cuiraffe, à tenir vo- « tre armée à vos cotés : Qu'un Sou- « verain mene une trifte vie, lorfqu'il « eft toujours fufpect à fes peuples, & « toujours en garde contre eux ! «

Epift. Clem. ap. Odor. Rayn. n. 17. & feq. & in Th. anecd. to. 2. p. 406.

Ces fages remontrances n'eurent point d'effet, le mal continua, & les

CLEM. IV. 1266. eſprits ſe diſpoſerent peu-à-peu à groſſir le parti qui ſe formoit ſourdement en faveur du jeune Conradin. Ce Prince, alors âgé d'environ ſeize ans, vivoit à la Cour d'Othon Duc de Baviere ſon oncle maternel, où il ſubſiſtoit avec aſſez de peine par les ſecours d'Elizabeth de Baviere ſa mere, qui avoit épouſé en troiſiémes noces le Comte de Tirol. Quelques-uns des partiſans de Mainfroy, bannis du Royaume de Sicile, paſſerent en Allemagne & firent entendre à ce Prince que loin de renoncer à la Couronne, il étoit tems qu'il penſât à ſe relever des diſgraces que lui avoient cauſées ſon bas âge, & les malheurs de ſa maiſon. Les Villes Impériales d'Italie, & les Gibelins députerent auſſi vers lui pour l'encourager à tenter par le ſort des armes de remonter ſur le trône, & lui offrirent des ſecours de troupes & d'argent ; les principales Villes de la Marche d'Ancone, celles de Piſe, de Sienne, de Verone, de Pavie, & Rome même, furent les premieres à ſignaler leur zele pour ce rejetton de la maiſon de Suaube.

Anonym. Barth. de Neocaſtro cap. 8.

Leurs propoſitions parurent avantageuſes aux parens du jeune Conradin,

qui d'un consentement unanime s'engagerent dans cette entrepriſe ; Elizabeth de Baviere s'y oppoſa ſeule par un preſſentiment ſecret des malheurs qui menacoient ſon fils : mais le ſort étoit jetté, Conradin prit la qualité de Roi, & ſe prépara à l'expédition. La nouvelle en parvint bientôt juſqu'à Viterbe où ſéjournoit le Pape : il défendit à Conradin de paſſer outre, & ſa bulle fut publiée en préſence du peuple dans la grande Egliſe de Viterbe, le 18. de Decembre 1266. avec défenſe à qui que ce fût de le reconnoître pour Roi de Sicile, ni de favoriſer ſes deſſeins, à peine d'excommunication contre les perſonnes, & d'interdit ſur les Villes. Conradin au mépris de ſes défenſes, exerça le pouvoir ſouverain, établit ſes Vicaires ou Lieutenants dans la Toſcane, nomma ſes Officiers dans le Royaume de Sicile, & accorda des priviléges & des graces pour ſe faire un plus grand nombre de partiſans.

CLEM. IV. 1266. *Anonym. Odor. Rayn.* 1268. *n.* 4.

1267.

Les Guelphes, depuis la victoire de Charles, qui les protégeoit, avoient pris le deſſus dans la plus grande partie de l'Italie. Ceux de Florence chaſſerent de la Ville Guido Novello leur Podeſtat avec les autres Gibelins, &

G. Vill. cap. 15. 21. *Chron. Mon. Pad. an.* 1268. *Odor. Rayn.*

CLEM. IV. 1267. 1267. *n.* 5. 6. *& ſeq. Epiſt. in Th. anecd. p.* 466. 512. 543.

à ſa place élurent Charles pour dix ans. A l'exemple de Florence pluſieurs Villes d'Italie ſe ſoumirent à lui, entre autres Luques & Piſtoye. Ce Prince envoya à Florence pour ſon Vicaire Gui de Montfort avec huit cent chevaux : alors les Gibelins bannis ſe trouvant ſans biens, & ſans reſſource embraſſerent le parti de Conradin, qui devint ſi puiſſant que Clement IV. en conçut beaucoup d'inquiétude. Pour contrebalancer ſon crédit, il nomma le Roi Charles Paciaire, ou Pacificateur de la Toſcane. Cette dignité que les Papes prétendoient avoir droit de conferer dans la vacance de l'Empire, ou lorſque deux concurrens y aſpiroient, donnoit l'autorité de Vicaire Général de l'Empire. Charles prenant en perſonne la route de la Toſcane, s'arrêta à Viterbe & ſouſcrivit par ſa Bulle d'or du quatre de Juin aux conditions qui lui furent impoſées par le Pontife ; la principale étoit de ſe demettre dans trois ans de cette dignité, ou même plûtôt, ſi l'on éliſoit un Empereur, ou un Roi des Romains, du conſentement du S. Siege. Il entra peu de tems après en Toſcane, où les intrigues de Clement IV. & les troupes de Gui de

Montfort avoient déja tout ſoumis, à la réſerve de Sienne, de Piſe, & de Poggibonzi ; après quelque ſéjour à Florence, où il prit poſſeſſion des dignités de Podeſtat, & de Paciaire, il marcha avec toute ſa Cavalerie vers Poggibonzi, Ville ſituée ſur le chemin de Sienne à Florence, & dont Montfort formoit le ſiege. CLEM. IV. 1267.

Pendant qu'il s'obſtinoit à la priſe de cette Place, tout ſe ſouleva contre lui dans ſon Royaume. Conradin étoit déja en Italie, accompagné du Duc de Baviere ſon oncle, du Comte de Tirol ſon beau-pere, & du jeune Frideric ſon couſin, qui, quoique Fils d'Herman III. Marquis de Bade prenoit la qualité de Duc d'Autriche, à cauſe de ſes prétentions ſur la Baſſe-Autriche, du chef de Gertrude ſa mere héritiere de l'ancienne Maiſon d'Autriche qui venoit de s'éteindre. Clement à la nouvelle de ſon départ d'Allemagne avoit réïteré le jour du Jeudi Saint quatorze d'Avril, les défenſes & les menaces contre ce Prince, & ſes fauteurs : il l'avoit cité pour répondre en perſonne, ou par Procureur au jour de la Saint Pierre ſur ſes démarches qu'il traitoit d'excès, & pour ſe ſoumettre à

Carrion Cron. lib. 5. Heiſſ. Hiſt. de l'Emp. liv. 6. Ep. in Th. acc. p. 543.

CLEM. IV. ce que le S. Siege décideroit. Ces procedures ne l'empêchant point de continuer ſa route, le 26. de Mai jour de l'Aſcenſion il lui défendit expreſſément d'entrer en Italie, ſi ce n'étoit pour ſatisfaire à la citation : mais Conradin s'avança toujours & vint à Verone, où il demeura long-tems, occupéà ramaſſer des troupes & à groſſir ſon parti par des intelligences.

1267.

Odor. Rayn. n. 4.

G. Vill. cap. 8. Anonym. Les Sarazins de Lucera que l'abſence du Roi encourageoit, furent les premiers à arborer la banniere de Conradin dans la Poüille, & leur exemple fit ſoulever les plus fortes places de la terre de Labour, de l'Abruzze, & de la Calabre. Le péril étoit encore plus grand dans la Sicile & à Rome, où Charles ſe vit un nouvel ennemi en la perſonne d'Henri de Caſtille qu'il avoit crû juſqu'alors du nombre de ſes Partiſans.

Anonym. Epiſt. Clem. in Th. anec. p. 510. 525. 529 539. Vie de S. Louis, Mſſ. pag. 54. 55. Henri étoit Fils de S. Ferdinand & frere d'Alphonſe X. Roi de Caſtille ſurnommé le Sage, ou l'Aſtrologue. Né brave & remuant, il prit part à la rébellion des grands de Caſtille qui ſe révolterent contre Alphonſe dans les premieres années de ſon regne. Lorſqu'en 1259. ils rentrerent dans le devoir,

Henri ne trouvant plus occaſion de remuer, ſortit d'Eſpagne accompagné d'un de ſes freres nommé Frideric, & ſe retira auprès du Roi de Tunis qu'il ſervit dans ſes guerres pendant quatre ans avec un corps de troupes Caſtillanes, & il y amaſſa beaucoup d'argent. Ce long ſéjour en Afrique affoiblit conſidérablement ſa Religion: il y contracta les mœurs des Muſulmans, & les impreſſions qu'il en reçut, acheverent de corrompre ſon caractere naturellement mauvais. Comme il étoit parent du Roi Charles, dès qu'il eut appris ſon établiſſement ſur le Trône par la mort de Mainfroy, il laiſſa Frideric ſon frere en Afrique, & en 1266. parut à la Cour de Naples avec huit cens chevaux Caſtillans, dans l'eſperance de faire une fortune plus brillante par la faveur du nouveau Roi. Charles le reçut avec joie, lui donna toute ſa confiance, l'engagea même à lui prêter ſoixante mille ducats d'or dont il avoit beſoin, & peu de tems après l'envoya à Rome, pour appaiſer une émotion populaire. Henri s'y gouverna avec tant d'adreſſe, qu'il ſe fit élire Sénateur par une partie des ſéditieux, & ſçut enſuite faire approuver ſon élec-

CLEM. IV. 1267.

Odor. Rayn. 1266. *n.* 24. 1267. *n.* 17. *Mariana lib.* 13. *cap.* 11.

CLEM. IV. 1267. tion par le Pape, qui le combla de graces, juſqu'à lui promettre le Royaume de Sardaigne dont les Piſans s'étoient emparés, mais que le S. Siege regardoit comme ſon patrimoine. Cette promeſſe mit Henri en concurrence avec Charles qui demandoit ce Royaume pour lui-même, & n'étoit pas content qu'il lui eût enlevé le Sénatoriat. Henri ſe plaignit de ſon côté de ce que Charles ne lui rendoit pas les ſoixante mille ducats qu'il lui avoit prêtés: ces ſujets de diviſion les aigrirent l'un contre l'autre: ils devinrent enfin ennemis irréconciliables, malgré les ſoins & les attentions du Pape à prévenir les ſuites de leurs differens.

Anonym. G. Vill. cap. 23. Summ. Cron. Carr. lib. 5. Dans ces diſpoſitions, Henri prêta volontiers l'oreille aux conſeils des Partiſans de Conradin: il ſe lia avec ce Prince, ſouleva les Romains en ſa faveur, & de concert avec Conrad d'Antioche, forma le projet de s'emparer de la Sicile, pour la livrer à ſon nouvel allié, ou ſe la conſerver à lui-même, ſi les circonſtances devenoient favorables. En execution de ce complot, Conrad paſſa en Afrique, découvrit ſes deſſeins à Frideric de Caſtille frere d'Henri, & entraîna aiſément

dans ſes vûës le Roi de Tunis, qui ne cherchoit qu'une occaſion de s'affranchir du tribut que Roger II. lui avoit impoſé. Frideric & Conrad aborderent en Sicile au mois de Septembre avec deux Vaiſſeaux chargés de Soldats la plûpart Sarazins, & s'étant joints aux mécontens, ils battirent Puy-Richard Lieutenant de Charles. A l'inſtant toutes les Villes ouvrirent leurs portes, à l'exception de Palerme, de Syracuſe, & de Meſſine. La petite flotte de Conrad mit en fuite & diſperſa quelques Vaiſſ aux du Roi, fit ſoulever l'Iſle d'Iſchia, & s'avança juſques dans le Golphe de Naples, à deſſein d'ébranler les habitans de cette Ville: mais cette tentative n'eut aucune ſuite. Philippe d'Eglis *, François, Frere Hoſpitalier de S. Jean de Jeruſalem & Grand Prieur de Capoüe paſſa en Sicile avec des troupes, par ordre du Pape & du Roi, & vengea ſeverement ſur les rébelles la défaite de Puy-Richard. CLEM. IV. 1267. *Bar. de Neocaſtro, cap. 8.*

* Ce Chevalier nommé *De Eglis* par Barthelemy de Neocaſtro Auteur Contemporain, & réſident alors en Sicile, eſt appellé dans quelques Actes, *De Ægris, de Englis, de Æglis* & *de Engris.*

CLEM. IV. 1267. Cependant les Partiſans de Conradin s'encourageoient par leurs premiers ſuccès. Au mois d'Octobre Galvan-la-Lance entra dans Rome à la tête de quelques troupes, les enſeignes de ce Prince déployées; il y fut reçu en pompe par les Romains qui le conduiſirent au Palais de Latran, & l'admirent avec tous les honneurs à leurs jeux publics.

Odor. Rayn. 1268. n. 21. Epiſt. Clem. in Th. anec. p. 540.

G. Vill. cap. 22. 23. Conradin qui ne ſortoit point de Verone, paroiſſoit moins heureux que ceux qui ſe déclaroient pour lui. Ses troupes ſe débanderent faute de paye; le Duc de Baviere, & le Comte de Tirol l'abandonnerent, & ſe retirerent dans leurs Etats, ne lui laiſſant pour ſupport & pour conſeil que Frideric d'Autriche auſſi jeune, & auſſi peu expérimenté que lui. Ces premiers revers, capables de faire échouer ſes projets & ſa réputation, ſi les Gibelins par de nouveaux fonds ne l'euſſent aidé à remettre une armée ſur pied, raſſuroient le Roi Charles, qui regardant ce Prince comme un ennemi peu redoutable, reſtoit opiniâtrement en Toſcane, quoique le Pape le preſſât vivement de retourner dans ſon Royaume, pour s'oppoſer aux progrès des

révoltés. Il continua le siege de Pog- CLEM. IV.
gibonzi qui l'arrêta jusqu'au mois de
Decembre, marcha ensuite du côté de 1267.
Pise, guidé plûtôt par sa colere que
par l'utilité de cette expédition, dé-
truisit le Port de la Ville, en ruina les
fortifications, & de là, à la priere des
Luquois, alla au mois de Fevrier met- 1268.
tre le siege devant le Château de Mon-
terone, place extrêmement forte, qui
l'eût retenu un tems considerable, s'il
n'eût joint les stratagêmes à la force
pour obliger la garnison à capituler.

Tandis qu'il employoit ainsi des mo- *Epist. Cler. IV. in Th. anecd. p. 576. 577.*
mens précieux à des exploits inutiles,
Conradin relevoit ses esperances. Il
quitta Verone dont le séjour lui avoit
été peu favorable, & traversant le Cre-
monois, se rendit à Pavie, suivi seule-
ment de trois mille cinq cens Cava-
liers Allemands qui lui restoient. De là
faisant partir cette Cavalerie, comman-
dée par Frideric d'Autriche, pour pas-
ser en Toscane par la route de Pon-
tremoli, il vint à Savone, s'y embar-
qua sur des Galeres Genoises, qui le
conduisirent à Pise, où il fut reçu avec
de grands honneurs. Il y rassembla ses
forces, qui devinrent bien-tôt consi-
derables par la jonction des troupes que

CLEM. IV. 1268. les Gibelins lui amenerent de tous côtez, & par l'arrivée de ſa Cavalerie que Frideric conduiſit heureuſement, après une longue marche en pays ennemi.

Epiſt. Clem. IV. in Theſ. anecd. p. 574. 584 Alia ap. Od. Rayn. 1268. n. 2. G. Vill. cap. 23. Anonym. Cron. Mon. Pad. Sxmm.

La ſortie de Conradin hors de Verone, & ſon ſéjour à Pavie, firent naître à Charles l'envie de l'aller aſſieger dans cette derniere place, entrepriſe déciſive & facile, ſi le manque de fonds n'en eût arrêté l'execution. Obſtiné plus que jamais à ne point quitter la Toſcane, où il craignoit que le Duc de Baviere & le Comte de Tirol, revenant d'Allemagne avec de nouvelles forces, ne favoriſaſſent les progrès de Conradin, il céda à regret aux conſeils du Pape, qui las de l'exhorter inutilement à repaſſer dans ſes Etats, ne venoit de réïterer ſes inſtances qu'à la ſollicitation des Cardinaux. Ce Prince reprit donc le chemin de la Poüille, laiſſant en Toſcane Guillaume de Boiſelve ſon Lieutenant Général, avec Guillaume l'Etendard, & environ huit cens chevaux, pour contenir les Peuples dans l'obéïſſance, & s'oppoſer à Conradin, s'il marchoit de ce côté-là.

Charles s'arrêta quelques jours à Viterbe, où le Pape continuant ſes procedures contre Conradin, fulmina de

nouveau par ſa Bulle du Jeudi Saint cinq d'Avril l'excommunication déja prononcée contre lui, le déclara déchu du Royaume de Jeruſalem, & incapable de poſſeder aucun Fief appartenant à l'Égliſe, dégagea ſes Vaſſaux du ſerment de fidélité, & mit ſes terres en interdit. Par une autre Bulle du même jour, il excommunia Henri de Caſtille Sénateur de Rome, Gui de Montefeltro ſon Vicaire, & tous ceux qui avoient eu part à la réception de Galvan-la-Lance & des autres Envoyés de Conradin: avec cette reſerve à l'égard d'Henri de Caſtille, qu'il lui accordoit un mois à compter du jour de Pâques, pour ſe ſoumettre au S. Siege.

CLEM. IV. 1268. *Od. Rayn. loc. cit.*

Le Pontife en même-tems diſpoſa du Senatoriat, en le conférant à Charles pour dix années, au cas qu'Henri de Caſtille ne profitât pas de ce délai, & le Roi ayant pris la Croix, marcha contre les Sarazins de Lucera que ſes Lieutenans aſſiegeoient. Il laiſſa à Viterbe quelques troupes pour défendre la Toſcane & la Lombardie, & avant que de prendre congé du Pape, dépêcha en France Geoffroy de Beaumont pour demander du ſecours à ſon frere le Roi S. Louis.

Od. Rayn. n. 4. & ſeq. Anonym.

CLEM. IV. 1268. *Annonym. G. Vill. cap. 23. 24.*

Les derniers Anathêmes, comme les premiers, ne cauſerent aucune frayeur à Henri de Caſtille qui n'en devint que plus furieux. Il mit Rome au pillage, s'empara des tréſors des Egliſes, & les dépoüilla de ce qu'elles poſſedoient de plus précieux. Conradin de ſon côté s'embarraſſa peu des remontrances d'un Légat qui vint à Piſe lui dénoncer les cenſures, & lui défendre de paſſer outre, ni de troubler Charles dans la poſſeſſion du Royaume de Sicile: il ſe mit en campagne, fit le dégât dans le territoire de Luques, entra dans Poggibonzi dont les Habitans chaſſerent la Garniſon Napolitaine, & de là ſe rendit à Sienne. Boiſelve au bruit de ſa marche ſortit de Florence pour aller à lui, mais avec ſi peu de précaution, que devançant mal à propos un gros de Soldats Florentins qui l'accompagnoient, & ſe ſéparant de Guillaume l'Etendard Commandant d'une partie de ſes troupes, il donna avec cinq cens chevaux ſeulement dans une embuſcade que l'ennemi lui dreſſa au pont de Larne près de Laterina. Il y fut battu le vingt-cinq de Juin, ſes gens taillés en piéces, & diſperſés, & lui-même fait priſonnier avec grand nombre d'Officiers

ficiers François. Guillaume l'Etendard qui accouroit à ſon ſecours, eut à ſoutenir tout l'effort du combat, & ſe dégageant avec peine, ne ſauva de ſa déroute qu'environ quatre cens hommes qu'il conduiſit à Viterbe où le Pape ſe mit auſſi-tôt en défenſe, dans la crainte que Conradin ne tentât d'emporter cette Place. CLEM. IV. 1268.

Ce jeune Prince encouragé par ſa victoire, partit de Sienne à la tête de ſon armée, & paſſant ſous les murs de Viterbe ſans rien entreprendre ſur cette Ville, tira droit à Rome où ſon entrée eut tout l'air d'un triomphe. Pendant le peu de tems qu'il y ſéjourna, il s'efforça de gagner le Peuple Romain par ſes manieres careſſantes, il le déclara ſon héritier, s'il ſuccomboit par les hazards de la guerre, & ſortant de cette Ville le dix d'Août, ſe hâta de pénétrer dans les Etats de Charles, toujours occupé au ſiege de Lucera.

Henri de Caſtille voulut l'accompagner avec huit cens chevaux Caſtillans: Pluſieurs Gibelins bannis le joignirent auſſi, & augmenterent conſidérablement ſes forces. Conradin ſur les avis que Charles plus habile que Mainfroy, avoit mis Ceperano en état de défenſe, *G. Vill.* *cap.* 25. 26.

CLEM. IV. laiſſa la route de la Campagne de Rome, & prenant ſur la gauche par la Sa-
1268. bine, il s'avança vers l'Abruzze, & y entra près de l'endroit où la riviere de Turano ſort de cette Province pour couler dans l'Ombrie.

Charles inſtruit de la marche de l'ennemi, leva le ſiege de Lucera, ſe rendit en diligence à Aquila, Capitale de l'Abruzze, pour s'aſſurer de la fidélité de cette Ville, & donna ordre à ſon armée de le ſuivre à grandes journées. Dès qu'elle l'eut joint, il paſſa les montagnes, & arriva aſſés-tôt en préſence de l'ennemi pour l'empêcher de paſſer la riviere de Giovenco. Les deux armées la cotoyerent pendant trois jours, juſques dans la plaine de Palene, ou de Tagliacozzo, environnée en partie dans ſa longueur par les Monts-Marſiens, & bordée d'un côté par le Lac de Celano, de l'autre par un côteau, dont la pente s'étend juſqu'à la Ville d'Albi. Charles campa ſur cette colline, Conradin dans la plaine, la riviere entre-deux, & ils ſe diſpoſerent l'un & l'autre à décider le jour ſuivant leur querelle par un combat. Au milieu de la nuit quelques ſujets révoltés contre Charles, à deſſein d'intimider ce Prin-

ce, introduisirent dans le camp de Conradin des gens qui se dirent Députés par les Habitans d'Aquila, pour lui remettre les clefs de leur ville. Sur cette nouvelle qu'on crut véritable, la joie se répandit dans le camp des Allemands. Charles au moyen de ses Espions en apprenant le sujet, monte sur le champ à cheval, suivi de peu de monde, va se présenter aux portes d'Aquila *, & demande le qui vive ? A la réponse de la sentinelle, il reconnoît la fausseté du bruit, & le Gouverneur ayant achevé de l'en convaincre, il regagne son camp en diligence. CLEM. IV. 1268.

Au point du jour Conradin encore persuadé de la reddition d'Aquila, rangea en bataille son armée forte de près de trente mille hommes, & la divisa en trois corps : le premier de Siciliens & d'Espagnols commandés par Henri de Castille & par Frideric d'Autriche : il se réserva le second corps composé d'Allemands : Galvan-la-Lance fut mis

Vie de S. Louis, Mss. p. 56.57.58 Nang. Vit. S. Ludov. G. Vill. cap 26. & seq Ricord. Malesp.

* Il paroît par les Cartes qu'Albi est éloignée d'Aquila de 15 milles ou environ, c'est-à-dire de plus de six lieues, ce qui donne lieu de douter que Charles en ait pû faire deux fois le chemin en une nuit : je m'en rapporte à Jean Villani.

CLEM. IV. 1268. à la tête du troiſiéme, formé auſſi d'Allemands, & de quelques Italiens. Charles plus foible des deux tiers, n'avoit guéres que dix mille combattans, & dans cette inégalité, il eut beſoin de toute l'habileté d'Erard de Valery que le hazard lui amena fort à propos. C'étoit un Chevalier François, que ſa bravoure & ſon expérience avoient rendu célébre dans les guerres de la Terre Sainte. Comme ſon grand âge ne lui permettoit plus de ſoutenir les fatigues de la guerre, il étoit parti de la Paleſtine dans le deſſein de retourner en France. Abordant à Naples, & n'y trouvant pas le Roi, il vint le joindre à Capoüe, lorſque ce Prince alloit marcher à la rencontre de Conradin. Charles ravi de ſon arrivée, l'invita de le ſuivre dans ſon expédition, & de l'aider de ſes conſeils. Le Chevalier s'excuſa d'abord ſur ſon âge, mais il ne put long-tems ſe refuſer aux inſtances du Roi: il l'accompagna dans l'Abruzze. Charles l'écoutoit avec tant de confiance qu'à la veille d'en venir aux mains, il le chargea de toute la conduite de l'affaire.

Barth. de Neoc. Stero. an. 1268. Cron. Zantfliet, eod. ann. Cron. S. Berth. cap. 51. part. 3. Cron. Mon. Pad. Piol. Luc.

Le Roi par ſon conſeil, partagea comme Conradin ſon armée en trois

orps. Il donna le commandement du premier où étoient les Provençaux, es Lombards, & les Toſcans, à Hen- i de Coſence Maréchal de France, à ui, pour tromper l'ennemi, il fit pren- lre ſes armes, & les autres marques ex- érieures de la Royauté : confia le ſe- cond tout compoſé de François à Guil- aume l'Etendard, & à Jean de Clery, & ſe reſerva le troiſiéme qui ne mon- oit qu'à huit cens chevaux, mais l'élite le ſa Nobleſſe. Le Maréchal de Co- ence eut la garde du Pont conſtruit ſur le Giovenco entre les deux armées. Charles plaça les François enſuite pour e ſoutenir, & à la tête du troiſiéme corps ſe retira avec le brave Erard de Valery derriere la colline, qui com- mençoit à la Ville d'Albi, & le cou- vroit de maniere que de la plaine il ne pouvoit être apperçû.

CLEM. IV. 1268.

Henri & Frideric engagerent l'ac- tion par l'attaque du Pont que les Pro- vençaux défendoient. Ils trouverent d'abord une vigoureuſe réſiſtance, mais une partie des Eſpagnols paſſa la rivie- re à gué au-deſſus du Pont, prit les en- nemis en queuë & les rompit au pre- mier choc. Le Maréchal de Coſence, qu'on prit pour le Roi, fut environné

CLEM. IV. 1268. de toutes parts, & tué ſur la place; avec pluſieurs Gentilshommes de marque; le reſte dépourvû de Chef ſe débanda. Conradin qui s'étoit avançé ſuivi de ſes Allemands pour achever la défaite des Provençaux, attaqua auſſitôt le ſecond corps qui s'ébranloit déja à deſſein de rétablir l'ordre du combat. Il fut reçû avec fermeté, & les François intrépides diſputerent longtems la victoire. Accablés enfin par le nombre des ennemis, ils prirent la fuite dans un déſordre affreux. Conradin ſe crut alors ſans rival, & ſans ennemis, & les Allemands maîtres du champ de bataille coururent au pillage, comme Valery l'avoit prévû.

Il eut peine à retenir le bouillant courage de Charles à la vue d'une double victoire remportée ſur ſes troupes: ce ne fut que par l'eſpérance de le dédommager bientôt qu'il parvint à calmer ſon impatience. En effet lorſqu'il vit les Allemands diſperſés, il dit au Roi d'un ton d'aſſûrance, *Partez, Sire, il eſt tems.* Charles à l'inſtant ſort de ſon embuſcade, fond ſur l'ennemi & renouvelle le combat. Une partie des fuyards ſe range ſous ſa banniere, & le nombre s'en aug-

ientant à meſure que l'action ſe réta- CLEM. IV.
bliſſoit, les Allemands effraiés d'une
attaque ſi imprévue, prirent la fuite à 1268.
leur tour. Conradin, Frideric d'Autriche, & Galvan ne firent que d'impuiſſants efforts pour les rallier, & ſe virent contraints de ſe ſauver eux mêmes. Valery toujours prudent engagea le Roi à tenir ſes troupes en bataille, & ce conſeil ſage rendit la victoire complette: car Henri de Caſtille étant de retour de la pourſuite des Provençaux, & cherchant à joindre Conradin dont il ignoroit la défaite, il fallut recommencer le combat. Les Eſpagnols qu'il commandoit ſe trouvoient encore ſupérieurs en nombre: Valery les voyant venir en ordre de bataille, & leurs rangs très-ſerrés, eut recours à un ſecond ſtratagême pour les vaincre plus aiſément. Il part ſuivi ſeulement de trente ou quarante Chevaliers des plus braves de l'armée, attaque l'ennemi, & après les premiers coups de main, tourne bride & ſe retire comme en déſordre. Les Eſpagnols trompés par cette manœuvre qui leur parut une fuite véritable, s'abandonnerent à ſa pourſuite avec ſi peu de précaution, qu'ils éclaircirent

CLEM. IV. 1268. leurs rangs, & donnerent occaſion à Charles de les prendre à ſon avantage. L'action devint cependant très-vive, & dura long-tems : il s'y fit de part & d'autre des exploits, tels qu'on en devoit attendre des deux plus braves Nations du monde. La victoire balançoit à ſe déclarer, & les Eſpagnols fermes & bien armés ne pouvoient être bleſſés ni rompus. Enfin les François impatiens les ſaiſiſſant au corps comme dans un Tournois, en démonterent un ſi grand nombre dont ils vinrent enſuite aiſément à bout, que le reſte ſe débanda & prit la fuite, avec Henri lui-même qui ne put les rallier. Ainſi les vainqueurs perdirent tout le fruit de la victoire : Henri de Caſtille en s'acharnant mal à propos à pourſuivre les fuyards, & en donnant à ſon retour dans le piége que lui tendit l'ennemi : Conradin en permettant trop tôt le pillage à ſes Allemands. Si les fineſſes de Valery eurent tant de ſuccès, c'eſt que l'habile Général connoiſſoit le génie, le caractere, & le genre de bravoure des Chefs qu'il avoit en tête, ce qui doit faire la principale étude d'un grand Capitaine.

Cette affaire déciſive ſe paſſa le vingt-trois

ingt-trois d'Août, & le même jour le Roi vainqueur en envoya la relation au Pape, ne ſçachant encore ce qu'étoient devenu Conradin & Henry. En actions de grace de ce glorieux evenement, il fonda dans la plaine de Tagliacozzo un Monaſtere de l'Ordre de Citeaux, ſous le nom de Sainte Marie de la Victoire, qui fut ruiné quelques années après par un tremblement de terre. CLEM. IV. 1268. *Epiſt. Car. I. ap. Od. Rynn. n. 32. & in Th. anecd. to. 2. p. 624. to. 3. p. 24.*

Charles qui ſouhaitoit avec paſſion que Conradin & Henry fuſſent en ſon pouvoir, afin de n'avoir plus de tels ennemis à craindre, fit faire une exacte recherche de la route qu'ils tenoient. Henry tomba le premier entre ſes mains : il s'étoit ſauvé tout d'une traite juſqu'à l'Abbaye du Mont-Caſſin, où il eſſaya de faire croire que Conradin étoit victorieux : mais ſon air en déſordre démentant ſes diſcours, l'Abbé Seigneur du lieu, le fit arrêter & le livra au Roi, ſous promeſſe de lui conſerver la vie. Conradin & Fridéric prirent un autre chemin : ils errerent long-tems dans les montagnes, avec Galvan, Galeot ſon fils, & pluſieurs Gentilshommes Allemands, ou Italiens ; & déguiſés en payſans, *Epiſt. Car. I. in Act. publ. Angl. to. 1. p. 851. Epiſt. Clem IV. in Th. anecd. to. 2. p. 627. G. Vill. cap. 29. Bart. de Neoc. cap. 9. Ricord. Maleſp. Mon. Pat. Ducheſne*

CLEM. IV. 1268. ils gagnerent avec peine Aſtura, petit Bourg ſur la côte de la Campagne de Rome. Là, ils fréterent une barque, pour paſſer en Sicile, où Conradin Prince d'Antioche & Frideric de Caſtille avoient un parti puiſſant. Ils étoient déja embarqués, lorſque Jacques Frangipani Seigneur Romain à qui appartenoit le Château d'Aſtura, inſtruit de la victoire de Charles, reconnut qu'une partie de ces étrangers étoient Allemands, & ſur la phyſionomie noble de quelques-uns d'eux, ſoupçonna que ce pouvoit être Conradin & les Seigneurs de ſa ſuite. Dans l'eſpérance de s'enrichir par cette capture, il mit en mer un brigantin qui les atteignit bientôt, & il les mena lui-même au Roi, qui pour récompenſe, lui donna le Château de la Peloſa, avec pluſieurs autres terres dans la vallée de Benevent, & voulut qu'il s'établît à Naples, où il fut chef d'une branche de la maiſon de Frangipani.

Charles envoya ſes priſonniers dans les Châteaux de Naples, & au mois de Septembre vint à Rome, ou la diſpoſition des eſprits étoit changée avec ſa fortune. Il y fut élû Senateur une ſeconde fois, & après y avoir établi un Lieutenant pour commander à ſa pla-

ce, il s'en retourna dans la Pouille, ne CLEM. IV.
reſpirant que la vengeance contre les
rebelles. A ſon paſſage, il ruina la Vil- 1269.
e d'Averſe preſque juſques aux fon- *Mon. Pat. Summ.*
demens, pour punir la révolte de la
amille Noble de Riburſa qu'il éteignit
ntiérement. Tous les Seigneurs Parti-
ans de la Maiſon de Suaube, qui eurent
e malheur de tomber entre les mains du
Roi, furent les victimes de ſa colere, &
périrent ſur l'échafaut. Cette étrange
olitique, loin de ramener à l'obéiſſan-
e le reſte de la Nobleſſe, ne fit que la
onfirmer dans ſa révolte, car on ne peut
e raprocher avec confiance d'un Sou-
erain qui ne ſçait point pardonner. Les
arons du Royaume ſe fortifierent dans
urs Châteaux, il fallut les aſſieger
un après l'autre, & les Officiers char-
és de ces expéditions éxercerent par
out d'affreux ravages. Les habitans de
Ville de Potenza, croiant mériter
ur grace par une trahiſon, maſſa-
rerent la Nobleſſe à qui ils repro-
noient d'être la ſource de leurs mal-
eurs. Ceux du Château de Cornete
n Pouille, plus perfides encore, ap-
ellerent dans l'enclos de leurs murail-
s, comme dans un azile, un grand
ombre de Seigneurs du parti de Con-

CLEM. IV. radin, & ſuivant leur complot, les livrerent enſuite aux troupes de Charles. Il y en eut cent ſix qui par ſes ordres furent, les uns pendus, les autres conduits à Melphi, & précipités dans la mer du haut des Rochers. Ces deux Places cependant ne s'épargnerent point les malheurs qu'elles ſe flattoient d'éviter: on les démantela, on les livra au pillage; chatiment bien juſte à leur égard, ſi la noirceur de la trahiſon des Habitans en eût été l'objet, & non la vengeance immodérée du Prince. 1269.

En même tems Lucera aſſiégée de nouveau, fut contrainte, faute de vivres de ſe rendre à compoſition, le 27 de Juillet. Par la Capitulation, les Sarazins eurent la vie ſauve, & pour toute punition, on les diſperſa de côté & d'autre: plus heureux dans leur ſort que les Naturels du pays, & que Sibile veuve de Mainfroy, qui par la priſe de la place tombant au pouvoir du Roi, fut enfermée avec ſes deux enfans, Mainfroy & Béatrix, dans le Château de l'Oeuf. Sibile & ſon fils y périrent de faim & de miſere: Béatrix ne recouvra la liberté que longtems après, à la faveur d'une révolution.

Si la Sicile n'éprouvoit pas les mê- CLEM. IV.
nes déſolations que les Etats du con- 1269.
inent, elle n'étoit gueres plus tran- *G. Vill. cap. 30. Summ.*
quille. Le Roi réſolu d'y dompter
es rébelles, y envoya Gui, & Philip-
e de Montfort, Guillaume de Beau-
mont, & Guillaume l'Etendard, avec
ne flotte, & une armée conſidéra-
le, compoſée de François & de
Provençaux. Conrad Prince d'Antio-
he, depuis la priſon de Conradin,
prétendoit à la Couronne par droit
ucceſſif, comme deſcendant de l'Em-
pereur Frideric II. & les efforts qu'il
aiſoit pour ſe conſerver la Sicile,
étoient d'autant plus grands que l'inté-
êt en étoit devenu le motif. Il ſe
rouvoit maître de toutes les places, à
a réſerve des Villes de Palerme, de
Meſſine, & de Siracuſe, juſqu'alors
nébranlables dans leur fidélité, & fon-
loit ſes eſpérances pour s'y maintenir
ant ſur l'appui de Frideric de Caſtil-
le, que ſur le grand nombre de rébel-
les & de Gibelins qui venoient en
foule ſe ranger auprès d'eux. Mais dès
que la flotte parut, tout changea de
face: Frideric de Caſtille s'embarqua
ſur quelques galeres Piſanes qui mirent
au large, de crainte d'être ſurpriſes,

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

& l'armée ayant pris terre à Meſſine, les Villes retournerent à l'obéiſſance du Roi.

Ibid. Carrion Cron. lib. 5.

Conrad étonné de cet abandon général, s'enferma dans le Château de Centoripe fort par ſon aſſiette : il y fut aſſiegé par Gui de Montfort qui emporta la place en fort peu de jours, & la raſa. Conrad après diverſes propoſitions inutiles pour être reçue à capituler, demeura priſonnier : on le pendit avec pluſieurs de ſes partiſans par ordre de Montfort, qui leur fit auparavant crever les yeux : le reſte des rébelles privés de Chef ſe rendit volontairement & vint prêter ſerment de fidélité au Roi entre les mains du vainqueur. Cette ſoumiſſion devoit, ce ſemble, aſſûrer le repos des Siciliens, qui n'étoient coupables que par trop d'attachement à leurs anciens Maîtres : mais Charles malheureuſement perſuadé de ce faux principe, que la force eſt le ſeul moyen de contenir de nouveaux ſujets, bannit les uns, & condamna les autres à de fortes contributions. On remplit les Villes, & les Châteaux de groſſes Garniſons, & on chargea le peuple d'impoſitions nouvelles, qui s'éxigerent avec

tant d'avarice, de dureté, & de hau- VACANCE DU S. SIEGE. reur, qu'on dépouilloit les particuliers de leurs biens, & qu'on leur enlevoit juſqu'à leurs femmes & leurs enfans. 1269.

Charles qui puniſſoit les rébelles avec tant de ſévérité, récompenſoit largement ceux qui l'avoient ſervi dans cette guerre, prodiguant à ſes Chevaliers à titre de Fiefs reverſibles à la Couronne au défaut de leur poſtérité, un grand nombre de terres confiſquées ſur les Barons du parti contraire. Il paſſa les bornes de la généroſité, comme il avoit excédé celles de la juſtice, & cette démarche acheva d'aliéner les eſprits de la Nobleſſe, qui dépouillée de ſes biens, & n'ayant plus rien à perdre, n'eut auſſi plus rien à eſpérer qu'à la faveur du trouble, & ne chercha qu'à ſoulever le Royaume. Charles n'oublia point dans le nombre de ceux qu'il vouloit combler de bienfaits, Erard de Valery à qui il étoit redevable du gain de la Bataille de Tragliacozzo. Il lui offrit les Comtés d'Amalphi, & de Sorrento : mais *Collenuc.* le généreux Chevalier les refuſa, & s'en retourna en France, plus content d'avoir mérité ces dons, qu'ambi-

VACANCE DU S. SIEGE. tieux d'en accroître ſa fortune.

1269. Tout paroiſſoit ſoumis, & Charles n'avoit plus d'inquiétude que du côté de Conradin. Quoique ce Prince malheureux fût entre ſes mains, & étroitement reſſerré, il appréhendoit que ſon nom ne rallumât quelque jour le feu qu'il venoit d'éteindre, & que tant qu'il reſteroit un rejetton de la maiſon de Suaube, ſes partiſans en Italie, n'euſſent une occaſion plauſible de renouveller les troubles. D'ailleurs il formoit le projet de paſſer en Grece, pour rétablir ſur le trône de Conſtantinople, Baudouin II. de la Maiſon de France par la branche de Courtenay, que Michel Paleologue en avoit dépoſſédé: c'étoit même une des conditions du mariage arrêté en 1267. entre Béatrix ſeconde fille de Charles, & Philippe fils & héritier préſomptif de Baudoüin, qui cherchant par tout du ſecours, contracta cette alliance par l'entremiſe du Pape Clement IV. Charles crut donc qu'il étoit de la bonne politique de faire périr Conradin, pour aſſûrer pendant ſon abſence le repos de ſes Etats.

DuTillet, Ste Marthe, liv. 22.

G. Vill. cap. 29. Afin d'obſerver quelque ombre de juſtice dans une affaire de cette im-

ortance, le Roi manda les Syndics es Principales Villes, & aſſembla à laples un grand conſeil, où furent ppellés les premiers Barons du pays, : les Seigneurs François de ſa Cour. es ſentimens ſe trouverent partagés : obert Comte de Flandre, gendre & eveu du Roi, & les plus grands Seineurs François qui ne cherchoient oint des établiſſemens dans le Royaume par le motif d'un vil intérêt, ſuivirent les mouvemens de leur généroté naturelle, & conſeillerent au Roi e s'attacher Conradin & Frideric 'Autriche par les nœuds de l'amitié t par des alliances, ou de les retenir riſonniers, juſqu'à ce que ſon autorité ût entierement affermie. Les autres rancois que Charles avoit comblé le biens, & qui déſiroient s'en aſſûer la poſſeſſion, conclurent à la mort les deux Princes, comme au plus ſûr noyen de s'y maintenir. Ce cruel avis ntraîna le reſte des ſuffrages, parce u'il flattoit la paſſion du Souveain, & les ſages remontrances du Comte de Flandre ne purent prévaoir.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269. *Barth. de Neocaſt. cap. 29. Collen. Summ. Mariana lib. 14. cap. 16.*

Le Roi ordonna qu'on inſtruiſît dans es formes le procès des priſonniers,

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

& chargea de cette commiſſion Robert de Bari grand Protonotaire, qui par ſa ſentence les condamna à perdre la tête, comme perturbateurs du repos public, rébelles au S. Siege, uſurpateurs de la Couronne de Sicile ſous un faux titre, & coupables d'attentats à la vie du Roi légitime. Henry de Caſtille ſeul éxempt de la peine capitale, à cauſe des promeſſes faites à l'Abbé du Mont-Caſſin, fut condamné à une priſon perpetuelle, dont il ſortit cependant vingt-cinq ans après, à la priere de Sanche Roi de Caſtille.

G. Vill. cap. 29. Barth. de Neoc. c. 9. 10. Croniq. des Rois de France Miſſ. de la Bib. du Coll. de Boiſſi. Ducheſne Pius II. in Europ. Coſtanzo Summ. Maurol. hiſt. Sic.

De lugubres préparatifs qui ſembloient n'être inventés que pour prolonger le ſupplice de l'infortuné Conradin ſuivirent ce jugement inique. Après que l'Arrêt eut été prononcé aux Princes, on les mena dans une Chapelle tendue de noir où ils entendirent la meſſe pour le repos de leurs ames, & on leur donna le tems de ſe confeſſer. De là, on les conduiſit ſur la place du marché de Naples, choiſi pour le lieu de l'éxécution; elle ſe fit le 26. d'Octobre 1269. ſur un échafaut couvert de velours cramoiſi, & le Roi voulut en être témoin. Robert de Bari

ur réitéra la lecture de ſa ſentence *, VACANCE DU S. SIEGE. 1269.
ir quoi Conradin proteſta hautement
: en préſence du peuple qui aſſiſtoit à
et odieux ſpectacle, qu'il n'avoit point
u deſſein d'offenſer le S. Siege, ni
'uſurper la Couronne de Sicile, mais
e la recouvrer comme un bien qui lui
ppartenoit par droit héréditaire: qu'il
ſperoit que les Princes de la maiſon
e Baviere parens de ſa mere & toute
Allemagne le vangeroient un jour de
ı cruauté qu'on éxerçoit ſur lui: il dé-
lara publiquement pour ſon héritier
'ierre Roi d'Arragon qui avoit épouſé
Conſtance de Suaube fille de Mainfroy,
: en même tems jetta ſon gand ſur la
lace en ſigne d'inveſtiture, & com-
ne un gage de bataille. On prétend
u'un Chevalier le ramaſſa, & le por-
ı en Eſpagne au Prince Arragonois.
'rideric eut le premier la tête tranchée,
ux yeux de Conradin, qui après s'être
ttendri aſſés long-tems à la vûe de ſon

* Jean Villani & quelques autres après lui apportent que le Comte de Flandres indigné ontre Robert de Bari, l'aſſaſſina d'un coup de oignard dès qu'il lui eut entendu prononcer ı ſentence; ſi le fait eſt véritable, ce grand Officier ne mourut point de ſa bleſſure, car on rouve pluſieurs Actes fort poſterieurs ſignez .e lui en qualité de grand Protonotaire.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

cadavre, ſe mit à genoux, & reçut de la main de l'Exécuteur le coup fatal qui termina ſes jours à l'âge de 17. ans.

Conradin fut le dernier Prince de la maiſon des Stouffen Ducs de Suaube, qui après avoir gouverné l'Empire pendant cent quinze ans, & poſſédé le Royaume de Sicile pendant ſoixante & ſeize, eut une fin tragique, comme celle qu'elle avoit procurée à la maiſon des Princes Normands.

Ricord. Maleſp.

Il ne reſtoit du ſang de Suaube que Conſtance, & Beatrix filles légitimes de Mainfroy, qui par la mort de Conradin devenoient ſeules héritiéres du Royaume de Sicile, comme iſſues de Frideric II. Conſtance l'aînée porta ſes droits à Pierre d'Arragon ſon époux, & c'eſt le titre primordial de la maiſon d'Arragon.

Galvan la Lance, ſes deux fils, & Gerard Comte de Piſe, Chef des Toſcans qui ſuivirent Conradin, les Comtes Jourdain, & Barthelemy, priſonniers depuis la bataille de Benevent, & deux fils de Barthelemy, eurent la tête tranchée : neuf Barons du Royaume furent pendus, & ces ſanglantes éxécutions durerent pluſieurs jours. Eliſabeth de Baviere mere de

Conradin, arriva à Naples dans ces triſtes circonſtances. Partie d'Allemagne avec une ſomme d'argent conſidérable deſtinée à la rançon de ſon fils, elle apprit en chemin ſa mort funeſte : on la vit entrer dans le port avec un appareil lugubre, ſur un Vaiſſeau dont, à ce qu'on dit, les voiles, & les cordages tous noirs annonçoient ſa douleur & ſon deüil. Par l'entremiſe de l'Archevêque de Naples, elle ſollicita à la Cour, comme la ſeule conſolation qui lui reſtoit, la liberté d'ériger à ſon fils un ſépulchre de marbre, au lieu même de ſon ſupplice. Le Roi lui refuſa cette grace, ſous prétexte que ce monument, tant qu'il ſubſiſteroit, pourroit animer les Allemands à la vengeance : mais il lui permit de faire tranſporter ſon corps, de la place du Marché où on l'avoit enterré * comme excommunié, dans l'Egliſe des Carmes de Naples.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

G. Vill. cap. 30. Summ.

* Dans le grand Marché de Naples, on voit encore une Chapelle quarrée, aſſez près de l'Egliſe des Carmes. C'eſt une tradition conſtante que cette Chapelle fut bâtie dans le lieu même où Conradin eut la tête tranchée, & on tient pour certain qu'il y a été inhumé. On prétend que la terre imbibée de ſon ſang en conſerve les traces, & qu'on y remarque un endroit humide qui eſt comme une tache qu'on ne voit

VACANCE DU S. SIEGE. 1269. Charles n'avoit plus pour héritier mâle du Trône où il venoit de s'affermir, qu'un ſeul fils nommé Charles comme lui. Beatrix de Provence ſa femme étoit morte en 1267. * n'ayant porté qu'environ deux ans la Couronne qu'elle avoit ambitionnée avec tant d'ardeur. Ce Prince penſa à un ſecond mariage, & entre différens partis qui lui furent propoſés, préfera l'alliance d'Eude IV. Duc de Bourgogne, qui lui avoit été d'un grand ſecours pour la conquête de ſon Royaume, & qui étoit même venu le trouver en perſonne après la journée de Tagliacozzo, pour concourir aux derniers exploits

point ailleurs. L'Executeur de Juſtice conſerve dans la même Chapelle les inſtrumens de ſon métier.

* Il eſt bon de remarquer pour la ſuite de cette hiſtoire, que Beatrix fit le Mercredi veille de S. Pierre & de S. Paul 1266. un teſtament par lequel elle inſtitua Charles d'Anjou ſon fils aîné ſon héritier univerſel au Comté de Provence & de Forcalquier, laiſſant pour récompenſe à chacune de ſes filles, Blanche, Beatrix, & Iſabelle, une ſomme d'argent une fois payée, au moyen de laquelle elles ne devoient rien prétendre à ces Comtés. Je ne ſçai ſi ce teſtament eſt imprimé, mais on peut le voir dans un recueil mſſ. de la Bibliotheque du Roy, N°. 9800.

de cette guerre. Il épouſa donc Marguerite de Bourgogne, Comteſſe de Tonnere, ſeconde fille d'Eude Comte de Nevers, fils puîné du Duc de Bourgogne, & ſe prépara enſuite à l'expédition de la Croiſade. S. Louis ſon frere la preſſoit avec beaucoup de zele, & depuis long-tems le ſollicitoit de paſſer en Paleſtine avec une armée. Lorſque Charles ſe vit paiſible poſſeſſeur de ſon nouveau Royaume, il ſe prêta volontiers à de ſi vives exhortations, dans l'eſperance que le ſuccès de l'armée des Croiſés faciliteroit la conquête de l'Empire de Conſtantinople, & lui donneroit auſſi un moyen plus prompt de forcer le Roi de Tunis à lui payer tribut comme à ſes prédéceſſeurs.

VACANCE DU S. SIEGE. 1269.

Du Cange, hiſt. de Conſtant, liv. 5. Joinville, Vie de S. Louis. Ducheſne

Saint Louis partit du Port dAiguemortes avec l'armée de France le premier de Juillet 1270. & parut le huit à la vûë de Cagliari en Sardaigne, lieu du rendés-vous général. La flotte raſſemblée, on tint conſeil ſur les opérations de cette guerre. Le plus grand nombre propoſoit d'aller droit en Egypte contre le Soudan Bendocdar, mais le Roi s'étant déclaré pour le ſiege de Tunis, cette entrepriſe fut réſolue,

VACANCE DU S. SIEGE. 1270.

ſoit qu'on la trouvât propre à faciliter le recouvrement de la Terre-Sainte, ſoit qu'on voulût intereſſer plus particulierement le Roi de Sicile qui devoit joindre les Croiſés de jour en jour. La flotte prit donc la route de Tunis, & moüilla ſans obſtacle, dans le Port près de l'ancienne Carthage où elle débarqua les troupes de terre. Les premiers jours ſe paſſerent en legeres eſcarmouches, parce qu'on ne vouloit rien entreprendre ſans le Roi de Sicile. Pendant plus d'un mois qui s'écoula à l'attendre, les maladies ſe mirent dans l'armée, & la réduiſirent en un état pitoyable. Le Roi S. Louis lui-même attaqué d'une diſſenterie, & d'une fiévre continue, y mourut le 25. d'Août.

A peine fut-il expiré, que Charles entra dans le Port avec la flotte Sicilienne, & releva le courage de l'armée abattue par ſes maux & par la perte qu'elle venoit de faire. Alors on commença le ſiege, & les Croiſés auroient pû emporter la Place, ſi différens motifs qui concoururent avec la néceſſité où ſe trouvoit Philippe le Hardi fils aîné & ſucceſſeur de S. Louis de retourner en France, ne les euſſent déterminés à conclure une Tréve de dix ans.

ins. Un des principaux articles por- VACANCE DU S. SIEGE
oit, que le Roi de Tunis à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, payeroit au Roi de Sicile le tribut annuel de vingt mille doubles d'or. Ce fut là tout le fruit de cette expédition : Charles n'en rapporta qu'un Ordre de Chevalerie appellé du Navire, ou du double Croiſſant, inſtitué par S. Louis à l'occaſion de ſon dernier voyage d'Outremer, & qui éteint pour la France à la mort du ſaint Roi, ſe conſerva dans le Royaume de Naples ſous Charles, & ſous ſes ſucceſſeurs de la premiere branche d'Anjou : On le blâma d'avoir préferé dans cette paix ſon interêt particulier à celui de la Chrétienté. Edouard fils aîné d'Henri III. Roi d'Angleterre, & un grand nombre de Seigneurs Anglois qui s'étoient croiſés, arriverent au camp peu de jours après la ſignature du traité. Le Prince en parut mécontent, & voulut engager les François à marcher du côté de Jeruſalem, mais loin de les entraîner, il ſe trouva forcé de les ſuivre en Sicile, où il paſſa l'Hyver, dans le deſſein de continuer au Printems ſon pelerinage militaire en Paleſtine.

1270.

Favin, Th. d'Hon. & de Cheval. li. 2. c. Giuſt. d. gli, Ord. Milit. c. 44. 45. lib. 6.

Act. public. Angl. to. 1. p. 867. 86.

La flotte vint moüiller à Trapani le 21. de Novembre. Philippes y ſéjourna,

VACANCE DU S. SIEGE. 1271.

jusqu'à la fin de Decembre, & ſe remit en route au commencement de l'année ſuivante pour retourner en France, emportant avec ſoi les corps du Roi ſon pere, du Comte de Nevers ſon frere, que la maladie contagieuſe emporta dans le camp de Tunis, & celui de la Reine Iſabelle ſa femme morte d'une fauſſe couche à Coſence en Calabre.

Charles accompagna le Roi ſon neveu au-delà des limites de ſes Etats : ils allerent enſemble à Rome viſiter les tombeaux des Apôtres, & de là à Viterbe à deſſein d'engager les Cardinaux à donner au plûtôt un Chef à l'Egliſe. Depuis le 29. de Novembre 1268. que Clement IV. étoit mort, ils n'avoient pû s'accorder ſur le choix de ſon ſucceſſeur, quoique le Podeſtat de Viterbe, pour les y obliger, les tînt étroitement enfermés dans un Palais. Les preſſantes ſollicitations des deux Rois n'eurent pas plus de poids, & il s'écoula encore pluſieurs mois avant l'élection.

Epiſt. Phil. Audac. in Spicil. to. 3. in-fol. p. 670.

Pendant le ſéjour des deux Monarques à Viterbe, il y arriva une avanture tragique qui fit voir juſqu'à quel point montoit la licence parmi les Courtiſans de Charles, & quel dangereux exemple donnoit ce Prince par la

G. Vill. lib 7. Od. Rayn 1271. n. 3. Litt. Car. in Act.

vengeance qu'il prenoit de ſes ennemis. Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains y étoit venu après la mort de ſon pere arrivée le deux d'Avril, ſolliciter les Cardinaux comme nouveau Prétendant à l'Empire, qu'ils tenoient toujours pour vacant, parce que le Roi de Caſtille competiteur de Richard n'avoit jamais été du goût de la Cour de Rome. Gui de Montfort Lieutenant de Charles en Toſcane, & qui étoit de ſa ſuite à Viterbe, en prit occaſion de venger la mort du Comte de Leiceſtre ſon pere, tué dans la guerre civile des Barons d'Angleterre, à ce qu'on diſoit, par le conſeil de Henri. Montfort & ſon frere Simon épierent les démarches d'Henri, le ſurprirent dans l'Egliſe de S. Laurent où il entendoit la Meſſe, le tuerent au pied de l'Autel, à coups de couteaux *, eſpece de long poignard qu'on portoit alors avec l'épée, & ſe réfugierent en Toſcane.

VACANCE DU S. SIEGE. 1271. *pub. Angl. to. I. p. 870.*

On blâma hautement Charles de négligence, ou à prévenir ce meurtre,

* C'eſt peut-être cette eſpece d'armes qu'on appelloit alors Couſtilles, d'où vint, Couſtilliers.

VACANCE DU S. SIEGE. 1271.

ou à s'aſſûrer des Aſſaſſins. Il ôta néanmoins à Montfort, déja frappé des foudres de l'Excommunication, la Lieutenance de la Toſcane, & le remplaça par Henri Comte de Vaudemont, lui enjoignant de pourſuivre les coupables, & de les arrêter pour les livrer à toute la rigueur des Loix. Philippe ſe hâta de retourner en France; mais Charles intereſſé à preſſer l'Election d'un Pape, s'arrêta à Viterbe. Les quinze Cardinaux qui compoſoient le Conclave, laſſés, ſans doute, de leurs longs débats, firent un compromis entre les mains de ſix d'entre eux, auſquels ils donnerent plein pouvoir. Ces ſix élûrent d'une voix unanime le premier de Septembre Thealde ou Thibault, Archidiacre de Liege, qui ſe trouvoit pour lors à Acre dans la Paleſtine, dont il avoit entrepris le voyage par dévotion. Il étoit de la famille des Viſconti, & prit le nom de Gregoire X. Peu de jours après cette Election, Charles s'en retourna à Naples y recevoir le nouveau Pape à ſon paſſage, & lui faire goûter ſes projets contre Michel Paleologue. Il ſe rendit au Port de Brindes où le Pontife débarqua le premier de Janvier 1272. & l'accompa-

Epiſt. Greg. X. ap. Od. Rayn. loc. cit. ſup.

Od. Rayn. n. 2. & ſeq.

GREGOIRE X.

gna avec de grands honneurs jusqu'aux Frontieres de la Campagne de Rome. Gregoire X. n'entra point dans les vûës du Roi. D'un côté, prévenu en faveur de Michel Paleologue, qui pour s'attacher la Cour de Rome, & s'en faire un appui contre les entrepriſes de Charles, amuſoit depuis long-tems les Papes de l'eſperance de réunir les Grecs à l'Egliſe Romaine : de l'autre, occupé du deſſein de ſecourir la Terre-Sainte, dont il venoit de voir par lui-même l'état déplorable, il ſe donna tout entier à ces deux grandes affaires, qu'il croyoit également poſſibles. Dès qu'il fut arrivé à Rome, & avant même que d'être ſacré, il ne travailla plus qu'à mettre les Puiſſances de l'Europe en état d'armer puiſſamment contre les Infidéles, & indiqua pour le premier de May 1274. un Concile général à Lyon, où l'on devoit traiter de l'union des deux Egliſes & de la Croiſade.

GREGOIRE X. 1272. *Epiſt. Greg. X. ap. Od. Rayn. 1262. n. 2. Platin. vit. Gregi Coſtanzo. Od. Rayn. n. 4. & ſeq. Concil. Labb. to. XI. p. 9. Pachym. lib. 5.*

Charles s'offença des refus de Gregoire : mais il ne perdit point l'eſperance de le faire changer de ſentimens, & continua de vivre avec lui en bonne intelligence. Le Pape de ſa part lui marqua beaucoup d'égards. Edoüard

GREGOIRE X. 1272. de retour de la Paleſtine, vint une ſeconde fois ſe rafraichir dans les Etats de Naples, ou l'on le combla d'honneurs & de carreſſes. Le Prince Anglois y apprit la mort d'Henri ſon pere, arrivée le 16. de Novembre, & ſe mit d'abord en chemin pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre. Charles l'accompagna juſqu'à Orviette où le Pape tenoit ſa Cour : il y reſta quelques mois après le départ d'Edoüard, & lorſque le Pontiſe prit le chemin de Lyon, il le ſuivit avec Baudoüin, Empereur Titulaire de Conſtantinople, réſolus d'aſſiſter l'un & l'autre au Concile, & le 18. de Juin ils arriverent tous enſemble à Florence.

Cron. Trivet. 1273. Od. Rayn. eod. an. n. 22. 1273. G. Vill. cap. 42. Ricord. Maleſp. Mach. hiſt. Flor. lib. 2.

Gregoire trouva la ſituation de cette Ville ſi agréable, qu'il y voulut paſſer l'été. Pendant ſon ſéjour, il s'entremit pour reconcilier les Guelphes & les Gibelins, dont les factions la déchiroient. Quoique les premiers y fuſſent entierement les maîtres, la paix ſe conclut le 4. de Juillet par les ſoins paternels du Pontife. L'on impoſa à ceux qui la romproient une eſpece d'amende de vingt mille marcs de ſterlins payables, moitié au Pape, &

l'autre au Roi de Sicile. Mais les députés des Gibelins bannis de Florence s'étant préſentés pour la ratification du Traité, on chercha à les intimider, en leur faiſant entendre que le Lieutenant de Charles en Toſcane les feroit tailler en pieces s'ils ne ſe retiroient promptement. Ce fut, ſans doute, une ruſe de quelques Guelphes, qui devenus puiſſans par la dépoüille des bannis, étoient intereſſés à perpetuer l'inimitié des deux factions. L'artifice réuſſit : les Députés effrayés prirent la fuite, & les diſſentions continuerent. GREGOIRE X. 1273.

Le Pape irrité mit la Ville en interdit, en ſortit quatre jours après la rupture, & depuis parut réfroidi à l'égard de Charles. Il lui écrivit toutefois à pluſieurs repriſes, pour l'engager à faire executer la paix de Florence ; mais ce Prince, qui de ſa part ne comptoit plus ſur ſon appui, eut peu d'égard à ſes recommandations. *Od. Rayn. n. 29. & ſeq.*

Le Concile s'ouvrit à Lyon au jour indiqué premier de May : la Croiſade y fut réſoluë, & le Clergé accorda une décime pour les frais de la guerre. Dans la quattiéme Seſſion, tenuë le ſix de Juillet, les Ambaſſadeurs de l'Em- *Concil. to. XI.* 1274.

GREGOIRE X. 1274. pereur Paleologue firent en ſon nom, & au nom des Prélats de l'Egliſe Grecque, abjuration du Schiſme : ils adopterent la Profeſſion de foi de l'Egliſe Romaine, & avoüerent la Primauté du Pape. Gregoire charmé d'avoir terminé ces deux affaires importantes, reconnut Michel Paleologue, Empereur de Conſtantinople, & confirma ſur le Trône d'Allemagne Rodolphe, Comte de Habsbourg, que les Electeurs ennuyés d'un interregence de quinze années, avoient élû tous d'une voix le dernier de Septembre 1273. Ce Prince fut le premier Empereur de la Maiſon d'Autriche, aujourd'hui regnante, qui s'agrandit conſidérablement ſous ſon Regne : il lui reſtoit encore un Compétiteur à l'Empire en la perſonne d'Alfonſe, Roi de Caſtille ; mais le Pape qui jettoit les yeux ſur Rodolphe pour en faire le Chef de ſa Croiſade, obligea l'année ſuivante Alfonſe à renoncer entierement à ſes prétentions.

G. Vill. cap. 43. Od. Rayn. 1274. n. 45. & ſeq. 1275. n. 14. 15. Heiſſ. liv. 2. ch. 6.

Après le Concile de Lyon, Charles n'eſperant plus rien de Gregoire X. remit à un tems plus favorable l'expédition de Conſtantinople, pour goûter dans ſon Royaume les douceurs

GREGOR. REX. 1274.

ceurs de la paix, & perfectionner ſes Ouvrages pour l'embelliſſement de la Ville de Naples. Depuis ſon avenement à la Couronne, il y faiſoit ſa principale réſidence, cette Ville étant plus à portée de la Cour de Rome, de la Toſcane & de ſes Etats de Provence, que Palerme, ſéjour ordinaire des Rois de Sicile.

Collenuc. Coſt. anzo. Summonte. Coſto. Carrafa. Stef. deſcritt. di Luog. ſac. di Nap. Celano notit. di Nap. Sarnelli Guid. di Foreſt.

Ce fut Frideric II. qui engagé autant par l'admirable ſituation de Naples, que par la neceſſité de ſes affaires, y fixa le premier ſa demeure, & jetta les fondemens de la grandeur & de la magnificence où elle eſt parvenuë. Le Pape Innocent IV. & Alexandre IV. ſon ſucceſſeur, qui y tinrent leur Cour aſſés long-tems, lui donnerent encore un nouveau luſtre: mais il étoit réſervé aux Princes de la Maiſon d'Anjou de la rendre l'une des plus belles & des plus célébres Villes du monde.

Tout y contribua ſous le Regne de Charles I. Il fixa à Naples par une diſtinction particuliere l'aſſemblée des Etats ou Parlemens Généraux, qui ſe tenoient indifferemment en tel lieu qu'il plaiſoit au Prince de les convoquer, & cette prérogative eſt devenuë

GREG. X. 1274. comme un droit acquis, dont cette Ville s'eſt ſouvent remis en poſſeſſion lorſqu'on a voulu l'en priver. Il l'embellit par de ſomptueux Edifices, qui ſervirent à ſa décoration & à ſa défenſe, comme le Châteauneuf & la Tour Saint-Vincent ; il releva les murailles raſées juſqu'aux fondemens par Conrad, fit paver les ruës, & conſtruiſit dans l'interieur de la Ville, * un nouveau Marché plus commode que l'ancien, placé hors de ſon enceinte. Il bâtit grand nombre d'Egliſes magnifiques, de Monaſteres & d'Hôpitaux, qu'il dota richement, & à ſon exemple les Officiers de ſa Maiſon ſe ſignalerent par des Monumens de leur pieté.

Naples reçut un accroiſſement conſidérable dans le nombre de ſes Habitans par le rétabliſſement des Etudes. Frideric II. y avoit fondé une Univerſité ; mais ſous les derniers Rois de la Maiſon de Suaube, les Guerres qui agiterent le Royaume nuiſirent au progrès des Sciences. Charles dès qu'il ſe vit maître de Naples ſe dé-

Capitul. à Car. I. in Conſt. Reg. Neap.

* Il ne reſte plus aucun veſtige de ce Marché.

clara leur Protecteur. Il combla l'U- GREG. X.
niverſité de Graces, de Privileges & 1274.
de Prérogatives, lui donna un Juſticier particulier, qui en fut comme le Conſervateur, appella de toutes parts des Profeſſeurs habiles, à l'appas des groſſes penſions qu'il leur aſſigna, & pourvut à tout ce qui étoit néceſſaire, pour rendre aux Etudians le ſéjour de Naples agréable & de peu de dépenſe. On y accourut en foule de tous côtés, & de cette Ecole ſortirent des Théologiens & des Juriſconſultes fameux, qui après le cours de leurs Etudes, allerent répandre dans l'Europe leur doctrine, & la réputation de l'Academie où ils l'avoient puiſée. Pluſieurs s'établirent à Naples, devenuë leur Patrie, & conſacrerent au ſervice de l'Etat les talens qu'ils s'y étoient acquis. Mais rien ne rendit Naples ſi brillante que la multiplication des Nobles, & les marques d'honneurs dont Charles les combla avec profuſion. C'étoit de ſa part un coup de politique qui ne tendoit qu'à rendre ſon autorité plus deſpotique : il eſt néceſſaire d'en développer les motifs.

La Ville de Naples, comme nous

GREG. X. 1274. *Vid. ju prà pag.* 34.

l'avons vû, étoit autrefois gouvernée en forme de République, & lorſqu'après la mort de ſon dernier Duc, elle ſe ſoumit à Roger II. premier des Rois Normands, ce Prince lui conſerva ſes Loix & ſa Police interieure. Elle en jouiſſoit encore au tems que Charles devint maître du Royaume. Les Nobles repréſentés par le Sénat, & les ſimples Citoyens, quoique de toute ancienneté diſtingués les uns des autres par leur état, vivoient dans une parfaite intelligence, & s'il s'agiſſoit de déliberer ſur les affaires communes, ils s'aſſembloient dans un ancien Palais deſtiné de tout tems à cet uſage. Les deux Ordres, au moyen de leur union, ayant traverſé ſouvent les deſſeins du Roi dans les commencemens de ſon Regne, il réſolut de les diviſer. Pour y parvenir inſenſiblement, il commença par ruiner leur Palais, pour élever à la place l'Egliſe de ſaint Laurent, ſous prétexte d'acquitter un vœu qu'il avoit fait à la veille de livrer bataille à Mainfroy, & leur donna pour tenir leurs aſſemblées un lieu ſi étroit & ſi incommode, que les Nobles & le Peuple s'en dégoutant bientôt, prirent le parti de

Tutini dell. orig. de Seggi diſcorſ. polit. d'Imper. ſop. le Piazze. M. Giannone, hiſt. Civil. di Napol. lib. 20.

s'aſſembler chacun ſéparément. GREG.X. 1274.

Il y avoit à Naples d'anciens Portiques ou Théatres, comme dans la plûpart des autres Villes du Royaume, d'origine Grecque. On les appelle aujourd'hui *Siéges*, à cauſe des Siéges ſur eſquels on ſe repoſoit dans ces Portiques, ou *Places*, parce que la plûpart ont pris leur nom des lieux où ils étoient ſitués. Ce n'étoit autre choſe que des endroits particuliers près des Portes de la Ville, ou les Nobles du quartier voiſin ſe réuniſſoient pour parler familierement enſemble, & s'entretenir ou des affaires communes, ou de celles qui les regardoient en particulier. Outre les Nobles d'extraction, on y admettoit quelquefois par faveur les Citoyens, qui poſſedoient aſſés de bien pour vivre noblement, dans une honnête oiſiveté : ceux qui faiſoient profeſſion des Armes : qui exerçoient quelques Charges conſidérables dans la République, ou qui tenoient par alliance à quelque Maiſon Noble. Cet uſage introduiſit une diſtinction marquée entre la Nobleſſe & le Peuple, qui occupé journellement de l'étude des Lettres, du Commerce, de l'Agriculture & des autres Arts Mécani-

SIÈC. X. ques qui lui ſont réſervés, n'avoit pas
1274. le loiſir de s'aſſembler dans ces Portiques avec les Nobles, pour traiter des affaires publiques.

Du tems de Charles, on comptoit à Naples vingt-neuf de ces Siéges. Les ſix principaux étoient ceux *di Capuana*, *di Montagna*, *di Nido*, *di Porto*, & *di Porta-Nova*, qui chacun dans leurs Quartiers ou Régions, en avoient de moindres, au nombre de vingt-trois en tout. Ce fut dans ces Siéges que les Nobles s'aſſemblerent lorſqu'ils ſe virent privés de leur Hôtel commun, & de-là, ils envoyoient leurs déliberations au Conſeil du Peuple aſſemblé d'un autre côté. Cette communication ſuffiſant encore pour entretenir l'union, le Roi crut devoir mettre entre les deux Ordres plus de diſtance, qu'il n'y en avoit eu juſqu'alors, & ſe former un parti puiſſant dans l'un, pour affoiblir leur autorité commune.

Pour cet effet, il augmenta conſidérablement le nombre des Nobles Napolitains, en introduiſant dans les Siéges pluſieurs Gentils-Hommes François ou Provençaux, déja réputés Regnicoles, au moyen des Terres qu'il leur avoit données en fief : annoblit

le fit admettre de droit dans ces Siéges plusieurs Citoyens qui vivoient dans la profession des Armes, dans la Magistrature, ou qui possedoient les Charges de l'Etat : & pour relever encore l'éclat des Nobles, soit d'ancienne extraction, soit nouveaux, voulut qu'ils fussent tous armés Chevaliers, suivant les cérémonies * alors usitées dans les Cours des Princes de l'Europe. Chr. C. X 1274.

* Summonte a entendu par cette cérémonie militaire un Ordre particulier de Chevalerie qu'avoit institué Charles I. sous le nom de l'Ordre de l'Eperon d'Or ; mais vraisemblablement ce qui la trompé, c'est que lorsqu'on armoit un Chevalier, on lui chaussoit un Eperon doré ; d'où il prenoit la qualité de *Miles calcaribus aureis*, pour se distinguer des Ecuiers qui ne portoient que des Eperons blancs, c'est-à-dire, de fer poli. M. Petrineau des Nouis s'est égaré sur les pas de Summonte dans l'histoire qu'il nous a donnée de Charles I. la formule de serment qu'il rapporte fort au long comme le seul monument qui reste de cet Ordre prétendu n'est autre chose que celle qu'étoient obligez de prononcer tous les Nobles qu'on armoit Chevaliers, & les Auteurs qu'il cite en font foi. Il est certain qu'on ne connoît point d'autre Ordre de l'Eperon, que celui institué en 1559. par le Pape Pie IV. il est même plus connu sous le nom de l'Ordre des Participans.

GREG. X. 1274. Les Rois Normands nés François les introduiſirent à Naples, & elles furent pratiquées de même par ceux de la Maiſon de Suaube : mais toujours avec plus de réſerve que Charles, qui à toutes les occaſions de réjouiſſances publiques ou particulieres à ſa Cour, à l'ouverture d'un Tournois, aux grandes Fêtes, principalement à celle de la Pentecôte, donnoit les Armes pour ainſi dire à tous ceux qui ſe préſentoient : ce qui ſe faiſoit avec un appareil ſuperbe qui relevoit l'éclat de cette cérémonie Militaire. Il joignit à ces honneurs des prérogatives, en ordonnant que la Nobleſſe payeroit les Impoſitions ſéparément du Peuple, car Naples n'étoit point encore une Ville franche ; enſorte que les Nobles en firent eux-mêmes le recouvrement ſur leurs égaux, & les *Populaires* * ſur le Peuple. Il confirma auſſi les Privileges que Mainfroy leur avoit

* Je riſque ici le mot de Populaires, dans un ſens different de celui qui lui eſt naturel. Comme je n'en ſçache point d'autre qui ſoit équivalent, je me ſuis conformé à l'exemple du Baron de Modene qui dans ſes Révolutions de Naples l'employe toujours pour diſtinguer les Citoyens Napolitains, de la Nobleſſe.

ordés, de diviſer entre eux la ſoixan- GREG. X
ne partie du droit de Doüane ſur 1274.
Marchandiſes qui entroient dans la
le par Terre ou par Mer, & ces
ces acheverent de mettre une di-
ction plus grande entre les deux
dres.

Si d'un côté la multiplicité des No-
s & des Chevaliers ſembloit en avi-
la dignité : de l'autre Charles eſpe-
it en tirer des avantages qui ſuffi-
ent à ſes deſſeins. Il plaçoit dans
Siéges nombre de créatures, qui
uvoient l'inſtruire du réſultat des dé-
erations auſſi-tôt qu'elles étoient
rmées, ou les diriger conformé-
ent à ſes vûës : il faiſoit même de
tte Nobleſſe un corps puiſſant, qui
ez nombreux pour ſe ſoutenir ſeul,
oit moins d'interêt de demeurer uni
ix Populaires, & pouvoit ſans mé-
agement les ſacrifier à la Cour pour
ériter des graces. Enfin, il donnoit
e l'émulation à la Nobleſſe, & ren-
oit Naples Guerriere, en même-tems
u'elle devenoit Sçavante. C'étoit une
épiniere de Braves, qu'un ſerment
olemnel engageoit à ne jamais dé-
entir leur valeur naturelle, & qu'il
attachoit par toutes les loix de la

GREG. X. 1274. Chevalerie. Auſſi ce Prince & ſes ſucceſſeurs en reçurent-ils de grands ſecours dans leur guerre contre la maiſon d'Arragon. La Ville d'ailleurs en devint par ſucceſſion de tems plus conſiderable, & plus magnifique: les Gentilshommes ſe piquant d'encherir les uns ſur les autres par la riche ſtructure des palais qu'ils bâtirent pour leurs logemens dans les quartiers dépendans des Sieges, où ils étoient nouvellement admis.

Voilà l'origine des Sieges de Naples, & telle étoit leur ſituation du tems de Charles I. Ils ont eſſuyé quelques changemens ſous les Regnes ſuivans: mais leur police eſt preſque toujours la même, à la réſerve des reglemens pour l'admiſſion des Nobles, qui ſont extrêmement rigoureux. On ne compte aujourd'hui que cinq Sieges en tout, au moyen de la réunion faite ſous la fin du Regne de Robert de celui de *Forcella* à celui de *Montagna* & des moindres Sieges aux principaux en différens tems, par l'extinction ou la diminution des familles Nobles qui les compoſoient. Cependant les vingt-neuf Sieges anciens ſont encore repréſentés par vingt-neuf Capitaines des

bles qu'on nomme les *Cinq*, & les GREG. X.
, parce que chaque Siege en fait ſix, 1274.
exception de celui de *Nido* qui n'en
que cinq. Ces Capitaines ont droit
convoquer la Nobleſſe pour délibe-
ſur les affaires publiques qui ſont à
oudre, & de recueillir les voix. Ils
t une grande autorité dans les aſſem-
es, & ſont créés tous les ans par les
bles mêmes. Les cinq Places ou Sie-
ſont égaux entre eux, & l'un n'a ſur
ıtre aucune prééminence, du moins
ıs le fait. Ils ont pluſieurs prérogati-
s, entre autres, celle de créer un Syn-
:, qui dans les Parlemens Généraux *
ɔréſentoit non-ſeulement la Ville de
ıples, mais auſſi tout le Royaume;
ıccorder des Lettres de Bourgeoiſie,
de nommer les Elus qui gouvernent
tte Ville, conjointement avec l'Elu
Peuple, car le Peuple a pareille-
ɛnt ſa Place, ou ſon Siege, & des
artiers en dépendans qu'on nomme
tines. On ne diſtingue à Naples que
s deux Ordres, les Nobles, & le Peu-

* L'uſage des Parlemens ne ſubſiſte plus dans Royaume de Naples & les Vicerois, ſans les ɔprimer expreſſément, ont ceſſé de les con-quer depuis l'an 1642. ſous le Regne de Phi-ɐe IV.

GREG. X. 1274. ple : l'Etat Eccléſiaſtique n'y fait point un corps à part ainſi qu'en France, mais il eſt confondu dans les deux de même que la Magiſtrature. Il faut obſerver qu'il y a auſſi à Naples, & dans quelques autres Villes, un grand nombre de Nobles, ſéparés de ceux des Sieges : ils jouiſſent comme eux de tous les privileges de la Nobleſſe : la ſeule différence qui s'y remarque, c'eſt que ces derniers ne participent point au Gouvernement de la Ville.

1275. *Od. Rayn. 1275. n. 42.* Tandis que Charles s'occupoit ainſi à des ouvrages de paix, le Pape Gregoire X. travailloit à réconcilier les Princes de l'Europe, à faire prêcher la Croiſade de la Terre-Sainte, & à lever des décimes deſtinées aux dépenſes de cette expédition. L'Empereur Rodolphe, Philippe le Hardi Roi de France, Jacques I. Roi d'Arragon, Edouard I. Roi d'Angleterre, les Rois de Chypre, & d'Armenie faiſoient de grands préparatifs pour mettre des armées ſur pied : & Charles même, quoiqu'indiſpoſé contre le Pontife, qui ſe préparoit à faire en perſonne le voyage d'Outremer, promit de ſe croiſer avec Charles Prince de Salerne ſon fils unique, moins, peut-être, par zele pour les

rétiens de la Paleſtine, que par une GREG. X.
:e paſſion de ſe frayer le chemin de
nſtantinople. Mais Gregoire étant
rt à Arezzo le dix de Janvier de
ınée ſuivante 1276. ces grands pro- 1276.
s'évanouirent, & quoique ſes ſuc-
ſeurs en ayent pourſuivi l'éxécution
:c autant d'ardeur, il ne s'eſt point
depuis d'expédition générale pour
ecouvrement de la Terre-Sainte.

Le S. Siege ne vaqua que dix jours: *Od.*
:rre de Tarentaiſe élevé ſur la Chaire *Rayn.*
ntificale le 21. de Janvier ſous le *1276. n.24.25.*
m d'Innocent V. paſſa d'abord à *Papeb.*
ıme, où il fut couronné. Le Roi *Con.* INNOC. V.
ıarles alla l'y trouver peu de tems
:ès, reprit le Sénatoriat, & devint
:n-tôt maître abſolu dans Rome. Le
uveau Pontife ſe laiſſa dépoüiller
ıs murmure de ſon autorité, & favo-
ı toujours les deſſeins de ce Prince.
ırs même qu'il eut appris que l'Em-
reur Rodolphe projettoit de paſſer
Italie, pour recevoir la Couronne
ıperiale, & faire rentrer ſous l'obéiſ-
ıce les Villes rébelles au S. Siege,
ımme il s'y étoit engagé avec Gre-
ıire X. il lui défendit de mettre le
ed en Italie, qu'il ne fût d'accord
ec Charles ſur le ſujet de leurs con-

ADR. V. 1276. teſtations. Il n'occupa le Siege que cinq mois, & mourut le 22. de Juin: le Roi aſſiſta à ſes funerailles.

Adrien V. ſon ſucceſſeur, pendant un Regne plus court encore, puiſqu'il ne dura qu'un mois, & neuf jours, ne put faire connoître quelles étoient ſes véritables diſpoſitions. On ne les crut pas ſi favorables, & l'on prétend que jaloux de l'autorité du Roi, il invita Rodolphe au voyage d'Italie. Mais après lui les Cardinaux ayant fait choix de Pierre Julien Cardinal Evêque de Tuſculum, homme incapable de ſoutenir le poids des affaires: Charles ſe maintint dans ſon crédit, & l'étendit même ſous ſon Pontificat. Le 7. d'Octobre ce Prince rendit en perſonne hommage au nouveau Pape, à Viterbe où il fut élu & reconnu ſous le nom de Jean XXI. & par ſa Bulle d'or s'engagea à toutes les conditions, que lui avoit impoſé l'inféodation de Clement IV.

Mach. hiſt. de Flor. Platin. in Adr. V.

JEAN XXI. *Bull. aurea Car. ap. Od. Rayn. n. 38.*

La puiſſance de Charles devint formidable au moyen de ſon union avec le S. Siege. Déja poſſeſſeur d'une ample Monarchie, à laquelle Tunis payoit tribut: des Comtez de Provence, du Maine, & d'Anjou: de l'Iſle de Cor-

, dont on prétend qu'il s'étoit em- JEAN XXI.
, & de celle de Malthe, il pou- 1276.
encore compter ſur le ſecours du *Tutini negl. Amirag.*
de France ſon neveu, & avoit à
ſpoſition toutes les Villes Guelphes
alie. Il tenoit ſur pied un nombre
ſiderable de troupes commandées
d'excellens Capitaines, & ſes Ports
ouvoient remplis de Vaiſſeaux qui
aſſuroient l'empire de la mer. Tou-
ces forces étoient deſtinées pour le
et qu'il méditoit toujours contre
npereur Michel Paleologue. Sa ré-
ation lui acquit alors des droits ſur
Royaume de Jeruſalem, par la ceſ-
que lui en fit Marie Princeſſe d'An-
he. *

On croit que Charles avant cette ceſſion
noit déja la qualité de Roi de Jeruſalem à
de Roi de Sicile, & quelques Auteurs
endent que Clement IV. le fit couronner
ce titre. Je n'ai vû aucun Acte qui puiſſe
tiſer ce ſentiment, & j'en trouve qui
vent le contraire, entr'autres une Conſti-
on de ce Prince contre les faux Mon-
eurs datée de Brindes au mois de Janvier
t. la quatriéme année de ſon Regne de Je-
lem, dix-ſeptiéme de celui de Sicile.
ate de ſes Capitulaires pour la réforma-
du Gouvernement s'y rapporte auſſi : ils
du dix de Juin 1282. la ſixiéme année de
Regne de Jeruſalem ; d'où il réſulte que

JEAN XXI. 1276. Il eſt preſque impoſſible de démêler quels étoient ſur ce Royaume les différens droits ſucceſſifs de Marie & de Hugues de Luſignan troiſiéme du nom Roi de Chypre qui ſe le diſputoient. Les Auteurs qui croyent les avoir éclaircis, laiſſent encore à réſoudre des difficultés qui demanderoient une diſſertation particuliere que je n'entreprendrai point. Il paroît ſeulement certain que Marie étoit tante de Hugues & qu'ils ſe prétendoient l'un & l'autre héritiers de Conradin, Roi titulaire de Jeruſalem, à cauſe d'Yoland, ou d'Iſabelle ſon ayeule, fille de Jean de Brienne ſeconde femme de l'Empereur Frideric II. & que ce ne fut qu'après la mort de Conradin qu'ils entrerent en concurrence. Il paroît auſſi conſtant que Marie étoit plus prochaine héritiere de deux degrés. Quoiqu'il en ſoit, Conradin mort, Hugues III. paſſa en

Charles I. n'a pas porté le titre de Roi de Jeruſalem avant que d'avoir acquis les droits de Marie d'Antioche, & que la ceſſion qu'elle lui en fit doit être du mois de Janvier de l'an 1277. en ſorte que Charles dans le cours du mois de Janvier 1281. pouvoit dater de la quatriéme & de la cinquiéme année de ſon Regne de Jeruſalem, & par conſequent de la ſixiéme au mois de Juin 1282.

Paleſtine,

Paleſtine, & ſe fit couronner à Tyr Roi de Jeruſalem en l'année 1269. malgré les oppoſitions de Marie. Elle ſe rendit à Rome pour diſcuter ſes droits devant Gregoire X. enſuite au Concile de Lyon, d'où on la renvoya devant les Barons du Royaume: Enfin elle vint de nouveau demander juſtice à Jean XXI. peu après ſon élection. Le Pape occupé d'autres ſoins ne l'ayant pas écouté aſſés favorablement, elle céda & tranſporta par le conſeil des Cardinaux toutes ſes prétentions ſur le Royaume de Jeruſalem au Roi Charles, moyennant une penſion de 4000. livres Tournois qu'il lui aſſigna ſa vie durant ſur le Comté d'Anjou. C'eſt en vertu de cette ceſſion, que les Rois de Sicile des deux branches d'Anjou, & les Rois de France héritiers de leurs droits ont prétendu, & pris la qualité de Rois de Jeruſalem. Les Rois de la Maiſon d'Arragon l'ont auſſi jointe à leurs titres, comme héritiers de Conradin. A l'égard des Princes de la Maiſon de Lorraine & des Ducs de Savoye, qui en prennent aujourd'hui le nom & les Armes: les premiers ſe prétendent aux droits de la ſeconde Maiſon d'Anjou, fondue dans celle de Lor-

JEAN XXI. 1276.

Lignage d'Outremer pag. 360. *Mar. Sanut. myſt. fidel. Cruc. lib.* 3. *part.* 12. *cap.* 15. *Cron. Nang.* 1278. *Cron. S. Berth. cap.* 54. *part.* 2. *Giblet, hiſt. de Rè di Cip. lib.* 3. *Boſio, hiſt. de Malt. lib.* 4. *Sainte Marthe, hiſt. Geneal. liv.* 18.

VACANCE DU S. SIEGE. raine, & les derniers aux droits des Rois de Chypre.

1277. Charles envoya auſſi-tôt en Paleſtine Roger Comte de ſaint-Severin Baron Napolitain, avec qualité de Vice-roi prendre poſſeſſion du Royaume de Jeruſalem. Le Comte y fut reçu à l'aide des Templiers, & après s'être fait prêter le ſerment de fidélité par les Barons du Pays, il y établit des Officiers pour le gouvernement du Royaume, réduit alors à un très-petit territoire : mais Hugues III. y conſerva un parti conſiderable qui le maintint en poſſeſſion.

Od. Rayn. 1277. n. 15. & ſeq. n. 53. 54 1278. n. 15 64. Cependant le Pape Jean XXI. qui ſe promettoit une longue vie, mourut le 16. de Mai de cette année 1277. ayant été bleſſé ſix jours auparavant par la chûte d'un bâtiment neuf qu'il faiſoit faire à Viterbe. Ce fut comme le terme des proſperités du Roi de Sicile ; elles étoient parvenues à leur dernier période & ſuivant le cours ordinaire des choſes humaines, le reſte de ſa vie ne devoit être qu'un tiſſu de revers, & d'adverſités. Malgré ſes brigues, & celles du Roi Philippe le Hardi pour faire élire un Pape François, le choix tomba après ſix mois de vacance ſur Jean

Gaëtan, Romain, de la famille des Ur- Nic III.
ins, qui fut élu le vingt-cinq de No- 1277.
embre, & qui prit le nom de Nicolas II. Le nouveau Pape ne parut conerver aucun reſſentiment des oppoſiions formées à ſon Election; il la noifia avec beaucoup d'affection à Chares, en lui marquant la part qu'il preioit à une indiſpoſition legere, dont e Prince étoit alors attaqué. Après on Couronnement il écrivit auſſi à 'Empereur Rodolphe, qu'on diſoit oujours prêt de paſſer en Italie, pour e porter à un accommodement avec e Roi de Sicile. Les cauſes de leurs lifférens étoient la dignité de Vicaire le l'Empire en Toſcane, que Charles gardoit toujours, quoiqu'il n'en eût lus de motifs légitimes depuis l'aveiement de Rodolphe, & les Comtés le Provence & de Forcalquier, que 'Empereur prétendoit dévolus à l'Emoire par la mort de Raymond Berangier, Beau-pere de Charles, ſans enans mâles.

Cette paix à laquelle on travailloit 1278.
lepuis long-tems, & ſans ſuccès, à la *G. Vill. lib. 7. cap. 53.*
Cour de Rome, fut tentée de nou- *Ricord. Maleſp. cap. 204.*
veau; l'Empereur s'y prêta, nomma les Commiſſaires, qu'il chargea de

Nic. III. 1278. ſes pouvoirs, & laiſſa Nicolas III. maître de regler les conditions du Traité. Le Pape ayant propoſé à Charles d'entrer en conférence ſur les frontiéres de ſon Royaume, ce Prince par un excès de franchiſe le vint trouver juſqu'à Rome, où il lui prêta ſerment de fidélité le 24. de May. Le Pontife afin d'accelerer le Traité, lui ordonna de renoncer dans certains délais au Vicariat de l'Empire en Toſcane, & au Sénatoriat de Rome. On prétend que dans cette façon nouvelle de négocier, il n'écoutoit que ſon reſſentiment contre le Roi, qui, ajoûte-t-on, refuſa avec hauteur de donner en mariage à Bertold des Urſins neveu de Nicolas, une des filles du Prince de Salerne, ajoûtant que, quoique le Pontife *eût les pieds rouges*, il ne pouvoit prétendre de s'allier à la Maiſon de France.

Sanſ. v. hiſt. della Caſa Orſ. lib. 2. *Platina in Nic. III.* *Mem. de la Houſſ. to. 1. p. 169.*

Charles plia : rappella de la Toſcane Raymond de Poncelles ſon Lieutenant, & ſans murmurer, ſe démit du Sénatoriat. Un Cardinal étant même allé le trouver de la part du Pape, pour ſonder ſes ſentimens, il le reçut avec tant d'honneur, & lui répondit avec tant de circonſpection, que Ni-

Ford. mſſ. Vatic. ap. Od. Rayn. 1278.

colas ne put s'empêcher de dire, que le Roi tenoit ſon bonheur de la Maiſon de France, la ſubtilité de ſon génie du Royaume d'Eſpagne, dont il étoit originaire par Blanche de Caſtille ſa mere, & la modeſtie de ſes diſcours de ſa frequentation à la Cour de Rome. La paix ainſi entamée avec Rodolphe, le Pape fit un Decret, qui portoit, qu'à perpetuité l'Empereur, ni aucun Roi, Prince, ou autre perſonne de Dignité éminente, ne pourroit être reçûë, ni Sénateur, ni Patrice de Rome. Nic. III. 1278. *Decret. ap. Od. Rayn. n. 75.* *Pachym. lib. 5.*

Il entroit beaucoup de politique dans la modération que Charles affectoit, en ſe laiſſant dépoüiller : il eſpéroit que pour récompenſer ſa docilité, le Pape lui accorderoit la permiſſion d'aller attaquer Michel Paleologue dans Conſtantinople : il ne ceſſoit de l'en conjurer même à genoux, en lui remontrant le droit de Philippe ſon gendre, & en lui faiſant conſiderer ſes grandes dépenſes pour équiper une Flotte, & mettre ſur pied une Armée conſidérable, prête à ſortir du Port de Brindes : mais le Pontife demeura inflexible. Charles parut outré de ſes refus, il lui échappa ſouvent de mordre de fureur le Sceptre qu'il portoit, ſui-

Nic. III. vant l'uſage des Princes d'Italie, &
1278. cela en préſence des Ambaſſadeurs de
Paleologue, envoyés à Rome pour
traiter de l'affaire de l'union.

1279. Nicolas III. pourſuivit ſans relâ-
Od. Rayn. 1279. n. 10. che la concluſion de la paix avec Rodolphe, à qui il propoſa de la cimenter par des alliances. On fit à cette occaſion les premieres ouvertures de Mariage entre Charles, depuis ſurnommé Martel, petit-fils du Roi, & *Sainte Marthe, liv. 18.* Clemence fille de l'Empereur. Ils étoient alors fort jeunes, & les Noces ne furent célébrées qu'en l'année 1291. Enfin la paix fut ſignée au mois d'A-
Dipl. Rodol. & Bulla aurea Car. I. ap. Od. Rayn. 1280. n. 2. 3. Cod. Dipl. Leibn. to. 1. p. 20. vril 1280. Rodolphe conſentit que Charles poſſedât les Comtés de Provence & de Forcalquier à titre de Fief, tant pour lui que pour ſes heritiers, ſous la redevance, & à charge des ſervices ordinaires. Charles par ſa Bulle d'or promit de ne rien entreprendre ſur les droits de l'Empire, & de ne point aider ſes ennemis, l'Egliſe Romaine, & le Roi de France exceptés, ſi l'Empereur leur déclaroit la guerre.

Le Pontife plein d'idées magnifiques pour l'agrandiſſement de ſa famille & l'affermiſſement de l'autorité Papale, méditoit à la fois differens projets. De concert avec Rodol-

phe, il forma le plan de partager l'Empire en quatre Royaumes : l'un en Allemagne, qui paſſeroit à la poſtérité de ce Prince ; le ſecond en Dauphiné, qui ſerviroit de dot à Clemence, en faveur de ſon Mariage avec Charles, petit-fils du Roi ; le troiſiéme en Lombardie ; le quatriéme en Toſcane, & ces deux derniers devoient être le partage de deux Seigneurs de la Maiſon des Urſins. Ainſi l'Empereur & le Roi de Naples étoient les dupes de cette bonne volonté apparente du Pape, qui par l'érection des Royaumes de Lombardie & de Toſcane, travailloit à borner la puiſſance de ces Princes en Italie, en reſſerrant l'un du côté des Alpes, l'autre dans les limites de ſon Royaume, qu'il lui eût peut-être enlevé tout entier, s'il eût été maître des évenemens : car ſon mécontentement le faiſoit entrer dans une conjuration qui ſe tramoit contre Charles, & qui penſa le renverſer du Trône.

Nic. III. 1280. *Ptol. Luc. Bernard. Guid. Jord. mſſ. ap. Od. Ray. n. 28. Platina in Nicol. III. Ricord. Maleſp. & Cron. Zantf. 1280.*

Jean de Procide en fut l'Auteur : il étoit ainſi nommé de la petite Iſle de Procide, près de Naples, dont il poſſedoit la Seigneurie. Frideric II. & Mainfroy lui connoiſſant un mérite rare, l'avoient honoré de leur confiance, & il

Ricord. cap. 206. G. Vill. lil. 7. cap. 56.

Nic. III. leur fut fidelement attaché. Soit que
1280. depuis la conquête de Charles, il eût été compris dans les diſgraces communes aux Partiſans de la Maiſon de Suaube : ſoit, comme d'autres le prétendent, qu'un François eût attenté à l'honneur de ſa femme, il réſolut par un motif de vengeance, non-ſeulement de traverſer les deſſeins du Roi ſur l'Empire de Conſtantinople, mais de lui enlever encore une partie de ſes propres Etats. Ce projet, quoique vaſte, n'étoit point au-deſſus des forces de Procide, qui réüniſſoit en ſa perſonne tous les talens neceſſaires pour ménager une intrigue. Beaucoup d'habilité pour en dreſſer le plan & beaucoup de patience pour en préparer l'execution : actif, ſecret, plein d'expédiens dans les occaſions preſſantes, & d'une éloquence artificieuſe, d'autant plus perſuaſive, qu'elle partoit d'un grand fond de prudence, & d'une expérience conſommée.

Il paſſa ſecretement à Conſtantinople en 1279. fit concevoir à l'Empereur, que les grands préparatifs de guerre que faiſoit le Roi de Sicile, le mettoient dans un péril extrême : que le deſſein de ce Prince ambitieux étoit de

de rétablir ſur le Trône Philippe ſon gendre, heritier par la mort de Baudoüin du titre d'Empereur de Conſtantinople, & de tourner enſuite du côté de la Terre-Sainte, pour s'aſſûrer la poſſeſſion du Royaume de Jeruſalem. Il lui fit ſentir la puiſſance formidable de Charles, ſoutenuë par le Roi de France ſon Neveu, par les Vénitiens devenus ſes Alliés, & par le Pape: Il lui conſeilla de penſer ſérieuſement à détruire ſes projets, & lui offrit de faire révolter la Sicile par le moyen des Barons du Pays mécontens du Gouvernement, & de ménager en ſa faveur les ſecours du Roi d'Arragon. Nic. III. 1280.

C'étoit alors Pierre III. du nom, fils & ſucceſſeur de Jacques le Conquerant, mort en 1276; & Pierre, comme nous l'avons dit, prétendoit à la Couronne de Sicile du chef de Conſtance ſa femme, fille de Mainfroy. *Geſta Comit. Barcin. cap. 27.*

Quoique ces promeſſes paruſſent d'abord chimériques à Paleologue: effrayé toutefois de la puiſſance de Charles, il ſuivit le conſeil de Procide, le chargea des Lettres qu'il lui demanda, & le fit accompagner en *Ricord. Maleſp. & G. Vil. loc. cit.*

Nic. III. 1280. Sicile par ſes Ambaſſadeurs, pour ſonder les diſpoſitions des Peuples.

Special. de reb. Siculis, lib. 1. cap. 2. Barth. de Neoc.

Elles ſe trouverent telles que Paleologue pouvoit le deſirer, auſſi Procide en étoit-il bien informé. Les Siciliens depuis long-tems portoient avec impatience le poids des Impôts, d'autant plus intolerables, qu'on les exigeoit avec une dureté extrême. Tout ſe faiſoit avec violence ſans égards pour la Nobleſſe. Les Officiers du Roi, preſque tous François, devenus inſolens par les longues proſpérités de leur Prince, ou executoient ſes ordres avec hauteur, ou en ſuppoſoient pour ſatisfaire leurs vûës particulieres. Les Mariages n'étoient plus la ſuite d'un conſentement réciproque: abuſant d'une Loi du Royaume, qui défendoit aux Nobles de ſe marier ſans le conſentement du Roi, ce qui ne tendoit qu'à la conſervation des Fiefs, ils faiſoient contracter des alliances par force, pour avantager ceux qui ſçavoient acheter leur faveur, & ceux qui réſiſtoient à des ordres ſi injuſtes ſe voyoient punis par l'exil ou par la priſon. La liberté des François auprès des Dames Siciliennes achevoit d'aigrir les eſprits : ce qu'ils traitoient

entre eux de ſimple galanterie, paroiſſoit avec raiſon aux yeux de cette Nation naturellement jalouſe, un attentat inſupportable à l'honneur & au repos des familles. Nic. III. 1280.

Les Siciliens accablés de tant de maux, réſolurent de porter leurs plaintes au Roi. Ils ne purent d'abord s'ouvrir le chemin juſqu'aux pieds du Trône, & Charles prévenu par ceux qui l'entouroient, ne conſentit à les écouter que pour les renvoyer avec menaces. Il ne leur reſtoit d'autre reſſource que d'implorer l'aſſiſtance du Pape, ils députerent vers lui en 1279. l'Evêque de Patti & Jean de Marin de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Prélat admis à l'Audience en préſence de Charles, & s'adreſſant au Pontife, lui dit d'un ton ferme, en ſe ſervant des paroles de l'Evangile, *Fils de David ayez pitié de moi, ma fille eſt miſerablement tourmentée par le Démon*; & après un détail circonſtancié des oppreſſions qu'eſſuyoient les Siciliens, il le conjura d'empêcher le Roi d'exercer à l'avenir de pareilles injuſtices. Les gens de Charles chargerent les Députés au ſortir de l'Audience : on arrêta le Frere Marin, qu'on jetta dans une priſon *Special. cap. 3. 13. Barth. de Neoc. cap. 12. 13.*

Nic. III. obſcure ; & le Prélat qui s'échappa
1280. heureuſement, au moyen de quelque argent qu'il ſçut diſtribuer à propos, alla débiter publiquement en Sicile les nouvelles de ſa négociation. Peu de tems après les Siciliens apprirent par leurs Compatriotes qui revenoient de Naples, que le Roi indigné menaçoit de venir ravager la Sicile : tels furent les ſuccès & les fruits de cette Ambaſſade.

Ricord. Maleſp. cap. 206. G. Vill. cap. 56. 57. Procide à ſon retour de Grece trouva les choſes en cet état. Il s'ouvrit à quelques-uns des plus grands Seigneurs de Sicile, qui goûtant ſans peine ſes propoſitions, le munirent de Lettres adreſſées au Roi d'Arragon, qu'ils ſupplioient de les tirer d'eſclavage, ſous promeſſe de le reconnoître pour leur Seigneur & leur Maître.

Procide ſe tranſporta à Rome déguiſé en Frere Mineur, communiqua au Pape les ſentimens des Barons de Sicile, & ſon Traité avec Michel Paleologue : l'on aſſûre même, qu'il remit au Pontife une groſſe ſomme de la part de ce Prince. Nicolas gagné par les préſens de l'Empereur, ou n'écoutant que ſa haine ſecrete contre Charles, remit à Procide des Lettres,

par leſquelles il promettoit au Roi d'Arragon le Royaume de Sicile, s'il en faiſoit la conquête. Procide alla donc en Catalogne à la Cour de ce Prince, qui le voyant muni des pleins pouvoirs de Nicolas, de Paleologue & des Barons Siciliens, accepta les offres, & promit de tenter l'entrepriſe. Nic. III. 1280.

La mort du Pape arrivée le 22. d'Août, penſa faire échoüer le projet. Charles apprit avec plaiſir la vacance du Saint Siege, quoiqu'il ignorât dans quel complot le Pontife venoit d'entrer. Sa joye n'eut d'autre cauſe que l'eſpoir de lui faire donner un Succeſſeur plus favorable à ſes vûës ſur Conſtantinople : il courut à Viterbe travailler auprés des Cardinaux à faire élire un Pape à ſa dévotion. Deux factions partageoient le Conclave ; celle des Urſins, parens de Nicolas III. & celle de Charles, dont étoit chef Richard Annibaldi, d'une des plus puiſſantes Familles de Rome. Celui-ci avoit ôté le Gouvernement de Viterbe à Urſo des Urſins, & les Cardinaux Matthieu Roſſo & Jourdain, qui étoient de la même Maiſon, empêchoient l'Election, juſqu'à

G. Vill. loc. cit. Platin. in Nic. Od. Rayn 1281. n. 1. 2.

VACANCE DU S. SIEGE. ce qu'il fût rétabli. Richard ſoutenu par le Roi, ſouleva le Peuple, on
1280. prit les Armes pour courir au Palais Epiſcopal, où les Cardinaux étoient aſſemblés, & on en tira de force Matthieu & Jourdain, qu'on enferma dans une chambre du même Palais. Les autres après ſix mois de vacance firent tomber leurs ſuffrages le 22. de Fe-
1281. vrier 1281. ſur Simon, Cardinal du Titre de ſainte Cecile, François de Nation, qui prit le nom de Martin
MARTIN IV. IV. C'étoit lui, qui Légat en France, ſous le Pontificat d'Urbain IV. avoit terminé la négociation qui mit le Roi Charles ſur le Trône de Sicile.

Ricord. Maleſp. cap. 208. G. Vill. cap. 58. Sa Promotion cauſa à ce Prince une extrême joye, & jetta le Roi d'Arragon dans l'irréſolution. Jean de Procide de retour d'un ſecond voyage à Conſtantinople, vint à propos le retrouver en Catalogne, accompagné des Ambaſſadeurs de Paleologue, qui de ſa part lui compterent trente mille onces d'or pour équiper une Flotte, & lui donnerent de nouvelles aſſurances des Barons de Sicile. Ils lui remirent devant les yeux tout ce qui pouvoit reveiller ſon courage & ſon am-

bition. Les offenſes que ſa Maiſon avoit reçûës de celle de France, la mort de ſon Ayeul tué par les François à la Bataille de Muret, celle de Mainfroy & de Conradin, les droits de la Reine Conſtance, & par-là le déterminerent à ſuivre l'entrepriſe. Il s'y engagea par ſerment, raſſembla des Troupes, équipa ſa Flotte, & fit courir le bruit qu'il alloit faire la guerre aux Sarazins. MARTIN IV. 1281.

On ſut bien-tôt informé de ſon Armement, & du deſſein qu'il publioit. Le Roi de France Philippe le Hardy, qui en premieres noces avoit épouſé ſa ſœur, lui envoya demander dans quel Pays des Sarazins il ſe propoſoit de porter la guerre, & lui offrit un ſecours de Troupes & d'Argent. L'Aragonnois, ſans ſe laiſſer pénétrer, accepta les offres d'argent, & demanda quarante mille livres Tournois que Philippe lui fit toucher auſſi-tôt. Mais le Monarque François, après quelques réflexions, le connoiſſant pour un Prince hardi & diſſimulé, prit ombrage de ce grand ſecret, & donna avis au Roi ſon oncle de ſe tenir ſur ſes gardes. Charles alla ſur le champ en informer le Pape, qui députa au Roi *Ricord. ibid. G. Vill. cap. 59.*

MARTIN IV. 1281. d'Arragon un Frere Prêcheur, pour ſçavoir de ce Prince le plan de ſon expédition, parce que l'Egliſe intereſſée à toutes les entrepriſes qui tendoient à la ruine des Sarazins, deſiroit l'aider de ſes conſeils, & lui ménager des ſecours ; mais il lui fit faire en même-tems des défenſes expreſſes d'attaquer aucun Prince Chrétien. Pierre chargea le Député du Pontife de le remercier de ſes offres, lui répondit qu'il ne rendoit jamais compte de ſes deſſeins, & ajouta que ſi une de ſes mains les découvroit à l'autre, il la couperoit auſſi-tôt. C'étoit en dire trop, auſſi cette réponſe déplut fort au Pape ; mais Charles trop sûr de ſon courage & de ſa puiſſance ne s'en inquiéta point, & parlant du Roi d'Arragon d'un ton mépriſant, il s'écria, » Ne vous ai-je » pas bien dit, Saint Pere, que ce » Pierre d'Arragon étoit un méchant » & un fourbe ?

En effet, Charles qui n'avoit pas encore éprouvé combien le bonheur des hommes eſt peu ſolide, ne ſe crut pas en danger. Uniquement occupé de ſes deſſeins ſur Conſtantinople, il voulut s'en frayer le chemin, déterminé par les diſpoſitions de la Cour de Rome,

qui lui paroiſſoient d'autant plus favorables, que Paleologue venoit d'être excommunié, comme ſuſpect de mauvaiſe foi dans l'affaire de l'union. Il envoya donc en Epire un corps de trois mille hommes commandé par un Seigneur François nommé Rouſſeau de Sully. Elles débarquerent à Canine, qui appartenoit à Charles, & allerent aſſieger Bellegarde, Ville de la même Province. Paleologue fit marcher au ſecours de la Place, Andronique Tarchaniote grand domeſtique, qui obligea Sully de lever le Siege ; ce qui cauſa une grande joye dans Conſtantinople.

MARTIN IV. 1281.

Pachym. lib. 6. cap. 32. 33. Du Cange, hiſt. de Conſtant. p. 198.

1282.

Cependant Jean de Procide caché dans la Sicile ſous ſon habit de Moine, diſpoſoit tout au ſoulevement general. La conſpiration éclata tout à coup, lorſque le Pape venoit d'accorder à Charles en faveur du voyage de la Terre-Sainte, pour lequel il s'étoit croiſé, une décime pendant ſix ans ſur le Royaume de Sardaigne. Les Barons & les autres Chefs du complot ſe raſſemblerent à Palerme pour célébrer la Fête de Pâques, qui cette année tomboit au 29. de Mars. Le Lundi les Palermitains, hommes & femmes, al-

G. Vill. cap. 60. Jacch. Maleſp. cap. 209. Special. lib. 1. cap. 4. Barth. de Neoc. cap. 14. Cron. Sicil. in Th. anecd. to. 3. c. 38. Oder. Rayn. 1282. n. 5.

MARTIN IV. 1282. loient à pied ou à cheval de leur Ville à Montreal, qui n'en eſt éloigné que de trois milles, à l'occaſion d'une fête qui s'y faiſoit. Les François & le Commandant de la Place pour le Roi, s'y rendirent auſſi à deſſein de ſe réjouir avec eux. Il arriva fortuitement qu'un François voulut faire violence à une femme. A ſes cris le peuple émû, & depuis long-tems porté à la révolte par les domeſtiques des Barons, accourut au ſecours de la femme : les François ſoutinrent leur Compatriote ; on en vint aux mains, & de part & d'autre il y en eut beaucoup de tués. La populace ſe retire auſſi-tôt du côté de Palerme, court aux armes, en criant, meurent les François. * Alors commença ce fameux maſſacre ſi connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Veſpres Siciliennes,

* On trouvera ſans doute de la difference entre la maniere dont je raconte cet évenement, & celle dont on le rapporte ordinairement ; mais on ne pourra nier, je croi, que je n'aye la vraiſemblance de mon côté. Au reſte c'eſt ainſi qu'on le trouve détaillé par Maleſpini, Specialis, Barthelemi de Neocaſtro tous trois contemporains, par Villani qui écrivoit environ 60. ans après eux, & dans une ancienne Cronique de Sicile.

parce que quelques-uns ont cru que les conjurés prirent pour ſignal le premier coup de Vêpres. Dans toute l'Iſle on fit main-baſſe ſur les François & les Provençaux, juſqu'à éventrer les femmes pour faire périr leur fruit. La vertu ſçut pourtant ſe faire reſpecter par les furieux qui éxécutoient cette ſanglante tragedie : ils épargnerent Guillaume de Porcelet, Provençal, Gouverneur de Calafatimi, en faveur de ſa probité généralement reconnue, & le renvoyerent avec éloge dans ſa patrie. Mais ce fut le ſeul qu'on trouva digne de cette diſtinction, dans le nombre d'environ huit mille hommes qui périrent par ce maſſacre. MARTIN IV. 1282. *Barth. de Neoc. cap. 15. Bouche hiſt. de Prov.*

Les Habitans de Palerme ſe repentirent bien-tôt de leur crime, & députerent vers Martin IV. pour lui demander pardon, & le conjurer de faire leur paix avec le Roi : mais à peine furent-ils écoutés, le Pape les renvoya avec une dureté qu'ils n'attendoient pas du pere commun des fidéles. *cap. 18.*

Charles apprit à Naples des Députés de l'Archevêque de Montreal, la nouvelle de cette horrible boucherie. Il entra dans une furieuſe colere, qui ſe produiſit moins au dehors par des pa- *cap. 31. G. Vill. cap. 60. Special. cap. 5.*

MARTIN IV. 1282. roles, que par des mouvemens violens dont il n'étoit pas maître : il dit ſeulement qu'il ne differeroit que pour peu de tems la déſolation de la Sicile, & donna ordre à l'inſtant qu'on équipât cette flotte nombreuſe qu'il deſtinoit depuis ſi long-tems contre l'Empereur d'Orient. Il en détacha quarante Galeres, & mille Soldats, qu'il envoya avec les Comtes Hugues de Brienne, & de Catanzaro eſſayer de réduire Meſſine, réſervant le reſte pour y paſſer bien-tôt en perſonne. Il manda en même-tems au Prince de Salerne qui étoit en Provence, d'aller à la Cour de France ſolliciter du ſecours, & courut à Viterbe demander conſeil au Pape & aux Cardinaux, qui l'exhorterent à tenter de ramener la Sicile, ou par la douceur ou par la force, & lui promirent toute l'aſſiſtance qu'il pouvoit eſperer d'eux, comme fils & Champion de l'Egliſe. Au défaut de troupes, le Pontife l'aida par des cenſures. Il publia le ſept de Mai une monition qui défendoit à toutes perſonnes de troubler l'Egliſe, ni le Roi Charles, dans la poſſeſſion du Royaume de Sicile, à tous Seigneurs, ou Communautés de Villes, de donner aucun ſecours à ceux

Jacch. Maleſp. cap. 110. G. Vill. cap. 61.

Od. Rayn. 1282. n. 13.

qui voudroient s'en emparer, & les déclaroit excommuniés, & les Villes interdites, en cas de déſobéiſſance. Il avertiſſoit les Evêques, les Abbés, qu'il les priveroit de leurs Dignités Eccleſiaſtiques, les Laïques des Fiefs qu'ils tenoient de l'Egliſe, menaçant d'abſoudre leurs Vaſſaux du ſerment de fidélité, & de les livrer eux-mêmes à qui voudroit les attaquer. Enfin il ordonnoit aux Habitans de Palerme de retourner à l'obéiſſance de Charles, & nomma ſon Légat en Sicile Gerard Bianchi Cardinal Evêque de Sabine, qu'il chargea du ſoin de faire, s'il étoit poſſible, rentrer les Peuples dans le devoir. MARTIN IV. 1282.

Charles de retour à Naples, ouvrant les yeux ſur les défauts de ſon gouvernement, reconnut qu'ils étoient la cauſe de la révolte. Il crut devoir avant que de paſſer au ſiege de Meſſine, s'appliquer ſérieuſement à la réformation des abus: reſſources qu'on n'employe d'ordinaire que lorſqu'il n'en eſt plus tems. Juſqu'alors ce Prince, inſenſible aux plaintes des Peuples, n'avoit promulgué quelques loix ſous le nom de Capitulaires, que pour ramener le calme & la police dans les Provinces de

MARTIN IV. 1282. ſon Royaume, ou les guerres de Mainfroy, & de Conradin, avoient multiplié les déſordres. Il publia de nouveaux Capitulaires, qui par des réglemens fort ſages, tendoient à rétablir l'équité dans l'adminiſtration de la juſtice, à réprimer l'avarice, les exactions injuſtes, & les rapines de ſes Officiers, & en ordonna la publication dans ſes Etats en deça du Phare, qui formerent depuis un Royaume ſéparé, & ne furent réunis à la Sicile que longtems après, ſous le regne des Princes de la ſeconde maiſon d'Arragon.

Capitul. Car. I. in Conſtit. Sicil. p. 303. & ſeq.

Il partit enſuite accompagné du Légat, dans la réſolution d'aſſieger Meſſine, & s'embarqua à Brindes ſur une flotte forte de cent trente voiles, avec cinq mille chevaux, & une nombreuſe Infanterie. Les Comtes de Brienne & de Catanzaro avoient déja fait quelques progrès ſur les Révoltés, qui n'attribuant leurs pertes qu'au peu d'expérience de leur Chef, lui ſubſtituerent Alain de Lentino, dont la valeur & la capacité ſembloient les raſſûrer contre tous les événemens. Cependant lorſqu'ils virent Charles en mer, leur courage mollit, & dès qu'il eut pris terre, ils lui envoyerent demander pardon.

Jacch. Maleſp. cap. 111. Special. cap. 5. G. Vill. cap. 65. 66. Od. Rayn. n. 20.

Le Roi qui les crut trop foibles pour lui réſiſter, les rebuta, & ſuivant le ſtile du tems, les défia à mort. Ils firent prier le Légat par une nouvelle députation de venir à Meſſine travailler à leur réconciliation. Il s'y tranſporta, & par ſon entremiſe les Meſſinois offrirent de ſe rendre, ſi le Roi vouloit leur accorder amniſtie du paſſé, ſe contenter des tributs que leurs ancêtres payoient au Roi Guillaume II. & leur donner à l'avenir pour Gouverneurs, des Italiens & non des François, ou des Provençaux. Charles choqué que des ſujets rébelles oſaſſent compoſer avec lui, répondit avec hauteur : » Puiſque le Légat demande que je » leur pardonne, j'y conſens : mais à » condition qu'ils me livreront huit » cens ôtages à mon choix, pour en » diſpoſer à ma volonté : qu'ils n'au- » ront que les Gouverneurs qu'il me » plaira, & qu'ils me payeront ce qu'ils » ont accoutumé. » C'étoit ôter aux Meſſinois toute eſperance de pardon, ils ne purent ſe réſoudre à l'acheter à ſi haut prix : réduits au déſeſpoir, ils proteſterent qu'ils aimeroient mieux manger leurs enfans, que de ſubir des loix ſi dures, & ſe préparerent à une vigoureuſe réſiſtance.

MARTIN IV. 1282.

MARTIN IV. 1282. Le Légat irrité de leur réſolution ; les déclara excommuniés, mit leur Ville en interdit, & leur ordonna d'envoyer dans quarante jours un Député au Pape, pour recevoir ſes ordres. L'accueil peu favorable qu'avoit fait le Pontife aux Envoyés de Palerme, leur fit juger que cette ſeconde démarche ſeroit auſſi infructueuſe que la premiere, ils ne ſongerent donc qu'à leur défenſe.

G. Vill. cap. 62. & aut. ſup. cit.

G. Vill. cap. 67. Le Roi maître de la campagne par la priſe de Milazzo, aſſiegea Meſſine de trois côtés. La Place mal fortifiée eût pû être emportée dès le premier aſſaut par les Florentins qu'il tenoit à ſa ſolde, s'ils avoient été ſoutenus. Mais Charles, ſoit jalouſie, & qu'il ne voulût pas devoir ſa conquête à la bravoure de ces troupes Etrangeres, ſoit compaſſion à contre-tems, fit ſonner la retraite : » Il ne faut pas, diſoit-il, » ruiner une Ville dont je puis tirer un » gros revenu, ni confondre l'innocent avec le coupable, je l'aurai par » famine. » Toutefois, variable dans ſes réſolutions, & curieux de ſonder ſes Capitaines, il tient conſeil de guerre, & demande les avis, pour ſe déterminer ou à preſſer le ſiege, ou à laiſſer

Special. cap. 6.

laiſſer aux Habitans quelques jours de répit, afin que la vûë de leurs miſeres, & la néceſſité d'y remedier les portaſſent à capituler. L'affaire fut long-tems débattue : les plus violens lui repréſenterent que le ſang des François & des Provençaux répandu par une vile populace crioit vengeance, qu'il y alloit de ſa gloire de laver dans celui des coupables l'affront qu'en recevoit ſa patrie, que c'étoit là l'unique objet de ſon armement, de ſes dépenſes, & le motif qui avoit engagé tant de braves à le ſuivre : qu'il falloit mettre à profit la terreur qu'imprimoit aux Meſſinois la vûë de ſon armée, que ſi l'on differoit, ils ſe raſſûroient peu à peu, & qu'ils auroient le tems de pourvoir à leur défenſe. Les autres plus moderés lui remontroient au contraire, qu'un Général véritablement grand ménageoit la vie de ſes Soldats, & n'enſanglantoit jamais ſes victoires que par pure néceſſité : qu'il ne ſe trouvoit dans Meſſine aucun citoyen, qui n'aimât mieux périr les armes à la main, que de s'expoſer à voir à la priſe de la Ville, ſa femme, & ſes enfans égorgés & nageans dans leur ſang, qu'ainſi d'employer la force contre des furieux qui ne voyoient

MARTIN IV. 1282.

Barth. de Neoc. cap. 33.

MARTIN IV. 1282. de ſalut que dans leur déſeſpoir, étoit une entrepriſe hazardeuſe, & téméraire. » Si nous entrons, ajoutoient-ils, » de vive force dans Meſſine, qu'y » gagnerons-nous ? Une Ville réduite » en ſolitude, des monceaux de cada- » vres, un peu de butin, acheté par la » mort des plus vaillans, & devenu le » partage de quelques miſérables pil- » lards. Si d'un autre côté la fortune » favoriſe les mutins, & que nous ve- » nions à échoüer, nous aurons en » même-tems à pleurer nos pertes, & » à rougir de notre honte & de notre » imprudence. » Ils conclurent à convertir le ſiege en blocus.

Ce dernier ſentiment prévalut, & méritoit la préférence ſur le premier que la fureur ſeule avoit dicté : mais il étoit hors de ſaiſon. Un juſte milieu entre deux avis ſi oppoſés, ſauvoit les Siciliens, & rétabliſſoit avec éclat l'autorité Royale. Il falloit perſuader au Roi de forcer Meſſine, & d'en traiter les citoyens moins comme des rébelles vaincus, que comme des ſujets, dont la vie doit toujours être précieuſe au Souverain : peut-être n'oſoit-on donner à ce Prince des conſeils ſi moderés, & né vindicatif, il ne ſçavoit pas les

prendre de lui-même. Le Blocus réſolu, on ne s'attacha qu'à garder exactement les paſſages, pour couper les Convois. Cette ſeconde faute lui fit encore manquer l'occaſion de dompter les mutins ; ils eurent le loiſir de ſe fortifier, & d'attendre les ſecours & l'arrivée de Pierre d'Arragon. MARTIN IV. 1282.

Ce Prince inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit en Sicile, s'étoit embarqué dans le mois de May ſur ſa Flotte, commandée par Roger de Lauria, le plus grand homme de Mer de ſon ſiécle, & qui né Sujet de Charles, étoit entré dans la révolte. Pour ſauver toujours les apparences, le Roi d'Arragon en partant de Catalogne, fit voile vers les Côtes d'Afrique, & alla mettre le ſiége devant un petit Fort aux environs de Tunis. A peine en avoit-il commencé l'attaque, qu'il reçut une Ambaſſade des Siciliens, qui le prioient de venir au plûtôt prendre poſſeſſion de leur Iſle, & ſecourir Meſſine. Pierre, par une Lettre qu'il écrivit ſur le champ au Roi d'Angleterre Edouard I. lui demanda avis ſur ce qu'il devoit faire, & cependant en délibera dans ſon Conſeil, affectant de paroître indéterminé. Les uns pour le

Epiſt. Petr. Arrag. in Act. pub. Ang. Edit. 1727. to. 2. p. 208.

MARTIN IV. 1282. détourner lui firent enviſager les riſques de l'entrepriſe, le danger où il expoſoit ſon propre Royaume, & la néceſſité de conſulter les Etats d'Aragon dans une affaire de cette importance. Les autres qui ne cherchoient qu'à piquer ſon ambition & ſon courage, l'exhorterent fortement à ne point négliger une occaſion ſi favorable de faire valoir ſes droits ſur la Sicile, & de tirer vengeance de la Maiſon de France. Pierre déclara qu'il remettoit à la Providence le choix de ces différens avis, & qu'il prendroit pour ſigne de ſa volonté, le premier vent qui ſouffleroit, ſoit qu'il le jettât vers la Catalogne, ou vers la Sicile. On appareilla; le vent ſe trouvant heureuſement tel qu'il le deſiroit, lui épargna la peine de recourir à quelque autre ruſe, & le porta à Trapani le dixiéme d'Août. De-là il ſe rendit par terre à Palerme, dont les Habitans le reçurent comme leur Libérateur. Il fut reconnu Roi, & couronné par l'Evêque de Cefalu, parce que l'Archevêque de Montreal, à qui ce droit appartenoit, étoit alors à la Cour du Pape.

G. Vill. cap. 68. Jacch. Maleſp. cap. 211 Special. cap 11. 12. 13. Bart. de Neocaſt. cap. 21. Cron. Sicil. cap. 40.

Epiſt. Pierre écrivit à Charles pour lui fai-

re part de ſon arrivée en Sicile, qu'il déclaroit lui être adjugée par l'autorité de la ſainte Egliſe, du Pape & des Cardinaux, & lui commanda fierement d'en ſortir à l'inſpection de ſa Lettre, avec menaces, en cas de refus, de l'y contraindre de force. Par une réponſe du même ſtile, Charles lui manda qu'il étoit ſurpris qu'il eût oſé entrer dans un Royaume qui lui appartenoit, en vertu de la conceſſion du Saint Siege, lui ordonna d'en ſortir, comme traître à Dieu & à l'Egliſe Romaine, & le menaça de marcher contre lui avec toutes ſes forces, s'il s'opiniâtroit à un plus long ſéjour.

MARTIN IV. 1282. *Petr. Arrag. in Act. pub. Arg. 10. 2. p. 225. Cron. Sicil. loc. cit. G. Vill. lib. 7. cap. 70. Epiſt. Car. I. ibid. G. Vill. cap. 72.*

Comme Charles avoit recommencé de preſſer avec vigueur Meſſine, que la conjoncture préſente ne permettoit plus de réduire par famine, le nouveau Roi de Sicile donna ſes premiers ſoins au ſecours de cette Place, qui commençoit à manquer de vivres, & propoſa d'aller forcer les Aſſiegeans dans leurs Lignes. Procide lui repréſenta le danger d'une pareille entrepriſe contre un ennemi infiniment ſupérieur par le nombre de ſes Troupes, & lui conſeilla d'envoyer plûtôt dans le Phare une partie de ſa Flotte, pour

Cap. 69. Summ.

MARTIN IV. 1282. enlever les Vaiſſeaux Napolitains, dont la plûpart n'étoient que des Bâtimens de charge, employés à tranſporter des vivres dans le Camp : Ce qui mettroit l'ennemi dans la neceſſité de lever le Siége, ou en riſque de périr de faim. Le projet fut goûté, & Lauria chargé de ſon execution. Cependant on détacha pour Meſſine cinq cens Arbaleſtriers, qui par différens détours, & avec de bons guides, arriverent à une porte de la Ville mal gardée, par où ils entrerent à la faveur de la nuit, tandis que Charles, tranquille, n'attendoit que le point du jour pour donner un aſſaut général.

Special. *cap.* 14. 15. 16. 17. Les Meſſinois encouragés, firent une ſortie, ſurprirent les Aſſiegeans appeſantis de ſommeil, & les mirent en déſordre. Du quartier qu'ils attaquerent, l'allarme paſſa dans les autres, & y porta la terreur. Le Soldat effrayé prit la fuite du côté de la Mer, & les Officiers ne pouvant les rallier, conſeilloient à Charles de ſe ſauver avec eux. Mais ce Prince, grand Capitaine, comprit que ce n'étoit qu'une allarme : il raſſûra ſes Troupes, remit l'ordre, & au point du jour fit donner l'Aſſaut. L'attaque dura juſ-

qu'au ſoir, avec un acharnement ſans exemple : les femmes mêmes partagerent les fatigues de cette ſanglante journée, & la nuit ſeule ſépara les Combattans, ſans que les Aſſiegeans euſſent gagné un pouce de terrain. MARTIN IV. 1282.

Charles, ſur l'avis que Lauria s'avançoit vers le Phare, tenta de ſurprendre Meſſine par ſtratagême ; mais n'ayant pû réuſſir, il leva le Siége au commencement de Septembre, & repaſſa précipitament en Calabre avec ſon Armée, qu'il campa à Reggio. Lauria abordant le lendemain aux Côtes de cette Province, prit vingt-neuf Galeres ennemies, dont quelques-unes appartenoient aux Piſans ; & rangeant enſuite Catane & Reggio, en brûla trente autres dans la rade, preſque à la vûë du Roi, qui ſenſiblement touché de ces revers, commençoit à reconnoître qu'il s'étoit abuſé par trop de confiance en ſa proſperité. *G. Vill. cap. 74. Cron. Sicil. cap. 41.*

Dans les premiers mouvemens de colere, il écrivit au Roi d'Arragon une Lettre pleine d'injures, d'un ſtile peu uſité parmi les Princes, & qu'on auroit peine à croire, ſi elle n'avoit paſſé juſqu'à nous. Il le qualifioit de *Epiſt. Carol. I. ap. Petr. de Vineis lib. 1. Epiſt. 35. & in Cron. Sic. cap. 40.*

MARTIN IV. 1282. voleur & d'uſurpateur, lui reprochoit en l'appellant le plus méchant des hommes, de ne point connoître la force inſurmontable de l'Egliſe, qui commande à toutes les Nations, que la Terre, la Mer & le Ciel adorent, & à qui tous les hommes doivent payer le tribut : ne diſtinguant point, par un équivoque aſſez d'uſage dans ces tems-là, l'Egliſe, de ce qu'on appelle proprement la Cour de Rome. Enfin, après avoir relevé avec oſtentation ſes victoires ſur Mainfroy & ſur Conradin, il lui ordonnoit d'abandonner la Sicile, ſinon menaçoit de l'exterminer, lui, les ſiens & tous les traîtres Siciliens. La réponſe de Pierre datée de Palerme, ne fut pas plus moderée. Il lui reprocha la mort de Mainfroy, & plus encore celle de Conradin, qu'il traitoit de crime déteſtable & inoüi juſqu'alors, étant ſans exemple, qu'un Prince Chrétien eût fait mourir un autre Prince ſon priſonnier de guerre. Il lui rappelloit l'oppreſſion des Siciliens, ſes exactions injuſtes & violentes, les calomnies employées contre les innocens, pour avoir un prétexte de les dépoüiller, les femmes deshonorées, le refus de rendre juſtice.

Epiſt. Pet. Arrag.

stice. Il relevoit le droit de la Reine Constance sur la Sicile, & finissoit par des invectives peu dignes d'un Souverain. MARTIN IV. 1282.

Les menaces de Charles n'épouvanterent pas le Roi d'Arragon, Prince ambitieux, ferme dans ses résolutions, actif & vigilant, d'un sang froid admirable dans les succès comme dans les revers, dissimulé, habile à concerter ses projets, mais peu scrupuleux sur le choix des moyens de parvenir à ses vûes. Quoique brave & rigide observateur de la discipline Militaire, il dut moins le bonheur de ses armes à ses propres talens qu'à ceux de ses Généraux. Il quitta Palerme & se rendit le dix d'Octobre à Messine, dont le Peuple le reçut avec des larmes de joye. Sans perdre de tems, il donna à Jacques Paris son fils naturel le Commandement de quelques Vaisseaux, avec ordre d'aller seulement aux environs de Catane attaquer cinq cens Chevaux qui gardoient la Côte. Jacques les défit; mais emporté par son ardeur, il s'avantura du côté de Reggio, où Charles campoit, & perdit dix hommes dans une embuscade. A son retour le Roi d'Arragon son pere fut prêt de le punir, *Special. cap.* 18.

MARTIN IV. 1282. quoique vainqueur, pour avoir paſſé ſes ordres : il ſe laiſſa fléchir neanmoins aux prieres qu'on lui fit en ſa faveur ; mais le jeune Prince n'oſa plus ſe préſenter devant lui.

Tout ſembloit ſe réunir à la fois pour accabler le malheureux Charles. Dans le même-tems qu'il cédoit à la fortune de ſon Rival, un chagrin domeſtique mit le comble à ſes diſgraces. On prétend qu'il avoit forcé ou corrompu la femme, ou ſelon d'autres, la fille d'Henry de Clermont, Gentilhomme François, iſſu d'une des plus anciennes Maiſons du Dauphiné, qui ſorti de France ſur quelques ſujets de mécontentement, s'étoit mis à ſon ſervice. A la faveur du tumulte de la Guerre, Clermont pour ſe venger viola une fille du Roi d'une rare beauté, & ſe réfugia enſuite avec ſa femme & ſon fils en Sicile, où ſa poſterité devint ſi puiſſante, que peu s'en fallut qu'elle n'uſurpât la Souveraineté.

Petr. des Noulis, hiſt. de Ch. I.

Les malheurs de Charles influerent ſur le repos de l'Italie. Les Villes rebelles à l'Egliſe Romaine, juſques-là retenuës par la crainte, ſe ſouleverent de nouveau contre le Pape, qui dans l'eſperance de ramener le calme, con-

tinua ſes procedures contre le Roi d'Arragon. Une longue Bulle qu'il publia le dix-huit de Novembre, le déclara excommunié, s'il ne repaſſoit dans ſes Etats au premier de Fevrier de l'année ſuivante : il lui défendit de prendre la qualité de Roi de Sicile, ſe réſervant de diſpoſer du Royaume d'Arragon en cas de déſobéiſſance, après les délais preſcrits. Les anathêmes s'étendirent auſſi ſur ſes Partiſans & ſur les Siciliens.

MARTIN IV. 1282. *Proceſſ. in Spicil. to. 3. p. 683.*

Charles reçut des ſecours plus puiſſans que ces Cenſures. L'Armée de France que lui envoyoit Philippe le Hardi, ſous le Commandement de ſon frere Pierre d'Alençon arriva en Calabre, une partie par Mer, l'autre par Terre. Le Comte d'Alençon étoit accompagné de Robert Comte d'Artois, fils d'un autre Robert, qui ſuivit Charles à ſon paſſage en Italie, du Duc de Bourgogne, des Comtes de Boulogne & de Dammartin, & de pluſieurs autres grands Seigneurs. Le Prince de Salerne peu de mois auparavant, avoit auſſi conduit au ſecours du Roi ſon pere un renfort de Troupes que fournirent les Villes de la Toſcane & de la Lombardie ; & ſi Charles eût ſçu profiter

MARTIN IV. de ſes avantages, il triomphoit & reprenoit ſans peine la Sicile.

1282. L'Arragonnois à l'approche de ces Troupes abandonna la Calabre, où il s'étoit déja cantonné en quelques endroits, & craignant de ne pouvoir ſe maintenir contre tant de forces réunies, fit propoſer à Charles de vuider leurs différends par un combat ſingulier corps à corps, ou de cent Chevaliers de part & d'autre, les deux Rois compris. Charles plus courageux que prudent, crut que ſon honneur en ſouffriroit s'il refuſoit la propoſition, & par une franchiſe à contre-tems, accepta le défi, qui n'étoit qu'un piege que lui tendoit ſon Rival, pour l'éloigner de l'Italie, tandis que lui-même ſe fortifieroit dans ſa nouvelle conquête. Les deux Rois convinrent du combat de cent contre cent, & nommerent chacun ſix Chevaliers, chargés de fixer le lieu & le jour, & de regler les conditions. On choiſit la Ville de Bordeaux, neutre à leur égard, parce qu'elle appartenoit au Roi d'Angleterre, dont ils étoient tous les deux parens: le rendez-vous fut indiqué au premier de Juin de l'année ſuivante 1283. Le Roi d'Angleterre ou quel-

Geſta Comit. Barcin. p. 563.
Acta Pugnæ Burdig. poſt Marc Hiſp.
Acta in Theſ. anecd. to. 3. p. 101.
Cron. Zantfl.
Hocſemius lib. 1. c. 14. ap. Chapeavil. to. 2.

qu'un de ſa part, devoit être le juge du combat, & aſſûrer le champ de bataille. Les deux Princes ratifierent par leurs Lettres Patentes datées de Reggio, & de Meſſine, ce que les Commiſſaires venoient de regler : s'engagerent par un ſerment ſolemnel à ſe trouver à Bordeaux au jour marqué, en état de combattre, ſous peine de paſſer pour traîtres, infâmes, & indignes de porter le nom de Roi. Ils donnerent pour garants de leurs promeſſes, chacun quarante Cavaliers, & cependant convinrent d'une ſuſpenſion d'armes. MARTIN IV. 1283.

Charles fit part de ces articles au Roi d'Angleterre, & le pria de ſe trouver en perſonne à Bordeaux, ou de nommer des Commiſſaires. Edouard en réponſe eſſaya de rompre ce combat, ſi peu convenable à des Princes Chrétiens, & loin d'accepter la commiſſion, déclara qu'il ne ſe rendroit, ni témoin, ni complice du duel, dût-il par ſa complaiſance acquerir les Royaumes de Sicile & d'Arragon : au contraire, comme parent commun, qu'il employeroit tous ſes ſoins à mettre la paix entre les deux Champions. Il écrivit dans les mêmes termes au Prin- *Epiſt. Eduard. in Act. pub. Angl. to. 2. p. 239. 240.*

MARTIN IV. 1283. ce de Salerne, & députa à Naples Geoffroy de Grenville, & Guillaume Bek qui eurent ordre de ménager l'accommodement. Ces Ambaſſadeurs furent d'ailleurs chargés d'inſtructions particulieres pour les Rois de France & d'Arragon, & pour Jean de Greilli grand Sénéchal de Guienne, qui toutes ſelon les apparences tendoient au même but de pacifier le différend, & d'empêcher le combat. Le Pape en ignoroit encore les préparatifs, lorſqu'il manda le 13. de Janvier au Cardinal Gerard ſon Légat à Naples de publier la Croiſade contre le Roi d'Arragon, avec l'indulgence de la Terre-Sainte en faveur de ceux qui mourroient dans cette guerre : mais ſur la nouvelle qu'il en reçut de Charles, il le conjura de la maniere la plus forte par ſes dépêches du ſix de Fevrier de renoncer à ſes engagemens : lui repréſenta que ce n'étoit qu'un jeu du Roi d'Arragon, qu'il alloit s'expoſer au danger de perdre le reſte de ſes Etats, s'il s'en éloignoit pour ſe trouver au lieu du combat : que ſa promeſſe étoit nulle & illégitime, puiſqu'elle avoit pour objet un duel défendu par les loix de l'Egliſe : qu'en cas de beſoin il le

Epiſt. Mart. IV ap. Od. Rayn. 1283. n. 2.

Epiſt. ejuſd. ib. n. 8.

relevoit de ſon ſerment, & le menaça de l'excommunication s'il ne déferoit à ſes remontrances paternelles. Il envoya le Cardinal Benoît Gaëtan pour lui faire de vive voix les mêmes remontrances, & à l'expiration du délai preſcrit au Roi d'Arragon, il réitera ſes cenſures par une nouvelle Bulle du 21. de Mars, le priva de ſes Royaumes, de ſes autres Seigneuries, & de la Dignité Royale : déclara ſes Etats vacans & à la diſpoſition de l'Egliſe Romaine, ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité, & leur défendit de lui prêter ſecours ni de le reconnoître pour Souverain.

MARTIN IV. 1283.

Proc. depoſ. in Spicileg. to. 3. p. 689.

L'Arragonois peu ſenſible aux foudres de Rome, ne ſongea qu'à s'affermir dans ſon nouveau Royaume, en recherchant l'Alliance des Vénitiens, & du Roi d'Angleterre, & afin de faire goûter aux Siciliens la douceur de ſa domination, les déchargea d'une partie des tributs. Lorſqu'il fut tems de s'approcher de Bordeaux, il laiſſa la Régence de Sicile à la Reine Conſtance qui l'étoit venu joindre, fit déclarer Jacques d'Arragon ſon fils aîné Infant & héritier préſomptif de la Couronne, chargea Lauria du comman-

Geſta Comit. Barcin. p. 563. Special. cap. 25.

MARTIN IV. 1283. dement de ſa flotte, accorda à Procide la Dignité de grand Chancelier, & prit enſuite le chemin de ſes Etats héréditaires.

Od. Rayn. n. 12. Dans les mêmes vûës, nonobſtant les défenſes du Pape, Charles ſe diſpoſant à partir, remit le Gouvernement du Royaume au Prince de Salerne qu'il nomma ſon Vicaire ou Lieutenant avec une entiere autorité, & lui forma un conſeil des plus grands Seigneurs & des plus ſages Miniſtres de ſa Cour. Il laiſſa les Comtes d'Alençon & d'Artois à la tête de ſon armée, & vint s'embarquer dans un Port de la République de Luques, pour paſſer en France auprès du Roi ſon neveu.

Martin IV. qui continuoit toujours de traverſer le combat, exhorta par ſes Lettres les Rois Philippe, & Edouard a s'y oppoſer puiſſamment, & au paſſage de Charles en Italie, il le fit accompagner par le Cardinal Cholet qu'il envoyoit Légat en Angleterre, & en France, avec pouvoir de publier des cenſures contre les deux Rois rivaux s'ils en venoient aux mains. On ne voit pas que le Prélat ait fait uſage de ſon autorité à cet égard : l'objet principal de ſa légation, étoit d'offrir

Bulla in Act. pub. Angl. to. 2. p. 242.

au Roi de France de la part du Pontife le Royaume d'Arragon pour un de ſes fils à ſon choix, excepté l'héritier préſomptif de la Couronne, & il fut muni des inſtructions néceſſaires, & de pouvoirs très-amples, afin que rien n'arrêtât cette négociation. MARTIN IV. 1283.

Les Capitulaires que Charles venoit de publier n'allant point à la racine du mal, ne faiſoient pas ceſſer le mécontentement des Peuples, dont les griefs étoient les impoſitions multipliées à l'infini, quoique le Royaume n'eût été donné à ce Prince qu'aux conditions de remettre ſes ſujets dans toutes les franchiſes dont ils jouiſſoient ſous le Regne de Guillaume II. & de révoquer les loix de Frideric, de Conrad, & de Mainfroy, contraires aux libertés Eccléſiaſtiques. Charles à ſon départ pour la France remit au Pape par ſes Lettres Patentes, la direction de ſon Royaume, & le droit d'y réformer, de concert avec le Prince de Salerne, les abus dont les Egliſes, les Communautés, les Villes, & les Particuliers ſe plaignoient. Le Prince de Salerne pour premier acte d'autorité en qualité de Vicaire, fit aſſembler dans la plaine de S. Martin, où l'armée campoit, un *Epiſt. Mart. IV ap. Od. Rayn. 1283. n. 3.*

MARTIN IV. 1283. Parlement général, & y publia le trente de Mars ſes Capitulaires en faveur des libertés Eccléſiaſtiques, & des Privileges de la Nobleſſe. Il pourvut auſſi au ſoulagement du Peuple, & manda aux Villes encore fidelles au Roi ſon pere, d'envoyer leurs Députés au Pape, pour travailler avec lui au rétabliſſement des coutumes qui ſubſiſtoient ſous Guillaume II. promettant de s'en rapporter à ce qu'il ordonneroit. Martin IV. écouta les Députés, mais ne voulut rien décider ſans être ſuffiſamment informé. Il chargea le Légat Gerard de Parme réſident auprès du Prince de prendre une connoiſſance exacte des ſubventions qui ſe payoient du tems de Guillaume II, & apprit pluſieurs mois après par l'Enquête du Légat, qu'avant le Regne de Frideric, on n'exigeoit des Peuples aucun tribut que dans le cas d'une dépenſe extraordinaire: pour la levée & l'entretien d'une armée en tems de guerre, pour les frais du couronnement du Roi, pour ceux de la Cérémonie dans laquelle on armoit Chevaliers les Princes ſes fils, ou enfin pour la dot d'une Princeſſe du ſang Royal. Le Pape ne ſe trouva point encore

Capit. Car. II. in Conſt. Regn. Sicil. p. 332.

Epiſt. Mart ap. Od. Rayn 1283. n. 46.

assés instruit, & manda au Légat de faire à ce sujet de plus amples informations, avec tout le soin & toute la diligence possible, cependant l'affaire ne put être terminée sous son Pontificat. MARTIN IV. 1283.

La Renommée avoit publié par toute l'Europe le combat prochain des Rois de Sicile & d'Arragon. On accourut de toutes parts à Bordeaux, de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, & de la Grece même: les uns attirés par la seule curiosité, les autres par attachement aux interêts de ces deux illustres Champions. Comme le tems approchoit, Charles partit de Paris accompagné du Roi son neveu, qui menoit à sa suite une grande quantité de Noblesse: ils ne se séparerent qu'à une journée de Bordeaux. Au premier de Juin, jour marqué, Charles avec ses cent Chevaliers armés suivant les conventions, entra dans le champ de bataille, & y resta jusqu'au soleil couché: mais le Roi d'Arragon n'ayant point paru, Charles se présenta devant Jean de Greilli, lui demanda acte de sa comparution, & se retira. Les Historiens qui veulent favoriser l'Arragonois racontent, sans s'accorder sur les circonstances, que

G. Vill. cap. 86. Cron. Nang. 1283. Id. in vit. Phil. Aud. Acta pag. Burd. p. 591. 594 Ducheſne p. 541. 542. Belleſ. Mez.

Cron. Sicil. cap. 44. Cron.

MARTIN IV. 1283. ce Prince informé que le Roi de France lui dreſſoit des embûches à deſſein de le ſurprendre lorſqu'il s'approcheroit de Bordeaux, ſe préſenta auſſi, mais déguiſé, devant le grand Sénéchal pour ne point fauſſer ſon ſerment, qu'il lui déclara que ne trouvant aucune ſureté, il ne pouvoit paroître en champ clos, & qu'enſuite il regagna précipitamment ſes Etats d'Arragon.

S. Berth. cap. 53. part. 3. & al. Geſta Comit. p. 563. Special. cap. 25. Barth. de Neoc. c. 68.

Quoiqu'il en ſoit, les Manifeſtes des deux Rois ſe répandirent auſſi-tôt: l'Arragonois dans les ſiens accuſa le Roi de France de perfidie, & par ceux de Charles fut taxé lui-même de lâcheté & de mauvaiſe foi. Philippe le Hardi offenſé des reproches qu'on oſoit lui faire au préjudice de ſon honneur, réſolut de porter la guerre dans le Royaume d'Arragon, tandis que Charles qui reprenoit le chemin de la Provence pour ſe mettre en état de recommencer les hoſtilités, iroit attaquer la Sicile.

Hocſem. loc. cit. ſup. Paris de Puteo. de Duell. lib. 3. cap. 2. Marian. lib. 14. cap. 6.

Barth. de Neoc. cap. 69. Special. cap. 26.

Ces grands préparatifs arrêterent Pierre en Arragon, où la fidélité des Peuples demeura ferme & inébranlable, nonobſtant les cenſures de la Cour de Rome. Il s'occupa à terminer de petites guerres qu'il avoit avec quel-

ques-uns de ſes Vaſſaux, & afin de garantir la Sicile par une diverſion, ordonna d'aſſieger Malthe. Charles fit à l'inſtant partir de Marſeille Guillaume de Corneille avec dix-neuf Galeres chargées de munitions, & de vivres, pour ravitailler la Place, ce que cet Amiral éxécuta heureuſement en devançant vingt-une Galeres que la Reine Conſtance envoyoit à ſa rencontre. Lauria qui les commandoit arriva de nuit à la vûë du Port, où les Provençaux n'attendoient que le vent pour ſe remettre en mer, & à la pointe du jour leur préſenta le combat. Corneille trop brave pour le refuſer, reçut l'ennemi avec une fermeté digne d'un adverſaire tel que Lauria: mais au milieu de l'action, continuée & ſoutenue juſqu'à midi, il ſe vit abandonné d'une partie de ſes Galeres, qui reprirent à force de rames la route de Provence, & après des prodiges de valeur, ſe fit tuer ſur le bord de Lauria, & de ſa main. Le reſte de la flotte miſe en déroute par la perte du Chef, les Siciliens s'emparerent de Malthe ſans réſiſtance. MARTIN IV. 1283.

Le Prince de Salerne ſe préparoit de ſon côté à tenter quelque entrepri- *Od. Rayn. 1283. n.*

MARTIN IV. 1283. 40. 41. 1284. n. 13. *Special.* cap. 27. *G. Vill.* cap. 92. *Geſta Com. p.* 564. *Barth. de Neoc.* cap. 77. *Cron. Sicil.* cap. 48. *Cron. S. Berth.* cap. 53. *part.* 4. *Collen. Coſto.* 1284.

ſe. Il obtint du Pape à diverſes fois des remiſes d'argent qui ſervirent aux frais de ſon armement : on y employa même une partie des fonds provenants de la décime deſtinée par le Concile de Lyon à ſecourir la Paleſtine, & Jean Epa qui commandoit quelques troupes de l'Egliſe, les conduiſit au Prince, pour renforcer ſon armée. Il n'eut pas le tems d'éxécuter ſes projets : car Charles informé de la perte de Malthe, ſortit en diligence du Port de Marſeille avec tout ce qui s'y trouva de Vaiſſeaux équipés,& dans la crainte que le Prince ſon fils, emporté par l'ardeur d'une jeuneſſe ſans expérience, ne lui attirât quelques nouveaux revers, il dépêcha un brigantin pour lui défendre de s'engager dans aucune affaire avant ſa jonction. Malheureuſement le brigantin donna dans la flotte Sicilienne, qui depuis peu de jours jettoit l'allarme ſur les Côtes de Naples : Lauria, en habile homme, ſçut tirer avantage d'une priſe par elle-même de peu de conſéquence, il fit le dégât aux environs, & vint inſulter les Napolitains juſqu'au pied de leurs murailles, à deſſein d'irriter le courage du Prince de Salerne, & de l'engager au combat.

Ce ſtratagême lui réuſſit : le jeune Charles long-tems retenu par les conſeils du Légat, perdit enfin patience, & ſe mit en mer avec trente-cinq Galeres, réſolu de punir l'ennemi de ſes bravades. Lauria feignit de craindre, & prit le large juſqu'à ce que la flotte Napolitaine qui le pourſuivoit à pleines voiles, fût trop éloignée de Naples pour en être ſecourue, enſuite revira de bord, préſenta le combat, & donna ordre de s'attacher uniquement à la Capitane. Après quelques déſavantages, il reprit la ſupériorité, vint à l'abordage, & accrocha la Galere du Prince. Les plus braves Officiers de la flotte s'y étoient jettés : auſſi fut-elle défendue avec tant de vigueur, que Lauria déſeſperant de s'en rendre maître, fit deſcendre en mer des plongeurs qui la percerent de toutes parts. Le Prince de Salerne, prêt à couler à fond, fut obligé de ſe rendre au Général ennemi, qui le reçut ſur ſon bord, & obtint de lui à la premiere demande la délivrance de Beatrix ſœur de la Reine Conſtance, captive à Naples depuis la priſe de Lucera. 1284.

Quelques Galeres de Sorrento qui prirent la fuite des premieres, porterent

MARTIN IV. 1284. la nouvelle de cette défaite dans leur Ville, dont les Habitans envoyerent auſſi-tôt complimenter le vainqueur. Les Députés qui ne connoiſſoient pas le Prince de Salerne, le prirent pour Lauria, & dans cette erreur le prierent d'accepter pour préſent de la part de leur Ville quatre paniers de figues, & deux cens Médailles ou pieces d'or. » Plût à Dieu, ajouterent-ils, Mon» ſieur l'Amiral, que vous euſſiez pris » le pere comme vous avez pris le fils. Le jeune Charles au milieu de ſes malheurs, ne put s'empêcher de ſourire, en diſant: » Certes, voilà des gens bien » fidéles à leur Roi. Lauria conduiſit à Meſſine l'héritier préſomptif de la Couronne, le Comte d'Acerra, Guillaume l'Etendard, Jacques d'Aubuſſon, les Comtes de Brienne, & de Manupello, & pluſieurs autres priſonniers de marque, dont neuf au choix du Prince, furent enfermés avec lui dans le Château de Mattagriffon, & les autres diſperſés en différentes priſons.

G. Vill. cap. 93. Quelques jours après le combat, vers le milieu du mois de Juin, Charles entra avec cinquante Galeres dans le Port de Gayette, où il apprit tout à la fois

fois que ſon fils étoit vaincu & captif, & que Naples paroiſſoit prête à ſe révolter. Outré de colere, & toujours le même malgré ſes diſgraces, il ſe remit en mer, déterminé à réduire cette Ville en cendres, pour en châtier les Habitans. MARTIN IV. 1284.

Selon quelques Auteurs, la rébellion des Napolitains & la défaite de ſa flotte, plûtôt que la captivité de ſon fils aigriſſoient ſa douleur: Ils ajoutent avec auſſi peu de vraiſemblance, que lorſqu'il ſçut la priſe de ce jeune Prince il dit à ceux qui l'entouroient: Ré- » jouiſſez-vous comme moi de cette » avanture, car ce Prêtre-là nous em- » pêchoit de pouſſer la guerre avec » vigueur. *Ptol. Luc. lib. 14. cap. 11. Jord. Mſſ. Vatic. ap. Od. Rayn n. 14.*

A l'arrivée de Charles à Naples, le Légat accompagné des plus notables citoyens alla au-devant de lui, & tous implorerent ſa clemence, rejettant la faute ſur quelques brouillons ennemis de la paix. Le Roi leur pardonna ſur les inſtances du Légat, mais il en couta la vie à cent cinquante des plus mutins qui furent pendus par ſes ordres.

Tous ſes ſoins parurent tendre enſuite à la délivrance de ſon fils. Il raſſembla dans le Port de Gotrone une *Special. cap. 28. Barth. de Neoc.*

MARTIN IV. 1284. flotte de plus de cent cinquante voiles, pour la mener devant Meſſine : mais il entroit à peine dans le Phare que la Reine Conſtance lui envoya dénoncer que s'il touchoit à la Côte de Sicile, elle feroit trancher la tête au Prince de Salerne. Charles étourdi de la menace rentra dans le Port, & occupa ſon armée au ſiege de Reggio, dont les ennemis étoient maîtres. Cette expédition le retint long-tems, & ne fut pas plus heureuſe que les autres : les vivres manquerent dans ſon armée, & la ſaiſon devenant peu favorable pour réduire cette Place vigoureuſement défendue par Deponti Officier Catalan qui en étoit Gouverneur, il leva le ſiege, après avoir perdu beaucoup de monde, & attendit le retour du Printems pour ſe remettre en campagne.

cap. 79. Summ.

Collen. Summ. Fazell. hiſt. Sic. Decad. poſt. lib. 9

Quoique Charles ſe fût éloigné de la Sicile ſur les menaces de la Reine Conſtance, la vie du Prince de Salerne n'en couroit pas moins de riſque. Les Députés des Villes de la Sicile demanderent ſa tête en repréſailles de la mort de Conradin. Conſtance permit que les Etats s'aſſemblaſſent pour en déliberer, & tous les Syndics y conclurent au ſupplice du jeune Prince.

Le lendemain qui ſe trouvoit un Vendredi, la Reine Régente fit annoncer au Prince ſon priſonnier qu'il ſe diſpoſât à la mort, parce qu'il venoit d'y être condamné. Le Prince entendit prononcer ſon Arrêt ſans émotion, & déclara qu'il étoit content de mourir le jour que le Sauveur des hommes avoit choiſi pour ſon ſacrifice. Conſtance, ou touchée de cette réponſe, ou déja déterminée à borner ſa vengeance à ces premieres frayeurs, le fit aſſurer qu'en conſidération de ſa réſignation vraiement chrétienne, & par reſpect pour ce jour même conſacré par les ſouffrances de JESUS-CHRIST, elle vouloit lui conſerver la vie. En effet, elle repréſenta adroitement aux Etats qu'elle ne pouvoit prendre ſur elle en l'abſence du Roi ſon époux, l'éxécution d'un Arrêt ſi important, & par ce moyen déroba le Prince à leur reſſentiment. Cette généroſité fut une belle leçon pour le Roi Charles, & fait honneur à la mémoire de Conſtance, que l'Hiſtoire nous repréſente d'ailleurs comme une Princeſſe vertueuſe & magnanime : mais peut-être que la politique y eut beaucoup de part. Les circonſtances étoient bien différentes, MARTIN IV. 1284.

MARTIN IV. 1284. entre Conradin & le Prince de Salerne : l'un ſe trouvoit le dernier de ſa race, & l'autre avoit un pere & des fils qui pouvoient le venger, éterniſer la haine des deux maiſons, & ôter pour long-tems à celle d'Arragon l'eſpérance de s'affermir ſur le Trône de Sicile.

Pendant que Conſtance, quels que fuſſent ſes motifs, uſoit de ménagement envers ſon priſonnier, Martin IV. n'en gardoit point avec le Roi d'Arragon. Le Pontife irrité du mépris que ce Monarque & ſes ſujets faiſoient des cenſures, s'acharnoit à lui ſuſciter des ennemis. Le Cardinal Cholet avoit terminé dès la fin de l'année précédente 1283. la négociation qui étoit le but de ſa légation en France. Philippe le Hardi dans un Parlement aſſemblé aux Fêtes de Noël, accepta le Royaume d'Arragon, & le Comté de Barcelone pour Charles Comte de Valois ſon ſecond fils : enſuite celui de Valence par acte du 21. Fevrier ſuivant. Le Légat eut auſſi commiſſion de prêcher la Croiſade contre Pierre, que le Pape n'appelloit plus depuis long-tems que Pierre jadis Roi d'Arragon, & qui lui-même par raillerie ſe faiſoit nommer le Chevalier d'Arragon.

Od Rayn. 1284. n. 2. 5. Duchêſne to. 5. p. 542.

Philippe se croisa avec plusieurs Seigneurs de sa Cour, & mit sur pied une armée formidable, pour entrer au Printems en Catalogne. Une autre Croisade se publioit dans la Poüille, & la Calabre, par le Légat Gerard de Parme: mais tant d'anathêmes, tant de forces prêtes à se réunir à celles de Charles, & à combattre en sa faveur, ne diminuoient point son chagrin. Consumé de fatigues & de douleur, il alloit de Naples à Brindes presser l'armement qui s'y faisoit par ses ordres, lorsqu'une fievre violente l'arrêta à Foggia dans la Poüille les derniers jours du mois de Decembre. Se sentant près de sa fin, il remit par ses lettres du 6. de Janvier 1285. au Roi de France son neveu l'administration des Comtés de Provence, d'Anjou & du Maine, pendant la captivité de son fils unique, & mourut le lendemain sept de Janvier* dans

MARTIN IV. 1285.

Litt. Car. I. in Coll. Reg. ol. Brienne, n. 14. pag. 14.

* Quelques Auteurs placent la mort de Charles I. en 1284. & M. Petrineau des Noulis est de ce nombre, quoiqu'il date toujours suivant notre usage actuel de commencer l'année au premier de Janvier. Il se trompe visiblement; il n'est pas possible, en suivant cette date, de ranger dans leur ordre les premiers évenemens du Regne de Charles II. Aussi M. Des Noulis y a-t-il jetté beaucoup de confusion.

MARTIN IV. 1285. de grands ſentimens de pieté, & de repentir, priant Dieu de lui pardonner ſes péchés, puiſqu'il avoit entrepris la conquête de la Sicile, plus pour ſervir la ſainte Egliſe, que pour ſon profit particulier. Il étoit âgé d'environ ſoixante-cinq ans, dont il en regna dix-neuf. Son corps fut enſeveli dans la Cathédrale de Naples en préſence du Légat, & ſon cœur apporté à Paris dans l'Egliſe des grands Jacobins.

G. Vill. cap. 90. Barth. de Neoc. cap. 90. Special. cap. 29. Cron. Nang. 1284. Cron. Sueſſ. eod. ann. Cron. S. Berth. part. 4. cap. 53. Ptol. Luc. lib. 24. Collenuc. Coſtanzo. Coſto. Riccius. Summ. DuTillet. Sainte Marthe.

De quatre fils qu'il eut de ſon premier mariage avec Beatrix de Provence, il ne lui reſtoit que Charles Prince de Salerne, alors priſonnier. Il en eut auſſi pluſieurs filles, dont les ſeules qui ſoient connuës diſtinctement dans l'Hiſtoire, furent Beatrix épouſe de Philippe de Courtenay, Empereur Titulaire de Conſtantinople, Blanche mariée à Robert III. Comte de Flandres, & Iſabelle nommée dans le Teſtament de la Reine Beatrix.

Sa ſeconde femme Marguerite de Bourgogne ne lui donna point d'enfans, & peu après ſon veuvage ſe retira à Tonnerre, où elle mourut ſaintement le 24. de Septembre 1308. dans un Hôpital qu'elle y avoit fon-

Theſ. anecd. to. 1. p. 1262.

Charles eut des vertus & des vices : il fut continent, ſobre, actif & courageux, liberal, ſplendide, franc, quoique diſcret, grave dans ſon maintien & dans ſes diſcours, amateur & protecteur des Lettres : toutes qualités bien deſirables dans un Prince, & qui lui euſſent mérité à juſte titre le ſurnom de Grand que l'Hiſtoire lui donne, ſi elles n'avoient été obſcurcies par l'ambition d'acquerir & de dominer, par la colere, par un penchant inſurmontable à la vengeance, & par une ſévérité exceſſive, qui dégenera en cruauté. MARTIN IV. 1285.

Plus habile dans la Guerre que dans la Paix, il ſçut conquerir & ne ſçut point regner. Pour s'attacher ſes Généraux & ſes Soldats, il leur accorda tout, les bienfaits, la licence, l'impunité, & ne fit rien pour gagner le cœur de ſes Peuples. Trop perſuadé de ſa puiſſance, & enyvré de ſa proſpérité, il ſe crut invincible juſqu'après ſes défaites, & à l'abri des retours de la fortune au milieu même de ſes diſgraces. Incapable de ſe déterminer dans les circonſtances difficiles, & ſuſceptible des bons comme des mauvais conſeils, il dut toujours à ſa docilité

MARTIN IV. 1285. ſes ſuccès & ſes revers. Souple à la volonté des Papes, lorſqu'il eſperoit tirer quelques avantages de ſa condeſcendance, il fit peu de cas de leurs avis, quand il les trouva contraires à ſon penchant & à ſes vuës.

Ce Prince ignoroit l'uſage de cette Politique ſi neceſſaire au Gouvernement des Etats, qui ſçait par des voyes douces & inſinuantes aſſûrer à un Souverain l'amour & l'obéiſſance de ſes Peuples, pénétrer les deſſeins de ſes Ennemis & les déconcerter, tirer parti du mérite & des talens de ſes Sujets, pour s'en faire un appui dans les proſpérités ou dans les malheurs de l'état : ſous ſon regne preſque tout ſe fit par violence & à la pointe de l'épée, le reſte fut l'ouvrage du caprice. Livré ſans réſerve aux François qui l'entouroient, il en fit ſes Généraux & ſes Miniſtres, la plûpart gens incapables de remplir les poſtes qu'il leur confioit, tandis qu'il négligeoit le mérite dans ſes nouveaux Sujets : tels, par exemple, que Procide & Lauria, les deux plus grands hommes de leur tems, qui devinrent ſes Ennemis, & employerent à ſa perte des talens qu'ils pouvoient conſacrer

à

à ſa gloire. Rien ne nuiſit tant à ſa réputationque la mort du jeune Conradin : elle a terni l'éclat de ſes victoires, elle a ſoulevé ſon Siécle, & a ſi fort deshonoré ſon nom chez la Poſtérité, que perſonne n'ignore la honte de ſon action, tandis que peu de gens connoiſſent les beaux traits de ſa vie. MARTIN IV. 1285.

CHARLES SECOND, DIT LE BOITEUX.

Surnommé LE SAGE.

Rois de Sicile de la Maiſon d'Arragon. { PIERRE I. JACQUES I. FRIDERIC II.

MARTIN IV. 1285. CHARLES I. avoit peu de jours avant ſa mort autoriſé par de ſecondes Lettres Patentes le Pape Martin IV. à achever la réformation du Gouvernement ; & ſous le bon plaiſir du Pontife, il nomma par ſon Teſtament le Comte d'Artois ſon neveu, Regent du Royaume. Le Pape par une Bulle du ſeize de Fevrier confirma la Régence au Comte d'Artois, lui donna pour Adjoint le Légat Gérard de Parme, avec cette clauſe, qu'ils agiroient en commun & de concert, que l'un ne feroit rien ſans le conſentement de l'autre, & qu'on pourroit appeller d'eux au Saint Siege.

Bulla ap. Od. Rayn. 1285. n. 3. 6. Special. lib. 1. cap. 29.

Collenuc. Coſtanzo. Sans ces ſages précautions du feu Roi, le Royaume eût été expoſé à un danger extrême. La Reine Marie de Hongrie épouſe de Charles II. reſtoit ſeule à Naples, ſans autre appui que

Charles ſon fils aîné, depuis ſurnommé Martel, alors âgé d'environ douze ans : l'Abruzze, la Poüille & la Calabre, mal aſſurées dans leur fidelité, menaçoient d'un ſoulevement prochain : & la Flotte qui s'équipoit à Brindes, diſperſée au moment de la mort du Roi, ne pouvoit plus arrêter les progrès de Roger de Lauria, déja maître de Cotrone & de Catanzaro. MARTIN IV. 1285.

Le Pape mourut le vingt-huit de Mars occupé de mille ſoins, pour ſecourir la Reine Marie, & garantir les Etats de l'Egliſe expoſés à l'uſurpation, & laiſſa l'execution de ſes projets à Honorius IV. ſon ſucceſſeur, qui, quoique né Romain, épouſa avec le même zéle les interêts de la Maiſon d'Anjou. *Odor. Rayn. n.* 12. HONORIUS IV.

L'Angleterre & la France travaillerent auſſi par des voyes différentes en faveur de Charles. Edouard I. ſenſible au malheur de ce Prince, envoya exprès deux Freres Prêcheurs en Sicile le viſiter & le conſoler dans ſa priſon ; il députa en même-tems Othon de Grandſon, en qualité de ſon Ambaſſadeur à Rome, dans la vûe d'engager le nouveau Pape à favoriſer ſes deſſeins pour parvenir à une pacifica- *Act. pub. Angl. to. 2 p.* 264. 296. 298

HON. IV. 1285. tion générale. Les eſprits n'y étoient pas encore diſpoſés. Philippe le Hardi réſolu de mettre ſur le Trône d'Arragon le Comte de Valois ſon fils, parut le 20. de Juin avec une Armée puiſſante ſur les frontieres de Catalogne, pendant que ſa Flotte en allarmoit les Côtes. Il étoit accompagné de ſon fils aîné Philippe Roi de Navarre, du Comte de Valois, qui prenoit déja la qualité de Roi, du Légat Jean Cholet, & conduit par Jacques I. Roi de Majorque, ennemi déclaré de Pierre, Roi d'Arragon, ſon frere. Il faut expliquer la cauſe de leur haine, parce qu'il ſe préſentera plus d'une occaſion d'en parler, & qu'elle intereſſa dans la ſuite la ſeconde Maiſon d'Anjou.

Geſta Comit. Ducheſne Th. Anecd. to. 1. pag. 1272. 1278.

Jacques I. Roi d'Arragon ſurnommé le Conquerant, pere de ces deux Princes, régla, comme nous l'avons vû, ſa ſucceſſion en l'année 1264. & donna à Jacques ſon ſecond fils le Royaume de Majorque & de Minorque, avec les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, pour les poſſeder lui & ſa poſtérité, en pleine ſouveraineté, & ſans relever de la Couronne d'Arragon; ce qui fut confirmé par

Pierre ſon fils aîné, déſigné ſon ſucceſſeur dans ſes autres Etats. HON. IV. 1285.

Jacques le Conquerant par ſon Teſtament du 7. de Septembre 1272. ratifia ce partage, avec la clauſe expreſſe de reverſion à l'un ou à l'autre de ſes fils, au cas que l'un des deux vînt à déceder ſans enfans mâles nés en légitime mariage ; excluant leurs filles de l'hérédité paternelle, & ne les appanageant que d'une certaine ſomme d'argent. Au défaut de la poſtérité maſculine des deux freres, Pierre & Jacques, le Teſtateur par un Fideicommis graduel, le droit lineal & de primogeniture gardé, appelloit à ſa ſucceſſion les fils de ſes filles, Yoland l'aînée Reine de Caſtille, Conſtance la ſeconde, & Eliſabeth la troiſiéme, premiere femme de Philippe le Hardi. *Teſtam. Jacob I. in cod. mſſ. Bib. Reg. n. 10317. pag. 27.*

Nonobſtant ces diſpoſitions préciſes, à peine Pierre ſe vit-il ſur le Trône d'Arragon, par la mort de ſon pere, qu'il exigea de ſon frere la foi & hommage. Jacques trop foible pour réſiſter y conſentit, & il en fut dreſſé un Acte en forme de Tranſaction le 20. de Fevrier 1277. Malgré cette condeſcendance, Pierre le dépoüilla de *Dipl. ibid. pag. 88.*

HON. IV. ſes Etats, & les garda juſqu'à ſa mort.
1285. C'étoit le ſujet de querelle qui diviſoit les deux freres.

Geſta Comit. cap. 28. Special. lib. 2. cap. 2. 3. 4. Ducheſne p. 544. Mariana lib. 14. cap. 9.

L'Armée de Terre du Roi de France compoſée de Croiſés, ſe décria plus dans ſon expédition en Catalogne par ſes brigandages & ſes impietés, qu'elle ne ſe ſignala par ſes exploits. Elle prit ſeulement en Rouſſillon Perpignan & Elna, & alla enſuite aſſieger Gironne, à la faveur de la priſe de Roſes, dont la Flotte s'empara ſans réſiſtance. Pendant le Siege qui dura juſqu'au ſept de Septembre, & qui devint très-meurtrier, les piqueures venimeuſes d'une eſpece de mouches firent périr un grand nombre de Chevaux : le Camp en fut infecté, & cette mauvaiſe odeur, jointe à celle des Cadavres, cauſa des maladies qui emporterent pluſieurs Seigneurs, & la meilleure partie des Troupes ; ce que les Catalans regarderent comme une punition divine. Pour ſurcroît de diſgrace, Roger de Lauria, cet habile Amiral, prit ou brûla dans le Port de Roſes la plûpart des Vaiſſeaux François, dont il ne ſe ſauva qu'une très-petite partie.

Philippe depuis cette perte ne pen-

ſa plus qu'à retourner en France, avec les débris d'une Armée languiſſante : en chemin il tomba malade, & mourut le 27. de Septembre à Perpignan. HON. IV. 1285.

Tout ce que ce Monarque venoit de conquerir rentra auſſi-tôt ſous l'obéiſſance du Roi d'Arragon, qui ne put tirer avantage des diſgraces de ſon Ennemi ; il avoit été bleſſé d'un coup de lance au viſage dans une action qui ſe paſſa entre Roſe & Gironne, & de cette bleſſure négligée il mourut à Villefranche le neuf de Novembre, réconcilié à l'Egliſe par l'Archevêque de Taragonne. Il laiſſa quatre fils, Alfonſe, Jacques, Frideric & Pierre, & deux filles, Eliſabeth & Yoland. Par ſon Teſtament du trois Juin 1282. il inſtitua l'aîné ſon heritier univerſel aux Royaumes d'Arragon & de Valence, & aux Comtés de Barcelone, avec ſubſtitution, dans le cas où elle devoit avoir lieu, en faveur des cadets, ſuivant l'ordre de la naiſſance : il ne fit aucune mention du Royaume de Sicile, déja deſtiné à Jacques ſon puiſné par une diſpoſition particuliere, approuvée vraiſemblablement par Alfonſe, qui le vit ſans ſe plaindre monter ſur le Trône après la mort de ſon pere.

Teſtam. Petr. Arrag. in Cod. mſſ. ſup. cit. pag. 306.

HON. IV. 1285. Pierre de retour en Arragon avoit mandé à Jacques ſon fils, chargé de la défenſe des Siciliens, de faire tranſferer en Catalogne le nouveau Souverain de Naples *. L'Infant differa l'execution de ces ordres ſous différens prétextes, de crainte que l'illuſtre priſonnier ne lui échapât dans le voyage par quelque avanture imprévûë : enfin forcé de céder aux commandemens réïterés du Roi ſon pere, il alla voir le Monarque captif, lui fit part de la néceſſité où il ſe trouvoit de l'envoyer en Catalogne, & lui de-

Barth. de Neoc. cap. 99. 100.

Bull. Hon. IV. in Act. publ. Angl. to. 2. p. 358.

* Le ſentiment preſque general des Hiſtoriens eſt que Charles II. fut tranſporté de Sicile en Catalogne du vivant de Pierre III. Roi d'Arragon qui l'y conduiſit lui-même, ou à qui on l'envoya peu de tems après qu'il eut quitté la Sicile pour aller défendre ſes Etats d'Eſpagne. Voici cependant des preuves du contraire. Premierement le témoignage de Barthelemi de Neocaſtro Auteur contemporain réſident alors en Sicile, & employé à quelques négociations à la Cour de Rome. 2. Une lettre d'Edouard à Charles II. rapportée par Rymers dans ſa Collection des Actes publics d'Angleterre. 3. Le Traité que ce Prince conclut en ſa priſon avec D. Jacques, inſeré preſque entier dans une Bulle d'Honorius IV. rapportée par Odoric Raynaud & par Rymers dans la même Collection.

manda à quel prix il voudroit racheter HON. IV. 1285.
ſa liberté.

Ils entrerent en négociation, & comme on obtient toujours des conditions avantageuſes de quiconque cherche à rompre ſes fers, ils furent bien-tôt d'accord ſur un projet de traité, qu'on eſperoit faire ratifier par le Roi Pierre, à l'arrivée de Charles auprès de ce Monarque.

»Le Prince de Salerne promit de re»noncer à tous ſes droits ſur la Sicile, »& ſur les Iſles adjacentes, de donner »Blanche ſa fille aînée en mariage à »Dom Jacques, & Charles ſon fils aî»né à Yoland d'Arragon ſa ſœur: »qu'une autre de ſes filles épouſeroit »Frideric d'Arragon frere de Jacques, »& auroit en dot la Principauté de Ta»rente & le Comté du Mont ſaint An»ge. Pour ſûreté de ſa parole, il s'en»gagea à remettre ſes fils, & certain »nombre de Seigneurs, avec une ſom»me d'argent entre les mains du Roi »Pierre, qui les retiendroit comme »ôtages pendant deux années, promet»tant dans cet eſpace de tems de four»nir les ratifications du Saint-Siege & »du Roi de France, ſinon de rentrer »en priſon. Ces articles dreſſés, les

HON.IV. deux Princes les ſignerent, & s'obli-
1285. gerent par ſerment à leur execution.

D. Jacques remit enſuite le Roi captif entre les mains de Raymond Alamanni, Simon de Laure & Guillaume Deſponti Seigneurs Catalans, avec injonction de combattre juſqu'à la derniere extrêmité, s'ils étoient attaqués dans la traverſée par des Vaiſſeaux Ennemis ; mais ſi leur valeur devenoit inutile, & cédoit à la ſupériorité du nombre, de faire trancher la tête au Prince, & de jetter le corps à la Mer, afin que ſes Sujets ne puſſent ſe vanter de l'avoir enlevé de vive force aux Arragonois : commandement barbare, mais qui n'étoit peut-être qu'un trait de politique de Jacques, perſuadé que le bruit de cet ordre cruel répandu ſourdement, intimideroit Charles, & empêcheroit les Napolitains de penſer à la délivrance de leur Souverain. Ce Prince s'embarqua à Palerme, & arriva ſans obſtacle à Barcelone, après la mort du Roi Pierre. Alfonſe ſon fils approuva le Traité conclu en Sicile : il n'en fut pas de même à la Cour de Rome. Le Pape l'année ſuivante le caſſa comme injurieux à l'Egliſe Romai-

Bull. Honor. in Act. pub. Angl. to.

ne. Ainſi il fallut recourir à de nouvelles négociations ; celle-ci fut neanmoins la baſe de toutes les autres. HON. IV. 1285. *2. p. 358. & ap. Od. Rayn. 1287. n. 4.*

Pendant la guerre de Catalogne, pluſieurs des Rebelles dans le Royaume de Naples quitterent le parti du Roi d'Arragon, & retournerent à celui de leur premier Maître. Honorius les fit abſoudre des cenſures par ſon Légat, & pour ramener entierement les peuples, mit la derniere main au grand ouvrage de la réformation commencée par ſon Prédéceſſeur. Il publia à Tivoli le 27. de Septembre une Conſtitution qui retranchoit les abus introduits dans le Gouvernement ſous les Regnes précédens, particulierement ſous celui de Charles I. & lui donna tout le poids, & tous les caracteres d'une loi qui devoit être inviolable à l'avenir. La plûpart des articles ne firent que confirmer les derniers Capitulaires du feu Roi, & ceux du Prince de Salerne, en qualité de Vicaire, qui tendoient au même but : par les autres, il pourvut au ſoulagement des Peuples ſur différens ſujets de plaintes portées directement au Saint Siege, depuis que Martin IV. eut été chargé de cette affaire : il or- *Dipl. Honor. ap. Od. Rayn. 1285. n. 28.* *Conſtit. ibid.*

Hon.IV. donna que le Roi n'exigeroit de ſes
1285. Sujets aucun tribut que dans quatre circonſtances particulieres, pour leſquelles il fixa la ſomme qui devoit être impoſée ſur le Royaume entier, c'eſt-à-dire, ſur les deux Siciles : 50000 mille onces d'or, lorſqu'il auroit une longue guerre à ſoutenir contre quelques Puiſſances étrangeres, ou contre ſes propres Sujets révoltés : pareille ſomme pour ſa rançon, s'il arrivoit qu'il fût priſonnier de ſes Ennemis : 12000. livres lorſqu'on armeroit Chevalier le Roi lui-même, ſes fils ou quelqu'un de ſes proches parens : & 15000. livres pour le mariage des Princeſſes du ſang Royal ; avec cette reſtriction, qu'en cas de concurrence de ces ſubſides extraordinaires, on ne pourroit en lever qu'un par chaque année. Afin de mettre le Roi en état de ſoutenir ſes dépenſes ordinaires, ſans recourir à des Impoſitions, il déclara que ſon intention étoit qu'on n'alienât aucun Domaine de la Couronne, ou du moins qu'à cet égard on agît avec plus de réſerve. Ce reglement remettoit les Peuples à peu près dans les mêmes franchiſes dont ils jouiſſoient ſous Guillaume II. Ils avoient

encore de moins à payer les frais du Couronnement du Roi : & la taxe pour ſa rançon n'avoit rapport qu'à la circonſtance préſente. Il rétablit la liberté des Mariages, & recommanda particulierement aux Rois de ſe rendre acceſſibles, de faire en ſorte que les plaintes des malheureux puſſent aiſément parvenir juſqu'à eux, & en cas que ce reglement ſouffrît quelque atteinte, il permit à toutes perſonnes léſées de ſe pourvoir au Saint Siege, pour obtenir du ſoulagement. HON. IV. 1285.

Le Pape envoya ſa Conſtitution au Comte d'Artois & au Légat, Régens du Royaume, avec ordre de la rendre publique dans toutes les Provinces en deça du Phare, & de tenir la main à ſon execution : déclarant les Siciliens exclus du Benefice de cette Loi, s'ils ne ſecouoient au plûtôt le joug des Princes Arragonois, pour rentrer ſous l'obéiſſance de la Maiſon d'Anjou. Elle fut en effet promulguée & executée par bienſéance ſous la Régence du Comte d'Artois & du Légat, mais ſans jamais avoir eu force de Loi. Charles II. après ſa délivrance & ſes Succeſſeurs s'en releverent avec plus ou moins de ménagement

Epiſt. Honor. ap. Od. Rayn. n. 53. 62.

Hon. IV. ſuivant les circonſtances, comme d'u-
1285. ne entrepriſe d'Honorius ſur la puiſſance Souveraine, par un abus marqué de l'autorité précaire que lui confioient les Lettres Patentes de Charles I.

1286. Les Siciliens s'embaraſſerent peu de
Barth. de Neoc. cap. 102. participer aux avantages que Rome cherchoit à leur procurer : ils reſterent attachés à Jacques d'Arragon, déclaré héritier légitime du Royaume dès le vivant du Roi ſon pere. Ce Prince ſe fit couronner à Palerme le deux de Fevrier 1286. dans l'aſſemblée générale des Grands du Pays, & des Syndics des principales Villes.
Od. Rayn. 1286. n. 6. 8. Honorius l'avoit déja dénoncé excommunié avec la Reine Conſtance ſa mere, comme perpetuant l'un & l'autre la révolte de la Sicile, leur enjoignant d'en ſortir avant l'Aſcenſion ſuivante : il renouvella les Cenſures le trois de Mai, aux premieres nouvelles de ſon Couronnement, déclara la cérémonie nulle, & cita devant lui les Evêques de Cefalu en Sicile, & de Nicaſtro en Calabre, qui l'avoient ſacré.

cap. 105. 106. Jacques touché en apparence de ces anathêmes, envoya au Pape Giſſlebert du Châtelet, & l'Hiſtorien Bar-

thelemi de Neocaſtro ſes Ambaſſadeurs, pour lui prêter obéiſſance, & pour ſolliciter le pardon des Siciliens; mais l'éloquence de ces Miniſtres, loin d'adoucir la Cour de Rome, y fut ſuſpecte de peu de ſincerité : ils s'en retournerent ſans avoir obtenu aucune de leurs demandes. HON. IV. 1286.

Cependant on travailloit toujours à la paix, & c'étoit le Roi d'Angleterre qui ſe donnoit tous les mouvemens pour y parvenir. Edouard, indépendamment de ſon eſtime particuliere pour Charles II. ſon parent, fut attendri à la lecture des Lettres touchantes de Louis & de Raymond Berenger fils de Charles, & de celles des plus grands Seigneurs des Comtés de Provence & de Forcalquier, qui de concert le prioient avec inſtance de procurer la liberté de ce Prince. Il prit occaſion d'un voyage en France pour négocier lui-même, & obtint des Rois de France & d'Arragon leurs pleins pouvoirs, à l'effet de conclure une Tréve, ce qui ſervoit d'acheminement à la Paix des Couronnes de Naples & de Sicile. Edouard fit part de cette heureuſe nouvelle aux jeunes Princes Angevins, & aux Barons *Act. pub. Angl to. 2. p. 315. 317. 318 319. 324. 326.*

HON. IV. de Provence, les flatta de jouir bien-
1286. tôt, les uns des embraſſades de leur Pere, les autres de la vûë de leur Souverain, & loua leur amour & leur fidélité.

Act. pub. On arrêta le 8. d'Août les condi-
pag. 332. 334. 335. 340. 341 tions de la Tréve, où l'on comprit le Roi de Majorque. Elle ne devoit durer que juſqu'à la ſaint Michel de l'année ſuivante, & dans cet intervale le Roi d'Angleterre diſpoſa la Cour de Rome & les Puiſſances intereſſées à la convertir en une Paix ſolide. Honorius à ſa priere lui envoya les Archevêques de Ravenne & de Mon-
Bulla Honor. ap. Od. Rayn. 1286. n. 13. treal, pour l'aider de leurs conſeils : mais il ne leur donna aucun pouvoir d'entrer dans les négociations, parce qu'il les regardoit comme un ouvrage que les divers interêts des Princes rendoient extrêmement difficile, & qu'il ne vouloit rien précipiter. Il leur re-
n. 14. mit ſeulement des inſtructions, ſuivant leſquelles il leur étoit permis dans certains cas de conſentir au Traité, dans d'autres de s'y refuſer, ſans neanmoins rompre les Conférences.

Cette Paix à la vérité rencontroit de puiſſans obſtacles : preſque toutes les Couronnes de l'Europe avoient à

y faire décider ſur des prétentions ſi oppoſées & ſi confonduës, qu'il ne paroiſſoit pas poſſible de les arranger. Il falloit regler des différends particuliers entre la France & la Caſtille, concilier cette premiere Couronne avec celle d'Arragon, à la ſatisfaction du Roi de Majorque & du Comte de Valois, dont elle appuyoit les droits; obtenir la liberté du Roi de Naples, terminer ſon démêlé avec Jacques d'Arragon au ſujet de la Sicile, & tranſiger ſur tous ces articles avec aſſez de précautions, pour ne pas mécontenter la Cour de Rome. HON. IV. 1286.

Edouard ne ſe rebuta point à la vuë de ces difficultés preſque inſurmontables. Dans l'eſperance d'abréger les négociations, il fit conſentir Alfonſe à une entrevuë, & ils ſe trouverent enſemble à Oleron en Bearn le premier de May 1287. mais ils ne purent parvenir qu'à arrêter quelques Préliminaires à des conditions très-dures pour Charles, que les Actes nomment toujours Prince de Salerne *. 1287.

* Il eſt bon de remarquer ici que les Hiſtoriens ne font mention que de quatre Traitez entre Charles II. & les Princes de la Maiſon

HON. IV. 1287. *Tract. in Act. pub. f. 346.*

»Ils portoient qu'avant ſa délivran-
»ce on prolongeroit d'un an entre la
»France & l'Arragon la Tréve, qui de-
»voit expirer à la fin du mois de Sep-
»tembre, & que le Prince mis en li-
»berté profiteroit de cette prorogation
»pour en renouer encore une autre de
»trois années entre lui Charles, l'Egli-
»ſe Romaine, le Roi de France, le
»Comte de Valois & leurs Vaſſaux
»d'une part : & Alfonſe, Jacques ſon
»frere, & leurs Sujets de l'autre : que
»dans ce dernier eſpace de tems, il
»procureroit une Paix ſolide, ſinon
»qu'il ſe remettroit en priſon avant

d'Arragon, la plûpart même n'en comptent que trois : & il paroît qu'ils n'en ont vû aucun, à en juger par la confuſion qu'ils en font. Il y en a ſix très-diſtincts, le premier paſſé en 1285. Charles étant encore priſonnier en Sicile, comme je l'ai obſervé. Le deuxiéme à Oleron en 1287. Le troiſiéme à Chamfranc en 1288. Le quatriéme à Brignoles en 1291. on trouve ces trois derniers dans la Collection des Actes publics d'Angleterre. Le cinquiéme à Jonquieres en 1294. inſeré dans la Bulle de confirmation de Clement V. rapportée par Odoric Raynaud. Le ſixiéme & dernier à Caſtronovo en Sicile en 1302. Specialis, Jean Villani, & le même Odoric Raynaud en ont donné l'extrait ſans aucune difference dans les conditions principales.

»l'expiration de la ſeconde Tréve, ou »du moins dans les trois ans de la ſui- »vante. HON. IV. 1287.

»Que pour plus de ſûreté, ce Prin- »ce avant que de recouvrer ſa liberté, »donneroit à Alfonſe en ôtage ſes trois »fils puînés avec les aînés de 30. Ba- »rons & principaux Habitans des Vil- »les de Provence, au choix d'Alfonſe; »& au défaut de leurs fils, les Barons »eux-mêmes, ou leurs plus proches pa- »rens.

»Qu'il promettroit avec ſerment au »nom des Gouverneurs des Places de »la Provence, que ſi la paix ne ſe fai- »ſoit pas, & qu'alors au mépris de ſa »foi il refusât de retourner en priſon, »ces Gouverneurs reconnoîtroient Al- »fonſe pour leur Souverain, & que la »Provence lui demeureroit dévoluë à »perpetuité; à l'effet de quoi les Vil- »les pour les Communautés & les Ba- »rons en leurs noms, s'engageroient »par Actes publics à lui prêter obéiſ- »ſance, & que Charles auſſi par Acte »public les diſpenſeroit du ſerment de »fidélité. Qu'il conſigneroit en outre »à Alfonſe 50000. marcs d'argent, »30000. comptans, & le reſte en aſſu- »rances de la part du Roi d'Angleterre.

Hon. IV. 1287. »Que dans dix mois à compter du »jour qu'il ſeroit en liberté, il livreroit »ſon fils aîné en échange de ſon quatrié»me fils : faute dequoi Alfonſe devien»droit maître de la perſonne des trois »puînés, ſauf la vie & les membres, & »des 50000. marcs d'argent. Que dans »trois mois à compter du même jour, il »remettroit encore en ôtage trente au»tres aînés des Barons ou principaux Ha»bitans des Villes de Provence, ce der»nier article juſqu'à ſon éxécution reſ»tant ſous la garantie du Roi d'Angle»terre.

»Que Charles dans l'année de ſa dé»livrance feroit enſorte que l'Egliſe Ro»maine ratifiât le traité, ou qu'il ob»tiendroit d'elle des aſſurances de ne dé»clarer la guerre, ni à Alfonſe ni à Jac»ques ſon frere, & d'autres du Roi de »France & du Comte de Valois de »n'exercer contre eux aucune hoſtilité : »qu'au défaut de la ratification ou des »aſſurances, Charles perdroit les 50000. »marcs. Qu'enfin il jureroit l'obſerva»tion de ces différens articles.

»Alfonſe de ſa part s'engagea auſſi »ſous la garantie d'Edouard à rendre les »ôtages, & l'argent en cas d'éxécution »litterale des conventions.

La Tréve entre la France & l'Ar- HON. IV.
;on fut prorogée pour un an, & c'é- 1287.
t ce qui ſouffroit le moins de diffi- *Act. pub.*
lté : mais la Sicile en particulier *p.* 352.
ıyant point encore été l'objet des né- *Barth.*
›ciations, le Comte d'Artois profita *de Neoc.*
jour même qu'on paſſa le traité, d'une *cap.* 98.
:caſion qu'il crut favorable pour y
orter la guerre. Quelques mois au-
aravant deux Freres Prêcheurs abor-
erent en Sicile, munis de lettres Apoſ-
oliques qui donnoient pouvoir à Guil-
aume Abbé de Sainte Marie de Ma-
ıiace d'accorder le pardon, & d'ab-
ſoudre des cenſures tous ceux qui re-
tourneroient à l'obéiſſance du S. Siege,
& ils remirent les Bulles à l'Abbé qui
ſe fit bien-tôt dans Randazzo un aſſés
grand nombre de créatures.

Le Roi Jacques informé de cette nouvelle Miſſion, s'aſſura des Freres Prêcheurs cachés à Meſſine dans un Couvent de Religieuſes. La crainte des châtimens les força à reveler le complot, & le Roi par conſideration de leur caractere, les ayant fait embarquer pour retourner à Naples, ils jurerent ſur leur Robe qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à réconcilier ce Prince avec l'Egliſe Romaine. L'Abbé in-

HON. IV. 1287. timidé s'enfuit à Palerme ; il y fut arrêté, & envoyé priſonnier au Château de Malthe. On punit de differentes peines quelques-uns de leurs proſélites.

cap. 110. Les Freres Prêcheurs arrivés à Naples, & hors de danger oublierent leur ſerment. Ils allerent trouver le Pape, pour l'entretenir du ſuccès de leur meſſage, lui repréſenterent que quoiqu'il ne leur eût point été entierement favorable, ils avoient diſpoſé les eſprits à retourner à ſon obéiſſance, pour ainſi dire au premier ſignal : & ſe firent forts de convertir les vallées de Noto, de Demona, & de Mazara, c'eſt-à-dire, toute la Sicile, s'il vouloit faire appuyer leurs Prédications de quelques troupes. Le Pontife incrédule & peu touché de leur relation, répondit que les Siciliens s'endurciſſoient dans le crime, qu'il n'étoit plus au pouvoir des hommes de leur changer le cœur, & les congedia en les exhortant à prier Dieu pour leur converſion.

Barth. de Neoc. c. 110. *Special. c.* 10. 11. *G. Vill. lib.* 7. *cap.* 116. Ce fut à quoi ces Miſſionnaires penſerent le moins : De retour à Naples, ils s'introduiſirent chez les Régens à qui ils tinrent les mêmes diſcours qu'à Honorius, mais avec plus d'applaudiſſement. On gouta le projet, & on ré-

ıt de s'emparer le premier de Mai HON.IV.
gouſte, petite Ville Maritime de la 1287.
llée de Noto, lorſque le plus grand
nbre des Habitans en ſeroient ſortis,
ır aller à une foire célebre qui ce
r-là, ſe tenoit tous les ans à Leon-
. Raynaud d'Avelle Chevalier Na-
itain, brave, & expérimenté, fut
ırgé de cette expédition, & pour
ſquer l'entrepriſe on arma dans le
rt de Brindes les Galeres qu'il de-
it commander. Le jour marqué d'A-
le s'empara ſans peine d'Agouſte dé-
urvû d'Habitans, de garniſon, &
munitions, & il s'y fortifia en dili-
ıce, en attendant le reſte de l'armée
ète à le ſuivre. Le Roi Jacques qui
ɔit à Meſſine, ſurpris d'une invaſion
ubite, raſſembla des troupes de tous
tés, & donna ordre à Roger de Lau-
nouvellement arrivé de Catalogne,
ſe mettre en mer avec ce qu'il trou-
roit de Galeres en état de combat-
. Ces ordres éxécutés promptement,
Roi vint par terre aſſieger Agouſte,
Lauria reſſerra la Ville du côté de la
er. La Garniſon ſe défendit juſqu'à
xtremité, ſe flattant toujours que la
ɔtte viendroit à ſon ſecours. Lorſque
ſ vivres furent conſumés, d'Avelle

Hon.IV. ordonna de tuer les chevaux, mais l'eau
1287. manquant dans les citernes, la ſoif fit ce que la faim n'avoit pû faire, & l'obligea de ſe rendre.

Juillet. L'habile Lauria avoit empêché par une diverſion néceſſaire que la Place ne reçût du ſecours. Pendant le ſiege, il raſſembla dans tous les Ports de Sicile pluſieurs Galeres, qui rendirent ſa flotte aſſez conſiderable pour fournir à la fois à deux entrepriſes. Il en laiſſa une partie devant Agouſte, avec le reſte alla ravager les Iſles de Procide, & d'Iſchia & s'avança dans le Golphe de Naples. Le jeune Charles Martel, le Comte d'Artois, Guy de Montfort, depuis long-tems réconcilié à l'Egliſe Romaine, & beaucoup d'autres Chevaliers s'embarquerent pleins de confiance ſur ſoixante-dix Vaiſſeaux tous prêts à mettre à la voile pour faire lever le ſiege d'Agouſte, & allerent à la rencontre de l'ennemi, dont la flotte compoſée ſeulement de quarante bâtimens leur parut mépriſable. Le combat ſe donna à la hauteur de Sorrento, & la victoire long-tems diſputée ſe déclara enfin pour Lauria qu'elle n'avoit point encore abandonné. Il prit quarante Navires, & fit beaucoup de priſonniers:

nniers. Naples ébranlée par cette HON. IV.
rte eût peut-être ſubi le joug du 1287.
inqueur, ſi cet Amiral tenté, dit-on,
r une groſſe ſomme qu'on lui offrit
ût accordé à l'ennemi une Tréve
qu'à la S. Michel de l'année ſuivan-
, jour auquel devoit expirer celle
on venoit de renouveller entre la
ince & l'Arragon : condeſcendance
ereſſée qui fut une tache à la ré-
ation de Lauria. On n'obſerva pas
deux Tréves avec beaucoup de fi-
ité : Alfonſe continua ſes hoſtilités *Act pub.*
les terres du Roi de Majorque, & *p.* 357.
Roi Jacques ne parut pas plus ſcru-
eux. Cependant la détention de
arles continuoit, & tout s'oppoſoit
éxécution des articles Préliminaires.
Cardinaux qui gouvernoient le S.
ge vacant par la mort d'Honorius
arrivée le 3. Avril, déſapprouverent *pag.* 358.
Traité d'Oleron, dont ils n'eurent 365.
noiſſance que lorſqu'on leur en de-
ıda la ratification.
.e Cardinal Jerôme d'Aſcoli l'un 1288.
ıtre-eux élu après plus de dix mois
'acance ſous le nom de Nicolas IV. NIC. IV.
ımença ſon Pontificat par des re-
ches à Edouard d'avoir donné les
ns à ce Traité. Il lui déclara qu'il ne

Nic. IV. 1288. pouvoit conſentir à la liberté de Charles aux conditions qu'on exigeoit de lui, toutes trop dures, de pernicieux & d'abominable exemple aux fidéles, & la plûpart impoſſibles. Il ſe plaignit qu'il ne les eût point communiquées aux Cardinaux, & l'exhorta à procurer la délivrance de Charles, de maniere que l'honneur du S. Siege, & celui de ce Prince ne ſe trouvaſſent point en compromis. Il blâma auſſi les Archevêques de Ravenne & de Montreal ſes Nonces à la Cour d'Edouard, d'avoir laiſſé par leur ſilence le Sacré College trop long-tems dans l'ignorance ſur cette affaire, & leur ordonna d'aller trouver Alfonſe pour appuyer de vive voix ce qu'il mandoit à ce Prince par une lettre particuliere. Il lui rappelloit en peu de mots tous les griefs de la Cour de Rome contre le Roi ſon pere, les Siciliens, la Reine Conſtance, & Dom Jacques d'Arragon, lui reprochoit l'injuſte détention de Charles, lui enjoignoit de lui ouvrir les priſons ſans délais, avec défenſes de donner à Dom Jacques ni aux ſiens aucun ſecours ou conſeil, & le citoit ſous peine de cenſures à comparoître devant lui ſix mois après la réception de ſa lettre.

Epiſt. Nic. IV. ibid. & ap. Od. Rayn. 1288. n. 12.

L'oppoſition du S. Siege au Traité étoit pas le ſeul obſtacle qui en re- doit l'effet : il s'en rencontroit d'au- s qui rouloient ſur la remiſe de Ray- ond Berenger, quatriéme fils de Char- , ſur celle des ſoixante ôtages , ſur erment qu'Alfonſe exigeoit des Syn- s & Communautés des Villes de ovence, & ſur les 30000. marcs d'ar- nt que Charles n'étoit pas en état délivrer en totalité avant que de ir de priſon. Dix-ſept mois entiers coulerent à chercher des expédiens , l fallut en venir à une nouvelle en- rûe d'Edouard & d'Alfonſe.

Nic. IV. 1288. *Act. pub.* p. 369.

Les deux Rois s'aboucherent à ampfranc au ſommet des Pyrenées , 4. d'Octobre y paſſerent un ſecond té qui confirma celui d'Oleron ſans un adouciſſement dans les condi- ns. Tout le ménagement d'Alfonſe égard de Charles, fut de conſentir Edouard pour avancer la délivran- le ce Prince, remplît lui-même les ditions Préliminaires.

On arrêta donc que pour faciliter à arles l'accompliſſement des quatre icles, & pour en garantir l'éxécu- n, le Roi d'Angleterre livreroit à ui d'Arragon trente-ſix Barons, &

Nic. IV. 1288. »quarante bons Bourgeois de ſes Vaſ-
»ſaux ou autres perſonnes équivalentes.

»Qu'il s'obligeroit à payer les 50000.
»marcs d'argent, ſi Charles encouroit
»les peines portées par le traité d'Ole-
»ron: qu'en conſéquence, ſur les 30000.
»qui devoient être comptées d'abord, il
»en conſigneroit ſeulement 23000. &
»que pour les 7000. reſtans Gaſton Vi-
»comte de Bearn engageroit la plus
»grande partie de ſes terres.

»Que cette ſomme de 50000. marcs
»qui répondoit de la remiſe du fils aîné
»de Charles en ôtage, ne ſeroit point
»rendue, même en éxécutant la clauſe,
»mais qu'elle reſteroit entre les mains
»d'Alfonſe, tant pour aſſurance de la Tré-
»ve de trois ans, que pour ſureté de la
»ratification par la Cour de Rome.

»Que Charles & Alfonſe s'accorde-
»roient mutuellement la Tréve de trois
»ans, à compter du jour de la délivran-
»ce de Charles.

»Qu'Alfonſe s'engageroit par ſon ſer-
»ment, celui de ſes Barons & Conſeil-
»lers, & par celui des Communautés
»d'un certain nombre de Villes, de ren-
»dre à Charles les ôtages & l'argent dans
»les cas preſcrits au traité d'Oleron,
»comme auſſi de quitter Edouard de

outes les obligations qu'il auroit con- Nic. IV.
ractées à titre de caution, lorſqu'elles 1288.
eroient remplies de la part de Charles
la décharge du garant. Que les 7000.
iarcs reſtans à payer ſur les 30000. ſe-
oient remis au lieu de ſainte Chriſtine
u de Juſa, au choix d'Alfonſe, de
ême que les ôtages de Provence qui
evoient être donnés en échange de
eux d'Angleterre : que le fils aîné de
harles ſeroit livré à Alfonſe ou à ſes
ommiſſaires, entre le Col de Paniſas
: Jonquieres, ou à ſainte Criſtine, &
u'en l'un de ces deux endroits Charles
: préſenteroit lui-même pour rentrer
n priſon, s'il s'y trouvoit obligé. Que
le cas arrivoit par la faute d'Alfonſe
: non par celle de Charles, la preuve
u fait bien établie, ce dernier n'en-
ourroit point les peines portées par
s traités, pourvû qu'il ſe préſentât
ans l'un des deux endroits déſignés,
ù l'on pourroit le recevoir en ſureté.
»Enfin que les deux Rois feroient ſer-
ent par leur ame, Edouard par Pier-
: Chauvent ſon Ecuyer, Alfonſe par
ilbert de Crudeilles ſon Sécrétaire,
obſerver les articles ci-deſſus, & que
harles trois jours après ſa ſortie hors
es terres d'Arragon ſeroit tenu de fai-

Nic. IV. »re le même ſerment. Dans un article
1288. »ſéparé, on accorda à Charles deux mois
Act. pub. »au-deſſus des dix pour l'accompliſſe-
p. 380. »ment du traité.

Ibid. à p. 375. *ad* 387. Edouard remplit ſans retard les conditions Préliminaires, livra le même jour 4. d'Octobre les ſoixante-ſeize ôtages avec les 23000. marcs d'argent, & remit entre les mains d'Alfonſe les Princes Louis, & Robert deuxiéme & troiſiéme fils de Charles, qui enfin vers le 3. de Novembre ſe vit pleinement libre, après plus de quatre années de captivité. Il eſt aiſé de voir que ſa délivrance ne fut point comme quelques Auteurs l'ont avancé, l'effet d'un miracle operé par Sainte Magdelaine, dont on croyoit que ce Prince avoit trouvé le corps en Provence ſous le Regne de ſon pere : mais le fruit d'une longue & pénible négociation, qui, peut-être, eût échoué entre les mains d'un médiateur moins zelé qu'Edouard. Charles en liberté ratifia le traité, & dès que de ſa part, de celle d'Alfonſe, & du Roi d'Angleterre, on eut ſatisfait à tous les articles qui pouvoient s'éxécuter ſur le champ, il prit la route de Provence, d'où il paſſa en France, pour accelerer l'éxécution des autres.

Surius in vit. ſanctæ Magd.

Act. pub. p. 389. *& à pag.* 391. *ad* 412.

Le peu de ſéjour qu'il fit en Proven- Nic. IV.
ce, lui donna moyen de ſatisfaire aux 1288.
engagemens qui dépendoient unique-
ment de lui. Les Communautés des
Villes prêterent le ſerment exigé par le 1289.
e traité d'Oleron, & le 9. de Mars
Edouard en retirant ſes ôtages livra à
Alfonſe le Prince Raymond Berenger
quatriéme fils de Charles, les ſoixante
ôtages de Provence, & les 7000. marcs *p.* 415.
l'argent reſtans à payer. Mais à la Cour
de France, il ne put faire agréer au
Roi Philippe le Bel la Tréve de trois
ans, ni porter le Comte de Valois à
renoncer à ſes prétentions ſur les Roïau-
mes d'Arragon & de Valence : Deux
conditions néceſſaires, & même indiſ-
penſables pour arriver à la paix. Char- *Odor.*
es repaſſa donc en Italie, & vint à Rieti *Rayn.*
1289.
rouver Nicolas IV. qui le couronna *n.* 1. *&*
olemnellement Roi des deux Siciles le *ſeq.*
jour de la Pentecôte 29. de Mai. Il
endit enſuite l'hommage, & prêta le
ſerment de fidélité, aux mêmes condi-
tions que le Roi ſon pere. Le Pontife
combla le Monarque de bienfaits & de
graces : mais loin de ſe prêter aux
moyens de pacifier les affaires de l'Eu-
rope, en approuvant le traité de Champ-
franc, il le caſſa, déclara Charles,

Nic. IV. Edouard, & les Provençaux quittes de
1289. leurs ſermens, comme illicites, & exigés par crainte & contre les bonnes mœurs : accorda au nouveau Roi des décimes pendant trois années pour l'aider au recouvrement de la Sicile, & réitera les cenſures contre Alfonſe & le Roi Jacques ſon frere, nonobſtant les démarches du premier, qui par ſes
Id. 1288. *n.* 11. Ambaſſadeurs avoit répondu à ſa citation dans la vue de ſe préparer les moyens de rentrer en grace. Ainſi après trois traités, l'affaire de la paix ne ſe trouva pas plus avancée.

Charles ne perdit point l'eſpérance ; il continua de travailler pour l'entre-
Act. pub. *p.* 368. 423. 428 441. miſe du Roi d'Angleterre, tant à obtenir une prorogation du délai d'un an qui expiroit à la Touſſaint ſuivante, qu'à faire réuſſir un nouveau projet de pacification que Hugues Evêque de Sarragoce & l'Abbé de Sinaque Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon près de ſa perſonne, ſe chargerent de porter à leur maître.

Il communiqua le même projet au Pape qui l'approuva, & conſentit à députer en Sicile Galterand de Timor Frere Hoſpitalier, pour déterminer Jacques à le ſigner.

Le Roi de retour à Naples y fut re- Nic. IV.
u par ſes Sujets avec une joie d'autant 1289.
lus pure, qu'elle partoit de la recon-
oiſſance des peuples pour les graces
ont ce Prince les avoit comblés ſous
: Regne du Roi ſon pere. A ſon arri-
ée, il la mérita de nouveau par de ſa-
es Capitulaires qui remedioient aux *Capitul. Car. II. in Conſt. Regn. Sicil.*
éſordres occaſionnés par ſon abſence.
l regla la forme des jugemens crimi-
els, pourvut à tout ce qu'il crut ca-
able d'aſſurer le repos des Citoyens,
c de leur faire rendre une juſtice plus
xacte & plus prompte; & confirmant
'ailleurs ce qu'il avoit autrefois établi
our leur ſoulagement en qualité de
'icaire du Roi ſon pere, y mit le ſceau
omme Souverain. La Religion fut
uſſi l'objet de ſes ſoins. Il ordonna le
ayement des dixmes, & condamna à
les amendes ceux qui au mépris des
enſures de l'Egliſe, demeureroient pen-
lant plus d'une année dans l'Excom-
nunication. Il favoriſa la Nobleſſe, en
tendant le droit de ſucceder aux Fiefs
lomaniaux au-delà des degrés preſcrits
ar les inféodations de ſes prédeceſſeurs.
Pour prévenir les différends qui naiſ-
oient fréquemment entre Seigneurs
oiſins au ſujet des bornes de leurs ter-

Nic. IV. 1289. res, il fit faire dans les Archives Royales, une recherche exacte des limites de chaque Seigneurie, & en compoſa une eſpece de Terrier, dont une copie reſta en dépôt dans le tréſor de ſa Chambre, & une autre dans un coffre de fer attaché à la muraille d'une des premieres Egliſes de la Ville, afin qu'on pût y recourir au beſoin.

Summ. Fazell. Sa préſence étoit néceſſaire à Naples pour raſſurer les peuples. Juſqu'alors Dom Jacques d'Arragon paiſible poſſeſſeur de la Sicile avoit eſperé de s'y maintenir par ſes propres forces, & peu inquiet que le Roi d'Arragon ſon frere en guerre avec pluſieurs Puiſſances fît ſa paix ſeul, & avec avantage, il ne recherchoit pas d'être compris dans les traités. Mais il ſortit de cette ſécurité profonde, à la nouvelle que Charles venoit d'être couronné, & que la Cour de Rome prétendoit l'aider à ſe remettre en poſſeſſion de la Sicile. Sans attendre qu'on vînt l'attaquer, il paſſa ſur ſa flotte en Calabre à deſſein de ſecourir Catanzaro, que le Comte d'Artois aſſiegoit. Mais Roger de Lauria voulant tenter la deſcente fut repouſſé, & battu pour la premiere fois de ſa vie: enſorte qu'il fallut abandonner l'entrepriſe.

Juin.

Jacques tourna ſes vuës d'un autre côté, & fit voile vers Gayette, dont forma le ſiege par terre & par mer. Charles courut avec toutes ſes forces au ſecours de la Place, qui d'elle-même ſe défendoit courageuſement, & envoya le Comte Hugues de Brienne & Jean Scot Anglois, avertir Jacques & Roger de Lauria des négociations enamées avec Alfonſe. Ce fut apparemnent dans ces conjonctures que Galteand de Timor Député de Nicolas IV. vint propoſer le projet de paix. Jacques étonné d'y voir un article ſuivant equel il devoit renoncer entierement à la Sicile, & d'apprendre qu'Alfonſe ſon frere ſe prêtoit à de pareilles propoſitions, reçut mal la députation du Pape, & celle de Charles: il déclara qu'il n'accepteroit jamais le traité, quand même l'Arragon & tout le reſte du monde prendroient la Croix pour marcher contre lui, & qu'il n'abandonneroit point ſes Etats, qu'on ne l'en chaſſât de force. Cependant par la médiation d'Othon de Grandſon Miniſtre du Roi d'Angleterre, Charles conclut précipitamment une Tréve de deux ans avec Jacques contre l'avis de ſon conſeil & du Comte d'Artois, qui

Nic. IV. 1289.

Act. pub. p. 441.

Nic. IV. ſe trouvant inutile en Italie, reprit le
1289. chemin de France avec l'armée qu'il en avoit amenée ſur la fin du Regne de Charles I.

Le Roi prit cette réſolution, parce que dans deux mois, c'eſt-à-dire, au premier de Novembre, le délai d'un an devoit expirer, & qu'il ne recevoit point de nouvelles de la prorogation qu'il avoit chargé l'Evêque de Sarragoce, & l'Abbé de Sinaque de ſolliciter auprès d'Alfonſe; ce qui le mettoit dans la néceſſité, en éxécution des traités d'Oleron, & de Champfranc, de rentrer en priſon. D'ailleurs ſur la réponſe de Jacques aux premieres ouvertures du nouveau traité qui ſe négocioit, il le crut déſeſperé, & ne penſa plus à renouveller ſes inſtances pour obtenir un ſecond délai. Il prit donc la route des Pyrenées, à deſſein de ſe remettre au pouvoir du Roi d'Arragon.

A ſon arrivée à Aix, il y trouva l'Abbé de Sinaque chargé d'une lettre de ce Prince, qui lui mandoit que ſon conſeil n'étoit pas d'avis qu'il prorogeât le terme: mais qu'il lui promettoit de ne le point réputer ſujet aux peines portées par les traités en cas d'inéxécution de ſes engagemens au 1. de No-

embre, pourvû qu'il y satisfît avant le NIC. IV.
ıois de Mai suivant. Cette promesse 1289.
ague, dénuée des formalités ordinai-
es, ne put rassurer Charles sur le sort
e ses fils, & des autres ôtages. Dans la
rainte de s'exposer à les perdre, si par
ne confiance trop aveugle, il s'en
apportoit à la foi d'une simple lettre,
résolut de se trouver au jour marqué
n l'un des lieux désignés au traité de
Champfranc, & députa vers Alfonse
e Sacristain de l'Eglise d'Aix, & Ray-
nond de Carbon Ecuyer pour som-
ner ce Prince de se disposer à le rece-
oir dans la plaine entre le Col de Pa-
ıisas & Jonquieres, & à lui remettre ses
)tages.

Alfonse étoit alors à Montçon, où *Act. pub.*
e tenoient les Etats d'Arragon. Entraî- *pag.* 368. 428. 450
ıé par l'éloquence séduisante de l'E- 455.
'êque de Sarragoce, ou par quelque
ıutre motif, il avoit accepté sous le
)on plaisir de Dom Jacques le plan de
)acification : il travailloit même à en
)btenir la ratification des Etats, & se
)réparoit à envoyer ses Ambassadeurs
:n Sicile pour obliger son frere à le si-
;ner. Ses dispositions favorables ne fi-
'ent que rendre sa surprise plus grande
ı la lecture des dépêches de Charles. Il

Nic. IV. crut le traité de paix rompu; & n'o-
1289. ſant encore ajouter foi à ce que lui diſoient ſes Députés, il lui écrivit pour le prier de s'expliquer en termes précis, & chargea de ſa lettre Raymond Ecuyer des jeunes Princes de Sicile. Par la même voie, l'Evêque de Sarragoce manda à Charles qu'Alfonſe ſe préparoit à le recevoir une ſeconde fois pour ſon priſonnier & à lui remettre ſes ôtages.

Act. Le Roi qui avoit pourſuivi ſa route,
p. 441. reçut ces dépêches à Perpignan le 27. d'Octobre. Comme le tems preſſoit, il en differa la réponſe, & le lendemain, muni des ſaufs-conduits des Rois de France, & de Majorque, pour la ſureté de celui d'Arragon, ou de ſes Commiſſaires, il ſe rendit ſans armes entre Jonquieres & le Col de Paniſas, accompagné de Roſtaing Archevêque d'Arles, de Pierre Evêque d'Agen, de Bertrand Evêque de Nîmes, de Guillaume de Villaret Grand Prieur de S. Gilles, & de plus de ſoixante autres témoins tous déſarmés. Il reſta dans la plaine depuis le matin juſqu'au ſoleil couché, s'y préſenta de même les deux jours ſuivans, & en prit acte. Le 1. de Novembre il informa Alfonſe de ce qui s'étoit paſſé, & lui fit un détail cir-

nſtancié de toutes les démarches qu'il Nic. IV.
oit faites pour éxécuter litterale- 1289.
:nt les traités, & du mauvais ſuccès
'elles avoient eu. Il lui repreſenta la
ceſſité où il s'étoit vû de lui deman-
r un nouveau délai: le peu de fonds
'il avoit dû faire ſur ſa promeſſe équi-
que d'une prorogation juſqu'au mois
Mai; les hoſtilités de Jacques d'Ar-
gon, ſa réponſe ſur l'ouverture du
ojet de paix, le riſque qu'il auroit
uru en ne ſe trouvant pas à jour mar-
ié pour rentrer en priſon: & enfin le
ntenu de la lettre de l'Evêque de Sa-
goce, qui venoit de lui donner avis
'on ſe préparoit à le recevoir, & à
ndre les ôtages. Il lui témoigna en-
ite la ſincerité de ſes intentions, &
i propoſa une entrevuë à Gironne,
deſſein de renoüer les conferences &
: terminer les différends avec plus de
:omptitude & de ſuccès. Il chargea
e ſa lettre de créance l'Abbé de Sina-
ue, & Bernard de Monteil Ecuyer,
: pria Alfonſe d'ajouter foi à ce qu'ils
ſuppléroient de vive voix.

Charles cependant ne s'arrêta pas
ng-tems ſur les Frontieres d'Arragon:
laiſſa à Gironne ſes Plenipotentiaires,
: reprit une ſeconde fois le chemin de

Nic. IV. 1289. France, pour tenter de nouveaux moyens de pacification. Il parvint du moins à lever la principale difficulté qui la retardoit depuis ſi long-tems, en arrêtant le mariage de ſa fille Marguerite avec le Comte de Valois, à qui il ceda en faveur de cette alliance les Comtés d'Anjou & du Maine, à condition que le Comte renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Royaume d'Arragon & de Valence, & ſur le Comté de Barcelone.

Pacta matrim. in Th. anecd. t. 1. p. 1236.

Tandis que Charles prenoit la route de France, Alfonſe prit celle de Gironne où il comptoit le trouver encore: mais à la nouvelle de ſon départ précipité, il retourna ſur ſes pas, & ſe contenta d'envoyer à Gironne ſes Plenipotentiaires pour s'expliquer avec ceux de ce Prince, dont il interpreta peu favorablement les démarches. Il ſe plaignit au Roi d'Angleterre que ſous les apparences d'un déſir ſincere de la paix, Charles cachoit des diſpoſitions bien différentes; que toutes ſes actions ne tendoient qu'à éluder les traités; que pendant qu'il l'amuſoit d'un projet de pacification, il s'étoit fait couronner Roi des deux Siciles: qu'après avoir obtenu une prorogation

Act. pub. tom. 1. p. 450. 455

du

1 délai accordé par les traités, il s'é- NIC.IV
it préſenté à l'expiration de ce même 1289.
élai pour ſe remettre en priſon, mais
ıns des circonſtances étudiées qui
ıettoient Alfonſe hors d'état de le re-
evoir. Que le traité de Champfranc
ıi donnoit à la vérité le choix de la
laine entre le Col de Paniſas & Jon-
uieres, ou de ſainte Chriſtine, c'eſt-
-dire, de l'un des deux, où la récep-
on pourroit ſe faire ſans riſque: qu'il
voit préferé le premier que tout le
ıonde ſçavoit être entouré à deux lieuës
la ronde par les troupes du Roi de
rance: qu'il s'y étoit rendu avec un
grand cortege de gens bien armés,
& qu'il n'avoit donné avis de ſes inten-
ions que quinze jours auparavant, ſans
léſigner en quel des deux endroits il
alloit l'attendre, bien qu'ils ſoient éloi-
gnés l'un de l'autre de dix journées de
chemin, & qu'il fût par conſéquent
mpoſſible de s'y tranſporter en même-
ems: qu'après être reſté trois jours
dans la plaine, il s'étoit flatté d'avoir
rempli avec exactitude ſes engagemens:
qu'enſuite feignant toujours de déſirer
la paix, il lui avoit propoſé une en-
trevuë à Gironne, & que pendant
qu'Alfonſe ſe preſſoit de l'aller joindre,

Nic. IV. il étoit reparti bruſquement ſous de
1289. vains prétextes : qu'enfin ſes Plenipotentiaires à Gironne venoient de faire aux ſiens des propoſitions plus propres à rompre l'accommodement général qu'à le conclure : ſçavoir, que Jacques renonçât à la Sicile ſans aucune réſerve : qu'Alfonſe tînt celui d'Arragon de l'Egliſe Romaine, à titre de Fief, & lui payât tous les ans un tribut : & qu'il reſtituât au Roi de Majorque ſes Etats. Il finiſſoit en priant Edouard de porter Charles à éxécuter les traités, & déclaroit qu'il ne ſe déſiſteroit d'aucune des conventions.

1290. Ces propoſitions qui choquoient alors Alfonſe lui parurent bien-tôt ſupportables : & il rendit juſtice à la droiture de Charles, lorſqu'il apprit qu'il ſe dépouilloit lui-même pour lever la difficulté eſſentielle. En effet, dès que
26. Août le mariage du Comte de Valois avec Marguerite eut été conclu, l'Arragonnois entierement raſſuré de ce côté-là, ſe prêta ſincerement à la paix, afin de n'avoir plus d'autres ennemis à craindre que Sanche Roi de Caſtille, qui réconcilié avec la France, menaçoit d'entrer en Arragon pour venger une querelle particuliere. Il conſentit donc

donner quelque ſatisfaction à la Cour de Rome, & n'heſita plus à ſacrifier les interêts de Jacques d'Arragon ſon frere à ſa propre tranquillité : tout le menagement qu'il eut pour ce Prince, ce fut de l'engager à joindre ſes Plenipotentiaires à ceux que toutes les Puiſſances intereſſées convinrent d'envoyer au commencement de l'année ſuivante à Taraſcon. Nic. IV. 1290. *Act. pub.* p. 504. *Od. Ray.* 1290. n. 18. 19.

Le Pape qui devoit intervenir au traité chargea de ſes pouvoirs, à la priere de Charles, les Légats qu'il envoyoit en France, à l'occaſion des démêlés prêts à éclater entre Philippe le Bel & Edouard.

Cependant il échut à Charles une importante ſucceſſion qui le dédommagea de la ceſſion des Comtés d'Anjou & du Maine. Ladiſlas III. Roi de Hongrie étant mort ſans enfans le 17. de Juillet, Marie de Hongrie ſa ſœur épouſe de Charles prétendit à la Couronne par droit héréditaire, comme deſcendant au même dégré d'aîneſſe que Ladiſlas, du Roi André II. leur Biſayeul, & elle la deſtina à Charles Martel ſon fils aîné alors âgé de 18. ans. *J. Thuroczi Cron. cap.* 81. *Annal. Ranz. Ind.* 15. 16.

Quelque inconteſtable que parût le droit de Marie, le jeune Prince ſon fils

Nic. IV. eut des concurrens. D'un côté l'Em-
1290. pereur Rodolphe réputa la Hongrie Fief de l'Empire, & en inveſtit ſon fils Albert Duc d'Autriche. De l'autre André, ſurnommé le Venitien, s'en empara comme héritier mâle du Sang. Il étoit fils d'Etienne fils poſthume d'André II. Etienne exclus naturellement du Trône par Bela IV. ſon aîné, dont la poſterité maſculine finit en Ladiſlas, s'établit à Veniſe, où il épouſa une Moroſini dont il eut André, qui pour cette raiſon, fut appellé le Venitien. André voyant Ladiſlas ſans poſterité penſa à s'aſſurer ſa ſucceſſion, & de ſon vivant paſſa en Hongrie, où à l'aide des Moroſini ſes parens maternels Nobles Venitiens extrêmement riches, il s'y fit un parti puiſſant qui le couronna à la mort de Ladiſlas.

Nicolas IV. ſuivant les idées de Gregoire VII. s'imagina auſſi que la Hongrie relevoit de l'Egliſe Romaine, & qu'il en pouvoit diſpoſer à ſon gré. Il favoriſa les droits de Marie à l'excluſion des autres; & de ſon conſentement Charles, de retour à Naples après les nôces de ſa fille avec le Comte de
G. Vill. lib. 7. cap. 134. Valois, fit couronner Charles Martel Roi de Hongrie par le Légat du Pape,

préſence de pluſieurs Prélats. Au Nic. IV.
yen du mariage conclu l'année ſui- 1290.
ıte entre Clemence fille de Rodol- 8. Sep-
e & Charles Martel, conformément tembr.
propoſitions faites en 1280. par
ıocent IV. Rodolphe abandonna
vuës ſur la Hongrie : mais André
Venitien s'affermit dans une partie
ce Royaume qu'il conſerva juſqu'à
mort. Les Partiſans que la Cour de
me gagna à la maiſon d'Anjou par
moyen de ſes Légats, ne firent que
petuer les guerres civiles, & Char-
Martel ne vêcut point aſſez pour ſe
ttre en poſſeſſion de la Couronne,
oiqu'il ſoit compté avec raiſon pour
premier Roi de la branche d'Anjou-
ngrie.

Le tems venu de s'aſſembler à Ta- 1291.
con, Charles s'y trouva en perſon- *Act pub.*
avec les deux Légats, les Ambaſſa- p. 501.
urs, & Députés du Roi de France,
du Comte de Valois, du Roi d'Ar-
gon, & de Dom Jacques ſon frere,
les Commiſſaires du Roi d'Angle-
re. Après de longues conteſtations,
regla le 19. de Fevrier les articles
n quatriéme traité qui peu de jours
rès ſe conclut à Brignoles.

»Il portoit que pour l'honneur du S.

Nic. IV. »Siege, Alfonſe envoyeroit en Cour de
1291. »Rome ſes Députés qui jureroient en »ſon nom d'obſerver les ordres du Pa»pe, & de l'Egliſe : On convint des »termes qu'ils employeroient, & à peu »près ce que le Pontife ſeroit tenu de »leur répondre, afin de ménager la ré»putation, & les droits des Parties.

»Qu'au moyen de cette ſoumiſſion »le Pape par une Bulle expreſſe leveroit »les cenſures prononcées contre ce Prin»ce, & ſes Etats.

»Que la paix ſeroit entierement réta»blie entre le Roi de France, Charles »Comte de Valois ſon frere, & Char»les Roi de Sicile d'une part, & le Roi »d'Arragon d'autre.

»Qu'auſſi tôt que la France & le Com»te de Valois auroient ratifié le traité, »condition ſans laquelle il demeureroit »nul, Alfonſe délivreroit à Charles ſes »fils, & ſes ôtages, caſſeroit & annule»roit tous les actes par leſquels le Roi »d'Angleterre & ſes Vaſſaux s'étoient »engagés au nom de Charles, & ren»droit les 30000. marcs d'argent remis »entre ſes mains.

»Qu'après l'éxécution de ces articles, »& avant les Fêtes de Noël, Alfonſe ſe »tranſporteroit en perſonne en Cour de

Rome pour réiterer de vive voix au Pape & aux Cardinaux, l'Acte de soumission prononcée en son nom par ses Députés. Nic. IV. 1291.

»Qu'à l'égard de la Sicile, Dom Jacques d'Arragon se soumettroit aux ordres du Pontife : qu'en cas de refus de »la part de ce Prince, Alfonse ne lui »donneroit ni aux Siciliens aucun aide »ni conseil, à quoi il s'engageroit sous »les peines qui lui seroient prescrites par »la Cour de Rome.

»On stipula aussi pour les interêts du »Roi de Majorque, allié de la France, »que par un traité particulier dont Charles s'obligea de poursuivre la conclu»sion, on regleroit à quelles conditions il »rentreroit en possession de son Royaume.

Les Legats ayant accepté le traité, Charles & Alfonse se disposerent à envoyer leurs Ministres à Rome & en France pour le faire ratifier ; mais Jacques d'Arragon dont les Plenipotentiaires ne furent point écoutés dans les Conferences de Tarascon, outré de dépit de se voir sacrifié, fit des préparatifs de Guerre, & il étoit prêt de se jetter sur la Calabre, lorsqu'il apprit la mort d'Alfonse son Frere, qui ne laiss- *Act. pub. p. 523.* *Bart. de Neoc. cap. 115.* 18. Juin.

Nic. IV. 1291. ſant point d'enfans l'avoit par ſon Teſtament nommé ſon heritier en ſes Etats d'Eſpagne, & leurs dépendances, ſous condition de ceder à Frideric leur Frere le Royaume de Sicile, à moins que Jacques ne preferât cette derniere Couronne à celle d'Arragon, auquel cas il appelloit Frideric, & à ſon defaut Pierre le plus jeune de ſes Freres. Cette nouvelle ſuſpendit les hoſtilités de Jacques, qui ſans renoncer à la Sicile, ſe prépara à recueillir la Succeſſion d'Alfonſe.

Teſtam Alf. in Cod. mſſ. Bib. Reg. n. 10117. p. 309.

Bullæ Nic. af. Od. Rayn 1291. n. 53.

Ce fut en vain que Nicolas IV. par un bref exprès lui commanda de ſe ſoumettre aux ordres du Saint Siege, & d'abandonner entierement un païs uſurpé par le Roi ſon Pere: qu'il lui defendit comme excommunié de ſe charger de l'adminiſtration d'aucun Royaume, particulierement de celui d'Arragon, ſous peine de nouvelles cenſures: qu'il défendit à tous les ordres du Clergé d'Arragon de le reconnoître pour leur Souverain. Ce Prince auſſi peu touché des défenſes que des menaces s'embarqua le 23. de Juillet, & alla prendre poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, laiſſant Frideric ſon Frere en Sicile avec qualité de Viceroi.

Barth. de Necc. cap. 117. Special. cap. 17.

La paix parut plus éloignée que jamais

mais après tant de traités. Charles n'avoit point encore retiré ſes ôtages : Philippe le Bel, & le Comte de Valois autoriſés par la mort d'Alfonſe, & par les diſpoſitions de la Cour de Rome, faiſoient revivre leurs prétentions ſur les Royaumes d'Arragon & de Valence. Philippe fit demander au Pape par ſes Ambaſſadeurs qu'il publiât une Croiſade contre les Arragonnois, & qu'il accordât une décime pendant ſix ans pour les frais de la guerre ; mais le Pontife étoit déterminé à faire un dernier effort auprès des Princes Chrétiens, en les excitant à reconquerir la Terre-Sainte entierement perdüe par la priſe recente de la Ville d'Acre que le Sultan Calil venoit d'emporter : ainſi ſans perdre de vûe l'affaire de Sicile, il vouloit garder quelque ménagement avec Jacques. Dans ces ſentimens il répondit au Roi de France qu'il croyoit à propos de remettre la Croiſade qu'il propoſoit à un tems plus favorable, & l'exhorta à reſerver ſon zele, & ſes forces pour ramener les Siciliens à l'obéiſſance de leur Roi legitime, ce qui faciliteroit l'expedition de la Paleſtine.

Nic. IV. 1291.

Epiſt. Nic. IV. ap. Od. Rayn. n. 56. 57. 58.

Charles reprit donc les negociations à la Cour de France, & auprès du

Nic. IV. 1292. nouveau Roi d'Arragon : Tandis que ſes Generaux étoient aux mains avec ceux de Frideric, Viceroi de Sicile. Une Treve interrompit quelque tems les hoſtilités ſur Mer, elles continuerent par terre ſans aucune action déciſive de part ni d'autre.

VACANCE DU S. SIEGE. Le Pape Nicolas IV. mourut le 4. d'Avril, long-tems avant la paix, & la longue Vacance du Saint Siege contribua peut-être à la differer. Charles ne parvint qu'au commencement de l'an-1294. née 1294. à conclure à Jonquieres un cinquieme traité avec le Roi d'Arragon dont voici les principaux Articles.

Vid. Bul. Celeſt. V. ap. Od. Rayn. tom. 15. in emiſſ. ad ann. 1294.

» Que Charles procureroit la reconci-
» liation des Princes Arragonnois avec
» le Saint Siege, & feroit lever les ex-
» communications fulminées contre
» eux.

» Que de ſa part Jacques d'Arragon
» rendroit au Roi Charles ſes trois fils,
» Louis, Robert, & Raymond Berenger,
» & les autres ôtages, avec toutes les pla-
» ces qu'il tenoit en deça du Phare.

» Que dans trois ans à compter de
» la Touſſaint ſuivante, il remettroit
» la Sicile à l'Egliſe Romaine qui en
» demeureroit dépoſitaire pendant un
» an, & ne s'en deſſaiſiroit que du con-
» ſentement de Jacques.

Pour l'execution de ce traité, Charles avoit beſoin d'un Pape qui prît à cœur ſes interêts, & le Saint Siege vaquoit encore. Il repaſſa en Italie, & s'arrêta à Perouſe, où les Cardinaux aſſemblés étoient toujours embaraſſés ſur le choix d'un ſouverain Pontife. Son fils aîné Charles Martel, Roi Titulaire de Hongrie vint au devant de lui, & les Cardinaux envoyerent deux d'entreux les recevoir avec un nombreux Clergé. Les deux Rois reſterent quelques jours à Perouſe, d'où Charles ſe rendit à Naples, après de vives inſtances pour engager le Sacré College à donner au plutôt un Chef à l'Egliſe.

VACANCE DU S SIEGE. 1294. *Od. Rayn 1293. n.. 2.*

Ce ne fut neanmoins que le 5. de Juillet que les Cardinaux ſe déterminerent, comme par inſpiration, à élire Frere Pierre, Fondateur de l'Ordre des Celeſtins, qui confiné dans ſon hermitage de Mouron au haut d'une Montagne eſcarpée près Sulmone, n'aſpiroit point à cette haute dignité. On lui notifia auſſitôt ſon élection, & il y conſentit, quoiqu'avec peine, dans la crainte de s'opoſer à la volonté de Dieu. Tout le monde à cette nouvelle accourut pour voir le nouveau Pape que ſes vertus rendoient celebre. Le Roi

Vit. Celeſt. V. in contin. Bollandi cap. 3. n. 19.

CELEST. V. 294. Charles alla lui rendre viſite à l'Abbaye du Saint Eſprit, Chef-lieu de l'Ordre qu'il avoit inſtitué ; & le connoiſſant homme d'une ſimplicité digne des premiers tems de l'Egliſe, mais peu inſtruit des affaires du Siecle, il lui perſuada de fixer ſa réſidence dans ſes Etats. Pierre manda aux Cardinaux de le venir joindre: ils obéirent avec répugnance, & ſe rendirent de Perouſe à Aquila Ville de l'Abruzze où le Pape fut ſacré & prit le nom de Celeſtin V. Peu de jours après, à la priere de Charles, il fit une promotion de douze Cardinaux, ſept François, trois Napolitains, & deux autres Italiens, & par ſa Bulle du premier Octobre confirma le traité que ce Prince venoit de conclure avec le Roi d'Arragon, pourvû toutefois que le Roi de France & ſon frere le Comte de Valois y conſentiſſent.

Bull. cit. ſup.

Vit. Col. n. 20. Cl. Fleury, hiſt. Eccl.

Ceux qui entouroient le nouveau Pontife profiterent comme Charles de ſa facilité, & de ſon peu d'experience, pour obtenir des graces. Le deſordre & la confuſion ſe mirent bientôt dans les affaires, Celeſtin décidant ſans conſulter les Cardinaux. Ils en furent indignés, & craignant que l'Egliſe & la Ville de Rome ne fuſſent en danger ſous ſon

Gouvernement, quelques-uns d'entre eux, pendant qu'il étoit en chemin pour se rendre à Naples, lui insinuerent qu'il devoit renoncer à sa dignité, & qu'il ne pouvoit la conserver en sureté de Conscience. Il se sentit touché de cette representation, & deja fatigué du poids de sa dignité qu'il avoüoit n'être pas en état de soutenir, il consulta ses plus intimes confidens, pour scavoir s'il lui étoit permis de se démettre du Pontificat. Ils lui répondirent qu'il le pouvoit, s'il avoit des motifs suffisans, & cette décision l'affermit dans la résolution d'abdiquer. CELEST. V. 1294.

Les Moines de sa nouvelle congregation qui l'obsedoient sans cesse, mirent tout en usage pour l'en détourner; ils lui representerent que s'il les abandonnoit, ils ne pourroient se soutenir longtems, & qu'il auroit à se reprocher la ruine d'une sainte institution dont lui-même étoit l'auteur. Ils exciterent même le peuple de Naples qui courut en tumulte au Palais du Roi où logeoit le Pape, en força l'entrée, penetra jusqu'à la cellule de bois qu'il s'y etoit fait faire, pour gouter à la derobée les douceurs de la solitude, & quelques Nobles mêlés avec la populace en enfoncerent la porte, demandant

CELEST. V. 1294. à le voir. Celeſtin parut, les appaiſa, & les congedia avec de belles paroles conformes à leur deſir. Peu de jours s'étant écoulés, il aſſembla les Cardinaux, leur expoſa ſa vie paſſeé, leur fit un aveu ſincere de ſon incapacité, & leur demanda conſeil ſur le parti qu'il devoit prendre. Les Cardinaux après quelques Reflexions, lui conſeillerent de s'éprouver encore, & d'ordonner des prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il lui plût de faire connoitre ce qui ſeroit le plus utile à ſon Egliſe.

Après une proceſſion ſolemnelle faite à ce ſujet au commencement de Décembre, un Evêque au nom du Roi, de tout le Royaume, du Clergé, & du peuple, le ſupplia de ne ſe point laiſſer entraîner au conſeil de ceux qui le portoient à dépoſer la Tiarre. Un des Evêques de la Cour du Pape répondit par ſon ordre, que ce n'étoit pas ſon intention; en ſorte que chacun retourna chez ſoi, joyeux & convaincu, comme le Roi lui-même, que Céleſtin ne penſoit plus à ſe démettre. Cependant le 13. du même mois il aſſembla les Cardinaux en Conſiſtoire, & s'étant aſſis revêtu des Ornemens pontificaux, leur lut à haute voix l'acte de ſon abdication,

quitta toutes les marques de ſa dignité, & reprit l'habit de Moine avec joye. Il n'avoit tenu le Saint Siége que cinq mois & quelques jours, à compter depuis ſon election. CELEST. V. 1294.

Les Cardinaux dix jours après, s'aſſemblerent en Conclave dans le Palais du Roi, où le 24. de Décembre ils élurent tous d'une voix le Cardinal Benoiſt Caïetan qui prit le nom de Boniface VIII. * Il reſta peu de jours à Naples, & nonobſtant la rigueur de la Saiſon, ſe hâta d'aller à Rome, où Charles & ſon fils Roi de Hongrie l'acompagnerent, tinrent la bride de ſon Cheval, lorſqu'il marcha en cavalcade à Saint Jean de Latran, & le ſervirent à Table au feſtin ſolemnel la Couronne en tête. Boniface depuis ſon Election veilloit avec ſoin à la conduite de Pierre de Mouron ſon prédeceſſeur, dans la crainte qu'abuſant de ſa ſimplicité on ne l'excitât à reprendre la Papauté & à faire ſchiſme: réſolu de le conduire à Rome il lui fit BONIF. VIII. 1295.

* Je ſçai que tous les Hiſtoriens ne racontent point ainſi ni l'abdication de Celeſtin V. ni l'élection de Boniface VIII. mais je m'en tiendrai au récit de M. l'Abbé Fleury, juſqu'à ce que j'aye trouvé un meilleur guide.

Bonif. VIII. 1295. prendre les devants ſous la garde de gens attentifs à l'obſerver: Mais à ſon départ de Naples, il aprit que Pierre s'étoit dérobé de nuit pour retourner à ſa Cellule près Sulmone. Boniface fit courir promptement après lui: on le joignit près de Vieſti, Ville Maritime de la Capitanate, d'où ſçachant qu'on le pourſuivoit il vouloit paſſer en Grece pour ſe mettre en ſûreté. On l'arrêta par ordre du Pape & du Roi Charles, mais avec beaucoup de reſpect, & on le fit conſentir à demeurer au Château de Fumone en Campanie, où il fut gardé très étroitement, & mourut le 13. de Mai de l'année ſuivante.

Od. Rayn. 1295. n. 16. 17 Févr. Charles reſta quelques mois à Rome, & preta ſerment de fidelité au nouveau Pontife, qui l'inveſtit du Royaume des deux Siciles, dans les mêmes termes que Nicolas IV. & le combla d'ailleurs de graces. A la priere de ce Prince, il lui donna l'Abſolution de toutes les cenſures qu'il pouvoit avoir encourües lui, ou le Roi ſon Pere, faute d'execution dequelques-unes des conditions portées par l'inféodation de Clement IV. Il nomma le Cardinal Landulfe Légat dans le Royaume de Poüille, pour en aſſurer la tranquillité, & à l'exemple de

Bull ibid. n. 17.

Alia n. 18.

Celeſtin V. confirmant par ſa Bulle du 21 de Juin le Traitté conclu entre Charles & Jacques, il rétablit ce dernier dans tous ſes droits ſur le Royaume d'Arragon & de Valence, & le Comté de Barcelonne, révoquant à cet effet du conſentement du Comte de Valois, la conceſſion de Martin IV. BONIFACE VIII. 1295. *Alia n.* 21.

C'etoit un acheminement à la paix, & Charles plein d'eſpérance reprit de nouveau le chemin de France, pour y mettre la derniere main. En partant il nomma ſon fils Charles Martel Vicaire du Royaume, mais peu de jours après, la mort enleva ce jeune Prince à l'age de 23 ans *. Boniface donna la Ré-

* Les auteurs varient beaucoup ſur la derniere année de Charles Martel. Les uns placent ſa mort en 1297. en 1301. ou 1302. d'autres en 1308. quelques uns la reculent juſqu'en 1342, & tous ſe trompent. Il eſt certain que Charles Martel mourut en 1295. ce qui ſe prouve, premierement, par une lettre de Boniface VIII. datée de la premiere année de ſon Pontificat, c'eſt-à-dire en 1295. puiſqu'il fut élû le 24 de Décembre 1294. Dans cette lettre il conſole la Reine Marie de Hongrie Femme de Charles II. ſur la mort récente de Charles Martel leur fils. 2°. par une Bulle du même Boniface VIII. de l'an 1297. qui déclare Robert Duc de Calabre héritier de la Couronne de Naples, à l'excluſion, non de Charles Mar-

Bonif. VIII. 1295. gence au Légat Landulfe & à Philippe Prince de Tarente autre fils de Charles; enſuite par le conſeil même du Légat & du jeune Prince de Tarente, il la remit à la Reine Marie, en la conſolant de la perte de ſon fils aîné. Le chagrin que Charles en reſſentit fut compenſé par la joye de recüeillir en partie le fruit de ſes longues & penibles Négociations. La Cour de France ratifia le traité, & le Roi d'Arragon l'executa fide-

Alia n. 19.

Geſta Com.

tel, mais de ſon fils Charles Robert, ou Charobert. Ce fait aſſûré, c'eſt-à-dire la mort de Charles Martel en 1295. il en réſultera qu'il ne s'établit point en Hongrie, comme on le prétend: car depuis l'année 1290. que le trône vacqua par la mort de Ladiſlas III. juſqu'en 1295. on a des preuves qu'il demeura toûjours dans le Royaume de Naples. En 1291. ſes nôces avec Clemence de Habsbourg y furent célebrées. En 1294. au mois de Septembre, il fut au-devant de ſon Pere qui revenoit de France, il ſe trouva au Sacre de Celeſtin V. à Aquila, & à Rome à l'entrée de Boniface VIII. Peu de tems après on le voit nommé Vicaire du Royaume par Charles II. prêt à repaſſer en France. Ainſi il eſt viſible que tout ce qu'on attribue à Charles Martel, poſterieurement à l'année 1295. doit être attribué a Charobert ſon fils, avec lequel les hiſtoriens l'ont dautant plus aiſément confondu, que même dans les actes, ils ſont l'un & l'autre nommés Charles ſeulement, ſans aucune diſtinction.

lement, en donnant ſa ceſſion à la Sicile. Il élargit après plus de ſept années de captivité, les trois jeunes Princes ſes otages : pour cimenter l'union des deux Rois, on arrêta le mariage de Jacques avec Blanche ſeconde fille de Charles, & il fut célébré au mois d'Octobre à Villebertran dans les Pyrenées, avec diſpenſe du Pape à cauſe du degré de parenté. La Ceremonie des Noces achevée, Charles preſque toujours abſent de ſes Etats depuis ſon avenement à la Couronne, retourna à Naples, où il eſperoit gouter enfin les douceurs d'une paix qui lui coutoit tant de ſoins.

Boniv. VIII. 1295. *Barcin. p. 577. 578. Marian. lib. 13. ſub fine. Sainte Marthe, Hiſt. geneal. liv. 18.*

Jacques I. Roi de Majorque ne fut pas compris dans la pacification generale ; on trouve un Acte du 10. de Septembre de cette année, par lequel il fait ſes proteſtations contre l'induë poſſeſſion de ſes Etats, où Jacques II. Roi d'Arragon ſon neveu ſe maintenoit ; & contre l'hommage qu'il s'étoit vû forcé de rendre à Pierre III. Ce different ne ſe termina qu'en 1298. par un traité du 3. de Juillet dont les conditions furent, que le Roi de Majorque rentreroit en poſſeſſion de ſon Royaume en reconnoiſſant le tenir en fief hono-

Diplom. in Cod. mſſ. ſupcit. n. 10217. p. 92. & ſeq.

Aliud dip. ibid. p. 98.

Bonif. VI. 1. 1295. rable de la Couronne d'Arragon. Jacques I. Roi de Majorque eut quatre fils, Jacques, Sanche, Ferdinand, & Philippe. Sanche lui ſucceda, & etant mort ſans enfans, de même que Philippe, la Couronne paſſa à la ligne de Ferdinand en la perſonne de Jacques II. ſon fils. Ce Prince epouſa Conſtance, fille d'Alfonſe IV. Roi d'Arragon dont il eut Jacques III. du nom, & Iſabeau mariée à Jean Paleologue Marquis de Montferrat. On verra dans la ſuite que ce déail étoit néceſſaire.

Geneal. in eod. Cod.

Le Roi de Naples fut trompé dans les eſperances dont il ſe flattoit. Apeine ſe réconcilioit-il avec un ennemi qu'il en reparoiſſoit un autre, & il rencontra dans Frideric un nouveau Competiteur dautant plus à craindre, que ſes grandes qualités le rendoient digne du Trône. La valeur jointe à la prudence, & à l'experience de la guerre, l'activité, la vigilance, une fermeté que les perils ni les diſgraces ne pouvoient ébranler, un talent merveilleux pour trouver des reſſources dans tous ſes malheurs, & pour s'attacher le cœur des peuples malgré l'épuiſement & la miſere où ils ſe virent réduits dans les premiers tems de ſa domination: c'eût été un Prince

accompli, ſi plus ſcrupuleux à garder ſa parole, il eût reſpecté la foi des traités. Pendant le ſéjour de Charles en France, les Siciliens dans l'apprehenſion de retomber ſous la puiſſance de la maiſon d'Anjou voulurent engager Frideric à ſe faire declarer Roi, en lui repréſentant que la Sicile lui étoit devoluë par la renonciation de Jacques & ſuivant les diſpoſitions teſtamentaires d'Alfonſe.

Bonif. VIII. 1295. *Geſta Com. loc. cit.*

Boniface inſtruit de cette démarche des Siciliens, eſſaya de faire conſentir Frideric à l'execution du traité par des voyes de douceur, & par l'eſpérance d'un avantage plus conſidérable, que celui qu'il retireroit de la Sicile. Il lui propoſa une entrevüe dans une Ville Maritime de la Campanie, où ce Prince s'etant rendu, il promit de lui faire épouſer la Princeſſe Catherine, fille unique de Philippe de Courtenay gendre de Charles I. heritiere depuis la mort de ſon pere de tous les biens de cette branche Royale de France, & du titre d'Imperatrice de Conſtantinople. Il ajouta à cette promeſſe, celle de l'aider de troupes pour enlever cet Empire à Andronic Paleologue depuis long-tems déclaré Schiſmatique. En

Mſſ. & Epiſt. Bonif. VIII. ap. Od. Rayn. 1295. n. 28. 29. 31. Special. lib. 2. cap. 21. Geſta Comit. p. 578. 579.

Bonif. VIII. 1295. effet le Pontife écrivit en France à la Princeſſe Catherine pour lui faire goûter ce mariage, comme un moyen de rentrer dans l'héritage de ſes peres. Il chargea de cette négociation Jean abbé de Saint Germain des Prez, & pria Philippe le Bel d'interpoſer ſon crédit dans cette affaire importante.

Special. loc. cit. Frideric ébloui par l'éclat de la Couronne Impériale agréa la propoſition, & aux conditions qu'on lui offroit, promit de ſigner le Traité de Jonquieres. Mais le Pape fut bien-tôt informé qu'on cherchoit à lui débaucher ce Prince par de mauvais conſeils depuis ſon retour en Sicile, & à rompre tout projet d'union. Afin de le retenir dans ſes premieres diſpoſitions, il envoya un Nonce exprès en France pour, de concert avec l'Abbé de S. Germain des Prez, déterminer la Princeſſe Catherine à venir en Italie conclure ſon mariage, & il inſtruiſit Frideric de ſes diligences. En même tems il publia une Bulle qui déclarant excommuniées toutes perſonnes de quelque rang ou dignité qu'elles fuſſent, qui s'oppoſeroient à la paix, accordoit aucontraire cent jours d'indulgences à ceux qui la procureroient par

Bull. ap. Od. Rayr. n. 32. 35.

quelque moyen, & pour eſſayer de ramener les Siciliens par l'eſpoir d'un pardon prochain, donna commiſſion à l'Archevêque de Meſſine de lever, lorſqu'il en ſeroit tems, toutes les cenſures prononcées contr'eux, & leurs Villes depuis la révolte de la Sicile. BONIF. VIII. 1295.

Boniface ne s'en tint point à ces premieres précautions : il deputa encore vers la Reine Conſtance, un Frere Prêcheur, pour diſpoſer favorablement l'eſprit de cette Princeſſe, & le recommanda avec beaucoup de confiance & des marques particulieres de diſtinction à Procide & à Roger de Lauria, tous deux fort en crédit à la Cour. Ces démarches ne réuſſirent pas au gré du Pontife. La Princeſſe Catherine répondit prudemment à ſes Nonces, qu'il ne conviendroit pas à des Princes tels que Frideric d'Arragon, & elle, de contracter un mariage avant que d'être en poſſeſſion de quelque Souveraineté pour y fixer leur Cour, juſqu'à la conquête de l'Empire d'Orient ; & que lorſque l'époux qu'on lui deſtinoit ſeroit pourvû d'Etats convenables, elle déféreroit volontiers aux ordres du Pape. A l'égard des Siciliens, que Procide étoit ſoupçonné d'entretenir dans leur

Od. Rayn. n. 36. Bull. ib. n. 37.

Epiſt. Bonif. ib. an. 1296. n. 8.

Bonif. VIII. révolte, ils travaillerent par leurs Députés auprès de Jacques Roy d'Arragon, à obtenir ou la révocation de l'article du Traité qui ordonnoit le ſéqueſtre de la Sicile entre les mains du Pape, ou du moins la liberté de ſe donner un Roi. Jacques à ce qu'on prétend leur permit de couronner ſon frere, & au retour des Députés les Etats du Royaume aſſemblés à Palerme, proclamérent Fridéric pour leur Souverain.

1295.

Sur. an. lib. 5. n. 13.

Fridéric II. roi de Sicile.

Boniface ne ſe rebuta point encore: il manda aux Siciliens par des lettres pleines d'affection que le Traité des deux Rois remettoit en ſon pouvoir la Sicile qui appartenoit à l'Egliſe Romaine : qu'il ne déſiroit en prendre l'adminiſtration, que pour les délivrer des maux qui les accabloient : qu'ils pouvoient lui indiquer le Légat qui leur ſeroit le plus agréable, & qu'ils croiroient le plus zélé pour leurs intérêts, qu'auſſi-tôt il lui donneroit pouvoir d'aller les abſoudre, & de réformer le Gouvernement. Il raſſura en même tems Fridéric ſur les difficultés que l'Impératrice de Conſtantinople oppoſoit à leur mariage : quelques grandes qu'elles fuſſent, il n'héſita point

1296. Janvier.

Epiſt. Bonif. ap. Od. Rayn. n. 7. an. 1295. & lib. n. 10.

à

à lui promettre, que les nouveaux Nonces qu'il alloit envoyer vers cette Princeſſe viendroient aiſément à bout de les lever, & l'exhorta fortement par motif de reconnoiſſance des ſoins qu'il prenoit pour ſon agrandiſſement, à ſe refuſer aux ſuggeſtions des gens mal-intentionnés, & à demeurer ferme dans ſes bonnes diſpoſitions à la paix. Il écrivit du même ſtile à la Reine Conſtance & dépêcha l'Evêque d'Urgel & Boniface de Calamandrano, Frere Hoſpitalier de S. Jean de Jeruſalem, en qualité de Légats pour eſſayer de fléchir l'opiniâtreté des Siciliens. BONIF. VIII. 1296.

Les Légats arrivés à Meſſine, mirent tout en uſage, exhortations, careſſes, complaiſances, juſqu'à leur préſenter, dit-on, des parchemins en blanc munis du ſceau Apoſtolique, avec liberté de les remplir eux-mêmes à diſcrétion & d'y tranſcrire les actes qu'ils jugeroient les plus forts pour ſe procurer des abſolutions, des franchiſes, des privileges & des droits. Un Meſſinois au nom de toute la nation, leur répondit comme autrefois ce ſage Troyen, *qu'il craignoit les Grecs lors même qu'ils offroient des préſens*, que c'étoit à la pointe de l'épée, & non par des Bulles que ſes *Special. cap. 24. Surit. lib. 5. cap. 16.*

BONIF. VIII. 1296. compatriotes vouloient obtenir la paix ; & leur ordonna de ſortir au plutôt de l'Iſle où un plus long ſéjour mettroit leur vie en danger.

Cette fermeté annonçoit une guerre prochaine, & les Siciliens s'y portoient en déterminés. Non contens de ſe tenir ſur la défenſive, ils chercherent à ſoulever la Pouille par des émiſſaires ſecrets qu'ils y envoyerent, à deſſein de ſonder la diſpoſition des eſprits. Le Pape aux premiers avis de ces pratiques ſourdes, donna ordre au Légat Landulfe de faire une exacte perquiſition des Eſpions, & n'eſpérant plus rien par les voyes de douceur, promit des Indulgences plenieres à ceux qui prendroient les Armes pour défendre les Terres en deça du Phare, ou pour attaquer la Sicile.

Epiſt. ap. Od. Rayn. n. 13.

Special. lib. 3. *cap.* 1. Frideric de ſon côté, perſuadé de la difficulté de conclure ſon mariage avec la Princeſſe de Courtenay, & plus encore de celle d'ajouter à ſa dot l'Empire de Conſtantinople, préféra à un titre incertain un Royaume offert d'un conſentement unanime, & le vingt-cinq de Mars ſe fit couronner à Palerme ; nouveau ſujet de procedures pour le Pape, qui, traitant ce

Bull. ibid. n. 14.

Couronnement de crime horrible, & d'uſurpation puniſſable, le déclara nul, de même que l'élection qui l'avoit précédé : lui défendit de prendre le nom de Roi, d'en faire les fonctions, & lui ordonna de retourner à l'obéiſſance du Saint Siége, ſous peine de proceder contre lui ſpirituellement & temporellement. BENIT. VIII. 1296.

Le Roi Charles après tant de travaux pour procurer la tranquilité de ſes Etats, fut obligé de ſe préparer encore à la Guerre. Ses Finances ſe trouvoient épuiſées,& il n'étoit parvenu qu'à force d'argent, à conclure le Traité de Jonquieres. Boniface vint à ſon ſecours : il lui accorda un délai pour le payement des Cens arrierés qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, lui prêta 5000. onces d'or, & l'excepta de la loi générale qu'il avoit prétendu impoſer à tous les Souverains par ſa fameuſe Conſtitution, *Clericis Laïcos*, en lui permettant d'employer quelques décimes levées en Provence à l'Armement d'une Flotte. Mais Frideric qui en tenoit une toute prête dans ſes Ports, paſſa avec Roger de Lauria en Calabre, où il poſſedoit déja quelques Places Maritimes, s'em- *Epiſt. ibid. n.* 15.

Bonif. VIII. 1296. para de Squillace, de Catanzaro, reprises dans la derniere Guerre, & de pluſieurs autres Villes ; en ſorte que le Pape & Charles hors d'état de les ſecourir, chercherent de l'appui à la Cour d'Arragon.

Special. lib. 4. cap. 4 5 6. 7. 8. & ſeq. Ils députerent auprès du Roi Jacques, pour l'engager à faire reſtituer la Sicile par toutes les voyes poſſibles, conformément au Traité de Jonquieres, dont ils lui firent repréſenter que l'execution, dans les circonſtances préſentes, intéreſſoit particulierement ſon honneur, parce qu'on pourroit le ſoupçonner d'intelligence avec Frideric. Jacques, qui dès l'année précédente ſe diſpoſoit à faire un voyage à Rome par motif d'intérêt, manda au Pontife, qu'il iroit en perſonne ſe laver de pareils reproches ſi nuiſibles à ſa gloire, & donna des ordres pour la levée d'une Armée, à deſſein de l'employer à réduire ſon frere par la force, s'il étoit obligé d'en venir à cette étrange extrêmité.

Marian. li. 14. cap. 7. Coſtanzo. Il alla en effet trouver Boniface, & lui proteſta avec ſerment que ce n'avoit été ni par ſon conſeil, ni de ſon aveu, que Frideric s'étoit fait couronner Roi de Sicile, & offrit de

ſe juſtifier à la face de toute l'Europe, en marchant contre lui à la tête d'une Armée. Le Pape ſe contenta de ces témoignages de ſincerité, & le combla de graces ; la plus conſidérable fut la donation des Iſles de Sardaigne & de Corſe, dont il l'inveſtit, pour les poſſeder lui & ſa poſtérité à titre de Fief, à charge d'une redevance au Saint Siége, & ſous certaines conditions. Ce qui excitoit Boniface à chercher tous les moyens de s'attacher le Roi d'Arragon, c'eſt qu'il prétendoit faire uſage de ſes forces, pour réduire la Maiſon des Colonnes, avec qui il avoit de furieux différends, & cette même raiſon le détermina à t nter encore ſur l'affaire de Sicile la voye des négociations, quoiqu'infructueuſes juſqu'alors.

BONIF. VIII. 1297. *Bull. donat. ap. Od. Rayn 1267. n. 2*

Jacques par ſon conſeil envoya un Frere Prêcheur nommé Pierre de Corbelles, pour tâcher d'engager Frideric à ſe ſoumettre au Saint Siége, ou à retirer du moins ſes Troupes de la Calabre, ſur laquelle ni ſes prétentions, comme héritier de Pierre d'Aragon ſon pere, ou de ſon frere Alonſe, ni ſon Couronnement, ne

Special. lib. 3. c. 20. G. Vill. lib. 8. c. 18. Cronic. Sicil. cap. 56. Coſtanzo. Sur. lib. 5. Mariana loc. cit.

Bonif. VIII. 1297. pouvoient lui donner aucun droit. Frideric ne voulut point entendre parler de céder ſon Royaume ; il rappella ſeulement Lauria de la Calabre, & promit d'en évacuer les Places. Mais cette foible complaiſance ne ſatisfit pas le Roi d'Arragon. Au retour de Pierre de Corbelles, il députa de nouveau l'Evêque de Valence, chargé de propoſer au Prince ſon frere une entrevûë dans l'Iſle d'Iſchia. Cette ſeconde propoſition fut encore rejettée par Frideric, ſous prétexte que les Grands de ſa Cour s'y oppoſoient ; enſorte que Jacques ſe réduiſit à le faire prier par une troiſiéme Ambaſſade de conſentir que la Reine Conſtance leur mere, & l'Infante Yoland leur ſœur, vinſſent le trouver à Rome. Frideric voulut bien témoigner ſur cet article quelque condeſcendance, & la Reine eſpérant contribuer par cette démarche à maintenir la paix entre les deux Rois ſes fils, s'embarqua, & paſſa à Rome accompagnée de Procide & de Lauria.

Special. cap. 21. G. Vill. Coſtanzo. Marian. loc. cit. Jacques la reçut avec de grandes marques de tendreſſe & de reſpect, & dès les premiers entretiens, lui fit entendre qu'un des plus sûrs moyens de

concilier les esprits, étoit de multiplier les Alliances entre les deux Maisons, pour n'en faire à l'avenir qu'un même Sang; & que dans cette idée, on avoit par l'entremise du Pape projetté de marier l'Infante Yoland avec Robert Duc de Calabre, second fils du Roi Charles. Constance y donna les mains; & Charles étant arrivé accompagné du Duc de Calabre, de trois autres de ses fils, & d'un nombreux Cortege, on oublia de part & d'autre tous les sujets d'inimitié. BONIF. VIII. *Rech. de du Tillet. Sainte Marthe, liv. 18.*

Il fallut que Constance éloignât jusqu'au souvenir de la mort de son pere tué à la Bataille de Benevent, de celle de Sibile sa mere, & du jeune Mainfroy son frere, qui avoient péri miserablement dans les prisons de Naples, & que Charles ne dédaignât pas d'entrer en conférence avec deux Sujets rebelles, Procide & Lauria, auteurs de tous les malheurs du Régne de son pere & du sien. Le mariage se conclut, & la célébration s'en fit à Rome, avec d'autant plus de magnificence, que le Pape voulut encherir sur celle des deux Rois.

Le Prince Robert étoit reconnu héritier présomptif des Etats & des droits

Bonif. VIII. 1297. *Litt. Donat. in Cod. mſſ. Bib. Reg. n. 9979. p. 158.*

du Roi ſon pere, qui à la perſuaſion du Roi d'Arragon, lui avoit fait en particulier donation de l'Iſle de Sicile, ou pour l'intereſſer à ſa conquête, ou pour faciliter ſon mariage avec l'Infante Yoland. Suivant l'ordre de la naiſſance Robert n'étoit que le troiſiéme fils de Charles. L'aîné qui prétendoit du chef de ſa mere au Royaume de Hongrie mourut en 1295. laiſſant un fils en bas âge nommé Charles-Robert, ou par contraction Charobert. Le ſecond, nommé Louis, pendant ſa priſon à Barcelonne, commença à ſe dégoûter des grandeurs du Siécle, & à s'exercer dans les œuvres de la haute pieté, qui dans la ſuite le fit mettre au nombre des Saints. Il embraſſa la Régle de ſaint François, & lorſqu'il prit l'habit renonça à la Couronne. Boniface le pourvut de l'Evêché de Toulouſe, qu'il ne gouverna que peu de tems, étant mort le 19. d'Août de cette année 1297. jour auquel il eſt honoré par l'Egliſe ſous le nom de ſaint Louis de Marſeille, parce que cette Ville fut le lieu de ſa ſépulture. Mais la renonciation de Louis ne ſuffiſoit pas pour tranquiliſer le Roi. Il craignit qu'après ſa mort Charobert,

Od. Rayn 1296. n. 16.

Ibid.

bert, comme iſſu de ſon fils aîné, ne diſputât la Couronne à Robert, ce qui n'étoit pas ſans exemple dans d'autres Royaumes, & formoit déja dans le ſien une queſtion qui partageoit les ſentimens. Dans ce doute il conſulta le Pape Boniface, qui décida par ſa Conſtitution du 24. de Fevrier, que la Couronne appartiendroit à l'aîné des fils ou des filles, que Charles laiſſeroit en mourant. Nonobſtant ce Réglement, nous verrons ſous le Régne ſuivant la queſtion revivre, & faire la matiere d'un grand différend.

BONIF. VIII. 1297. *Conſtit. ibid.* 1297. *n.* 53.

Comme la nouvelle alliance entre les Maiſons d'Anjou & d'Arragon ne terminoit point l'affaire de Sicile, les deux Rois avant que de ſe ſéparer, convinrent d'unir leurs forces pour faire la guerre à Frideric, & formerent le projet de leurs expéditions. Jacques trouva le moyen de détacher Procide & Lauria du ſervice de ce Prince. Le premier déja fort âgé y conſentit, tenté par les grandes Terres qu'on lui donna en Arragon, où il ſe retira, & laiſſa une poſtérité nombreuſe : le ſecond indiſpoſé contre Frideric par quelques démêlés, fit

Special. lib. 3. cap. 19. 21. Coſtanz. Summ.

BONIF. VIII. agréer ſes ſervices au Roi Charles ; qui, profitant des fautes du Roi ſon
1297. pere, reçut Lauria avec bonté, lui rendit les biens qu'il avoit autrefois poſſedés en deça du Phare, y en ajoûta de nouveaux, & lui confia le commandement général de ſes Troupes.

Special. lib. 4. c. 2. Frideric paroiſſoit à la veille de ſa
1298. perte. Quelle apparence qu'il pût tenir contre les forces de l'Arragon & de Naples, ſur-tout après la déſertion de Procide & de Lauria, deux hommes également habiles, l'un dans l'art de conſeiller, l'autre dans celui de vaincre ? Son courage lui tint lieu de tout : il ſe crut aſſez fort pour réſiſter ſeul à ſes ennemis. Il raſſembla au plûtôt ſes troupes de terre, & de mer, réſolu de défendre juſqu'à l'extremité la Sicile, & les Places de la Calabre dont il étoit maître, & même d'étendre ſes Conquêtes. Lauria le prévint, & à ſon arrivée à Naples, marcha par ordre de Charles du côté de Catanzaro pour occuper la valeur des troupes juſqu'à ce que le Roi d'Arragon fût arrivé avec ſa flotte dans le Port de Naples où étoit le rendez-vous. Catanzaro ne tint pas long-tems, & la Garniſon du Château reçûë à capituler, promit de

ſe rendre ſi dans trente jours elle ne re- Bonif. VIII.
cevoit du ſecours. Frideric envoya fort à propos 200. hommes qui paſſerent 1298.
le Phare, & ayant pris terre la veille de la reddition du Château, attaquerent les ennemis qui ne s'y attendoient pas, & après une action très-opiniâtre, les forcerent à prendre la fuite, parce que leur courage les abandonna dès que Lauria bleſſé, & mis hors de combat, ne ſe trouva plus à leur tête.

Ce Général ne ſe conſola de ce leger *Cap. 5. Coſtanzo.*
échec, que lorſqu'il vit la flotte d'Arragon conduite par le Roi Jacques entrer dans le Golphe, & ſe joindre à celle de Charles. Les deux Rois ayant formé le Plan de la Campagne, Jacques 24. Août.
prit le commandement des deux flottes, qu'on fait monter à près de 200. Vaiſſeaux de différentes grandeurs, s'embarqua avec le Duc de Calabre, Philippe Prince de Tarente ſon frere, & Roger de Lauria, fit voile vers les Côtes Septentrionales de la Sicile & entra dans la rade de Patti. La Ville ouvrit auſſi-tôt ſes portes: à ſon exemple, Milazzo, Nucara, Monteforte, & pluſieurs autres Places intimidées ſe rendirent ſans attendre qu'on vînt les aſſieger. Frideric ſans s'allarmer de ces

ques Places voiſines de peu d'importance. Frideric ne le laiſſa pas même jouir long-tems de ces foibles avantages ; il vint camper à Catane, d'où il envoyoit ſans ceſſe des détachemens de Cavalerie faire le dégât dans leur territoire, pour empêcher que l'ennemi n'en tirât des proviſions. BONIF. VIII. 1298.

Ces mauvais ſuccès firent tort à la réputation des armes Arragonnoiſes : les Habitans de Patti retournerent à l'obéiſſance, & arborerent la banniere de Frideric, qui leur envoya des troupes pour aſſieger le Château où la Garniſon s'étoit retirée. Lauria qui courut à ſon ſecours, ayant eu du déſavantage dans différens petits combats, le Roi d'Arragon rebuté de tant de difficultés, leva le ſiege, & remit à la voile avec une armée plus fatiguée qu'honorée de ſes travaux militaires. Pour comble de diſgraces, il eſſuya à la hauteur de l'Iſle de Lipari, une violente tempête, qui diſperſa une partie de ſa flotte : ce ne fut que par une eſpece de miracle, qu'il rentra avec le reſte dans le Port de Naples. *Special. cap. 7. 10. Coſtanzo. Marian. lib. 15. cap. 2.*

Charles le reçut avec autant de reconnoiſſance, que s'il fût revenu vainqueur : il voulut ſçavoir à quoi mon- *Summ. ex Arch. Neap.*

BONIF. VIII. 1298. toit la dépenſe de cette guerre, lui engagea pour ſureté du payement les revenus de la Sicile, & en cas qu'elle ne revînt pas ſous ſon pouvoir, tous les autres biens qu'il poſſedoit, & lui offrit de payer les frais d'une ſeconde expédition.

Il étendit ſes bienfaits juſques ſur les ſujets du Roi ſon allié, en accordant aux Catalans qui s'établiſſoient dans ſon Royaume différens privileges: comme d'avoir un Conſul de leur Nation qui connût de leurs différends en matiere civile, à l'excluſion de tous autres Juges, à qui il en interdiſoit la connoiſſance : avec permiſſion à ce Conſul, à ſon Greffier, & à ſon Sergent de porter les armes, nonobſtant les loix du Royaume qui le défendoient. Il les exempta de tous droits d'Avarie quand ils feroient naufrage ſur les Côtes de Naples, & par un témoignage particulier de ſa confiance, voulut que lorſque leurs Vaiſſeaux entreroient dans quelques-uns de ſes Ports, ils ne fuſſent tenus d'aucune autre formalité que de donner leur Conſul ou un autre de leur compatriote pour caution, que ces bâtimens n'étoient point deſtinés au ſecours des ennemis de l'E-

Litt. Car. II. in Cod. mſſ. Bib. Reg. n. 9979. f. 52.

tat. La reconnoiſſance & la bonne foi font des alliés fidéles : Jacques retourna en Catalogne y paſſer le quartier d'Hyver, & revint au Printems ſuivant à Naples, avec trente Galeres qu'il joignit à quarante que Charles avoit fait armer. Cette nouvelle flotte jetta l'allarme en Sicile ſans étonner Frideric qui ne craignit point de commettre ſa couronne au hazard d'une journée. Avec quarante Galeres tirées de ſes Ports, il réſolut de livrer combat à la flotte ennemie, dès qu'elle paroîtroit en mer.

BONIF. VIII. 1299. *G. Vil. lib. 8. cap. 29. Coſtanzo.*

Robert Duc de Calabre, & Philippe de Tarente ſon frere, jeunes Princes pleins d'ardeur, s'embarquérent encore avec le Roi d'Arragon : Roger de Lauria, obtint d'un conſentement unanime le commandement des deux flottes. Frideric appareilla, & vint à leur rencontre. Les deux armées ſe trouverent en préſence vers le Cap d'Orlando, & le 4. de Juillet ſe livrerent un ſanglant combat, dont l'habileté de Lauria rendit l'iſſuë favorable aux Alliés. Les Siciliens aveuglés par trop de confiance en leur bravoure, furent battus, & perdirent ſix mille hommes tant tués que priſonniers, & vingt-deux

Special. c. 13. G. Vill. ibid. Coſtanzo. Mariam lib. 15. cap. 2.

BONIF. VIII. 1299. Galeres priſes ou coulées à fond. Frideric ſe ſauva avec les autres, & l'on prétend qu'il n'eût pû échapper ſi les Arragonois, peut-être, par ordre de leur Roi, n'euſſent favoriſé ſa retraite. *Special. cap. 5. Cron. Sicil. cap. 62. Alii aut. ſup. cit.* Il eſt toujours certain que Jacques content de cette victoire, négligea d'en recueillir le fruit : il crut en avoir aſſez fait pour ſe juſtifier aux yeux de toute la terre, & ſatisfaire à ſes engagemens avec les Cours de Rome & de Naples. Il ſe perſuada même que Frideric ne pourroit ſe relever d'une perte auſſi conſiderable. Dans cette confiance, il reprit le chemin de la Catalogne, ſous prétexte des affaires indiſpenſables, & preſſantes, qui l'appelloient dans ſes Etats.

Special. c. 14. En effet, on regarda la Sicile comme une Conquête aſſurée. Frideric lui-même pour ſe dérober aux premiers progrès de l'ennemi, crut devoir ſe réfugier dans une Place forte au centre de l'Iſle, d'où il pût être également à portée de ſecourir ſes Places Maritimes de quelque côté que les Napolitains tentaſſent la deſcente. Le Pape Boniface profitant de la conſternation des *Epiſt. Bonif. ap. Od.* Siciliens, leur fit offrir par ſon Légat des Pardons fort étendus, s'ils ſe ſou-

mettoient, les menaça de nouveaux Anathêmes s'ils perſiſtoient dans leur révolte, & exhorta Charles à faire pourſuivre vivement la victoire, ſans donner à ſon concurrent le tems de reſpirer. Mais informé que le Duc de Calabre après la priſe de Clermont, de Catane & de quelques autres Villes dans les vallées de Demona, & de Noto, n'étoit pas en état de pouſſer plus loin ſes Conquêtes, & que le Prince de Tarente avoit regagné Naples pour en tirer de nouvelles troupes, il crut que le Roi abandonné de ſon Allié ne ſeroit pas aſſez fort pour conquérir la Sicile, & dans la crainte qu'il ne reçût quelque échec qui rendît Frideric plus fier & plus obſtiné, il pria Charles de retenir le Prince près de lui, ou de le rappeller s'il étoit déja parti, & manda à l'Archevêque de Naples d'en venir juſqu'à menacer le Roi de cenſures, s'il refuſoit de déférer à ces dernieres repréſentations.

Bonif. VIII 1299. *Rayn.* 1299. *n.* 4. 2. Novembre.

Soit que l'avis parût hors de ſaiſon, ſoit qu'il arrivât trop tard, le Prince de Tarente conduiſit ſon ſecours, & ſe jetta dans la Vallée de Mazara, où ſon expédition échoüa, comme Boniface ſembloit l'avoir prévû. Frideric revenu de ſa premiere frayeur, tenoit alors

G. Vill. cap. 34. *Special. lib.* 5. *cap.* 10.

Bonif VIII. la campagne, il vint au-devant du Prince, avant ſa jonction au Duc de Cala-
1299. bre & à Roger de Lauria qui marchoient à grandes journées, lui livra bataille à Falconara le premier de Decembre, le battit, & le fit priſonnier, avec la meilleure partie de ſes troupes.
Special. c. 11. A cette fâcheuſe nouvelle, le Duc revint ſur ſes pas, & la ſaiſon n'étant plus
Cronic. Si il. cap. 67. favorable pour continuer la guerre, il établit ſes quartiers d'Hyver en Sicile, d'où il envoya Lauria à Naples travailler à un nouvel armement.

1300. Le Pape en apprenant la diſgrace du Prince de Tarente, fut informé en même-tems que Frideric pour mettre à profit les circonſtances venoit d'envoyer ſes Ambaſſadeurs à la Cour de Naples faire quelques ouvertures de paix. Le Pontife offenſé que Charles les eût reçus ſans lui en faire part, écrivit à ce Prince une Lettre très-vive, où après des reproches ſur ſon ex-
Epiſt. Bonif. ap. Od. Rayn. ad an. 1300. §. 15. trême facilité, & ſur le peu de déférence qu'il marquoit pour ſes conſeils, il lui repréſentoit par les exemples du paſſé, que les Traités faits avec la maiſon d'Arragon, ſans le conſentement des Papes, lui avoient toujours été déſavantageux, à la difference du der-

nier qui avoit été conclu par l'entremiſe du S. Siege. Que la captivité du Prince de Tarente, étoit encore une ſuite de ſon peu de ſoumiſſion aux ſages remontrances de la Cour de Rome. Tombant enſuite ſur la députation récente de Frideric, il faiſoit à Charles d'expreſſes défenſes, ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait, de conclure, ſans ſa permiſſion par écrit, aucun Traité avec ce Prince, ou ſes Députés, ni avec les Siciliens: & l'avertiſſoit que s'il continuoit de lui déſobéir, il abandonneroit entierement ſes interêts, pour ne chercher que les moyens de faire en particulier ſa paix, afin que la Terre-Sainte ne demeurât pas plus long-tems ſans ſecours. Bonif. VIII. 1300.

Ce fut apparemment à l'occaſion de ces menaces, que Charles accompagné de Lauria vint à Rome s'expliquer avec Boniface. Leur entrevuë ranima le zele du Pontife, qui fit les derniers efforts pour procurer au Roi de puiſſans ſecours. Il s'adreſſa au Roi d'Arragon, à qui il fit entendre, mais en termes fort ménagés, qu'il couroit dans le monde un bruit funeſte à ſa réputation; qu'on publioit que s'il eût *Epiſt. ibid. n.* 17.

BONIF. VIII. 1300. voulu pourſuivre ſa victoire, la Sicile rentroit ſous l'obéiſſance du S. Siege; qu'il étoit de ſa gloire de détruire ces nouveaux ſoupçons de connivence avec les Siciliens, de rappeller pour cet effet du ſervice de Frideric, tous ſes ſujets Catalans, ou Arragonois, d'envoyer une flotte au ſecours du Roi Charles, & il lui accorda une décime pendant deux ans pour les frais de cet armement. D'un autre côté il enjoignit aux Villes dévouées au S. Siege, de tenir ſur pied à proportion de leurs forces des corps d'Infanterie & de Cavalerie, qu'il deſtinoit tant à aſſurer le repos de l'Italie, qu'à marcher au beſoin contre Frideric, & il intimida la République de Genes par de terribles cenſures, qui tendoient à la détacher du parti de ce Prince avec qui elle venoit de faire alliance.

Alia Epiſt. ibid. n. 12.

Surit. an. lib. 15. c. 42.

Le Roi d'Arragon docile aux avis du Pape, donna ordre à ſes ſujets de ſortir au plûtôt de la Sicile, ſous peine de perdre les biens qu'ils poſſedoient dans ſes Etats, & envoya une flotte au ſecours de Charles. Elle arriva fort à propos pour s'oppoſer aux ennemis, qui avec trente-deux Vaiſſeaux Siciliens, & Genois, commandés par Con-

Speciul. cap. 14. Surit. loc. cit.

rad Doria faiſoient impunément des courſes juſques dans le Golphe de Naples. Roger de Lauria fort de quarante voiles les joignit près de la petite Iſle de Ponza, les attaqua & remporta une victoire d'autant plus complette, qu'après leur avoir pris vingt-cinq Vaiſſeaux, il fit Conrad lui-même ſon priſonnier, avec Jean de Clermont, & beaucoup d'autres Gentilshommes Siciliens. Mais cet avantage ne faiſoit que compenſer la défaite d'une partie des troupes du Duc de Calabre, battuë près du Château de Gallerano. Lauria remit ſes priſonniers à Naples & paſſa en Sicile pour rétablir les affaires du Duc, à qui les proviſions commençoient à manquer. Catane en étoit épuiſée comme tout le reſte de l'Iſle, & quoique par intervalle on gagnât quelques Places, ou par force ou par adreſſe, ces legers ſuccès ne pouvoient rien décider, ni ébranler la fermeté de Frideric & des Siciliens.

BONIF. VIII. 1300. *Specid.* c. 12. *Lib. 5. cap. 1. 2. 3. 4. 5.*

Le Duc de Calabre prit donc la réſolution d'attaquer un poſte d'importance. Il jetta les yeux ſur Meſſine dont les Habitans ſouffroient extrêmement de la diſette des vivres, & aſſiegea la Ville par terre & par mer. Malgré les

Bonif. VIII. 1300. ſecours que Frideric eut ſoin d'y jetter, la Place extrêmement reſſerrée étoit réduite aux abois, lorſque la Princeſſe Yoland Ducheſſe de Calabre & ſœur de Frideric, s'entremit pour porter les eſprits à la paix. Le Duc dont les troupes manquoient de vivres comme les aſſiegés, conſentit de s'aboucher avec Frideric à Siracuſe. Dans leur entrevuë les deux Princes convinrent d'une ſuſpenſion d'armes pendant ſix mois, qu'on employeroit à chercher des moyens de pacification. La Tréve ſignée, le Duc de Calabre laiſſa la Princeſſe ſon épouſe à Catane avec le Légat Gerard de Parme, & retourna à Naples.

cap. 6.

Special. lib. 6. cap. 7. G. Vill. lib. 8. cap. 42. Sainte Marthe. hiſt. geneal. liv 8. c. 18. Epiſt. Bonif. ap. Od. Rayn. n. 20. 21.

Cependant Boniface par ſes négociations dans les Cours Etrangeres cherchoit à ſuſciter de nouveaux ennemis à Frideric, & travailloit d'un autre côté à pacifier les troubles de Florence déchirée par les nouvelles factions des Noirs & des Blancs, unies à celles des Guelphes & des Gibelins. Le Comte de Valois frere de Philippe le Bel & veuf de Marguerite fille de Charles, venoit d'épouſer en ſecondes nôces cette Princeſſe Catherine de Courtenay que Boniface avoit offerte à Fri-

deric au commencement de ſon Pontificat. Les droits de Catherine ſur l'Empire de Conſtantinople parurent au Pape un appas aſſez ſéduiſant pour attirer le Comte de Valois en Italie, où il pourroit l'employer ſucceſſivement, à la pacification des troubles de Florence, & à la Conquête de la Sicile. Il lui propoſa ces deux expéditions, & lui promit de l'aider enſuite avec toutes les forces de l'Egliſe, à s'aſſurer la poſſeſſion de la Couronne Imperiale. Il lui faiſoit encore eſperer l'Empire d'Occident qu'il réputoit vacant, parce qu'il ne reconnoiſſoit point Albert d'Autriche élû après la dépoſition d'Adolphe de Naſſau, quoique par la mort de ce dernier tué à la bataille de Spire en 1298. Albert reſtât ſans concurrent.

BONIF. VIII. 1300. *Du Cange, hiſt. de Conſt. p. 205. Od. Rayn 1301. n. 2.*

Le Comte de Valois naturellement brave, & entreprenant, & qui venoit d'avoir à la Cour de France quelque ſujet de mécontentement, accepta ſans trop de réfléxion les offres magnifiques de Boniface, obtint de la Princeſſe Catherine ſa nouvelle épouſe une donnation de tous ſes droits ſur l'Empire de Conſtantinople, par Lettres données à S. Cloud près de Paris, le 28.

1301. *Litt. Donat. in Cod. Miſſ. Bib. Reg. n. 8848. 2. 2.*

Bonif. VIII. 1301. Septembre. de Janvier 1301. & vint trouver le Pape à Anagni eſcorté de pluſieurs Seigneurs, & de cinq cens Chevaliers François. Il fut reçu avec de grandes marques d'affection par le Pontife, qui le nomma Capitaine général des troupes de l'Egliſe, Comte de la Romagne, & Paciaire de la Toſcane, qualité qui ne devoit avoir lieu que dans la vacance de l'Empire: mais tous ces titres auſſi vains que pompeux ne coutoient rien à prodiguer. Le Roi Charles & ſes fils vinrent en même-tems à Anagni, & reglerent avec le Pape & le Comte de Valois les projets de la Campagne prochaine, enſuite le Comte prit la route de Florence, où il ne put ramener la paix après pluſieurs mois de ſéjour, qu'en chaſſant de la Ville la faction des Blancs. Dante, & la famille de Petrarque qui s'y trouverent engagés, eurent part à ſes diſgraces, & Dante en conçut contre le Comte de Valois une haine qu'il a immortaliſée par ſes ouvrages.

Bull. Bonif. ap. Od. Rayn. n. 14.

G. Vill. c. 48.

1302. *G. Vill. loc. cit. Mach. hiſt. Flor. lib. 2. p. 84. Vit. di Petrarc.*

Avril. Au Printems le Comte de Valois joignit ſes troupes à celles du Roi Charles, & fit voile en Sicile avec le Duc de Calabre à la tête d'une armée formidable, en comparaiſon des forces

que

que l'ennemi pouvoit lui oppoſer. Frideric auſſi prudent que brave ſe douta bien que cette armée ſe ruineroit d'elle-même, par ſon ſéjour dans une Iſle dépourvuë de toutes proviſions. Content d'avoir mis en ſureté les poſtes les plus conſiderables, il s'enferma dans une Place forte, ne laiſſant en campagne que quelques corps de Cavalerie épars, pour enlever les convois de vivres. Le Comte ne put en venir à aucune action déciſive, & vit bien-tôt ſon Camp attaqué par la famine & par les maladies. La Ducheſſe de Calabre profita de l'occaſion pour renouveller les propoſitions de paix qui furent écoutées enfin avec un plaiſir égal par les deux partis. D'un côté Frideric étoit épuiſé, & réduit ainſi que la Sicile dans une miſere extrême ; les Genois pour mériter l'abſolution des cenſures venoient de l'abandonner & de traiter avec le Roi Charles. De l'autre le Comte de Valois ſur qui rouloient les plus grandes eſperances de la Cour de Naples, voyoit périr ſes troupes & conſumer dans un ſervice étranger, des forces qu'il deſtinoit à la Conquête de l'Empire d'Orient : on convint donc aiſément d'entrer en conference.

Bonif. VIII. 1302.

Bull. Bonif. ap. Od. Rayn n. 16.

Special. lib. 6. cap. 10.

BONIF. VIII. 1302. Il ne fut pas ſi facile de regler les conditions de la paix : la reſtitution de la Sicile, motif perpetuel de la guerre, faiſoit auſſi la grande difficulté dans les négociations. La maiſon d'Anjou prétendoit y rentrer, & Frideric quoique réduit à la néceſſité d'entendre à quelque accommodement, vouloit conſerver un Royaume dont il étoit en poſſeſſion. Après de longues diſcutions, on trouva un milieu qui ſembloit accorder des prétentions ſi contraires, & le 19. d'Août on conclut un ſixiéme Traité à Caſtronovo, petite Ville dans la Vallée de Mazara. Il portoit que Frideric poſſederoit ſa vie durant avec la qualité de Roi, la Sicile, les Iſles adjacentes, & ſes autres dépendances, ſans être obligé à aucune redevance, ni à aucun ſervice perſonnel : qu'après ſa mort elle retourneroit au Roi Charles, ou à ſes héritiers. Qu'il épouſeroit la Princeſſe Eleonor, l'une des filles de Charles, évacueroit toutes les Places de la Calabre dont il étoit maître, & délivreroit le Prince de Tarente & les autres priſonniers de guerre. Que Charles de ſa part abandonneroit tout ce qu'il poſſedoit en Sicile, & procureroit la ratification du

Capit. Dacis ap. Od. Rayn. 1302. n. 3. Special. lib. 6. c. 10. & G. Vill. cap. 49.

»Traité par la Cour de Rome. BONIF. VIII.

Comme il reſtoit quelques modifications à apporter à ces articles, Frideric conſentit à une entrevuë avec le Comte de Valois, & le Duc de Calabre. Elle ſe fit peu de jours après en raſe campagne entre Sacca, & Calatabelota, à quelques lieuës de Caſtronovo vers la Côte Maritime. On y confirma le Traité, ſans autre changement, ſinon que »Frideric prendroit au »choix du Roi Charles le titre de Roi »de Sicile, ou de Trinacrie, ancien nom »que les Grecs donnerent à cette Iſle à »cauſe de ſes trois Promontoires, & que »de ſon vivant même, il remettroit à »Charles, ou à ſes héritiers la Sicile, ſi le »Pape vouloit l'en dédommager, en le »mettant en poſſeſſion réelle du Roïaume de Sardaigne, dont les Piſans jouiſſoient encore, nonobſtant la donation de Boniface en faveur du Roi »d'Arragon: ou de celui de Chypre, »ou de quelques autres Etats équivalens. 1302. *Special. loc. cit. Cron. Sicil. cap. 70.*

Une amitié ſincère parut alors ſucceder à la haine des deux Partis, qui communiquerent enſemble avec toutes les démonſtrations de tendreſſe & de confiance. La Ducheſſe Yoland Auteur de cette réunion, mourut à la

Bonif. VIII. 1302. fleur de ſon âge, avant que d'avoir entierement conſommé ſon ouvrage : & la perte de cette grande Princeſſe univerſellement regrettée mêla le deüil à la ioie publique. Frideric & le Duc de Calabre députerent auſſi-tôt en Cour de Rome & à Naples, pour obtenir les ratifications néceſſaires. Le Roi Charles étoit porté à la paix par une inclination naturelle : ſa condeſcendance pour la Cour de Rome, & le goût de ſes propres fils pour la gloire militaire perpetuoient contre ſon gré les hoſtilitez : mais des adverſitez continuelles depuis vingt-ans, ſon âge déja avancé, & ſa tendreſſe pour ſes peuples le ramenerent à ſon penchant, & le diſpoſerent à ſacrifier beaucoup à ſes interêts lorſqu'on entama les négociations, & il ratifia le Traité avec d'autant moins de peine, qu'en ne cedant que l'uſufruit de la Sicile, il en aſſuroit à ſa maiſon la proprieté ; comme Frideric ſe flattoit de ſe la conſerver à lui-même, au moyen de la poſſeſſion où il ſe maintenoit. Les conditions qui regardoient la délivrance des priſonniers, & le mariage d'Eleonor eurent leur pleine éxécution : les autres articles ne furent pas ſi fidélement remplis. On amena la

Coſtanzo.

Princeſſe en Sicile, où ſe fit l'année ſuivante la célébration des nôces. BONIF. VIII.

Le Comte de Valois de retour à Naples, trouva le Roi diſpoſé à l'aider de toutes ſes troupes pour la Conquête de Conſtantinople, ſuivant leurs conventions : mais ſon frere Philippe le Bel menacé d'une guerre prochaine avec l'Angleterre l'ayant rappellé en France, il fut contraint d'abandonner ſon entrepriſe, & dans la ſuite ne retrouva plus une occaſion ſi favorable de faire valoir ſes droits. Il ne lui reſta que le vain titre d'Empereur d'Orient, ſans reſſource du côté de l'Empire d'Occident, parce que Boniface reconnut peu après Albert d'Autriche pour Roi des Romains. 1302. *Special. c. 18. 20. Sainte Marthe, liv. 18. Du Cange, hiſt. de Conſt.*

La ratification de la paix traîna plus long-tems à la Cour de Rome qu'elle n'avoit fait à Naples. Boniface voulut y faire réformer l'article par lequel Frideric prétendoit s'affranchir de toute redevance. Cependant comme ce Pontife uniquement occupé de ſes fameux différends avec le Roi de France Philippe le Bel, cherchoit à ſe concilier les autres Puiſſances de l'Europe, il fit abſoudre Frideric de toutes cenſures, accorda des diſpenſes pour ſon maria- *Epiſt. ab. Od. Rayn. n. 5. 6.* *6. Decemb.*

Bonif. VIII. 1303. ge, & leva l'interdit ſur la Sicile. Frideric conſentit à ſon tour de donner quelque ſatisfaction au Pape, & lui envoya ſes Ambaſſadeurs avec pouvoir de réformer l'article qui le bleſſoit. Le Traité fut donc ratifié en ajoutant les clauſes, » que ce Prince tiendroit l'Iſle »de Sicile, en qualité de Vaſſal du S. »Siege, qu'il lui payeroit tous les ans »3000. onces d'or de cens, & lui four»niroit cent Chevaliers armés pour ſer»vir pendant trois mois lorſqu'il en au»roit beſoin. Que les Egliſes ſeroient »renduës à ceux qui en étoient pourvus »avant la révolte de la Sicile, & le Cler»gé maintenu dans tous ſes privileges. Charles ayant déclaré au Pape par ſes Députés qu'il vouloit retenir le nom de Roi de Sicile, il fut encore ajouté »que Frideric prendroit celui de Roi de »Trinacrie. Par une convention particuliere, Boniface décida que ſur les 8000. onces d'or & les trois cens hommes de ſervice que Charles devoit au S. Siege pour le Royaume des deux Siciles, on déduiroit à l'avenir les cent Chevaliers, & les 3000. onces d'or qui ſeroient fournis par Frideric à cauſe de la Trinacrie.

6. Mai. *Bull. ap. Od. Rayn.* 1303. *n.* 24.

N°. 28.

Telle fut la fin de la guerre ſous le

Regne de Charles II. Vingt-une années d'hoſtilités, & de négociations, ne purent rendre la Sicile à la Maiſon d'Anjou : elles lui laiſſerent ſeulement l'eſperance de la reverſion, & changerent le nom de l'Iſle pendant fort peu de tems. Les Princes Angevins pour conſerver leur droit retinrent le titre de Rois de Sicile, & les Arragonois mépriſant la dénomination de Trinacrie ſe firent appeller de même Rois de Sicile. Toute la différence ne conſiſta qu'en ce que les premiers y joignirent la qualité de Rois de Jeruſalem, ce que les autres ne firent point. Dès-lors les Etats en deça du Phare commencerent à être regardés plus particulierement comme un Royaume ſéparé, & prirent le nom de Royaume de Naples, à cauſe de ſa Ville Capitale qui l'avoit été de toute la Monarchie. Auſſi pour éviter la confuſion, & me conformer à l'exemple de tous les Hiſtoriens, j'appellerai déſormais les Princes de la Maiſon d'Anjou Rois de Naples, & ceux de la Maiſon d'Arragon Rois de Sicile. BONIF. VIII. 1303.

Cette grande affaire ainſi terminée, Boniface qui s'étoit réſervé le droit de donner un Souverain à la Hongrie,

Bonif. VIII. décida entre les différens concurrens. André le Venitien étant mort en 1301,
1303. les Seigneurs Hongrois de ſon parti
Thurocz. Cron. c. 83. 84. députerent vers Venceſlas V. Roi de Bohême, qui par les femmes deſcendoit de Bela IV. Roi de Hongrie, &
Ranzan. Ind. 17. lui offrirent la Couronne, dans la crainte, diſoient-ils, de perdre leur liberté en recevant un Roi de la main du Pape. Venceſlas fort âgé, céda tous ſes droits ſur ce Royaume à ſon fils nommé comme lui Venceſlas. Les Hongrois accepterent la ceſſion, emmenerent le jeune Prince à qui ils firent prendre le nom de Ladiſlas, & le couronnerent à Albe Royale. Boniface s'en
Epiſt. Bonif. ap. Od. Rayn 1301. n. 7. 10. plaignit au Roi de Bohême comme d'une entrepriſe contre le S. Siege, à qui la Hongrie appartenoit, & lui promit de conſerver les droits que ſon fils & lui pouvoient y prétendre, s'il vouloit les ſoumettre à ſon jugement. Le
Epiſt. Venceſl. ibid. 1302. n. 20. pere ſoutint l'Election de ſon fils, légitime, enſorte que le Pape pour diſcuter ces droits & ceux de Marie Reine
Alia Epiſt. Bonif. ibid. n. 21. de Sicile, c'eſt-à-dire, de Naples, réſolut de faire appeller les Parties interreſſées devant lui.

En effet, elles furent citées par l'Evêque d'Oſtie, alors Légat en Hongrie.

grie. La Reine Marie & ſon petit-fils comparurent par leurs Commiſſaires à Anagni, où étoit le Pape. Venceſlas ni ſon fils ne s'y préſenterent point : ils envoyerent ſeulement des Députés qui loin de produire ni titres, ni raiſons valables, à l'appui de leurs droits, déclarerent que le Roi leur maître ne prétendoit point plaider pour raiſon du Royaume de Hongrie. Boniface ne laiſſa pas que de juger. Par une Bulle du 30. de Mai, il décida que le Royaume étoit ſucceſſif, & non élective : & l'adjugea à Marie plus prochaine héritiere, & à Charobert ſon petit-fils. Cette Sentence demeura pour lors ſans éxécution : la guerre civile continua entre les deux Partis, qui ne ſe réunirent que cinq ans après en faveur de Charobert. Boniface ne ſurvêcut que quatre mois & quelques jours à ce jugement. Le chagrin qu'il conçut de s'être vû priſonnier des François conduits par Guillaume de Nogaret, & Sciarra-Colonne lui cauſa une maladie dont il mourut le 11. d'Octobre à Rome, où il méditoit les moyens de ſe venger hautement de Philippe le Bel. Les Cardinaux après onze jours de vacance, lui donnerent pour Succeſſeur

BONIF. VIII. 1303.

Bull. ibid. 1303. n. 17. & *ſeq.*

Benoît XI. le Cardinal Evêque d'Oſtie, qui étoit de retour de ſa légation de Hongrie, 1303. & il prit le nom de Benoît XI.

Le reſte du Regne de Charles fournit peu de matiere à l'Hiſtoire, mais cette ſterilité eſt le caractere des tems heureux d'un Etat. Ce Prince dès qu'il eut fait ſa paix avec Frideric, ſe livra tout entier à ſon zele pour la Religion, & à ſon amour pour ſes peuples.

Ughel. Ital. Sacr. to. 8. p. 602. La Ville de Lucera étoit peuplée d'un grand nombre de Sarrazins, iſſus de ceux que Frideric II. y avoit tranſplantés de Sicile, & ils y faiſoient une profeſſion ouverte du Mahometiſme. Le Siege Epiſcopal en ſouffroit beaucoup, l'Egliſe Cathedrale tomboit en ruine, & l'Evêque pouvoit à peine ſubſiſter des revenus modiques qui lui reſtoient. Le Roi pour retrancher le ſcandale, bannit de Lucera tous les Sarrazins qui ne voulurent point recevoir le Baptême, changea le nom de cette Ville en celui de ſainte Marie de la Victoire, & en vûë de la repeupler y tranſporta pluſieurs familles de la Calabre, qu'il exempta de tout genre d'impoſitions pendant dix ans. Il y fit conſtruire une Egliſe Cathedrale à la place de l'ancienne, ſituée hors de la Ville,

Litt. Car. II. in Cod. Miſſ. Bib. Reg. n. 9979. p. 60.

& lui assigna sur son Domaine un revenu de 300. onces d'or, destinées à la création de quelques Dignités, & à l'entretien de l'Evêque & des Ministres de l'Eglise. Dans la suite il en augmenta le patrimoine par de grandes donations, & rétablit ainsi l'Evêché de Lucera, Suffragant de l'Archevêché de Benevent. Benoît XI. à son avénement donna de grands éloges au zele de Charles, & lui accorda, & à ses Successeurs la faculté de présenter à l'Evêque des sujets capables pour le Doyenné, l'Archidiaconé, la Chantrerie & la moitié des Prébendes: ce qui n'étoit qu'une confirmation du droit de Patronage que ce Prince venoit d'acquerir sur cette Eglise, comme il le possedoit déja sur la plûpart de celles de son Royaume, fondées par les Rois ses prédécesseurs.

BENOÎT XI. 1303.

Bull. Bened. XI. ap. Od. Rayn n. 55.

Ce Monarque échappé aux divers dangers qu'il courut pendant sa détention en Sicile, crut devoir sa délivrance à l'intercession de S. Nicolas pour qui il avoit beaucoup de dévotion. Il donna une preuve éclatante de sa reconnoissance en comblant de richesses & de prérogatives une Eglise dédiée à ce Saint dans la Ville de Bari. Dès sa

Beatill. hist. di Bari.

BENOÎT XI. fondation antérieure au regne des Princes Normands, elle étoit exempte de
1303. la Juriſdiction de l'Ordinaire. Il la maintint dans ſon indépendance confirmée depuis par pluſieurs Papes, fit réunir à cette Egliſe des Bénéfices conſide-
1304. rables, la dotta de pluſieurs grandes terres, & en forma un Chapitre ſur le modele de la Sainte Chapelle de Paris: réſervant à ſa perſonne, & à celle des Rois ſes Succeſſeurs, la Tréſorerie avec la Prébende qui y étoit attachée. Lorſqu'il ſe trouvoit à Bari, il prenoit place dans le Chœur, & aſſiſtoit à l'Office revêtu des habits propres à la Dignité de Tréſorier. Il voulut auſſi que le Service Divin y fût célébré avec les cérémonies pratiquées en France, & y introduiſit l'uſage du Breviaire de Paris; ce qui a duré juſqu'en l'année 1603. que Philippe III. Roi d'Eſpagne & des deux Siciles y ſubſtitua celui du Breviaire Romain. Cette Egliſe nonobſtant diverſes entrepriſes des Archevêques de Bari, jouit toujours des Privileges communs aux autres Egliſes de collation Royale, qui ſont en grand nombre dans le Royaume.

Ce ne furent pas les ſeuls monumens de la pieté de Charles. On comp-

te juſqu'à vingt Egliſes ou Monaſteres qu'il fit bâtir en Italie, en Provence, & même en Catalogne, lieu de ſa captivité. BENOÎT XI. 1304

La Ville de Naples ſe reſſentit en particulier de ſa liberalité. Il en augmenta l'enceinte, & ce fut le huitiéme accroiſſement de cette Ville depuis Roger premier du nom. Quoique déja extrêmement peuplée, Charles pour y attirer encore de nouveaux Habitans, l'affranchit de toutes impoſitions, à la réſerve de celle appellée, *di buon dinaro*, que le peuple demanda lui-même, & qui lui fut d'autant plus agréable, qu'étant deſtinée à la réparation des chemins & des autres ouvrages publics, il en conçut une eſperance flatteuſe pour l'agrandiſſement de ſon commerce de terre. Afin de faciliter en même-tems le commerce Maritime, le Roi éleva le Mole qu'on nomme aujourd'hui le petit Mole, à cauſe d'un plus grand conſtruit depuis ſous les Rois de la Maiſon d'Autriche. Il bâtit encore le Château ſaint Elme, & Robert ſon fils à qui quelques Auteurs attribuent cet ouvrage ne fit que l'achever. *Collenuc. Summ. Celano. Sarnelli.*

La *Gran-Corte* ſe trouvant plus par-

Benoît XI. 1304. ticulierement fixée à Naples depuis la ſéparation de la Sicile, il fit faire près le Château-neuf, un Palais fort vaſte pour ſervir d'auditoire à ce Tribunal ſuprême, & à tous les autres chargés d'adminiſtrer la juſtice. Dans ce nombre ſe trouva compris le nouveau Tribunal appellé la Cour du Vicaire, ou de la Vicairie qu'il venoit d'ériger, mais qui prit ſon origine ſous le regne précédent. Nous avons vû que lorſque Charles I. partit pour ſe rendre à Bordeaux, il laiſſa à ſon fils alors Prince de Salerne, le Gouvernement du Royaume avec la qualité de Vicaire, & un Conſeil formé d'un certain nombre d'Officiers tous honorés des premieres charges de l'Etat. Charles II. eut ſi fort à ſe louer des ſages avis de ces Conſeillers, qu'après la mort de ſon pere & ſa délivrance, il laiſſa ſubſiſter ce Conſeil pour partager le poids des affaires avec ſes fils, Charles Martel, & Robert, qu'il nomma ſucceſſivement ſes Vicaires, quand ſes négociations l'obligerent à s'abſenter de ſes Etats. Enfin en 1295. il en fit un Tribunal ſtable, & regla ſes fonctions. Le Vicaire en étoit le Chef, & ſi quelque affaire importante l'appelloit lui-même

Summ. Tutini Mag. Giuſtiz Toppi de orig. Tribun. Giann. lib. 20.

hors du Royaume, il nommoit à sa place un Lieutenant qu'on appelloit Regent de la Vicairie. Ce Tribunal diminua l'autorité de celui de la *Gran-Corte*, parce que l'un des fils du Roi étant toujours nommé Vicaire & souvent même Regent de la Vicairie, il demeuroit en possession de la puissance souveraine. Par succession de tems, ces deux Tribunaux réunis, n'en formerent plus qu'un, sous le nom de la *Gran-Corte della Vicaria.* BENOÎT XI. 1304.

Les Napolitains mettent au rang des plus grands bienfaits de Charles II. la rédaction de leurs Coutumes par écrit. Avant son regne elles ne subsistoient que dans l'usage qui les faisoit passer comme par tradition des peres aux enfans. Pour être en état de décider les contestations, on admettoit les Parties à prouver par témoins que telle & telle Coutume qu'elles alleguoient avoient eu lieu de tout tems. Mais rien n'étant si infidéle que la mémoire des hommes, il arrivoit que ces preuves testimoniales établissoient souvent des faits opposés entre-eux, ce qui causoit une contrarieté dans les jugemens. Pour remedier à ce désordre, le Roi chargea l'Université de choisir douze person- *Gian. lib.* 21.

BENOÎT XI. 1304. nes de probité & inſtruites des Coutumes qui travailleroient ſous la direction de Philippe Minutulo Archevêque de Naples, à la compilation de celles qui ſe trouvoient les plus équitables & les plus autoriſées. Ils s'y employerent avec beaucoup de ſoin, & l'ouvrage achevé, le Roi en commit la réviſion à Barthelemy de Capoüe grand Protonotaire du Royaume qui y mit la derniere main, en ajoutant ou retranchant tout ce qu'il crut néceſſaire. Charles enſuite les autoriſa par ſes Lettres Patentes du 20. de Mars 1306. & abrogea l'uſage de toutes les Coutumes qui ne s'y trouveroient point compriſes. Les plus habiles Juriſconſultes de Naples, ont enrichi depuis cette compilation par de Sçavans Commentaires.

Od. Rayn 1304. *n.* 32. 1305. *n.* 6. *G. Vill. lib.* 8. *c.* 80.. Pendant que Charles s'occupoit de ces ſoins, l'Egliſe changea de Chef. Benoît XI. mourut le 6. de Juillet 1304. & le ſiege après onze mois de vacance fut rempli le 5. de Juin 1305. par Bertrand de Got Archevêque de Bordeaux, qui ſe fit nommer Clement V.

Ce Pape qui ſe crut redevable de ſon élévation aux Cardinaux de la fac-

tion Françoiſe, conſentit à la priere de Philippe le Bel de ſe faire couronner à Lyon. Philippe l'y vint trouver, & obtint aiſément de lui ſuivant leurs conventions anterieures à ſon Election toutes les graces qu'il demanda, entre autres la révocation des fameuſes Bulles de Boniface VIII. *Unam ſanctam* & *Clericis Laicos*, qui tendoient l'une & l'autre à étendre la puiſſance ſpirituelle au-delà de ſes juſtes bornes. Le Duc de Calabre étoit alors en Toſcane, où les Florentins du parti Guelphe l'avoient nommé Général de leurs troupes dans la guerre qu'ils faiſoient aux Gibelins de Piſtoye. Il aſſiegeoit cette Ville, lorſque Clement V. à la ſollicitation des Gibelins intervint pour pacifier leurs différends, & ordonna de lever le ſiege. Les hoſtilités ainſi ſuſpenduës, le Duc de Calabre alla trouver le Pape à Lyon, où il lui prêta au nom du Roi ſon pere le ſerment de fidélité, & en donna ſes Lettres que Charles ratifia par ſa Bulle d'or du 15. d'Avril.

CLEM. V 1306. *Ibid.* 1306. *n.* 1. 1307. *n.* 11. *Ibid.* 1306. *n.* 6. 7. 8. *G. Vill. lib.* 8. *cap.* 82.

Le Pape & le Roi de France, depuis leur ſéparation convinrent par Lettres d'une ſeconde conférence, & choiſirent la Ville de Poitiers. Ils s'y

G. Vill. cap. 91. *Vit. Papar. Aimoin. Baluz.*

CLEM. V 1307. rendirent, & l'on y traita de pluſieurs affaires importantes : du ſecours de la Terre-Sainte, du Procès que Philippe le Bel vouloit intenter à la mémoire de Boniface VIII, de la ſuppreſſion de l'Ordre des Templiers, enfin d'un Traité de paix déja entamé entre la France & l'Angleterre. Il n'y eut d'éxécuté que ces deux derniers articles : la paix ſe fit entre les deux Couronnes, & l'on pourſuivit les Templiers juſqu'a leur entiere deſtruction. Mais Clement éluda adroitement ce qui regardoit le Procès à la mémoire de Boniface, ſous prétexte de prendre des réſolutions ſur cette grande affaire dans un Concile qu'il indiqua à Vienne, & le grand Schiſme qui partagea dans la ſuite l'Egliſe, détruiſit tous les projets de la Croiſade. Charles invité à la conference nomma Jean de Joinville Regent de la Vicairie, à cauſe de l'abſence du Duc de Calabre, prit la route de Provence où il ſéjourna quelque tems, & de là ſe rendit à Poitiers. Il y obtint diverſes graces de Clement V. qui lui remit le tiers de 366000. onces d'or qu'il devoit d'emprunt à la Chambre Apoſtolique à l'occaſion de la guerre de Sicile : cette

1. p. 65.

Od. Rayn 1307.

Od. Rayn 1307. n. 24.

Baluz. Vit. P. P. to 2. *f.* 158.

remiſe fut ſous condition que pour tenir lieu du payement des deux autres tiers, ce Prince en cas d'un armement general pour la Terre-Sainte, y paſſeroit en perſonne, ou y envoyeroit un de ſes fils avec 300. Chevaliers, ſinon qu'il défendroit les terres de l'Egliſe avec un certain nombre de troupes lorſqu'elles ſeroient attaquées. CLEM. V 1307.

Comme Charobert Roi Titulaire de Hongrie ſe trouvoit encore un concurrent en la perſonne d'Othon Duc de Baviere, que les Hongrois après la mort du jeune Venceſlas, avoient élu & couronné à Albe Royale en 1305. le Pape à la priere de Charles confirma dans une Bulle du 10. d'Août le Jugement prononcé par Boniface VIII. qui adjugeoit à la Reine Marie, & à ſon petit-fils Charobert le Royaume de Hongrie comme ſucceſſif, défendit aux Hongrois ſous peine des plus terribles cenſures de reconnoître Othon pour leur Roi, & à ce Prince d'en prendre la qualité. Par une autre Bulle, il commit Guy Evêque de Saintes, & Raymond Evêque de Leictoure pour informer de la vie & des miracles de Louis de Sicile Evêque de Toulouſe, dont la Canoniſation pro- *Thurocz. cap. 87. Ranzan. Ind. 17.* *Bull. ap. Od. Rayn. n. 19. 20.* *Alia n. 22.*

CLEM. V 1307. jettée ſous Boniface VIII. avoit été ſuſpenduë par la mort de ce Pontife.

Selon les apparences, cette entrevuë ne ſe paſſa point ſans mettre ſur le tapis l'affaire de Sicile. Frideric donnoit journellement atteinte au Traité de Caſtronovo, en prenant dans les actes publics la qualité de Roi de Sicile, & en comptant les années de ſon Regne du jour de ſon couronnement. Benoît XI. à ſon avénement, c'eſt-à-dire, environ un an après la concluſion de ce Traité, s'en étoit plaint à Frideric, lui marquant que cette conduite donnoit à penſer qu'il n'entendoit point tenir ſon Royaume de l'Egliſe Romaine. Pour faire ceſſer ces reproches, Frideric lui prêta ſerment de fidélité par Conrad Doria ſon Procureur, entra en payement du cens de 3000. onces d'or, & à l'élévation de Clement V. ſur la Chaire Pontificale, envoya ſes Ambaſſadeurs lui faire ſoumiſſion, & ſolliciter un délai pour ce qui reſtoit à payer. Mais ces déférences envers le S. Siege, ne levoient pas les ſoupçons de Charles, qui commençoit à craindre que ce Prince ne regardât la Sicile comme un bien propre, & acquis de plein droit à ſa poſ-

Od. Rayn. 1303. *n.* 49. *n.* 50. 1304. *n.* 18.

terité. Charles dans la vuë de fortifier les Rois de Naples contre les héritiers de Frideric, négocia un Traité d'alliance avec les Genois, autrefois Partiſans de la maiſon d'Arragon, mais qui changerent de diſpoſition dès que le Roi d'Arragon prétendit leur enlever l'Iſle de Corſe, en vertu de la donation de Boniface VIII. confirmée par Clement V. Le Traité fut donc conclu le 6. de Novembre aux conditions que Charles & ſes Succeſſeurs d'une part, & la République de l'autre, ſe prêteroient un ſecours mutuel envers & contre tous : il paroît par deux articles, que cette alliance eut pour objet principal le recouvrement de la Sicile. CLEM. V 1307. *Tract. ap. Baluz. in vit. P. P. to. 2. p. 195. art. 44. & 45. Od. Rayn 1305. n. 10.*

Le Roi de Naples de retour dans ſes Etats eut part à l'affaire des Templiers, qu'il fit pourſuivre avec les mêmes formalités que dans les autres Royaumes de l'Europe. Il n'eſt pas néceſſaire de donner pour motif à ces pourſuites, comme quelques Auteurs l'ont fait, le reſſentiment que ce Prince conſervoit contre eux, parce que pendant ſa captivité à Barcelone, ils aiderent Henri II. alors Roi de Chypre à ſe remettre en poſſeſſion du Royaume de 1308.

CLEM. V 1308. Jeruſalem : Charles n'agit qu'en conformité des intentions du Pape, & des réſolutions priſes pour la ſuppreſſion entiere de cet Ordre.

Concil. Labb. to. XI. p. 1539. &c. Dupuis, p. 186. Acta Proclam. Car-Rob. ap. Od. Rayn. 1308. n. 23. Thurocz, cap. 89. Ranzan. Ind. 18.

Cependant les troubles de Hongrie qui duroient depuis la mort de Ladiſlas, c'eſt-à-dire, du jeune Venceſlas, furent enfin appaiſés. Clement V. après avoir confirmé la ſucceſſion de cette Couronne à Charobert, envoya Légat en Hongrie le Cardinal Gentil de Montefiori, qui convoqua une aſſemblée générale de tous les Ordres de l'Etat, pour travailler à la réunion des Partis oppoſés. Elle ſe tint près de Bude le 18. de Novembre. Le jeune Roi Charobert s'y trouva accompagné des Archevêques de Strigonie, & de Colocza, & de ſept Evêques. Le Légat par un diſcours adreſſé à l'Aſſemblée eſſaya de faire comprendre aux Hongrois, que le Pape avoit droit de conferer le Royaume. Ils en furent choqués, & déclarerent qu'ils ne prétendoient point que l'Egliſe Romaine, ni ſes Légats, leur donnaſſent un Roi : qu'ils vouloient bien qu'elle approuvât celui qu'ils appelleroient à la Couronne, ſuivant l'ancienne coutume de la Nation : qu'à l'avenir les Papes élus

légitimement uſaſſent de ce droit & de celui de couronner les Rois de Hongrie iſſus de la race Royale, & choiſis par le concours de leurs ſuffrages. Sur cela le Légat du conſentement des Seigneurs, & à leur priere, déclara Roi de Hongrie Charobert deſcendu des anciens Rois par la Reine Marie, & le confirma au nom de l'Egliſe Romaine. Les deux Partis ſe réunirent auſſi-tôt, le reconnurent pour Roi, lui prêterent ſerment de fidélité, & peu de de tems après, il fut couronné à Albe Royale. CLEM. V 1308.

Cet évenement mettoit le comble à la félicité de Charles: depuis qu'il jouiſſoit de la paix, il avoit par des acquiſitions, ou des échanges, augmenté conſiderablement ſes Domaines en Provence, & dans le Comté de Piedmont, dont il acquit l'entiere ſouveraineté. Il paſſoit heureuſement ſes jours dans l'abondance, au milieu de ſa famille, & d'une Cour auſſi nombreuſe que brillante, d'autant plus cheri de ſes ſujets qu'ils admiroient en lui les qualités eſſentielles qui manquoient au Roi ſon pere. Peu de gout à la vérité, & peu de talens pour la guerre, & pour ces fineſſes qu'on honore du

Coſtanzo. Summ. Collenuc. Mazella. Riccius. Bouche.

CLEM. V 1308. nom de Politique : mais toutes les vertus pacifiques, la bonne foi, la reconnoiſſance, la liberalité, l'humeur bienfaiſante, un zele ſincere pour la Religion & pour la juſtice. Ils trouvoient en lui un Prince clement, toujours prêt à pardonner, & à récompenſer le mérite même dans ſes ennemis, & qui moins entêté de la grandeur ſouveraine que jaloux d'en remplir les devoirs, leur ouvroit un accès facile juſqu'aux pieds du Trône. Voilà les vertus qui mériterent à Charles le ſurnom de Sage, & qui font regarder encore aujourd'hui ſon regne comme le ſiecle d'or de la Monarchie.

1309. Il n'avoit que 63. ans, & il pouvoit ſe flatter de jouir encore quelque-tems de ſes proſperités, lorſqu'une maladie qui le ſurprit à Caſenove, maiſon de plaiſance qu'il avoit fait bâtir près de Naples, l'enleva à ſes ſujets le 5. de Mai 1309. après 24. ans de regne. Par ſon Teſtament daté de Marſeille le 16. de Mars de l'année précédente 1308. il avoit inſtitué Robert Duc de Calabre ſon fils aîné, héritier des Royaumes de Jeruſalem & des deux Siciles, & des Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont, lui ſubſtituant,

Teſtam. Car. II. in Cod. dipl. Leibnitz, to. 1. p. 51.

tituant, s'il mouroit ſans enfans, celui de ſes freres, ou ſœurs, qui devoient lui ſucceder aux termes de l'inféodation faite à Charles I. & confirma à ſes autres enfans les appanages qu'il leur avoit reglés. CLEM. V. 1309.

Son corps ſuivant ſes dernieres volontés, fut d'abord mis en dépôt dans l'Egliſe de S. Dominique qu'il avoit fondée à Naples: on le tranſporta enſuite à Aix dans le Chœur de l'Egliſe de ſainte Marie de Nazareth. Les peuples encore pleins de vénération pour la mémoire de ce Prince, lui attribuent des guériſons miraculeuſes. Son cœur demeura dans l'Egliſe de S. Dominique, renfermé dans une urne d'yvoire. *Teſtam. p. 55. Collenuc. Coſtanzo. Summ. Bouche.*

Des neuf fils qu'il eut de Marie de Hongrie, il ne lui en reſtoit à ſa mort que quatre: Robert ſon Succeſſeur: Philippe Prince de Tarente, chef de la branche d'Anjou-Tarente, ou Anjou-Imperial, parce que ce Prince acquit des droits ſur l'Empire de Conſtantinople, par ſon ſecond mariage avec Catherine de Valois cinquiéme fille de Charles Comte de Valois & de Catherine de Courtenay: Jean Duc de Duras, chef de la branche de Duras, ainſi nommée de Durazzo, ou Duras *Du Tillet Ste Marthe, lib. 18.*

CLEM. V 1309. Ville Maritime d'Albanie, qui appartenoit à la Maiſon d'Anjou : & Pierre Comte de Gravine qui mourut ſans poſterité. Il eut auſſi un fils naturel nommé Galeas ; car on reproche à ce Prince de s'être, ſur la fin de ſon regne, laiſſé emporter par une paſſion qu'il avoit ſurmontée dans ſes premieres années. La Reine Marie de Hongrie lui ſurvêcut quatorze ans, & mourut le 25. de Mars 1323. à Naples, où l'on voit encore ſon tombeau dans l'Egliſe de Donna Regina, qu'elle avoit fait conſtruire pour des Religieuſes de l'Ordre de S. François. *

* La Reine Marie de Hongrie mourut dans une grande opinion de pieté : il y a environ dix ans que ſon corps & ſon tombeau de marbre furent tranſportez de l'ancienne Egliſe de Donna Regina dans la nouvelle. On la trouva toute entiere, vêtue d'une robe bleue ſemée de Fleur-de-lys.

ROBERT

Surnommé LE SAGE, OU LE BON.

Rois de Sicile de la Maiſon d'Arragon. { FRIDERIC II. / PIERRE II. / LOUIS. I.

LA mort de Charles II. nonobſtant ſes diſpoſitions Teſtamentaires, & la Conſtitution du Pape Boniface VIII. renouvella la fameuſe queſtion ſur le droit de ſucceder au Royaume, déja agitée après la mort de Charles Martel. Charobert Roi de Hongrie ſe déclara concurrent de Robert ſon oncle, & ces deux Princes firent l'un & l'autre ſolliciter l'inveſtiture par des Ambaſſadeurs qu'ils envoyerent à Avignon, où Clement V. venoit de fixer ſa réſidence. La matiere fut diſcutée par les plus fameux Juriſconſultes, dont les opinions ſe partagerent, & l'affaire quoique déja décidée par le S Siege en faveur de l'oncle, parut au Pape mériter un nouvel examen. Les Miniſtres des deux Princes rivaux la plaiderent en plein Conſiſtoire, & Robert

CLEM. V. 1309. *Cellenic. Coſtanzo. Summ. Mazella.*

CLEM. V 1309. chargea de ſa défenſe Barthelemi de Capoüe grand Protonotaire.

L'Hiſtoire ne nous apprend pas les moyens que cet Ambaſſadeur employa dans la cauſe ; mais quelques Juriſconſultes au défaut des Hiſtoriens rapportent que cet habile Miniſtre auſſi verſé dans la Juriſprudence que dans la politique, s'attacha uniquement à prouver que le Teſtament de Charles II. étoit conforme aux Loix du Royaume, héréditaire de ſa nature & dévolu au plus prochain héritier ſans égard à la ligne : que conſéquemment la ſucceſſion, en cas de concurrence entre l'oncle & le neveu, appartenoit au premier comme au plus âgé & au plus prochain par le degré. A ces raiſons de droit, il joignit des raiſons d'Etat, & s'appliqua à convaincre le Pape & les Cardinaux, qu'il y alloit de l'interêt de l'Italie que Robert occupât le Trône de Naples : que la circonſtance des affaires demandoit un Prince habile, & propre à calmer les mouvemens continuels qui agitoient cette partie de l'Europe : qu'on trouvoit en lui tous les talens néceſſaires pour remplir dignement le Trône : que ce Prince ſouvent dépoſitaire de l'autorité Souveraine dans le cours du

Matt. de Affl. Deciſ. Neapol. Deciſ. 119 Grot. de Jure belli & pacis. lib. 2. cap. 7. n. 30.

Coſtanzo. Summ.

dernier regne, étoit rompu dans les maximes du Gouvernement : qu'à l'âge de vingt-huit ans, il avoit déja acquis une réputation de valeur, de sageſſe, & de prudence, qui n'étoit pour l'ordinaire que le fruit de la vieilleſſe : que Charobert au contraire, beaucoup plus jeune, uniquement occupé de ce qui ſe paſſoit en Hongrie, depuis qu'il y regnoit, ſans expérience, ſans aucune connoiſſance des mœurs, & des uſages des Etats d'Italie, ne ſuffiroit pas en même-tems à deux Royaumes éloignés, dont l'un ne lui étoit point encore ſoumis, & l'autre, comme on le ſçavoit aſſez par l'exemple du paſſé, ne pouvoit reſter long-tems ſans eſſuyer quelques révolutions : qu'enfin ſi on lui adjugeoit la Couronne de Naples, Robert à qui elle appartenoit légitimement, & les Princes de Tarente, & de Morée ſes freres, ſe porteroient difficilement à obéir aux Miniſtres Hongrois que Charobert ſeroit obligé d'envoyer à Naples pour commander en ſon nom : qu'il étoit donc aiſé de prévoir à quels troubles une autorité ſi peu reſpectée expoſeroit ce Royaume. On ignore les répliques des Miniſtres du Roi de Hongrie, mais ſoit que les CLEM. V. 1309.

CLEM. V 1309. moyens de l'oncle paruſſent inconteſtables, ſoit que le neveu fût mal défendu, le Pape jugea en faveur du premier, qu'il déclara Roi de Naples & de Sicile, & héritier des autres Etats que le Roi ſon pere lui laiſſoit par ſon Teſtament. Charobert encore mal affermi ſur le Trône de Hongrie, depuis occupé par des guerres preſque continuelles avec ſes voiſins, ne put faire valoir ſes droits par la voie des armes. La querelle ne fut néanmoins qu'aſſoupie : ſa poſterité hérita de ſes prétentions, & nous verrons la branche d'Anjou-Hongrie s'en autoriſer pour cauſer dans le Royaume d'étranges révolutions.

Chron. Thurocz. Ranzan. Bonfin.

Robert reconnu Roi de Naples, vint auſſi-tôt à Avignon, où il prêta ſerment de fidélité & rendit hommage au Pape, qui lui donna l'inveſtiture aux conditions ſtipulées par l'inféodation de Charles I. lui remit toutes les ſommes qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, & le jour de la Nativité de N. D. le couronna avec la Reine Sanche d'Arragon ſa ſeconde femme, couſine d'Yoland, dont il étoit veuf, & fille de Jacques Roi de Majorque. Leur mariage s'étoit fait en l'année 1305.

26. Août *G. Vill. lib. 8. cap. 112. Od. Rayn n. 19. 22.*

8. Septembre.

Le nouveau Monarque comblé des bienfaits du Pape, parcourut ſes Etats de Provence, & de Piedmont, où il ſe remit en poſſeſſion d'Aſt, d'Albe, de Mondovi, de Savigliano, & de quelques autres Places dont le Marquis de Montferrat s'étoit emparé: il y reçut l'hommage des peuples, pourvut au Gouvernement, & prit enſuite la route d'Italie. Il ſéjourna à Luques, où il fut reçu avec des honneurs infinis, y fit des Chevaliers, & le jour même de la cérémonie, les invita à un repas magnifique. On y remarqua entre 2000. conviés, deux cens Dames des plus qualifiées, qui eurent l'honneur de manger avec le Roi, & la Reine: l'un & l'autre parurent à table la Couronne ſur la tête. Il s'arrêta de même dans toutes les Villes qui ſe trouverent ſur ſa route, accabla les Guelphes de careſſes, & leur promit ſon ſecours contre tous les ennemis de l'Egliſe, & contre l'Empereur Henri VII. qui ſe diſpoſoit à paſſer en Italie. Il arriva enfin à Naples aux acclamations des peuples, & y fut complimenté par les Députés des grandes Villes du Royaume. Il ſéjourna peu dans cette Capitale, & voulant prendre connoiſſance

CLEM. V 1310.

Bouche. Merul. antiq. Vicecom. lib. 7. Vit. PP. Baluz. to. 1. p. 38.

Coſtanzo. Summonte.

CLEM. V 1310. par lui-même de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur de ſes Provinces, il les viſita comme il avoit fait la Provence. Attentif au bonheur de ſes peuples rien n'échappe à ſes ſoins, ni à ſa pénétration. Il ſe fait rendre compte de la conduite de ſes Officiers à l'égard de ſes ſujets, de celle des Barons envers leur Vaſſaux : ceux qu'il trouve dans le devoir, ont part à ſes faveurs, il punit l'injuſtice ſans égard pour le rang des coupables, & réduit tous les Ordres de l'Etat à l'obſervation des Loix, & des Conſtitutions du Royaume.

Etant revenu à Naples, il déclara Charles ſon fils aîné Duc de Calabre, & donna aux Seigneurs de ſa Cour des marques de ſa généroſité, en les élevant à la dignité de Comtes. Dans la diſpenſation de ſes graces, il n'oublia point les ſervices, & le zele de Barthelemy de Capoüe : il le confirma dans l'Office de grand Protonotaire, & étendit ſa reconnoiſſance ſur la famille de cet habile Miniſtre. Enſuite à l'imitation de ſes ancêtres, il profita de la paix profonde dont il jouiſſoit, pour continuer les ouvrages deſtinés à l'embelliſſement de Naples, & pour élever des monumens de

de ſa pieté. Telle fut l'Egliſe, & le Monaſtere de ſainte Claire, dont il jetta pour lors les fondemens, & qu'il décora du Titre & des Privileges de Chapelle Royale. Il avoit goûté pendant deux années, la douceur de ces occupations pacifiques, lorſqu'une guerre vint les interrompre tout à coup. Il faut en développer les motifs. CLEM. V. 1311.

Après la mort de l'Empereur Albert d'Autriche, aſſaſſiné en 1308. par ſon neveu Jean Duc de Suaube, Henri VII. premier Empereur de la Maiſon de Luxembourg, fut élu à ſa place par l'adreſſe du Pape Clement V. nonobſtant les brigues de Philippe le Bel Roi de France, qui, ſelon quelques Auteurs, aſpiroit lui-même à l'Empire, & ſelon d'autres le demandoit pour Charles de Valois ſon frere. Henri à peine couronné forma le deſſein de faire reconnoître en Italie l'autorité Imperiale, preſque ignorée par l'indolence des Empereurs, qui depuis Frideric II. avoient négligé de s'y faire voir. L'uſurpation de différens Seigneurs qui s'érigeoient en Souverains, les factions des Guelphes & des Gibelins plus acharnés que jamais à s'entredétruire, y avoient preſque anéanti les droits de

Alb. Muſſat. in vit. Henr. VII. lib. 1 Heiſſ. Hiſt. de l'Emp. liv. 3.

CLEM. V 1311. l'Empire : Henry crut pouvoir les rétablir avec éclat. Il fondoit ſes plus fermes eſpérances ſur cette combuſtion générale, principalement ſur les avances des Gibelins de la Toſcane, qui ayant perdu la ſuperiorité, invitoient ce Prince à paſſer en Italie, & offroient de l'aider puiſſamment de troupes & d'argent.

Od. Rayn. 1309. *n.* 9. 10. *Vit. PP.* *to.* 1. *p.* 34. 37. *to.* 2. *p.* 265. Dans ces diſpoſitions, Henri par une célébre ambaſſade, fit demander à Clement V. la Couronne Imperiale. Le Pape le reconnut Roi des Romains, & promit de le couronner Empereur le jour de la Chandeleur de l'année 1312. s'excuſant de cette remiſe ſur la néceſſité de ſe trouver au Concile, qu'il étoit ſur le point de tenir à Vienne. Henri s'appliqua à faire des alliances avec les Princes d'Allemagne, avec Amé V. Comte de Savoye, & quelques autres Puiſſances d'Italie, & ſes Emiſſaires lui gagnerent des créatures dans les principales Villes. Pour y diſpoſer les eſprits, il offrit ſon ſecours à tous les Citoyens exilés de leur patrie par les factions qui y dominoient, il s'engagea à rétablir la paix, à conſerver à chacun ſes droits, & ſes libertés : l'on ajoutoit de ſa part à ces eſpéran-

Muſſat. lib. 1. *rub.* 7.

tes flatteuſes, l'idée magnifique de devenir ſujets de l'Empire. CLEM. V 1311.

Malgré l'oppoſition d'une Diette extraordinaire qu'Henri convoqua pour y faire gouter ſes projets, il ſe mit en marche dès qu'il vit ſon armée en état d'agir, & prit la route d'Italie, par les terres du Comte de Savoye. Il fut reçu avec de grandes démonſtrations de joie dans la Lombardie, qui ſe ſoumit preſque entierement, à la réſerve de Crémone, Creme, & Lodi, qu'il fallut réduire par la force, de même que Brixen Ville du Comté de Tirol : les autres Places reçurent volontairement Garniſon Imperiale. Henri couronné à Milan marcha droit à Genes, où ſa réception eut l'air d'un triomphe. *Heiſſ. liv. 3.* *Relat. itin. Henr. VII. in vit. PP. to. 2. p. 1247. & ſeq.* *Conrad. Veter. p. 69. 70.* *Muſſat. lib. 5. rub. 1.*

Il dut cet accueil aux ſollicitations du Pape, qui, perſuadé que le deſſein d'Henri ne tendoit qu'à pacifier la Lombardie, & la Toſcane, avoit l'année précedente engagé les Genois à favoriſer ſon voyage. Mais l'arrivée du Prince changea ces diſpoſitions : le Pontife craignit qu'Henri ne voulût fixer à Rome le ſiege de ſon Empire, & que trouvant le patrimoine de l'Egliſe à ſa bienſéance, il ne s'en rendît maître, à la faveur de la réſidence des Papes à Avignon. *Epiſt. Clem. V. ap. Od. Rayn. 1310. n. 10. & ſeq.*

CLEM. V 1311. Pour prévenir ces malheurs, il réſolut de lui oppoſer le Roi de Naples : il fit avec ce Prince un Traité ſecret, & le nomma ſon Vicaire dans la Romagne, & le Comté de Bertinoro qui en fait partie. Robert en reçut la commiſſion en Toſcane, où à la priere des Florentins, il eſſayoit de concilier les Guelphes & les Gibelins. Il fit marcher auſſi-tôt un corps de troupes vers la Romagne, pour contenir les Gibelins de Rimini, Faënza, & Forli, & dans le deſſein d'ôter à Henri tous ſoupçons, envoya l'Evêque d'Albe & un Archidiacre en qualité d'Ambaſſadeurs le trouver devant Brixen dont il faiſoit alors le ſiege, pour lui propoſer le mariage de la Princeſſe ſa fille avec Charles Duc de Calabre. Henri nomma de ſon côté les Evêques de Liege & de Baſle, & ces Miniſtres après avoir juré de part & d'autre d'agir de bonne foi, convinrent des conditions du mariage, & en arrêterent les articles.

Od. Rayn n. 19. Heiſſ. liv. 3.

G. Vill. lib. 9. cap. 8. Od. Rayn n. 20.

Relat. cit. pag. 1169.

G. Vill. lib. 9. cap. 8. Conrad. Vecer. p. 68. Mer. Antiq. lib. 7.

Pendant que le Pape alloit à Vienne ouvrir le Concile, Robert qui avoit travaillé infructueuſement à la pacification des troubles de Florence, s'employa avec plus de ſuccès à faire une confederation entre cette Ville, celles

de Boulogne, de Luques, & quelques autres, dont le but étoit de s'oppoſer à Henri. De retour à Naples, en éxécution de ſon Traité avec le Pape, il fit marcher vers Rome ſon frere le Prince de Morée à la tête de ſix cens hommes d'armes, & d'un corps d'Infanterie, pour en fermer l'entrée à l'Empereur lorſqu'il viendroit s'y faire couronner. Il envoya auſſi Richard de Montfort Comte de Gambateſa, avec de nouvelles troupes commander en ſon abſence dans Florence, dont les Habitans s'étoient ſoumis à ſon autorité pour cinq années.

CLEM. V 1311. *Vit. PP. to. 1. p. 91.* *Mach. hiſt. Fior. lib. 2.* *Cron. Zantf.*

Gambateſa eut ordre, après avoir reglé les affaires de ſon Gouvernement, d'aller trouver Henri à Genes, pour confirmer le traité de mariage conclu devant Brixen. Il s'acquitta de ſa Commiſſion : mais à peine fut-il arrivé à Genes, qu'Henri reçut par un courier, la nouvelle que Robert avoit fait entrer des troupes dans Rome, & en Toſcane. Il s'informe de Gambateſa à quel deſſein ſes troupes avoient été introduites dans Rome, & eſſaye de lui faire entendre qu'il paroiſſoit peu convenable que, pendant que le Roi de Naples cherchoit à contracter une al-

Relat. p. 1180. *Muſſat, lib. 5. rub. 6.* *Vit. PP. loc. cit.*

CLEM. V liance avec lui, il prêtât ſecours à ſes
1311. ennemis. L'Ambaſſadeur répondit, que ſes inſtructions ne contenoient rien qui le mît en état de le ſatisfaire ſur cet article. L'Empereur inſiſte, lui repréſente que ce devoit être un oubli de la part du Roi ſon maitre, & lui propoſe de mander aux Napolitains d'évacuer la Toſcane, l'aſſurant que dans les termes où il ſe trouvoit avec la Cour de Naples, Robert ne le déſapprouveroit pas. Gambateſa refuſa d'écrire, ſous prétexte de n'oſer exceder ſes pouvoirs, & les Lettres dont il étoit porteur ayant été lûës, l'Empereur les trouva ſi remplies de proteſtations d'amitié de la part de Robert, & de promeſſes d'aller en perſonne le recevoir à Rome, qu'il ſe perſuada que les troupes Napolitaines n'y avoient été envoyées que pour honorer ſon entrée.

L'Ambaſſadeur craignant pour ſa perſonne, ſi l'intrigue venoit à ſe dévoiler, fit agréer ſon départ, ſous promeſſe de donner de prompts éclairciſſemens, & s'embarqua la nuit ſuivante pour Naples. Henri voulant être mieux informé, & veiller en même-tems à ce qui ſe paſſeroit à Rome, y envoya ſur le champ Louis de Savoye qui ve-

noit d'en être nommé Sénateur. CLEM.V

Juſqu'alors Frideric Roi de Sicile 1311.
n'avoit paru prendre aucune part aux *Summ.*
affaires d'Italie : il ne cherchoit néanmoins que l'occaſion de ſuſciter à Robert quelque nouvelle querelle dont il pût tirer avantage. Il le voyoit avec déplaiſir regner à Naples, & auroit ſouhaité que Charobert eût obtenu la préférence, parce que ce jeune Prince retenu en Hongrie par des guerres preſque inévitables dans ſon nouvel établiſſement, l'eût laiſſé plus tranquille ſur le Trône de Sicile, & qu'à la faveur de ſon éloignement, il eût peut-être trouvé le moyen de monter auſſi ſur celui de Naples. Outre ces motifs d'ambition, il avoit divers ſujets de reſſentiment contre Robert. Un différend s'étoit élevé entre eux après la mort de Charles II. au ſujet de la redditioni mutuelle de quelques Places, conformément au Traité de Caſtronovo : Jacques Roi d'Arragon les avoit réconciliés. Frideric propoſa depuis à Robert qu'il lui fît une entiere ceſſion du Royaume de Jeruſalem, offrant de le conquerir ſur les Sarrazins qui n'en avoient plus laiſſé que le Titre au Roi de Chypre. Robert ne voulut y con-

Surit. ann. lib. 5. cap. 75. 76.

CLEM. V 1311. ſentir qu'à condition que Frideric en échange lui abandonneroit la moitié de la Sicile, & l'en mettroit en poſſeſſion, en lui permettant de tenir Garniſon dans les Places fortes. Cette difficulté rompit la négociation, & indiſpoſa le Roi de Sicile. On ajoute qu'un Envoyé de Frideric étant venu à Naples complimenter de ſa part Ferdinand fils du Roi de Majorque, que le Prince de Tarente avoit fait priſonnier de guerre dans une expédition en Grece du vivant de Charles II.* Robert ſur quelques ſoupçons avoit fait mettre ce Député en priſon, où il étoit mort. Quoiqu'il en ſoit, Frideric par motif, ou d'ambition, ou de vengeance, prit occaſion du voyage d'Henri en Italie pour rompre avec Robert.

Special. lib. 6. cap. 22.

1312. Il envoya ſes Ambaſſadeurs demander à Henri ſa fille en mariage pour ſon fils aîné, & lui propoſer un Traité de confédération. L'Empereur parti de Genes, pour s'avancer du côté de

Relat p. 1192. 1193.

* Comme l'Hiſtoire dit très-peu de choſe de cette Expédition du Prince de Tarente, qu'elle ne touche en rien aux affaires de Naples, & que Charles II. n'y prit point de part, j'ai cru pouvoir me diſpenſer d'en parler ſous ſon regne.

Rome, trouva ces Ambaſſadeurs à Piſe où il demeura quelques jours. Il reçut avec joie leur double propoſition, mais crut devoir diſſimuler, & differer ſa réponſe aux Miniſtres Siciliens, parce que les nouvelles que Louis de Savoye, & les Colonnes ſes Partiſans venoient de lui donner de la diſpoſition des affaires, l'obligeoient à ménager la Cour de Naples. Rome ſe trouvoit alors diviſée en deux parts inégales par le Tybre qui la traverſe : la moins conſiderable ſituée vers le Midi au-delà du Tybre, étoit fermée de murs, & occupée par le Prince de Morée, & par les Urſins, qui cantonnés auſſi dans une grande partie de la Ville en deça du fleuve, ſe voyoient maîtres des Ponts, à la réſerve du Pont Mollé anciennement le Pont Milvius. Les Colonnes tenoient les autres quartiers, du côté du Nord, & pour favoriſer l'entrée de l'Empereur, s'efforçoient de conſerver le Pont Mollé, que les Urſins d'une tour voiſine ne ceſſoient de battre avec leurs mangonneaux, & autres machines de guerre. Dans ces circonſtances, il étoit à craindre, que ſi le Prince de Morée parvenoit à ſe ſaiſir de ce Pont, l'entrée d'Henri à

CLEM. V 1312.

Horſem. lib. 1. cap. 32.

Luc. di Fauno Antich. di Roma. lib. 5. cap. 5.

CLEM. V 1312. Rome ne devînt impraticable : ainſi ce Prince avant que de traiter avec le Roi de Sicile, voulut s'inſtruire au vrai des ſentimens du Roi de Naples. Il dépêcha ſur le champ Jean de Veneſtringue Profeſſeur en Droit, & un Moine Maître en Théologie nommé Jean de Clairmont, munis de pouvoirs néceſſaires pour ſe tranſporter à Naples, & y conclure le mariage de la Princeſſe ſa fille avec le Duc de Calabre : Il envoya en même-tems à Rome l'Evêque de Butrinto Ville d'Epire, & un nommé Pandolphe, travailler auprès du Prince de Morée, à lever les difficultés qui pourroient empêcher ſon couronnement.

Relat. *p.* 1194.

Les quatre Miniſtres ſe rendirent tous enſemble à Rome, où les deux derniers préſenterent leurs Lettres de Créance au Prince de Morée, qui les amuſa longtems avant que de les admettre à l'audience. Comme ils eſperoient qu'Henri les ſuivroit de près, ils commencerent par demander, que les troupes Napolitaines qui battoient le Pont Mollé, abandonnaſſent leur poſte, & laiſſaſſent le paſſage libre à l'Empereur, & que, juſqu'à ſon arrivée, on tâchât de ménager une Tréve entre les Urſins,

& les Colonnes, qui partageoient la Ville. Le Prince répliqua qu'il avoit les mains liées, & ne pouvoit agir ſans des ordres exprès du Roi ſon frere : il leur aſſigna cependant un jour pour leur donner une réponſe plus préciſe, & fit eſcorter juſqu'à Naples Jean de Veneſtringue, & le Moine qui l'accompagnoit. CLEM. V 1312.

Après bien des remiſes, & ſelon les apparences, en conſéquence des nouvelles dépêches reçuës de Naples, Gentil des Urſins, & l'Evêque de Caſerte allerent trouver de la part du Prince de Morée les Miniſtres Allemands, & pour les ſatisfaire ſur leurs demandes, déclarerent que le Prince avoit été d'abord envoyé à Rome par le Roi ſon frere, pour faire à l'Empereur une réception plus honorable ; que depuis, il avoit reçu ordre de s'oppoſer à ſon entrée & à ſon couronnement dans l'Egliſe de S. Pierre, & d'y apporter, s'il étoit poſſible, des obſtacles inſurmontables : qu'obligé d'obéir, il les avoit chargé de leur apprendre cette nouvelle. Qu'à l'égard de la Tréve d'entre les Colonnes & les Urſins, les premiers étant ennemis du Roi de Naples, le Prince ſon frere ne vouloit point *Relat. p. 1195. 1196.*

CLEM. V 1312. s'entremettre de leur accord : que pour les troupes qui battoient le Pont Mollé, il comptoit bien les tirer de leur poſte, mais, moins par égard à leur priere, que dans la vuë de les employer plus utilement ailleurs.

2. Mai. *Pag.* 1198. 1199. *Muſſat. lib.* 8. *rub.* 1. Cependant Henri parvenu juſqu'à Viterbe, ſur les inſtances des Colonnes, partit de là pour Rome, & ſur ſa route rencontra l'Evêque de Butrinto & Pandolphe, qui lui rendirent compte du mauvais ſuccès de leur Ambaſſade. Quoiqu'il eût peine à croire leur rapport, il continua ſa marche avec plus de précaution, & ſe préſenta en ordre de bataille au Pont Mollé, dont il attendoit qu'on lui diſputeroit le paſſage. Le Prince de Morée avoit déja retiré ſes troupes de la tour voiſine, n'y laiſſant que quelques gens de trait, enſorte qu'Henri le traverſa ſans courir beaucoup de riſque. Arrivé dans la Ville, il députa vers le Prince pour eſſayer de le porter à la paix, & l'engager à abandonner la Baſilique de S. Pierre, afin que ſuivant la coutume, il pût y recevoir la Couronne Impériale. Avec la même impatience, il fit de pareilles avances aux Urſins. D'un & d'autre côté, il reçut pour ré-

Muſſat. rub. 2. *Relat. p.* 1199.

ponſe, qu'il falloit s'adreſſer au Roi de Naples, que pour eux, leurs pouvoirs étoient bornés, & que tout dépendoit du bon plaiſir de ce Monarque. CLEM. V 1312.

Quelques jours après Jean de Veneſtringue, & Jean de Clairmont ſes Ambaſſadeurs revinrent de Naples, & lui rapporterent de la part de Robert, qu'il étoit prêt de conclure le mariage arrêté devant Brixen, mais qu'il demandoit en faveur de cette alliance le Vicariat de la Toſcane pour le Duc de Calabre, pour lui-même celui de Lombardie, avec la qualité d'Amiral Général des Côtes, & beaucoup d'autres avantages dont juſqu'alors il n'avoit point été queſtion. Henri jugeant ſur ces nouvelles propoſitions, qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer, tenta d'obtenir par force, ce qu'on refuſoit à ſes empreſſemens pour la paix. Aux premiers actes d'hoſtilité, le Prince de Morée, laiſſant une partie de ſon armée en deça du Tybre ſous la conduite des Urſins qui ſe baricaderent dans leurs quartiers, ſe retira au-delà avec le reſte, fit rompre tous les Ponts, à l'exception du Pont S. Pierre, que ſes tours pouvoient défendre long-tems, P. 1200. *Muſſat. rub.* 3.

CLEM. V. & s'enferma dans le Château S. Ange.
1312. Les deux Partis combattirent pendant deux mois entiers, pour s'arracher différens poſtes, & toujours au déſavantage des Imperiaux. Henri apprenant d'ailleurs que Rainier de Grimaldi Amiral de Naples, venoit de lui enlever quelques Galeres qui apportoient des machines de guerre, il ſe vit obligé de recourir de nouveau à la négociation.

Il fit prier une ſeconde fois le Prince de Morée & les Urſins de ne point s'oppoſer aux conſtitutions Apoſtoliques, en l'empêchant de recevoir la Couronne Imperiale dans la Baſilique du Prince des Apôtres. On le paya de la même réponſe, que cette grace dépendoit uniquement du Roi. Il ne ſe rebuta point d'être le jouet des intrigues de Robert, & lui envoya de nouveaux Ambaſſadeurs à Naples. Robert les tint en ſuſpens par l'eſpérance de ſon conſentement: il promit d'aller lui-même à Rome donner ſatisfaction à l'Empereur, & de jours en jours ſous différens prétextes, il éloignoit le terme de ſon départ. On s'ennuya de tous ces délais: ſes Partiſans mêmes en murmurerent; les Guelphes, les Toſcans, & les autres Italiens fatigués de leurs

travaux militaires, le nommoient par raillerie la Reine Berthe *, & taxoient d'indolence, & de lâcheté, une conduite politique dont le but étoit de fatiguer par des longueurs le parti d'Henri, & de ruiner peu à peu ſes eſpérances. CLEM. V 1312.

Le Pape, avant que d'aſſiſter au Concile de Vienne, nomma des Cardinaux pour Couronner Henri. Dans le deſſein de gagner du tems, on remit la cérémonie du jour de la Chandeleur où elle avoit été d'abord indiquée, à celui de la Pentecôte, enſuite à l'Aſſomption : elle devoit ſe faire dans l'Egliſe de S. Pierre, & le Pontife avoit donné d'amples inſtructions ſur tout ce qui ſe pratiqueroit en cette rencontre. Henri malheureux dans ſes négociations de Naples, ſe tourna du côté de ces Cardinaux, qui l'avoient accompagné à Rome, & leur propoſa de le couronner dans S. Jean de Latran. Ils le refuſerent, alleguant que ce ſeroit un crime que de déroger aux ordres du Pape, & aux anciennes coutumes. Henri répliquoit que la néceſſité forçoit la loi, que le Pontife ne *Od. Rayn. 1311. n. 6. 7. & ſeq.* *Relat. p. 1200. 1201. Muſſat. rub. 7.*

* Diminutif de Roberte par alluſion au nom de Robert.

CLEM. V 1312. pourroit refuſer ſon approbation, puiſqu'une force majeure empêchoit de ſuivre l'uſage : mais ceux-ci ne ſe rendirent point. Henri rebuté ayant convoqué la partie du peuple Romain qui lui étoit devouée, par une déliberation il leur fut ordonné de proceder ſans autres délais au Couronnement, avec menace de les y contraindre. Les Cardinaux ſe roidirent, ce qui mit le peuple en fureur. Alors, pour derniere reſſource, ils demanderent permiſſion d'envoyer un Courier à Vienne conſulter le Pape, & en particulier firent eſperer à Henri que la réponſe arriveroit avant le mois de Juillet : ce Prince ſatisfait de leur démarche, appaiſa le tumulte.

Relat. p. 1203. Au 29. de Juin jour de la S. Pierre on étoit encore à attendre le retour du Courier. L'impatient Henri ne voulut plus differer : il ſe rendit à S. Jean de Latran, accompagné des Princes de ſa Cour, & d'un peuple innombrable, & fut couronné par les Cardinaux delegués qui craignoient une nouvelle émeute : ils ſe contenterent de proteſter contre la violence, & de déclarer qu'ils n'agiſſoient que malgré eux, par déference aux ſollicitations tumultueuſes du peuple,

peuple, & aux inſtances réiterées de l'Empereur. Ce Prince après la céré- monie, donna un repas ſomptueux, mais troublé par les troupes ennemies poſtées ſur le Mont Aventin, d'où elles ne ceſſerent d'incommoder les Conviés à coup de frondes & de pierres. L'Empereur réſolut alors de ſe venger du Roi de Naples. Il prêta l'oreille aux propoſitions des nouveaux Ambaſſadeurs de Frideric Roi de Sicile, & conclut un traité d'Alliance, qui portoit que l'Empereur, dès qu'il ſe ſeroit rendu maître de la Toſcane, & auroit mis ſur pied une Armée ſuffiſante, entreroit par terre dans le Royaume de Naples, tandis que la Flotte de Sicile attaqueroit les Villes Maritimes. Non content de ces réſolutions il conſulta ſur les voyes de Droit, dont il devoit ſe ſervir pour punir Robert, qu'il regardoit comme ſon vaſſal, ſoit en vertu des vieilles prétentions de Souveraineté, que les Empereurs conſervoient ſur toute l'Italie, en qualité d'Empereur d'Occident: ſoit à cauſe du Royaume d'Arles, ce qui paroît plus vrai-ſemblable; car quoique les Droits de ce Royaume fuſſent preſcrits depuis long-tems, Charles I. les avoit fait revivre, par

CLEM. V 1312.

P. 1104. *Summ.*

Central. Ver. *p.* 72.

CLEM. V 1312. le traité conclu en 1280. avec l'Empereur Rodolphe au ſujet de la Provence.

Le Pape pour prévenir les ſuites de cette Rupture, manda aux Cardinaux d'ordonner à ces deux Princes de faire la Paix, ou du moins de convenir d'une Treve. Henri douta de l'autorité du Pontife en cette matiere : il s'adreſſa aux plus celebres Juriſconſultes de Rome pour ſçavoir ſi le Pape pouvoit ordonner une Treve entre un Empereur & ſon Vaſſal. Ils répondirent que dans les déciſions du Droit Canonique & Civil, ils ne trouvoient rien qui lui donnât une telle autorité, parce ce que dans le cas d'un crime de Leze-Majeſté dont l'Empereur voudroit punir ſon Vaſſal, ſi le Pape étoit en droit d'ordonner une Treve entr'eux, ce qu'il pourroit dans cette occaſion, lui donneroit droit pour une autre : qu'ainſi le crime reſteroit toûjours impuni, contre la diſpoſition des Loix Naturelles & Divines. Que d'ailleurs l'Empereur, & le Roi de Naples n'étoient pas quant au temporel également ſoumis à l'Egliſe ; que l'un n'en étoit que le defenſeur & l'Avoué, au lieu que l'autre tenoit d'elle ſon Royaume. Qu'enfin ſi Henri

Relat. *p.* 1206. 1207. *Od. Ray.* *n.* 14.

ſe laiſſoit conduire dans les affaires tem- CLEM V
porelles avec la ſoûmiſſion d'un Vaſſal, 1312.
il ſe déclareroit parjure, puiſqu'il avoit fait ſerment au jour de ſon élection d'augmenter plutôt les prérogatives de l'Empire que de les diminuer. Sur cette déciſion ce Prince refuſa la Treve, & proteſta par un acte public qu'il n'entendoit en aucune façon s'abſtenir de proceder contre Robert. Le Pape eut auſſi des Juriſconſultes qui écrivirent en ſa faveur, & qui ſuivant les maximes Ultramontaines eſſayerent de prouver, que comme Vicaire de JESUS-CHRIST il dominoit par la plenitude de ſa puiſſance, ſur tout le monde Chrétien : que l'Empereur devoit lui être ſoumis immédiatement, puiſque c'étoit de lui qu'il recevoit la Couronne Imperiale, & qu'il pouvoit par conſéquent lui ordonner de mettre bas les Armes, lorſqu'il attaquoit un Roi Vaſſal du Saint Siége. On trouve dans un Manuſcrit de N. 4814. 3.
la Biblioteque du Roi, un fragment conſidérable de la réponſe d'un de ces Juriſconſultes, morceau curieux, par la ſingularité des Principes, & par celle des conſéquences qu'on prétend en tirer.

L'Empereur après pluſieurs tentati- *Muſſat. lib. 9. rub. 8.*

CLEM. V 1312. ves inutiles, pour devenir entierement Maître de Rome, en ſortit, & marcha du côté de Florence, traverſant l'Orvietan, & le Peruſin. A ſon arrivée à Arezzo petite Ville ſur la Frontiere de la Toſcane, il fit citer le Roi de Naples, avec menaces de prononcer un jugement contre lui, s'il refuſoit de comparoître, & ſe mit enſuite en campagne. Ses progrès furent peu conſidérables: après la priſe de quelques Villes, il tenta le Siége de Florence, & perdit beaucoup de monde devant la place, ſans pouvoir l'emporter: enfin ſon Armée manquant de vivres, de paye, & de munitions, il ſe retira honteuſement à Piſe.

Relat. p. 1223. 1224. *G. Vill. lib.* 9. *cap.* 45. 46. 1313.

Cap. 55. *Muſſat, lib.* 11. *rub.* 7.

Les Florentins pour ſe précautionner contre une ſeconde tentative de la part des Imperiaux, qu'ils avoient en averſion, envoyerent à Naples offrir au Roi la Souveraineté de leur Territoire, pour cinq années, parce que les cinq premieres pendant leſquelles ils s'étoient ſoumis à ſon obéiſſance alloient expirer. Le Roi aſſembla ſon Conſeil pour déliberer ſur ces offres, qui furent acceptés: il réſolut d'y envoyer Pierre Comte de Gravine le plus jeune de ſes freres, avec des forces ſuffiſantes pour

s'en assurer la possession, & jusqu'à ce que ce jeune Prince se mît en état d'y aller en personne, on en donna le Vicariat à Richard Gambatesa. A l'Imitation des Florentins, les Habitans de Luques, de Pistoie, & de Prato, se soûmirent à Robert, & ce Prince venant de recevoir de la liberalité du Pape le Gouvernement de Ferrare, dont le Saint Siége & les Vénitiens se disputoient depuis long-tems la proprieté, le parti des Guelphes se trouva fortifié considérablement. CLEM. V 1313. *G. Vill. loc. cit. Memul. antiq. lib. 7. p. 196. A.*

L'Empereur ne gardoit plus de mesures : outré de colere de ce que quelques Galeres Napolitaines étoient venues ravager à ses yeux les Isles de Gorgona, & de Capraia, & avoient attaqué ses Vaisseaux jusques dans le Port de Pise, il assembla son Conseil, où proposant avec vehemence comme autant de crimes, les efforts de Robert pour s'opposer à sa puissance en Italie, les outrages continuels de ce Prince, le mépris qu'il avoit fait de l'autorité Imperiale en refusant de comparoître à sa Citation, il prononça contre lui le 25. d'Avril une Sentence où l'on reconnoît l'esprit de vengeance qui la dictoit. *Mussat. lib. 11. rub. 3.* *Sententia ap. Rebdorf. ann. 1309. in addit. ap. Mussat, lib. 13. rub. 5.*

Par cet acte dont l'espece est unique

CLEM. V 1313. dans l'Hiſtoire, Henri après avoir reproché au Roi de Naples, qu'il traite d'enfant de perdition, de Vaſſal engraiſſé des bienfaits de l'Empire, les ſecours donnez aux Villes rebelles de la Toſcane, & de la Lombardie, l'oppoſition apportée à ſon Couronnement dans la Baſilique de S. Pierre, les intrigues menagées dans l'Italie, pour inſpirer la ſédition & la révolte, il condamne ce Prince comme Sujet rebelle, contumace, & Criminel de Leze-Majeſté, le prive de ſes Royaumes, Principautés, Terres, & Domaines qu'il confiſque à ſon profit, le bannit à perpetuité des Terres de l'Empire, à peine de perdre la tête, défend ſous des peines pécuniaires à toutes perſonnes de quelque condition quelles ſoient, à toutes Villes, & Communautés, de lui prêter ſecours contre lui Empereur, ou contre l'Empire, & délie ſes Sujets du Serment de fidelité.

In Cod. Reg. ol. in de Frienne, f. 14. p. 21.

Comme les Procédures ne lui coutoient rien, & qu'il lui étoit plus facile de proſcrire, que de conquerir, il rendit contre la Ville de Padouë une autre Sentence ſur le ſeul motif de ſa réſiſtance à ſe ſoûmettre à la Majeſté Imperiale, la priva de ſes Privileges,

Alia ſent. ap. Muſſat. lib. 14. rub. 6.

Droits, & Prérogatives, mit ſes Habitans au Ban de l'Empire, permit à toutes perſonnes de leur courir ſus, & de les aſſaſſiner impunément. CLEM. V 1313.

Cet Acte auſſi furieux que le premier n'eut pas un effet plus heureux : il ne ſervit qu'à augmenter les diſſentions intérieures de Padouë, en ſoulevant une partie de ſes Citoyens contre l'autre. Les Villes de la Toſcane, & de la Lombardie n'en furent point intimidées : uniquement occupées de leurs querelles particulieres, elles changeoient à chaque inſtant de Parti, pour épouſer celui de l'Empereur, ou du Roi, ſuivant que la protection de l'un ou de l'autre leur paroiſſoit plus convenable, & qu'ils les jugeoient plus à portée d'entrer dans leur reſſentiment ; ainſi les affaires d'Henri étant entiérement délabrées, ſur-tout depuis la déſertion d'une partie des Gibelins, il ne lui reſta de reſſources pour la Guerre de Naples qu'il méditoit, que dans l'Alliance du Roi de Sicile, dont il attendoit de grands ſecours, dans celles des Genois, & des Piſans, & dans quelques Troupes que Baudouin ſon frere Archevêque de Treves devoit lui amener d'Allemagne. Cette conduite d'Henri eſt un exem-

Muſſat, lib. 16. rub. 1.

CLEM. V 1313. ple bien inſtructif pour les Souverains, qui loin de compromettre indiſcrétement leur autorité, doivent être fort réſervés à prononcer des peines, & à uſer de menaces, s'ils ne ſont en état de ſe faire obéir.

Relat. p. 1228. 1230. Des gens auſſi mal inſtruits, que mal intentionnés, qui ne cherchoient qu'à flatter la paſſion de l'Empereur, lui faiſoient entendre que la conquête du Royaume de Naples lui deviendroit d'autant plus aiſée, quand toutes ſes forces ſeroient réunies, que les eſprits étoient alienés du Gouvernement de Robert. On l'aſſuroit que dès qu'il ſe préſenteroit ſur les Frontieres, il arriveroit dans tous les corps de l'Etat, une révolution ſubite. Que les Peuples quitteroient en foule l'obéiſſance de leur Roi, haï, diſoit-on, généralement & ſurtout des Grands du Royaume, dont la plûpart étoient originairement Sujets de l'Empire. Que la Nobleſſe des deux Factions qui partageoient la Ville de Rome, quoique toujours en oppoſition, eu égard à leurs interêts particuliers, ſe réuniſſoient ſur un ſeul point, par leurs ſentimens uniformes de haine, & de jalouſie contre Robert. Si par des conſeils plus ſages, on lui répreſentoit qu'en

qu'en ſe déclarant ennemi du Roi de Naples Feudataire de l'Egliſe, il alloit s'expoſer au reſſentiment du Saint Siege, & s'engager comme Frideric II. dans un mauvais pas. Il répondoit avec confiance que ſi ſa conduite n'offenſoit point Dieu, le Pape ni l'Egliſe même, ne pouvoient lui cauſer aucun dommage. Il prétendoit être bien aſſuré des bons ſentimens du Pape à ſon égard, & que ſi par une ſuite naturelle de la condamnation du Roi Robert, il faiſoit trancher la tête à ce Prince, le Pontife loin de s'en offenſer, en ſeroit ravi, puiſqu'il étoit dans la diſpoſition de lui remettre, en ce cas, entre les mains toute la dépoüille du coupable, pour en diſpoſer en faveur d'un de ſes Parens, ou de tel autre qu'il jugeroit à propos, comme d'un bien qui apartenoit à l'Egliſe. CLEM. V 1313.

Henri plein d'eſperances, mit en Mer une Flotte conſidérable, compoſée de 25. Galeres Genoiſes, de 12. autres que les Piſans lui fournirent, & de 28. que Frideric lui envoya. Le bruit de cet Armement ſe répandit bien-tôt dans toutes les Villes de l'Italie ; on ſçut par la voix publique juſqu'au-delà des Alpes qu'il étoit deſtiné à porter *Muſſat lib. 16. rub. 2.*

CLEM. V 1313. la Guerre dans le Royaume de Naples ; le Prince de Morée en avoit auſſi en particulier averti la Cour de France. Philipe le Bel étonné des entrepriſes de l'Empereur, prit l'avis des Grands de ſon Royaume ſur le parti qu'il devoit ſuivre, dans cette conjoncture : ils lui conſeillerent de s'oppoſer à Henri, avant qu'il pût faire aucun progrès, & de ſecourir le Roi de Naples Allié & iſſu de la Maiſon de France. Cependant, avant que de ſe déterminer à une Guerre ouverte, on conclut qu'il falloit engager le Pape à interpoſer ſon autorité pour prévenir les ſuites d'une rupture.

Epiſt. Phil. ibid. rub. 6. 12. Mai. Philippe le Bel ſe plaignit donc à Clement V. du procedé violent de l'Empereur : de ſes projets qui tendoient à dépoſſeder Robert du Patrimoine de ſes Peres, à troubler la paix de l'Egliſe, & à empêcher les Princes de l'Europe de paſſer dans la Terre-Sainte, ſuivant ce qui venoit d'être réſolu au Concile de Vienne. Pour fraper le Pape par l'endroit le plus ſenſible, il lui fit faire attention, que les Terres qu'Henri ſe propoſoit d'envahir, apartenoient de plein droit à l'Egliſe Romaine, & finit en le priant d'appli-

quer au mal tous les remedes que ſa prudence pourroit lui ſuggerer. CLEM. V 1313.

Ses Ambaſſadeurs eurent ordre d'ailleurs de ſolliciter la caſſation de la Sentence prononcée contre Robert. On les reçut avec tous les honneurs à la Cour d'Avignon : le Pape les ayant admis à l'Audience, leur promit d'avoir égard à la priere du Roi leur Maître, & pour préparer les voies, d'envoyer trois Légats *a Latere* vers l'Empereur. Les Miniſtres François mécontens de cette réponſe vague, inſiſterent, & demanderent au Pontife que par un Inſtrument autentique, muni du Sceau Apoſtolique, il lui plût de ſatisfaire le Roi de France. *Muſſat rub. 3.*

Clement V. fut embaraſſé de cette propoſition : il vouloit ménager l'Empereur dont les Armes juſqu'alors malheureuſes, pouvoient par un retour de fortune prévaloir dans l'Italie : il craignoit auſſi qu'un refus n'offenſât la France ; mais il ſe tira adroitement d'affaire par une Bulle en termes Generaux, datée du 2. de Juin, dans laquelle ſur le bruit des Armemens qui ſe faiſoient en divers Lieux de l'Italie, & ſur le ſoupçon qu'ils étoient deſtinés contre le Royaume de Naples, il défen- *Bulla ibid.*

CLEM. V 1313. dit à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles fuſſent, indiſtinctement, ſans en dénommer aucune, à peine d'excommunication encourue par le fait de s'emparer de ce Royaume, ni par Terre, ni par Mer, en totalité, ou en partie ſous quelque prétexte que ce fût.

Les Ambaſſadeurs voulurent bien ſe contenter de cette Bulle, & on en répandit des copies en Italie pour la rendre publique. Elle donna à penſer à l'Empereur, qui eut la prudence de diſſimuler, pendant que ſes partiſans en murmuroient hautement. Les Eccleſiaſtiques mêmes de ſa Cour chargeoient le Pape de reproches, & d'invectives: on interprétoit la Bulle d'une maniere favorable aux préjugés du Prince, & l'on eſſayoit de lui faire entendre, que ſuivant ſes termes, il n'encourroit point l'excommunication, s'il marchoit contre le Roi de Naples, & non contre ſon Royaume. Peut-être l'équivoque ſuffiſoit-elle pour tranquiliſer la conſcience d'Henri, mais il ne put ſe perſuader qu'on ſe payât à la Cour de France de cette explication ridicule, ainſi il envoya à Philippe le Bel une célébre Ambaſſade, & après avoir

Vit. PP. to. 1. p. 53.

Muſſat rub. 4.

donné tous ſes ſoins à pacifier la Toſ- CLEM. V
cane, autant qu'il étoit poſſible, s'être 1313.
ménagé par ſes intelligences un parti dans la Pouille, & la Calabre, il ſe mit en marche par le territoire de Sienne, pour entrer dans les Etats de Robert, tandis que ſuivant le projet, ſa flotte ſous le commandement du Roi de Si- *Bouche.*
cile, attaqueroit les Villes Maritimes de la Calabre, & qu'une autre armée feroit diverſion du côté du Piedmont.

Robert étoit menacé d'un danger évident : l'Empereur avoit aſſez bien concerté ſes meſures, ſes forces & celles de ſes Alliés paroiſſoient ſuffiſantes pour faire la guerre avec avantage, mais la mort de Henri arrêta cette armée au commencement de ſes opérations. Ce Prince déja malade, lorſqu'il ſortit de Piſe, mourut le 24. d'Août à Bonconvento, Bourg du Comté de Sienne, d'un abcès qui lui vint ſous le *Vit. PP.* genou de la jambe droite, & d'autres *to. 1. p.* maladies compliquées, & non pas de *94.* poiſon, comme quelques Auteurs l'ont *Vid.* avancé. Avec lui s'évanouirent ſes *Baluz.* grandes idées pour le rétabliſſement de *Miſcell.* l'autorité Imperiale en Italie: projet vaſ- *to. 1. p.* te & trop au-deſſus d'un Prince tel *132. 162.* qu'Henri, qui entêté de la grandeur

CLEM. V 1313. Imperiale, ſans en connoître les véritables bornes, ne traverſa l'Italie qu'il prétendoit aſſujettir que pour aller à Rome recevoir humblement la Couronne : qui, les armes à la main, deſcendit juſqu'à des prieres, pour parvenir à cette vaine cérémonie, & ne ſe reconnut indépendant, que lorſque le S. Siege lui eut comme imprimé le caractere de Vaſſalité. Jouet de la politique des Cours d'Avignon & de Naples, qui le trouverent docile & timide lorſqu'il pouvoit ſe rendre redoutable : furieux, & vindicatif, dès qu'il ne fut plus en état de ſe faire craindre, toute l'Italie attentive à ſes démarches, le vit paſſer de la patience humiliée d'un négociateur, à la colere impuiſſante d'un Souverain réduit à ne pouvoir ſe venger que par des procedures.

Muſſat, hiſt. poſt Henr. lib. 1. rub. 1. Hiſt. Cortuſ. lib. 1. c. 21.

A peine eut-il les yeux fermés, que ſon armée ſe diſſipa : les troupes de chaque Nation dont elle étoit compoſée, retournerent dans leur patrie, les Villes d'Italie qui avoient plié ſous le joug, rentrerent dans leur liberté : & celles qui avoient cru la conſerver en refuſant opiniâtrément de ſe ſoumettre, ſe confirmerent dans l'eſpérance

d'être toujours indépendantes. Les Gi- CLEM. V
belins pleurerent la mort de ce Prince, 1313.
les Guelphes pouſſerent l'inhumanité juſqu'à en faire des réjouiſſances publiques : dans quelques Villes l'eſprit de parti emprunta le voile de la pieté : on fit des Proceſſions ſolemnelles, & des Prieres pour en remercier Dieu, comme ſi ce Prince eût été un fleau de ſa colere.

Frideric après avoir entamé la Campagne par la priſe de Reggio, & de quelques autres Villes de la Calabre, prenoit avec ſa flotte la route de Gayette, où il devoit joindre l'armée d'Henri, lorſqu'il apprit la mort de ce Prince par une barque d'avis qu'on lui dépêcha. Frappé de cette nouvelle, il ſe rendit en diligence à Piſe, où trouvant les Impériaux dans la conſternation & l'abattement, les Piſans irréſolus, les Généraux Allemands plus diſpoſés à retourner en leur pays, qu'à entreprendre des Conquêtes, il revint précipitamment en Sicile, dans la crainte que Robert ne profitât de ſon abſence pour y faire une deſcente. Mais la ſaiſon étoit avancée : Robert quoi qu'avide de gloire, & animé du déſir de ſe venger du Roi de Sicile, qui après douze

Special. lib. 7. cap. 1. 2. 3. Fazell. 2. Dec. lib. 9.

CLEM. V ans de paix lui déclaroit le premier la
1313. guerre, fut obligé de déſarmer, & de rentrer dans ſes Ports. Le reſte de l'année ſe paſſa en préparatifs de part & d'autre, & l'on attendit avec impatience, que le Printems ouvrît une nouvelle Campagne.

1314. Cependant la Sentence Imperiale prononcée contre Robert, fut caſſée & déclarée nulle par une Conſtitution du Pape depuis inſerée dans les Clementines, qui en diminuant trop l'autorité des Empereurs, étendoit auſſi trop loin celle des Souverains Pontifes. L'Empire étant vacant, le Pape nomma Robert Vicaire général en Italie, à condition de ſe démettre de cette dignité, deux mois après que le Roi des Romains qui ſeroit élu, auroit été reconnu par le S. Siege. Ce fut le dernier bienfait de Clement V. qui mourut le 20. d'Avril, & laiſſa les Cardinaux en conteſtation pendant plus de deux ans, ſur le choix de ſon Succeſſeur.

Conſtit Paſtoralis in Decret. lib. 7.

Bulla Clem. V. Rayn. 1314. n. 2.

Au Printems, Robert ſe vit à la tête d'une armée puiſſante, formée de nouvelles levées, & des vieilles troupes raſſemblées pour oppoſer l'année précédente à Henri VII. On la fait monter

Muſſat. hiſt poſt Henr. lib. 5. rub. 2.

à quarante-deux mille hommes, tant d'Infanterie, que de Cavalerie, & l'on ajoute que sa flotte étoit de soixante-quinze Galeres, trois Gallions, trente Vaisseaux de transport, trente autres appellés Sagittaires, & cent soixante Barques couvertes : ce que je remarque à dessein de faire connoître quelle étoit alors la puissance des Rois de Naples, maîtres de la Provence, & du Piedmont : quelles étoient les forces que Frideric tiroit de la seule Sicile, & qui le mirent en état de résister aux efforts de Robert. Par là on peut juger quelle pourroit être aujourd'hui la puissance d'un Prince possesseur des deux Siciles. * Robert fit déployer dans la grande Place de Naples l'Etendard de la guerre, & ouvrit ses trésors pour fournir au payement de ses troupes, qu'il soudoya largement. On s'étonna, dit Mussatus Auteur du tems, que ce Prince, qui jusqu'alors avoit témoigné du

VACANCE DU S. SIEGE. 1314.

* Les choses ne sont plus dans l'état où elles se trouvoient du tems de Robert ; alors les peuples étoient aguerris par de longues guerres : le Domaine & les revenus des deux Royaumes n'étoient point alienez. Aujourd'hui la Sicile ne produit rien, il faut au contraire y envoyer de l'argent de Naples pour payer les Garnisons.

VACANCE DU S. SIEGE.

gout pour l'épargne, fût devenu tout à coup ſi prodigue.

1314. *Id. rub. 3. 4. G. Vill. lib. 9. c. 57. 59. 60. 61. Summ. Special. lib. 7. c. 4. 5.*

Avant que de s'embarquer pour la Sicile, il pourvut à la défenſe des Florentins. Uguccion de la Fagiole, homme adroit & courageux, avoit uſurpé la Souveraineté de Piſe, à l'aide des Gibelins, & incommodoit les Villes voiſines par des courſes continuelles. Pour ſe délivrer de ce nouvel ennemi, les Florentins prierent Robert de leur envoyer Pierre Comte de Gravine ſon frere, à qui ils deſtinoient le commandement de leurs troupes. Le Roi le fit partir avec trois cens hommes d'Infanterie, & lui-même accompagné de ſes deux autres freres, ſe mit en mer le 28. de Juillet, laiſſant à Naples pour Vicaire ſon fils Charles Duc de Calabre. Il fit voile vers la partie Occidentale de la Sicile, s'empara de Caſtellamare dans la Vallée de Mazara, & ayant inveſti Trapani, ſomma les Habitans de ſe rendre, ſous peine d'être paſſés au fil de l'épée. Ils demanderent un délai de trente jours, & promirent de livrer la Place, ſi pendant ce terme Frideric à qui ils alloient députer, ne leur envoyoit du ſecours. Robert trop facile, ou mal conſeillé, le leur accor-

da, & fit cependant de gros détache- VACANCE DU S. SIEGE. mens pour battre la Campagne. Les Habitans des Villes voiſines dans l'eſpérance de trouver un prompt débit de leurs denrées, apporterent de tous côtés des vivres dans ſon Camp, où ils mirent l'abondance. Le Soldat trop à ſon aiſe oublia bien-tôt la diſcipline, & le Roi ne veillant point à la maintenir, les troupes ſans ordres, & ſans Chef, ſe répandirent aux environs où ils ne penſerent qu'à ſe gorger de butin, avec autant de ſécurité que dans un pays déja conquis. 1314.

Frideric inférieur en forces, ſe tenoit, ſuivant ſa maxime ordinaire, à couvert dans ſes Places. Plus ſçavant dans l'art de ſe défendre, que Robert dans celui d'attaquer, il paſſoit les jours & les nuits à augmenter les Garniſons, à ſoutenir le courage des Habitans, par l'eſpérance de les ſecourir dans le beſoin. Dès qu'il eut appris par les Députés de Trapani l'état de cette Ville, il fit partir de Marſalia deux cens hommes de troupes auxiliaires, qui marcherent le long des Côtes par des chemins peu pratiqués, & à la faveur de la nuit, ſe jetterent dans la Place, ſans que l'armée ennemie en eût

VACANCE DU S. SIEGE. 1314. aucune connoiſſance. Les aſſiegés, à l'arrivée de ce ſecours, pouſſerent des cris de joie, ſe préparerent à une vigoureuſe réſiſtance, & du haut de leurs murailles, vinrent inſulter l'armée Napolitaine par des railleries piquantes. Robert s'apperçut trop tard de ſa faute, & y en ajouta une autre. Il s'obſtina à continuer le ſiege au milieu des pluyes, réſolu de tout hazarder plûtôt que d'échoüer dans une entrepriſe qui attiroit les yeux de toute l'Europe. Ses efforts devinrent inutiles : la Place ſe défendit avec tant de vigueur, qu'il perdit bientôt l'eſpérance de la réduire. Les proviſions commencerent à manquer dans ſon Camp : le pays en étoit épuiſé par le long ſéjour de ſon armée, & ſa flotte qui fermoit l'entrée du Port de Trapani, l'entrepôt ordinaire d'une partie du commerce de la Sicile, empêchoit qu'il n'en vînt du dehors. Les maladies contagieuſes, ſuites indiſpenſables de la famine, acheverent de mettre ſon armée dans l'impuiſſance d'agir.

Muſſat. rub. 3. Special. cap. 6. G. Vill. cap. 61.

Ce fut alors que Frideric ſe mit en mouvement : informé de la ſituation des ennemis, il vint camper au Mont S. Julien, pour les empêcher de s'é-

tendre, fit venir à Palerme ſoixante Galeres qu'il avoit dans le Port de Meſſine, y embarqua quelques troupes, & donna ordre à Jean de Clermont ſon Amiral de conduire la flotte à la hauteur de Trapani, dans le deſſein d'attaquer Robert en même-tems par mer & par terre. Le Roi de Naples inſtruit de ces réſolutions, tint ſa flotte en état de combattre. Les deux armées ſe trouverent en préſence : elles alloient en venir aux mains, lorſqu'il s'éleva un vent de Sud violent, qui les ſépara, obligea les Siciliens à relâcher ſur les Côtes de Palerme, ſans aucun dommage, & fit périr pluſieurs bâtimens Napolitains. Ce coup du hazard & la diſette des vivres, devenuë commune aux deux Rois, leur firent prêter l'oreille aux propoſitions d'accommodement. Ils convinrent d'une Tréve de quatorze mois aux conditions ſeulement, que Robert retireroit ſes troupes de la Sicile, & que Frideric n'entreprendroit rien ſur le Royaume de Naples. Les articles ſignés, Robert conduiſit ſon armée par terre juſqu'à Meſſine, s'y embarqua, & repaſſa le Phare.

VACANCE DU S. SIEGE. 1314. *Cronic. Sicil. cap. 82. Fazell. 2. Decad. lib. 9.* 1315. Fevrier.

Uguccion cependant s'agrandiſſoit en Toſcane, & les Florentins trop foi- *Muſſat. rub. 6.*

VACANCE DU S. SIEGE. 1315. *G. Vill. lib. 9. cap. 69.*

bles pour lui réſiſter, ſollicitoient vivement à la Cour de Naples un nouveau ſecours. Le Roi ſe diſpoſoit à leur envoyer avec de bonnes troupes le Duc de Calabre ſon fils, dont il connoiſſoit la ſageſſe, & l'habileté : mais les Florentins trop impatiens, s'ennuyerent d'attendre. Le Comte de Gravine fatigué de leurs reproches continuels, manda au Roi ſon frere, que ſi dans le mois ſuivant il ne l'aſſiſtoit de troupes, il ſeroit obligé d'aller preſque ſeul avec une poignée de Soldats volontaires ſe faire tuer par ceux d'Uguccion, & lui certifia par un ſerment l'état dangereux où il ſe trouvoit. Robert ne pouvant plus différer dans une néceſſité ſi preſſante, & ne devant point expoſer l'héritier de la Couronne ſans un gros corps d'armée, conſentit que Philippe Prince de Tarente ſon frere, & Charles fils du même Philippe, conduiſiſſent en Toſcane ſix cens hommes de troupes choiſies. Ce fut avec répugnance ; car il avoit remarqué dans le Prince de Tarente plus d'entêtement que de prudence, & plus de bravoure que de bonheur dans la guerre. La manœuvre du nouveau Général, ne juſtifia que trop la crainte du Monarque.

Le Prince à ſon arrivée, quoique malade d'une fiévre quarte, marcha aux ennemis. Uguccion qui faiſoit le ſiege de Montcatin, ſortit de ſes lignes, vint à ſa rencontre, & ils ſe trouverent bien-tôt en préſence. Uguccion campé dans un terrain déſavantageux pouvoit être vaincu ſans combat : les vivres lui manquoient, il ſuffiſoit de s'aſſurer des paſſages pour l'affamer, & le contraindre à capituler. Mais le Prince de Tarente emporté par ſon ardeur, voulut en venir aux mains. Son imprudence lui coûta cher : Uguccion, en Capitaine expérimenté, profita de toutes les fautes de ſon ennemi. En vain le Prince par des efforts de valeur, eſſaya de rappeller la victoire à ſon parti, ſon armée miſe en déroute, fut taillée en piece, le jeune Charles ſon fils tué, Pierre Comte de Gravine contraint de fuir, ſe noya, à ce qu'on prétend, dans un marais, où il s'engagea la nuit, du moins ſon corps ne ſe retrouva point, & Philippe abattu de douleur & de maladie, ſe ſauva à Prato petite Ville ſituée entre Florence, & Piſtoie.

VACANCE DU S. SIEGE. 1315. *Muſſat. rub.* 15. *G. Vill. cap.* 70. *Hiſt. Cortuſ. lib.* 1. *c.* 24. 29. Août

On raconte que le lendemain de l'action, Nerius fils de Boniface Com- *Muſſat rub.* 16.

VACANCE DU 8. SIEGE.

te de Piſe, trouvant ſur le champ de bataille le corps de Charles de Tarente, le foula aux pieds, & avec de vives imprécations contre la mémoire de Charles I. l'offrit, comme une victime, aux Mânes de Gerard Comte de Piſe ſon Ayeul, l'un des Compagnons du ſupplice de Conradin. Uguccion plus humain le fit enſevelir honorablement.

1315.

1316. A l'expiration de la Tréve Frideric mit le ſiege devant Caſtellamare, pris dans la derniere expédition par l'armée Napolitaine. Robert envoya au ſecours quelques vaiſſeaux, ſous la conduite de Thomas de Marzan Comte de Squillace, mais avant ſon arrivée la Place déja ruinée juſqu'aux fondemens par les machines de guerre, fut obligée de ſe rendre. Marzan après des tentatives inutiles ſur Marſalia, & ſur d'autres poſtes qu'il trouva en état de défenſe, ſe dédommagea en ravageant la Vallée de Mazara, & repaſſa à Naples. On s'entremit pour prévenir les ſuites d'une guerre, qui ſe rallumoit avec tant de fureur. Le S. Siege n'étoit plus vacant: les Cardinaux venoient de donner pour Succeſſeur à Clement V. Jacques d'Euſe Cardinal Evêque de Porto, & le Roi d'Arragon fit auſſi-tôt

Special. cap. 7. 8. Fazell. Summ.

Le 7. d'Août.

prier

prier le nouveau Pape, nommé Jean XXII. de concilier les deux Rois. Le Pontife étoit attaché aux interêts de Robert : il avoit été en haute conſideration à la Cour de Charles II. qui le donna pour Précepteur à Louis ſon fils, depuis Evêque de Toulouſe. Il embraſſa donc avec zele, l'occaſion qui s'offroit de témoigner à Robert ſa reconnoiſſance, & députa à la Cour de Sicile en qualité de Nonces, Guillaume Evêque de Troyes, & Pierre Teſſier Prieur de S. Antonin de Rodès ſon Chapelain, pour entamer l'affaire. Il les chargea d'engager Frideric à reſtituer avant toutes choſes au Roi de Naples, Reggio, & les autres Places qu'il tenoit en Calabre, à conclure avec lui une Tréve plus longue que la premiere, & à ſe tranſporter en perſonne à la Cour d'Avignon, ou du moins de commettre à ſa place des Plenipotentiaires pour chercher les moyens de la convertir en une paix durable. Le Pape autoriſa même ſes Nonces à ordonner la Tréve de leur Chef, ſi les deux Rois ne pouvoient en convenir à l'amiable, & de frapper Frideric de cenſures, s'il s'opiniâtroit à retenir les Places.

JEAN XXII. 1316. *Od. Rayn* 1317. *Vit. PP. to. 1. p.* 690. 1317. *Od. Rayn. n.* 17. 19.

JEAN XXII. 1317. *Special. cap. 9. G. Vill. cap. 82. Fazell. loc. cit.*

La négociation ne réuſſit pas d'abord : Frideric ſourd aux inſtances & aux menaces, refuſa de rendre ſes Conquêtes, enſorte que Robert perdant l'eſpérance de rien gagner par cette voie, envoya de nouveau en Sicile le Comte de Squillace, avec une flotte conſidérable. Ce fut moins une expédition militaire, qu'une courſe de Pirate. Le Comte fit ſa deſcente près de Palerme, ravagea les Campagnes, brûla les moiſſons, abattit les arbres fruitiers, alla porter enſuite aux environs de Meſſine le fer & le feu, & lorſque Frideric qui s'étoit tenu à couvert, ſe mit en mouvement pour profiter apparamment de quelques circonſtances favorables, il ſe rembarqua, & retourna à Naples. Une ſeconde Campagne auſſi furieuſe, auroit peut-être ſoumis la Sicile, qui ſous les deux derniers Rois n'avoit point eſſuyé de dommages auſſi conſiderables. Frideric en craignit les ſuites : déterminé d'ailleurs par les ſollicitations des Ambaſſadeurs que lui avoient envoyés exprès le Roi d'Arragon ſon frere, & Eliſabeth Reine de Portugal ſa ſœur, il ſe prêta aux propoſitions d'accommodement, & conſentit au ſequeſtre des Places entre les

mains du Pape. On en dreſſa un Acte, & les Nonces après avoir ordonné une Tréve de trois ans qui devoit finir à Noël 1320. & preſcrit à Frideric de ſe rendre à Avignon, ou d'y faire trouver ſes Miniſtres pour traiter de la paix, repaſſerent le Phare accompagnés de Damien Palizzi, & de Peregrin Evêque de Mazara, Commiſſaires chargés de l'évacuation des Villes de Calabre.

JEAN XXII. 1317. *Acta in Od. Rayn. 1320. n. 15. G. Vill. loc. cit. Epiſt. Frider. Arrag. in Cron. Sicil. cap. 89. Special. cap. 10. 11.*

Le Roi de Sicile n'accepta la Tréve, que pour donner le tems à ſes peuples de ſe rétablir : mais il ne goûtoit point les propoſitions de paix, & ſe perſuadoit difficilement, que le Pape pût ſurmonter les obſtacles qui s'y oppoſoient. Il mit en délibération, s'il ſe tranſporteroit en perſonne à Avignon, & comme le bruit couroit alors, que Robert n'iroit point, ce lui fut un prétexte pour s'excuſer d'entreprendre le voyage. Ainſi déterminé par l'avis de ſon conſeil à n'y paroître que par ſes Députés, il chargea de ſes pleins pouvoirs François Archevêque de Palerme, & François Comte de Vintimille, perſonnages d'autorité, & de beaucoup de prudence. Ces Ambaſſadeurs ſe rendirent à la Cour du Pape, qui leur marqua pour les Conférences un

JEAN XXII. 1317. terme dans lequel le Roi de Naples ; ou ſes Plenipotentiaires devoient ſe préſenter. Cependant le Comte de Vintimille s'introduiſit dans la familiarité du Pontife : ils eurent enſemble différens entretiens particuliers, où le ſage négociateur s'employa avec beaucoup d'art à le prévenir en faveur du Roi ſon maître. Un jour il fit tomber ſi adroitement la converſation ſur les droits de la Maiſon d'Arragon, & ſur les travaux que la Conquête de la Sicile avoit coûtés à ſes premiers Monarques, dont Frideric étoit iſſu par les femmes, que le Pontife n'eut rien à lui oppoſer, que l'autorité de l'Egliſe qui avoit privé du Royaume de Sicile l'Empereur Frideric II. ce qui donnoit, ſelon lui, l'excluſion à toute ſa poſterité. Les Miniſtres Siciliens reſterent à Avignon bien au-delà du jour marqué, & voyant que Robert, ni ſes Ambaſſadeurs, n'arrivoient point, ils prirent leur congé, pour ne pas compromettre la dignité du Roi leur maître, & retournerent en Sicile ſans eſpérance de conclure la paix.

Special. cap. 13. 14.

Le Roi de Naples avoit trop d'occupations en Italie, pour s'en abſenter. Depuis la funeſte journée de Montca-

Muſſat. lib. 8.

tin, les Gibelins avoient repris le deſſus dans la Toſcane : les Ferrarois révoltés par l'avarice de ſes Officiers, refuſoient l'obéiſſance au S. Siege : Amé le Grand Comte de Savoye ravageoit le Piedmont, & les nouvelles diviſions que cauſoit en Italie la concurrence de Louis de Baviere & de Frideric d'Autriche, qui ſe diſputoient l'Empire d'Allemagne, étoient un ſujet d'étude continuel pour ſa politique. Le Pape à deſſein de ſoutenir l'autorité du Roi, le nomma Sénateur de Rome, Général des troupes de l'Egliſe, & lui confirma le Vicariat de la Toſcane, & du Milanois que Clement V. lui avoit conferé peu de tems avant ſa mort. Des ſoins domeſtiques l'occupoient auſſi : pour aſſurer le Trône à ſa poſterité, il penſa au mariage du Duc de Calabre ſon fils unique âgé de dix-neuf ans, & lui fit épouſer Catherine, ſeconde fille de l'Empereur Albert d'Autriche premier du nom. La Princeſſe étoit ſœur de Frideric l'un des Prétendans à l'Empire, & cette alliance fut en partie cauſe d'une guerre que Robert eut à ſoutenir peu de tems après. Ces grandes affaires obligerent le Roi à différer de jour en jour ſon voyage pour Avignon,

JEAN XXII. 1317.

Od. Rayn 1317. Guichen. Pinzon. Heiſſ.

Od. Rayn n. 29.

Sainte Marthe, liv. 19.

JEAN. XXII. nonobſtant les inſtances & les reproches du Pape. Son expédition de Genes y apporta un nouvel obſtacle.

Epiſt. Joan. XXII. in Od. Rayn. Les Genois dès ce tems-là ſe donnoient des Souverains lorſqu'ils ſe croyoient à la veille de ſuccomber ſous les efforts de leurs ennemis, & le danger paſſé ne cherchoient qu'à ſecouer le joug. Leur Ville déchirée comme toutes celles d'Italie, par les factions des Guelphes, & des Gibelins, ſouffroit cruellement de leurs diviſions, & des différens particuliers que l'envie ou quelque autre paſſion, faiſoit naître entre les premieres maiſons de la République. Celles de Doria, & de Spinola, quoique Gibelins, étoient déſunies par l'ambition, leur méſintelligence, & la faveur du Roi de Naples, ſoigneux de fomenter ces diſſentions dans Genes, fit prévaloir le parti des Guelphes, qui élurent pour Capitaines de la Ville Charles de Fieſque, & Gaſpard Grimaldi. Les Doria, & les Spinola jaloux de voir toute l'autorité entre leurs mains, ſe réunirent contre ces ennemis communs, & ſe bannirent volontairement de leur patrie. Suivis des Gibelins leurs Partiſans, ils engagerent dans leur querelle Matthieu Viſcomti

G. Vill. lib. 9. cap. 85. 88. *Cron. Sicil. cap. 90.* *Giuſtin. hiſt. di Genoa lib. 4.* *Sentin. hiſt. Genuenſ. lib. 1.*

Podeſta de Milan, qui leur fournit des troupes commandées par Marc Viſcomti ſon fils, & formant une groſſe armée de toutes ces forces ramaſſées, ils eurent l'aſſurance d'aſſieger Genes. JEAN XXII. 1317.

Les Guelphes implorerent le ſecours du Roi de Naples, à qui ils offrirent par des Ambaſſadeurs la ſouveraineté de leur Ville. Ce Prince qui pouvoit en tirer un grand avantage, pour la guerre de Sicile, reçut leurs offres, leur envoya ſur le champ douze cens hommes d'armes, & ayant nommé le Duc de Calabre Vicaire du Royaume, s'embarqua lui-même accompagné de la Reine Sanche ſa femme, du Prince de Tarente, du Duc de Duras, & d'un grand cortege de Nobleſſe. Le 26. de Juillet, il entra dans le Port de Genes avec vingt-cinq Galeres, & pluſieurs bâtimens chargés de vivres, ce qui redonna courage aux aſſiegés qui commençoient à en manquer. Le lendemain, le Podeſta, & les Capitaines en préſence du peuple aſſemblé ſur la Place de S. Laurent, renoncerent à leur Dignité, remirent la ſouveraineté de la Ville & de ſon territoire au Pape Jean XXII, & au Roi Robert pour dix années, à condition que ſi le Pape *G. Vill. cap. 91. & 92. & auct. ſupr. cit. Od. Rayn. n. 32.*

JEAN XXII. 1318. mouroit avant l'expiration du terme ; ce Prince reſteroit ſeul Souverain, & à ſon défaut le Duc de Calabre.

Epiſt. Joan. XXII. ap. Od. Rayn. 1318. n. 31. Le Pontife trouva mauvais ce Traité fait à ſon inſçû, & renonça à l'autorité que les Genois lui déféroient : mais comme il ſouhaitoit avec paſſion de terminer leurs différens, il enjoignit au Roi de ſortir de Genes, de crainte que ſa puiſſance toujours odieuſe aux Gibelins, ne leur ſervît de motifs pour perpetuer la guerre. Robert ne put au gré de Jean XXII. abandonner la partie ; car les Gibelins peu touchés des remontrances & des prieres du Pape, tirerent de nouveaux ſecours de la Lombardie, firent des Traités d'alliance avec Frideric Roi de Sicile, le Marquis de Montferrat, Caſtruccio Caſtracani nouveau Tyran de Piſe, & de Luques, dont il avoit dépoſſedé Uguccion, & continuérent le Siége avec tant d'obſtination, que Robert fut contraint, pour mettre la Ville en défenſe, de faire venir des Troupes de Florence, de Boulogne, & de beaucoup d'autres Places de la Toſcane, & de la Romagne.

Epiſt. Fred. Arrag. in Cron. Sicil. cap. 90. & ead. Cron. ibid. G. Vill. cap. 93. Special. cap. 15. Giuſtin.

26. Août

Six mois ſe paſſerent ſans que les attaques continuelles des Gibelins, ni la

la réſiſtance vigoureuſe des Aſſiégez, que le Roi commandoit ſouvent en Perſonne, puſſent rien décider, ni pour la priſe, ni pour la délivrance de la Place. Robert s'apperçut qu'il ne remporteroit d'avantages ſur les Ennemis, qu'en les attaquant dans leurs lignes. Il embarqua ſur 60 Bâtimens 15000 hommes de pied, & 800 chevaux, & ſortit du Port à deſſein de prendre terre à portée d'une de leurs attaques. Les Ennemis diſputérent la deſcente, il débarqua malgré tous leurs efforts, les battit, & leur tua beaucoup de monde. Le ſuccès de cette action donna moyen aux Genois de recouvrer quelques poſtes au dehors de la Place, de ruiner les ouvrages des Aſſiégeans, & de forcer une partie de leurs Troupes auxiliaires, à reprendre le chemin de la Lombardie. Robert après avoir mis la Ville un peu plus au large, y laiſſa Richard de Montfort Comte de Gambateſa, avec un nombre de Troupes ſuffiſant pour ſa défenſe, & ſuivi de toute ſa Cour, fit voile vers Marſeille, d'où il ſe rendit à Avignon. Il n'y ſéjourna pas long-tems ſans apprendre, que les Bannis de Genes reprenoient peu à peu les poſtes qui leur avoient été enlevés, &

JEAN XXII. 1319. *G. Vill. cap. 95.*

Cap. 96. Bouche. liv. 9. ſect. 3.

29 Avril.

Cap. 101.

Cap. 101. Corio. hiſt. di Mil. Od. Rayn. n. 11.

JEAN XXII. 1319. que depuis ſon départ ils pouſſoient les attaques avec plus de furie qu'auparavant, aidés par les fils de Mathieu Viſcomti. Le Pape piqué que les Viſcomti, au mépris de ſes ordres, continuaſſent le Siége : offenſé d'ailleurs que leur pere s'attribuât dans la Lombardie toute l'autorité des Vicaires de l'Empire, & que non content de la Dignité de Podeſta de Milan, il s'en fît nommer Prince & Seigneur, ordonna à Bertrand de Poyet ſon Légat, de commencer contre lui des procedures qui eurent une longue ſuite. Mais comme elles n'empêcherent point Mathieu & ſes fils de perpetuer leurs hoſtilités, 1320. Philippe le Long Roi de France, que le Pape & Robert intereſſerent dans ces démêlés, fit paſſer en Italie Philippe fils de Charles Comte de Valois. Voyage infructueux, parce que ce Prince, gagné par les careſſes des Viſcomti, & ſes Lieutenans par l'argent des Gibelins, ramena ſes Troupes en France ſans avoir tiré l'épée.

Epiſt. Rob. in Cron. Sicil. cap. 90.

G. Vill. cap. 107. 108.

Mezer.

G. Vill. cap. 110. Giuſtin. Od. Rayn p. 15.

Cependant le Siége de Genes duroit encore : Le Roi de Sicile, Caſtruccio, & les autres Puiſſances alliées des bannis ſe mirent en mouvement, ſur la nouvelle que Philippe de Valois

venoit en Lombardie. Frideric arma dans ſes Ports, & envoya à Avignon déclarer la guerre à Robert, avant l'expiration de la Tréve. La Flotte de Sicile forte de 42 Bâtimens commandée par Conrad Doria ſe joignit à celle des Bannis : elles vinrent enſemble reſſerrer les Genois du côté de la Mer, juſqu'alors demeurée libre, & Caſtruccio conduiſit ſes Troupes par terre. JEAN XXII. 1320.

Le Roi inſtruit des préparatifs qui ſe faiſoient en Sicile, tira de Naples, du Port de Genes, & des Côtes de Provence, tous les Vaiſſeaux qui s'y trouverent : le Pape lui prêta de plus dix Galeres qu'il avoit équipées pour favoriſer le paſſage d'Outremer, & du tout il compoſa une Flotte d'environ 60 Navires, qu'il deſtina au ſecours de Genes ſous le Commandement de Raymond de Cardone. Doria plus foible évita adroitement le combat, ſortit de la Riviere de Genes, tira droit vers Naples, & hazarda une deſcente dans l'Iſle d'Iſchia qu'il ravagea. Cardone l'ayant ſuivi de près, y arriva à l'entrée de la nuit, & le lendemain apprit que les Siciliens s'étoient rembarqués à la faveur des ténébres ; il crut qu'ils faiſoient route vers la Si- *G. Vill. cap. 111. Contin. Nang. an. 1319. Vit. PP. Baluz. to. 1. p. 125. Giuſtin.*

Jean XXII. 1320. cile, comme ils en répandirent le bruit ; mais tandis qu'il s'occupoit tranquillement à ſe pourvoir de quelques rafraîchiſſemens dans les Ports de cette Côte, Doria de retour à Genes y publia qu'il venoit de battre la Flotte Napolitaine, eſperant que cette nouvelle décourageroit les Aſſiégez, & il les attaqua vigoureuſement du côté du Port, tandis que les Troupes de terre faiſoient de leur part des efforts extraordinaires.

G. Vill. cap. 112. Les Guelphes ſoutinrent vaillamment cette double attaque, ſecondés des Florentins qui firent une diverſion dans le Comté de Luques, & le Val de Nievole. Alors Caſtruccio abandonna le Siége, & courut au ſecours de ſes nouveaux Etats, en ſorte que les Gibelins affoiblis par la déſertion de leur Allié, & voyant l'hyver approcher tenterent un aſſaut pour emporter la Place. La Flotte Sicilienne s'efforçant inutilement d'entrer dans le Port que les Aſſiégez avoient comblé, débarqua ſes Troupes qui jointes à l'armée de terre formerent pluſieurs attaques : elles furent repouſſées par-tout & eurent à ſoutenir de vigoureuſes ſorties. Ces differens combats ruinerent l'Armée Sicilienne, qui regagna ſes

Dernier de Septembre.

Vaiſſeaux, pour retourner en Sicile, & ils contraignirent enfin les Bannis à lever le Siege. JEAN XXII. 1320.

Robert délivré de ce ſoin, obſedoit le Pape, & l'occupoit de ſes propres affaires, juſqu'à lui faire oublier les interêts du Saint Siége, ce qui cauſoit beaucoup de murmures: Frideric offroit alors la paix, aux conditions de pouvoir tranſmettre la Sicile à ſon fils; & Jacques Roi d'Arragon qui ne cherchoit qu'à concilier les deux Maiſons, envoya ſes Ambaſſadeurs à Avignon pour intervenir dans les négociations. La propoſition de Frideric étoit de nature à n'être point écoutée: le Pontife la fit échouer, ſous prétexte que les Plénipotentiaires n'avoient pas de pouvoirs ſuffiſans, & propoſa une Tréve de trois ans. Frideric ſe rendit à ſon tour difficile, & demanda qu'on lui remît Rheggio & les autres Places de la Calabre ſequeſtrées entre les mains du Pape: ce ſecond projet de pacification tombé de lui-même, comme il l'avoit prévû, il fit couronner Roi de Sicile ſon fils Pierre d'Arragon. Jean ſe vengea par des Cenſures, excommunia Frideric, & la guerre ainſi rallumée, le Duc de Calabre alla brûler l'Iſle de Lipari.

Vit. PP. to. 1. p. 126.

Epiſt. Jacob. & Frider. in Cron. Sic l. cap. 91.

Epiſt. Joann. XXII. ibid.

Surit. lib. 6. cap. 38.

G. Vill. cap. 131.

157. Special. cap. 16.

Cron. Sicil. cap. 92.

Collenuc. lib. 5.

Surit. lib. 7. cap. 41.

JEAN XXII. Robert reſta encore long-tems en
1320. Provence, où il affermit ſon autorité,
Bouche. augmenta ſes Domaines par des acquiſitions, fonda des Monaſteres, & ramaſſa des forces pour la guerre de Sicile. Pendant ſon ſéjour il fit tranſférer en grande pompe de Brignoles à Marſeille, le corps de S. Louis Evêque de Toulouſe ſon frere que le Pape avoit canoniſé en 1317.

1323. Il apprit en Provence, preſque à la
Bouche. Summ. Sainte Marthe, liv. 19. fois, la mort de la Reine Marie de Hongrie ſa mere, & celle de ſa belle-fille Catherine d'Autriche Ducheſſe de Calabre, enlevée à la fleur de ſon âge, après cinq ans & quelques mois de mariage, ſans avoir eu d'enfans : ce qui le détermina à dépêcher en France Elzear de Sabran Baron d'Anſoüis & Comte d'Ariano, canoniſé depuis ſous le nom de Saint Elzear, pour traiter du ſecond mariage du Duc ſon fils avec Marie de Valois, fille de Charles Comte de Valois, & de Mahaud de Châtillon ſa
1324. troiſiéme femme : il fut arrêté l'année
Giuſtin. lib. 4. G. Vill. lib. 9. cap. 248. Summ. ſuivante, & la Princeſſe conduite en Provence, s'embarqua avec le Roi qui reprit la route de Naples. Il s'arrêta à Genes pour donner ordre aux affaires du Gouvernement. Les Genois

lui prorogerent la Souveraineté de leur Ville pour ſix années, au-delà des dix premieres, & étant retourné dans ſa Capitale, les nôces du Duc de Calabre y furent célebrées avec beaucoup magnificence. JEAN XXII. 1324.

La Cour paſſa bien-tôt des réjouiſſances aux allarmes : on découvrit une conſpiration qui ſe tramoit à Naples. Quelques Toſcans & Catalans gagnés, diſent les Hiſtoriens, par le Roi de Sicile, & par Caſtruccio, Chef des Gibelins de la Toſcane, formerent le déteſtable projet de tuer le Roi, & le Duc de Calabre, de mettre enſuite le feu dans les Arſenaux, & aux Vaiſſeaux qu'on armoit pour une expédition en Sicile. On arrêta les coupables qu'on punit, ſuivant l'atrocité de leur crime. Robert juſtement indigné, envoya le Duc de Calabre avec ſa Flotte, faire une deſcente dans les Etats de Frideric. Le jeune Prince aſſiégea Palerme que le brave Jean de Clermont défendit avec beaucoup de valeur & d'habileté. Lorſqu'il vit ſes greniers vuides, il fit ouvrir tous ceux de la Ville, & diſtribuer le bled au peuple, mais cette reſſource manqua bien-tôt, la famine réduiſit les aſſiégez aux dernieres ex-

G. Vill. cap. 280. Summ. Caſto. ſop. Colienuc. Bouche.

Special. lib. 7. cap. 18. Cron. Sicil. cap. 94. Surit. lib. 7. cap. 59.

JEAN XXII. 1325. trémitez. Ils écrivirent à Frideric pour l'informer de leur ſituation, & le conjurer de venir à leur ſecours, ou de permettre qu'une partie des Habitans ſortît de la Place lorſque le peu de Vivres qui leur reſtoit ſeroit conſommé ; que l'autre s'enfermât dans le Palais pour s'y défendre juſqu'au dernier ſoupir. Le Courier chargé de leurs Dépêches, quoique déguiſé ſous un habit de Mendiant, fut arrêté dans le Camp des Napolitains, & conduit au Duc de Calabre, qui ayant ouvert les paquets envoya en diligence à Naples en donner avis au Roi.

Aut. ſup. cit. G. Vill. cap. 196. Fazell. Ciſlo. Summ. Giuſtin.

Robert préſuma de l'artifice ſous cette démarche des Habitans de Palerme. La teneur de leurs Lettres, le lieu où l'on avoit ſaiſi le Meſſager, lui donnerent du ſoupçon : il ſçavoit que l'année précedente la Sicile avoit beaucoup ſouffert par une diſette génerale de toutes ſortes de fruits, mais il ne pouvoit s'imaginer que la Capitale manquât abſolument de proviſions, que tant de Braves, tant de Troupes qui la défendoient ſe fuſſent de plein gré jetté dans cette Place, pour y périr de faim : il crut, que comme le tems de la moiſſon approchoit, on n'exageroit le beſoin de

vivres, que pour donner plus d'envie aux autres Villes de remplir leurs Magasins. Dans cette prévention il manda au Duc de Calabre de lever le Siége, de parcourir tous les endroits de l'Isle, où la récolte promettoit davantage, & d'en détruire toutes les espérances, se flattant de réduire enfin par famine, un Peuple que les autres inconvéniens de la guerre ne pouvoient ébranler. Lourde faute, causée par un excès de finesse, ce qui arrive souvent aux politiques, dont l'esprit est trop subtil ou trop circonspect. Le Duc obéit, quoiqu'à regret, & conduisit son Armée au travers des campagnes. Rien n'échappa à la fureur du Soldat : les grains, les vignes, les arbres chargez de fruit, devinrent la proye du fer & du feu. Frideric spectateur de ces affreux ravages, & dans l'impuissance de s'y opposer, permit à la Reine Eleonor sa femme de sortir du Château où la Cour s'étoit renfermée, & d'aller au-devant du Duc de Calabre son Neveu, pour essayer par quelques négociations de l'arrêter dans sa course. Le jeune Prince, de crainte de déplaire au Roi son Pere, refusa de la voir : il se rembarqua, courut le long des Côtes, mit le feu dans Messine, 30. Août

JEAN XXII. 1325.

JEAN XXII. 1325. Siracuſe, Trapani, Catane, & quelqu'autres Villes maritimes, & repaſſa le Phare pour ſe rendre à Naples.

Il ne put y demeurer long-tems dans l'inaction. Les Florentins avoient repris leur Gouvernement Républiquain, & leurs diviſions n'en étoient devenues que plus cruelles. Caſtruccio qui en profitoit habilement, campoit aux portes de leur Ville avec une Armée qui les menaçoit d'une ſervitude prochaine. Dans cette extrémité, ils choiſirent le Duc de Calabre pour leur Souverain pendant dix années, à condition que ce Prince réſideroit en perſonne à Florence, tant que la guerre dureroit, que lui, ou ſes Vicaires conſerveroient les Loix & les Coutumes, & qu'au moyen de 200 mille florins d'or qu'on lui aſſigneroit par an, il entretiendroit au ſervice de la République au moins mille Cavaliers. Le Duc de Calabre accepta la Souverai-
1326. neté, du conſentement du Roi & des Princes du Sang; & comme il ſe préparoit à une nouvelle expédition en Sicile, il envoya à Florence pour ſon Vicaire Gauthier de Brienne Duc d'Athenes V. du nom, mari de la Princeſſe Marguerite de Tarente, fille

G. Vill. cap. 128. 145. lib. 10. cap. 1.

de Philippe frere du Roi Robert, & le fit eſcorter par 400 Cavaliers. Il y paſſa lui-même peu de tems après avec la Ducheſſe ſa femme, ſon oncle le Prince de Morée, Thomas de Marzan Comte de Squillace, les Comtes de Saint-Severin & de Catanzaro, Guillaume l'Etendard, deuxiéme du nom, fils de celui qui ſuivit Charles Premier en Italie, Geoffroi de Joinville, & beaucoup d'autres Seigneurs Napolitains, François, Catalans, ou Provençaux. JEAN XXII. 1326.

Le Roi ſe privoit en faveur des Florentins, d'un Chef, & d'un corps d'Armée qu'il ſembloit devoir réſerver contre les Siciliens : ſa Flotte commandée par Bertrand de Baux Comte de Novello, ne put rien entreprendre de conſidérable, ſes Troupes ne prirent terre que pour perpetuer les dégats commencés par le Duc de Calabre, & cette campagne, & celle de l'année ſuivante fut auſſi inutile que peu glorieuſe. Mais un nouvel Ennemi commençoit à attirer ſon attention : Ce Prince ſongeoit plutôt à mettre le Royaume de Naples en état de défenſe, qu'à attaquer la Sicile, où il ne cherchoit qu'à occuper Frideric, pour *Special. cap. 19. 20. Cron. Sicil. cap. 95.*

JEAN XXII. 1326.

l'empêcher de ſe joindre à l'Empereur Louis de Baviere. Afin de développer les motifs de cette guerre, il faut reprendre de plus haut, ce que je n'ai touché que très-legerement.

Epiſt Elect. ap. Od. Rain. 1311. n. 18. & ſeq.

Après la mort d'Henry VII. il y eut un interregne de 14 mois, pendant lequel Frideric Duc d'Autriche, & Louis Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere couſins germains, tous deux petits-fils de l'Empereur Rodolphe Premier, s'occuperent à briguer l'Empire, & à ſe faire des Partiſans dans le College des Electeurs. Le 19. d'Octobre 1314. jour marqué pour l'élection, cinq d'entre eux, Pierre Archevêque de Mayence, Baudouin de Luxembourg Archevêque de Treves, Jean Roi de Boheme, Valdemar Marquis de Brandebourg, & Jean Duc de Saxe s'aſſemblerent à Francfort, & après y avoir attendu inutilement Henri Archevêque de Cologne, & Rodolphe Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere, qui étoient à Saxenhauſen ſéparé de Francfort par la Riviere du Mein, ils élurent Louis Duc de Baviere, frere de Rodolphe. Louis ſe fit proclamer avec les cérémonies accoutumées, ce qui n'empêcha pas le Parti oppoſé d'élever à l'Empire Fride-

G. Vill. lib. 9. cap. 66. 173. Heiſſ. liv. 2. ch. 26.

ric Duc d'Autriche. Les deux Princes reçurent la Couronne Imperiale, Louis à Aix la-Chapelle des mains de l'Archevêque de Mayence, ſuivant l'uſage, & Frideric à Bonn par celles de l'Archevêque de Cologne. Leur concurrence cauſa de furieux déſordres en Allemagne, où chacun prit parti, ſuivant ſes interêts, ou ſes préjugés : La bataille de Muldorf donnée le 28 de Septembre 1322. décida la querelle. La victoire ſe déclara pour le Bavarois, Frideric fait priſonnier de guerre fut envoyé au Château de Tranſwitz, où il demeura trois ans. JEAN XXII. 1326.

Louis victorieux tourna alors ſes vûes du côté de l'Italie, où tout étoit en confuſion, & prétendit comme Henry VII. y rétablir l'autorité Impériale. A la faveur du déſordre, Mathieu Viſcomti avoit étendu ſa domination ſur les Etats voiſins de Milan : Après ſa mort, Galeas ſon fils aîné ſuivit ſes projets ambitieux. Paſſarin s'étoit rendu Maître de Mantouë, Can de l'Eſcale avoit uſurpé le Veronois, & differens autres petits Tyrans s'érigeoient tous les jours en Souverains. Pour abattre ces Chefs du parti Gibelin, le Pape mit ſur pied une Armée ſous le commande- *Od. Rayn 1323. n. 25. Corio. hiſt. di Mil.*

JEAN XXII. 1326. ment de ſon Légat Bertrand de Poyet, & le Roi Robert y joignit des Troupes conduites par Raymond de Cardone. Ces forces unies à celles des Guelphes remporterent quelques avantages ſur les Gibelins, forcérent Paſſarin, & Can de l'Eſcale à ſe reconcilier avec le Pape, & à reconnoître tenir de lui, ce qu'auparavant ils prétendoient poſſeder comme Vicaires de l'Empire. Le Légat marcha enſuite du côté de Milan, en forma le Siége, & ſerra la Ville de fort près. Louis de Baviere par le moyen de ſes émiſſaires en Lombardie, relevoit les eſperances des Gibelins. Il étoit de ſon interêt de les ménager: d'ailleurs, quoique le Pape n'eût encore reconnu pour Roi des Romains, ni l'un, ni l'autre des Concurrens, il faiſoit entrevoir des diſpoſitions plus favorables pour Frideric. Les Princes de la Maiſon d'Autriche l'obſedoient ſans ceſſe, &, ſelon les apparences, Robert allié avec eux par le mariage du Duc de Calabre, joignoit ſes ſollicitations aux leurs. Ainſi Louis de Baviere par de puiſſans motifs croyoit devoir s'oppoſer aux progrès des Confédérés.

Od. Rayn ibid. n. 28.

Allarmé du Siége de Milan, il envoya le Comte Bertold avec d'autres

Ambaſſadeurs en Lombardie, prier le Légat de ne point envahir les Terres qui appartenoient à l'Empire. Le Légat répondit qu'il ne prétendoit pas s'en emparer, mais ſeulement les conſerver pendant la vacance du Trône Impérial, ajoutant qu'il étoit ſurpris qu'un Prince Catholique tel que leur Maître, voulût favoriſer Galeas condamné comme hérétique; car le Pape pour donner plus de poids aux excommunications lancées contre Mathieu Viſcomti & ſes fils, les accuſoit d'héréſie. Le Légat ſomma les Ambaſſadeurs de lui montrer leurs pouvoirs: ſoit qu'ils n'en euſſent point, ſoit qu'ils vouluſſent les tenir ſecrets, ils refuſerent de les lui communiquer, demanderent pardon, & ſe diſperſerent les uns à Luques & à Piſtoie, les autres à Mantouë, & à Verone, où ils négocierent avec tant d'adreſſe, que les Gibelins de ces Villes & les autres, que les Milanois appelloient à leur ſecours, ſe raſſemblerent tous auprès du Comte Bertold qui les mena devant Milan, dont ils firent lever le Siége.

JEAN XXII. 1326.

G. Vill. lib. 9. cap. 111. Cron. Alb. Argentin.

Le Pape offenſé de cette démarche & imbu des maximes de Gregoire VII. qui prétendoit s'aſſujettir tous les Sou-

JEAN XXII. 1326. verains, cita Louis qui de ſon côté appella de ſes procedures au futur Concile, & pour s'étayer des Princes d'Allemagne convoqua une Diette à Nuremberg. Sur ces entrefaites Raimond de Cardone perdit une bataille contre les Milanois, conduits par Galeas & Marc Viſcomti, & demeura priſonnier de guerre. Ce mauvais ſuccès aigrit le Pontife, qui, le 25. de Mars réitera ſes Cenſures contre les Viſcomti, & ordonna une Croiſade: Son chagrin paſſa par contre-coup juſques ſur Louis de Baviere qu'il accuſoit d'être Protecteur des Ennemis de l'Egliſe. Ce Prince ne garda plus de meſures, il établit ſes Vicaires en Italie: Caſtruccio dans les Comtés de Luques & de Piſtoie, Galeas Viſcomti à Milan, Can de l'Eſcale à Verone & Vicence, Paſſarin à Mantoüe. Il s'attacha par des faveurs les Villes qui lui étoient fidelles, & par ſon ſecours les Gibelins remporterent différens avantages ſur les Troupes de l'Egliſe. Le Pape n'oppoſoit à de ſi grands ſuccès que de violentes procedures, & l'Empereur qui n'ignoroit pas combien les Cenſures Eccléſiaſtiques faiſoient alors d'impreſſion ſur les Peuples encore livrés

Bull. Joan. XXII. ap. Od. Rayn. n. 30. & ſeq. Herwart. an. 1324. n. 34.

Dernier de Fevr. 1324.

Diplom. Lud. Pav. ap. Freh. in append. t. 1. Vit. PP. to. 2. p. 487. G. Vill. cap. 258. 261.

Bull. ap. Od. Rayn n. 21.

vrés aux anciens préjugés, & peu capables de diſtinguer entre le pouvoir légitime & l'abus qu'on en faiſoit, renouvella ſon Appel au futur Concile dans une grande Diette aſſemblée à Saxenhauſen, & ſe conduiſant en politique habile, il travailla à réunir en ſa faveur les Partiſans de la Maiſon d'Autriche par une réconciliation ſincere avec Frideric ſon Competiteur & ſon priſonnier. Ce Prince renonça à la Dignité Impériale pendant la vie de Louis, & après avoir été mis en liberté promit par un Acte autentique que la Maiſon d'Autriche ne prétendroit jamais à la Couronne Impériale quand celle de Bavierre y aſpireroit.

JEAN XXII. 1326. *Heiſſ. liv. 2. ch. 26.*

Depuis cette Paix, Louis ſans Concurrent, & invité par des députations continuelles des Gibelins à paſſer en Italie, ne ſongea plus qu'à ſe venger du Pape & du Roi de Naples. Ce fut ſur le bruit qui ſe répandit de ſes préparatifs de guerre, que Robert pour garantir la Toſcane envoya à Florence ſon fils le Duc de Calabre, & obtint du Pape que le Cardinal Jean Gaëtan des Urſins partageât la Légation d'Italie avec Bertrand de Poyet, aſſez occupé des ſeules affaires de la Lombar-

G. Vill. lib. 9. cap. 341.

Lib. 10. cap. 15.

JEAN XXII. 1326. die. L'arrivée du nouveau Légat & du Duc de Calabre à Florence releva le courage des Guelphes, & leur prêta de nouvelles forces. Les Gibelins virent avec inquiétude l'Armée de l'Egliſe ſe groſſir de jour en jour des Troupes auxiliaires que lui fourniſſoient à l'envi les Villes de Sienne, de Boulogne, de Perouſe, d'Orviette & de Faënza : ils en furent allarmés, & envoyerent de nouveaux Ambaſſadeurs à l'Empereur pour le prier de hâter ſa marche. Ce Prince vint auſſi-tôt à Trente avec peu de ſuite: il y tint une Diette où ſe trouverent Can de l'Eſcale, Paſſarin, Marc Viſcomti, Gui de Tarlat Evêque d'Arezzo qui en avoit uſurpé la Seigneurie, les Ambaſſadeurs de Caſtruccio, des Piſans, des Bannis de Genes, ceux de Frideric Roi de Sicile, & de tous les autres Chefs du parti Gibelin.

Epiſt. Ind. Bav. in Cron. Sicil. cap. 96. 1327.

G. Vill. cap. 15. 18. Corio. p. 463. 469. Dans cette Aſſemblée l'Empereur fit ſerment de paſſer en Italie, & de ne point retourner en Allemagne, qu'il ne fût allé juſqu'à Rome : il y proceda de nouveau contre le Pape, enſuite prit la route de Come, accompagné ſeulement de 600 Cavaliers, & ſe rendit à Milan, où il reçut la Couronne de fer avec l'Impératrice ſa femme.

Son arrivée mit toute l'Italie en mouvement, & Rome s'en reſſentit : Les Romains ôterent aux Nobles le Gouvernement de la Ville, & la garde des Fortereſſes, dans la crainte qu'ils ne les livraſſent au Roi Robert leur Senateur. Ils élurent Capitaine du Peuple Sciarra Colonne, à qui ils donnerent un Conſeil de 52 Citoyens, & par une députation à la Cour d'Avignon prierent le Pape de rétablir ſa réſidence à Rome, que le Chef des Apôtres avoit choiſie pour le Siége de ſes Succeſſeurs, avec menace, en cas de refus, de recevoir l'Empereur comme leur Seigneur, afin que la Capitale du Monde ne fût pas privée plus long-tems de ſon ancien luſtre. Leurs Députés à Naples & à Milan aſſuroient en même-tems Robert qu'ils ne ſe départiroient jamais de la fidélité qu'ils lui devoient, & proteſtoient à l'Empereur qu'ils étoient prêts de lui ouvrir leurs portes, & de reconnoître ſon autorité : démarche qu'ils ne tenoient point ſecrette, & qui ne tendoit qu'à déterminer le Pontife à preſſer ſon retour. Mais loin de répondre à leurs ſollicitations, il ne les paya que de promeſſes vagues, de ſe rendre à Rome dans un tems plus fa-

JEAN XXII. 1327.

Cap. 19. *Muſſ. in Lud. Bav. p.* 2.

Epiſt. Roman. in Cron. Sicil. cap. 96.

JEAN XXII. 1327. *Epiſt. Joann. XXII. in Od. Rayn 1327. n. 5. & ſeq. G. Vill. loc. cit. & cap. 18. Muſſ. p. 3 Special. lib. 8. cap. 1.*

vorable, & ſe contenta de leur rafraîchir la mémoire des bienfaits accumulés ſur eux par les Papes, afin qu'en les comparant avec les mauvais traitemens qu'ils avoient eſſuyés de la part des Princes Allemands, ils ne reçuſſent point un hérétique tel que Louis de Baviere.

Cependant Robert veilloit à la ſûreté de ſes Etats. Inſtruit d'un Traité d'Alliance paſſé entre l'Empereur & Frideric, il envoya comme les années précédentes ravager la Sicile, & par ſon ordre le Prince de Morée marcha à la tête de mille Chevaux du côté d'Aquila, à deſſein de s'aſſurer des Places frontieres de l'Abruzze. Le Prince jetta garniſon dans Norcia, & Rieti, & deſcendit enſuite par la Campanie, dont il mit toutes les Places en état de défenſe, de concert avec le Gouverneur, que le Pape avoit dans la Province, & ſe préſenta aux portes de Rome, où il eſperoit entrer à l'appui des Nobles Romains. Le Peuple s'obſtina à ne le point recevoir, & par de nouveaux Envoyez preſſa le retour du Pape, avec injonction aux Députés de ne reſter que trois jours à Avignon, ſi l'on uſoit des remiſes ordinaires. Ce Pontife mit

l'affaire en délibération, dont le réſultat fut une Lettre qu'il écrivit aux Romains pour s'excuſer ſur la longueur des préparatifs qu'exigeoit ſon voyage, & ſur le peu de ſûreté qu'il trouveroit dans ſa route, & dans Rome même, puiſqu'on venoit d'en refuſer l'entrée aux Troupes du Roi de Naples : Il finiſſoit par de longues exhortations, & des commandemens exprès, de réſiſter à Louis de Baviere. JEAN XXII. 1327. *Epiſt. Joan. ap. Od. Rayn n.* 10. *& ſeq.*

Il ordonna cependant à ſon Légat en Toſcane de ſe montrer à Rome, ou aux environs, pour maintenir la Paix ; mais le Légat ne put arriver à tems, car le Prince de Morée piqué du refus qu'il venoit d'eſſuyer aux portes de cette Ville, fit le dégât dans le Territoire de Viterbe, & Robert ayant envoyé cinq Galeres Genoiſes fermer l'embouchure du Tibre, elles s'emparerent d'Oſtie le cinq d'Aouſt. Les Romains coururent en déſordre pour reprendre ce poſte important : ils furent repouſſés avec perte, & leur mauvais ſuccès achevant de les irriter, ils ne voulurent entendre à aucun accommodement avec le Roi de Naples. Ainſi le Légat hors d'eſpérance d'entrer dans Rome par voye de négociation, s'y in-

JEAN XXII. troduiſit la nuit par ſurpriſe avec le Prince de Morée, qui ſe rendit maître
1327. de l'Egliſe & du quartier de S. Pierre, & fit main-baſſe ſur tout ce qui lui réſiſta. Mais au point du jour, il ſe vit abandonné par ceux des Romains qui lui avoient promis du ſecours. Le Peuple court aux armes, ſonne le tocſin au Capitole, ſe raſſemble, & vient attaquer le Prince au poſte qu'il occupoit: le combat fut ſanglant, & ſi fort au déſavantage des Napolitains, qu'après une perte conſidérable, ils ſortirent en déſordre de la Ville, & regagnerent Oſtie.

Cap. 31. 32. 33. Ces diſpoſitions étoient favorables aux vûes de Louis de Baviere, qui partit de Milan le 12. d'Aouſt, vint tenir dans le Breſſan une Diette au Château d'Orzi, où ſe trouverent tous les Chefs de ſon Parti : de là il s'avança vers la Toſcane, & ſe préſenta devant Piſe, dont l'entrée lui fut refuſée. Il forma le Siége de cette Ville, la prit à compoſition, & après y avoir ſéjourné plus de deux mois, continua ſa marche le long des Côtes pour s'acheminer à Rome.

Robert le voyant traverſer rapidement la Toſcane ſans s'arrêter au Siége

de Florence ni des autres Villes Guelphes, craignit qu'il n'eût deſſein d'entrer au plutôt par terre dans le Royaume de Naples, pour agir de concert avec Pierre d'Arragon qui commandoit 40. Galeres, & qui en attendoit 30. autres armées par les Bannis de Genes, & il dépêcha un Courier au Duc de Calabre, avec ordre de le venir joindre. Ce jeune Prince aſſembla dans ſon Palais les Officiers du Gouvernement, leur repréſenta la néceſſité indiſpenſable qui l'obligeoit d'obéir au Roi ſon Pere, & leur fit agréer ſon départ. Il laiſſa à Florence pour ſon Lieutenant Philippe Sangineto, & s'étant mis en chemin par le Comté de Sienne, le Peruſin, & l'Umbrie, arriva en peu de tems à Naples. JEAN XXII. 1327. *Coſtanzo. lib. 5. Summ. Coſto.* 1328.

Ce ne fut qu'une fauſſe allarme : La Flotte de Sicile courut les Côtes depuis Naples juſqu'à Gayette ſans rien tenter de conſidérable, & Louis de Baviere plus avide de la vaine gloire d'être couronné dans la Capitale du Monde que de celle de conquerir, arriva le 2. de Janvier à Viterbe ſans aucun obſtacle, & en partit le cinq, pour faire ſon Entrée dans Rome, où il ſçavoit qu'on l'attendoit avec impatience. Il y *G. Vill. cap. 54. Muſſ. in Lud. pag. 3. Coſtanzo. Ugh. to. 5. pag. 1202.*

JEAN XXII. 1328. fut en effet reçu le 17. de Janvier, comme un Envoyé du Ciel, & couronné dans la Baſilique de S. Pierre, avec l'Impératrice, par Jacques Albertin pourvû par Clement V. de l'Evêché de Veniſe, mais dépoſé par Jean XXII. Tous les Prélats, & les Moines révoltés formoient à ce Prince une Cour ſéditieuſe, qui l'entretenoit dans ſes ſentimens d'averſion contre le Pape. Le Peuple toujours extrême dans ſa faveur ou dans ſa haine prit les mêmes impreſſions: on s'exhaloit en invectives, on le traitoit hautement d'hérétique, d'intrus dans la Papauté; enfin la fureur ſe porta juſqu'à demander qu'on en élût un autre.

Sententia in vit. PP. to. 2. p. 512. L'Empereur ſuivit la route que le Peuple Romain lui indiquoit: il fit faire le procès au Pape, ſous le nom de Jacques de Cahors, le dépoſa de la Chaire de Rome, le ſoumit en conſequence à la puiſſance Séculiere, pour être puni comme hérétique, & le 12. de Mai jour de l'Aſcenſion, il fit élire à ſa place Pierre Rainallucci, natif de Corbiere, village de l'Abruzze, à qui il donna le nom de Nicolas V.

G. Vill. cap. 71. Kit. PP. to. 1. p. 141. 142. 168. Muſſat. p. 4. Ciacon. in Joan. XXII.

Cap. 96. Coſtanzo. Le tems que l'Empereur perdit à ce procès ridicule, garantit le Royaume de

de Naples du danger qui le menaçoit : Robert l'employa habilement à ſe mettre à couvert de toute inſulte, & à ſe fortifier dans la Campanie. Les Impériaux tenterent inutilement de pénétrer dans la Terre de Labour, ils furent toujours battus. Les Napolitains déja Maîtres du cours du Tibre par la priſe d'Oſtie, s'étoient encore emparés d'Anagni, & fermoient ainſi les paſſages de tous côtés : Par ce moyen Rome reſſerrée manqua de vivres ; le Peuple alors ſe laſſa de l'Empereur, qui, loin de lui apporter l'abondance, comme il s'en étoit flatté, l'expoſoit à périr de faim, & l'épuiſoit encore par des éxactions continuelles pour fournir à ſes dépenſes & à celles de l'Antipape. On en vint à une rébellion ouverte, dont l'Empereur craignit les ſuites. Ce Prince qui ſept mois auparavant étoit entré à Rome triomphant, en ſortit le 4. d'Aouſt au milieu des huées de la populace, qui pourſuivit ſes gens à coups de pierres, en criant : Meurent les hérétiques, & vive la Sainte Egliſe, & il ſe retira à Todi. Auſſi-tôt Bertold des Urſins neveu du Légat, & Etienne Colonne entrerent dans la Ville avec des Troupes. Le Légat s'y rendit lui-

JEAN XXII. 1328.

JEAN XXII. 1328. même peu de jours après, & Guillaume Comte d'Evoli y conduiſit un détachement de Soldats Napolitains, qui remirent Rome ſous l'obéiſſance du S. Siege, & du Roi Robert.

Cap. 102. Special. lib. 8. cap. 1. Coſtanzo. Pierre d'Arragon cependant croiſoit avec la flotte de Sicile le long des Côtes de Naples, dans l'eſpérance que Barthelemy Siginulfe Comte de Caſerte révolté contre le Roi, exciteroit dans la Capitale ou dans quelqu'autre Ville à ſa dévotion, des mouvemens dont il pourroit tirer avantage. Cette reſſource lui manquant, il s'avançoit vers l'embouchure du Tybre à deſſein de joindre ſes forces à celles de l'Empereur, lorſqu'il apprit ſa ſortie de Rome pour prendre la route de Toſcane. Il députa vers ce Prince, & lui fit propoſer une entrevuë dans quelques Places Maritimes. L'Empereur y conſentit, & ils s'aboucherent à Corneto. Pierre d'Arragon le pria avec inſtance, de ne point abandonner l'entrepriſe projettée ſur le Royaume de Naples, mais le Bavarois ne répondit qu'avec émotion, attribuant tous ſes mauvais ſuccès à la négligence de Frideric, qui ne lui avoit pas envoyé dans les tems convenus ſa flotte & les 20000. onces

d'or qu'il s'étoit engagé de fournir par leur Traité : enſorte que Pierre d'Arragon le trouvant diſpoſé à courir en Toſcane au ſecours de Piſe, dont Caſtruccio s'étoit emparé, remit à la voile pour retourner en Sicile : en chemin il eſſuya une violente tempête qui fracaſſa quinze de ſes Galeres, & diſperſa les autres, il ne rentra qu'avec quatre ſeulement dans le Port de Meſſine. JEAN XXII. 1328.

Robert ſe vit délivré de toute inquiétude par l'éloignement de Louis de Baviere, & par la perte de la flotte Sicilienne. Les forces qu'il tenoit ſur pied, & ſon autorité dans l'Italie, ſoutenuë de celle du Pape, le rendirent formidable à ſes ennemis. Pour mettre les Florentins en état de faire tête à l'Empereur, il les ſecourut de cinq cens chevaux commandés par Bertrand de Baux, dans l'eſpérance que s'il parvenoit à pacifier la Toſcane, il pourroit tenter avec plus de ſuccès une nouvelle expédition en Sicile. *G. Vill. cap. 108. Coſtanzo.*

Mais au milieu de ſa proſperité & de ſes hautes eſpérances, il eſſuya un revers auſſi cruel qu'accablant. Charles Duc de Calabre ſon fils unique tomba malade d'une fiévre qu'il gagna en chaſſant dans des endroits marécageux.

JEAN XXII. 1328. Robert qui s'étoit fait une étude particuliere des ſecrets de la Médecine, joignit inutilement tous les ſecours de ſon art à ceux de ſa tendreſſe paternelle, la mort lui enleva ce jeune Prince le 9. de Novembre dixiéme jour de ſa maladie, à l'âge de 31. ans. Il porta ce coup terrible avec une fermeté admirable, & fut le ſeul qui ne verſa point de larmes : Il conſoloit au contraire par ſes diſcours les Grands de ſon Royaume & ſon peuple. Il laiſſa néanmoins échapper pluſieurs fois ces paroles du Prophete, *la Couronne eſt tombée de ma tête, malheur à vous, malheur à moi.* En effet, l'Etat faiſoit une perte irréparable. Charles étoit véritablement digne du Trône, brave quoiqu'enclin à la paix, Religieux, clement, équitable, liberal : il mérita dès ſa jeuneſſe la confiance du Roi ſon pere, qui lui remit ſouvent en main les Rênes du Gouvernement, & on admire encore aujourd'hui les ſages loix qu'il publia en qualité de Vicaire.

Petrarc. rer. ſenil. lib. 10. Epiſt. 4.

Collenuc. Coſtanzo. Summ Bouche.

Son zele pour la juſtice lui fourniſſoit une occupation continuelle. Tous les jours il tenoit le Tribunal de la Vicairie, & pour empêcher que les Huiſſiers n'en refuſaſſent l'entrée aux pau-

vrès, il fit mettre à la porte du Palais une cloche dont le ſon l'avertiſſoit qu'on lui demandoit audience. A cet exercice journalier qu'il conſacroit au repos de la Capitale, il joignit une viſite exacte qu'il faiſoit tous les ans dans les Provinces : il ne fit aucune de ces viſites ſans donner quelques preuves nouvelles de ſa ſageſſe & de ſon zele pour la juſtice : digne fruit de l'excellente éducation qu'il avoit reçuë d'Elzear de Sabran Baron d'Anſouis, que Robert lui donna pour Gouverneur. Parmi les ornemens de ſon tombeau dans l'Egliſe de ſainte Claire où il fut inhumé, on remarque encore aujourd'hui un Loup & un Agneau qui boivent dans le même vaſe, Symboles pacifiques plus honorables à la mémoire d'un Prince, que les emblêmes qui perpetuent le ſouvenir des triomphes & des Conquêtes.

JEAN XXII 1328.

Celano. Not. di Nap.

Charles Duc de Calabre n'eut point d'enfans de ſon premier mariage avec Catherine d'Autriche. Sa ſeconde femme Marie de Valois lui donna un fils nommé Charles Martel, qui ne vêcut que huit jours, & deux filles, Jeanne que nous verrons ſur le Trône de Naples, & Marie qui mourut jeune. La

Triſt. Caracc. in Geneal. Coſt. anzo. Summ. Sainte Marthe, liv. 19.

JEAN XXII. 1328. Ducheſſe ſa veuve reſtoit enceinte d'une troiſiéme fille auſſi nommée Marie, dont nous aurons occaſion de parler.

Decemb. *Sententia in vit. PP. to. 2. p. 522.* 1329. 18. de Fevrier. *G. Vill. cap. 121. 128. 146.* L'Empereur réſidoit alors à Piſe ; occupé à de nouvelles procedures contre Jean XXII. l'Anti-Pape s'y rendit peu de tems après, & y publia une Sentence d'excommunication contre le Pape, le Roi de Naples, les Florentins & leurs adherans. Ces cenſures acheverent d'aliener & de ſcandaliſer les peuples, déja rebutés de la préſence de l'Empereur en Italie, où il ne ſubſiſtoit avec ſon armée que des contributions forcées qu'il ſe faiſoit payer dans tous les lieux de ſon paſſage ; d'ailleurs comme ce Prince étoit continuellement harcelé par les troupes Napolitaines que commandoit Bertrand de Baux, il partit de Piſe, & paſſa en Lombardie, d'où après quelques mois de ſéjour auſſi infructueux qu'en Toſcane, il retourna en Allemagne, ſur la nouvelle des factions que Jean XXII. y ſuſcitoit pour faire élire un Empereur. L'autorité de l'Anti-Pape tomba dès qu'il eut perdu ſon appui : les Piſans l'obligerent à ſortir de leur Ville, & ſe réconcilierent avec le S. Siege. A leur exemple pluſieurs Villes d'Italie

11. d'Avril

Cap. 130. Vit. PP. to. 1. p. 141. & ſeq. Od. Rayn 1329. n.

& Rome même, rentrerent ſous l'obéiſſance. Nicolas V. hors d'eſpérance de ſoutenir plus long-tems le fantôme de la Papauté, ſe ſoumit, fit abjuration entre les mains de Jean XXII. dont il reçut l'abſolution, & rendit la paix à l'Egliſe, que le Schiſme diviſoit depuis deux ans. JEAN XXII. 1329. 8. 18. 1330 *n.* 22. 40. 1330. 25 Août.

Il eût été facile au Pape de terminer dans le même-tems tous ſes différends avec Louis de Baviere, & de pacifier l'Allemagne & l'Italie. Ce Prince fit les premieres démarches, mais le Pontife ne voulut entendre à aucune propoſition d'accommodement. Robert ne prit part à leur querelle, qu'autant qu'il s'y crut engagé par ſa déférence pour le Pape: ſon âge déja avancé fortifioit le goût naturel qui le portoit à la vie paiſible, à la retraite, & à l'étude qu'il cultiva toujours au milieu du tumulte de ſa Cour. Ayant par la voie de la négociation accommodé quelques différends qu'il eut avec Richard Comte de Savoye, & le Marquis de Montferrat au ſujet du Piedmont, il ne lui reſtoit d'ennemis que Frideric Roi de Sicile, & il laiſſoit en paix ce Prince, qui fort âgé lui-même ne penſoit plus à l'attaquer. *Vid. Epiſt. Joan. XXII. in Od. Rayn* 1330. *n.* 28. 30. 31. 37. 38. 1331.

JEAN XXII. 1331. *Giuſtin. hiſt. Genuenſ. lib. 4. Coſtanzo. Summ. Coſto.*

Les Genois entrerent dans ſes inclinations pacifiques, & ſa médiation réunit les factions des Guelphes & des Gibelins qui partageoient depuis longtems leur Ville. En reconnoiſſance les Genois lui prorogerent pendant cinq ans, la ſouveraineté dont il jouiſſoit ſur eux & le droit de leur donner des Gouvernemens & des Magiſtrats. Pour cet effet, ils envoyerent à Naples une célébre Ambaſſade que le Roi reçut avec magnificence : & par une diſtinction marquée, il voulut lui-même armer Chevalier Caſſano Doria, l'un des principaux membres de l'Ambaſſade.

Alors un ſoin plus particulier occupoit Robert. Il penſoit à aſſurer la ſucceſſion de la Couronne à ſa poſterité, qui ne conſiſtoit plus qu'aux Princeſſes ſes petites-filles, Jeanne, & Marie, dont la derniere étoit poſthume. Sur l'avis de ſon conſeil, il les déclara ſes héritieres au Royaume des deux Siciles, & aux Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont qu'il unit inſéparablement à la Couronne : donnant la préférence à Jeanne l'aînée, pour lors âgée d'environ 7. ans, avec ſubſtitution en faveur de Marie, ſi Jeanne mouroit ſans enfans. En con-

séquence de ces dispositions, il leur fit prêter le serment de fidélité dans le Royaume, & envoya des Commissions à Sanginetto son Sénéchal en Provence pour faire fournir les aveux & dénombremens par les Vassaux du Domaine Comtal. JEAN XXII. 1331. *Bzuche.*

Ces précautions n'assuroient point à perpétuité le repos des peuples, ni celui des Princesses qui devoient succeder, & il craignoit la concurrence de Charobert Roi de Hongrie nommé Charles par les Historiens, qui avoit des droits sur le Royaume de Naples, comme héritier de Charles Martel son pere. Jean XXII. après la mort du Duc de Calabre, avoit proposé à Robert d'unir par un mariage les deux maisons, pour prévenir les guerres que pourroient occasionner leurs prétentions réciproques, & Robert gouta la proposition, soit, que par délicatesse de conscience, il crût devoir cette justice à la branche d'Anjou-Hongrie, soit uniquement dans la vûë de trancher le nœud de la discorde. Néanmoins l'affaire resta quelque tems sans éxécution. Dans cet intervalle, Charobert somma le Roi son oncle de le mettre en possession de la Principauté 1332.

JEAN XXII. 1332. de Salerne, & du Comté du Mont S. Ange, qui firent partie de l'appanage de Charles Martel, & qu'il regardoit par conſéquent comme un bien de ſucceſſion. Robert s'étant rendu difficile ſur cette demande, Charobert s'adreſſa au Pape, qui conjectura que puiſque le Roi de Hongrie étoit d'humeur à s'obſtiner ſur une reſtitution de ſi peu d'importance, il ne renonceroit pas à ſes droits ſur le Royaume entier, dès que la ſucceſſion à la couronne ſeroit ouverte. Le Pontife écrivit donc à Robert pour l'exhorter à ne point refuſer cette juſtice à ſon neveu.

Epiſt. Joann. XXII. in Od. Rayn. 1332. n. 26.

1333. Le Roi y donna les mains, & ſes Ambaſſadeurs à la Cour de Hongrie eurent pouvoir de propoſer à Charobert une double alliance, c'eſt-à-dire, le mariage de la Princeſſe Jeanne avec André ſon ſecond fils, & celui de Louis ſon fils aîné héritier préſomptif de la Couronne avec Marie ſœur puînée de Jeanne. Le Monarque Hongrois reçut avec joie la propoſition pour ſon ſecond fils André, alors âgé de ſix ans, & voulut le conduire en perſonne à Naples. Il partit de Viſſegrade au mois de Juillet ſuivi d'une Cour nombreuſe, & vint s'embarquer dans un Port du

Alia ejuſd. Epiſt. ibid. n. 19.

Thwrocz. Cron. cap. 97. G. Vill.

Frioul. Robert envoya au-devant de lui le Prince de Morée ſon frere juſqu'au Port de Vieſti où il débarqua, & alla lui-même le recevoir à Nole avec une joie d'autant plus ſincere, qu'il eſperoit retrouver dans le jeune André tout ce qu'il venoit de perdre à la mort de ſon fils unique. JEAN XXII. 1333. *cap. 224. Coſtanzo. Summ. Coſto. Bonfin. Bouche. Boce. de Caſ. vir. ill. Od. Rayn. 1333. n. 27.*

La Ville de Naples prit part à la ſatisfaction de ſon Souverain: quelques jours ſe paſſerent en Feſtins, en Joutes, en Tournois, & lorſque le Pape eut accordé la diſpenſe à cauſe du dégré de parenté entre Jeanne & André, la cérémonie des nôces ſe fit le 26. de Septembre avec une magnificence qui ſurprit le Roi de Hongrie. Rien en effet n'étoit ſi brillant que la Cour de Naples. Robert, Louis, & Philippe, fils de Philippe Prince de Tarente mort l'année précédente; Charles, Louis, & Robert fils du Prince de Morée, & Galeas frere naturel du Roi, tous habillés ſuperbement avoient chacun une ſuite nombreuſe de Gentilshommes richement vêtus, & les Ambaſſadeurs des puiſſances d'Italie accourus pour féliciter le Roi, augmentoient l'éclat de cette Fête.

Vers la fin d'Octobre Charobert ſa-

JEAN XXII. 1333. tisfait de voir le Prince ſon fils aſſuré de la Couronne de Naples, s'en retourna dans ſes Etats, laiſſant auprès d'André à qui l'on fit prendre le nom de Duc de Calabre, quelques Seigneurs Hongrois dont il compoſa ſa maiſon, & un Moine de l'Ordre des Freres Prêcheurs, nommé Robert, pour l'inſtruire dans les Lettres, & lui ſervir d'homme de confiance. Robert vouloit dès-lors déclarer Roi le nouveau Duc de Calabre, renoncer à la Couronne, & au ſoin des affaires, pour ne plus conſacrer ſes jours qu'au repos & à l'étude: mais il ſe rendit aux conſeils de ſes confidens qui lui repréſenterent le danger d'abandonner à un Prince auſſi jeune qu'André le Gouvernement, & il conſerva juſqu'à ſa mort l'autorité ſouveraine.

Tutini dell'. orig. de Seggi p. 83. 84. Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de ces fêtes, qui d'ordinaire ſont ſuivies de graces, qu'un corps conſidérable de Citoyens Napolitains demanderent au Roi la permiſſion de partager avec la Nobleſſe, les honneurs & les Charges de la Ville. Ils allegueront, les uns qu'il vivoient noblement, & s'étoient alliés par mariage aux familles Nobles: les autres, que leurs an-

cêtres avoient été honorés du titre de Chevaliers, d'où ils inferoient que ces avantages les élevant au-deſſus du peuple, il paroiſſoit convenable qu'ils participaſſent aux prérogatives de la Nobleſſe. Robert remit l'affaire à l'examen de la Cour de la Vicairie où elle fut long-tems diſcutée: pour le bien de la paix, ce Prince ſur le rapport de ce Tribunal, jugea que ces Citoyens devoient jouir des privileges qu'ils ambitionnoient, ſans préjudicier à ceux des anciens Nobles: enſorte qu'il ſe forma dans Naples trois Ordres, les anciens Nobles, les Nobles du ſecond rang, & le peuple, ce qui reſſembloit en quelque maniere aux trois Ordres qui diſtinguoient autrefois le peuple Romain. JEAN XXII. 1333.

Il arriva dans le même-tems une avanture, qui renouvella la guerre entre Robert & le Roi de Sicile. Sous le Regne de Charles II. un François nommé Galeot de Floriac paſſa, on ne dit point à quel ſujet, du parti de ce Prince à celui de Frideric, qui voulant engager les Sujets de Charles à de pareilles déſertions, procura au transfuge un établiſſement conſidérable, & lui fit épouſer une riche Sicilienne. Il en eut deux fils, dont l'un fut mis en *Special. lib. 8. cap. 4. Fazell. Decad. 2. lib. 9.*

Jean XXII. 1333. priſon pour crime dans une Citadelle de Palerme : ſon frere abuſa de la liberté qu'on lui laiſſoit de le voir, & ils formerent enſemble le projet de livrer la Citadelle au Roi de Naples, dans l'idée peut-être de mériter par leur trahiſon le pardon de celle de leur pere. Ils gagnerent une partie de la Garniſon, & donnerent avis du complot à Robert, qui leur envoya deux Galeres avec quelques troupes, pour les ſoutenir. Au jour marqué, les deux freres ſurprirent le Gouverneur de la Citadelle & ſon Lieutenant, les égorgerent, & appellerent au ſecours les Napolitains, en allumant des flambeaux au haut des murailles, ſignal dont on étoit convenu. Les Galeres qui ſe tenoient en embuſcade, aborderent à propos, & éxécuterent heureuſement l'entrepriſe. Le bruit s'en répandit bientôt dans la Ville, il parvint juſqu'à Frideric qui y dépêcha Pierre d'Antioche avec des troupes. Jean de Clermont y accourut auſſi, & l'on forma ſur le champ le ſiege de la Citadelle, à deſſein de prévenir l'arrivée de huit Bâtimens de renfort. Les aſſiegés furent en peu de tems contraints à capituler, ils obtinrent la liberté de ſortir de la

Place avec tous les honneurs de la guerre, & de s'en retourner à Naples. Dès qu'ils ſe furent rembarqués, ils coururent le long des Côtes Méridionales de la Sicile, firent une deſcente entre Alicata & Terranova, pénétrerent juſqu'à la Ville du Butera, & contens du pillage fait aux environs, remirent à la voile. C'eſt à quoi ſe termina cette conjuration, qui ne ſervit qu'à réveiller la querelle des deux Rois. JEAN XXII. 1333.

Celle de Jean XXII. & de Louis de Baviere continuoit auſſi, nonobſtant les ſoumiſſions & les propoſitions d'accommodement que ce Prince faiſoit à la Cour d'Avignon. Le Pape les rejettoit ſur différens prétextes, & travailloit toujours à faire élire un Empereur. Outre ſes pratiques ſecretes pour y diſpoſer les Princes d'Allemagne, & ſoulever les peuples, il forma contre Louis une ligue puiſſante, dans laquelle entrerent le Roi de France Philippe de Valois, les Rois de Naples, de Pologne, & de Hongrie, les Princes de la maiſon de Luxembourg, les Guelphes d'Italie, & les Gibelins uſurpateurs des biens de l'Empire. Le projet des alliés étoit de faire tomber l'Election ſur Charles de Luxembourg *Epiſt. Joan. XXII. n.* 28.

JEAN XXII. 1334. fils de Jean Roi de Bohême : mais Jean XXII. n'eut pas le tems de ſatisfaire ſa vengeance & ſa haine. Comme il ſe préparoit à tenir un Conſiſtoire où l'on devoit traiter de l'Election de Charles, & de la Croiſade générale indiquée pour l'année 1336. il tomba malade & mourut le 4. de Décembre 1334. laiſſant dans le Palais d'Avignon un tréſor immenſe que lui produiſirent les réſerves de tous les Bénéfices des Egliſes Collegiales.

Vit. PP. to. 1. p. 177. 178 219. 886 G. Vill. lib. 11. c. 19. 21.

Après les funérailles du Pape, les Cardinaux qui ſe trouvoient à la Cour au nombre de vingt-quatre furent enfermés en Conclave dans le Palais d'Avignon, & gardés étroitement par le Comte de Noailles, & le Sénéchal de Provence. Le 20. du même mois, ils élurent d'une voix unanime Jacques Fournier dit le Cardinal Blanc, parce qu'ayant été Moine de Cîteaux il en portoit encore l'habit. Frideric Roi de Sicile en apprit la nouvelle avec d'autant plus de joie, que Jean XXII. lui fut toujours contraire, & que ſon Succeſſeur qui ſe nomma Benoît XII. lui avoit donné, n'étant encore que Cardinal, des témoignagnes ſinguliers de bienveillance. Ce Prince l'envoya complimenter

1335. *Special. lib 8. cap. 5.*

complimenter ſur ſon Election par Ogier de Verſol, Nicolas de Lauria, & l'Hiſtorien Nicolas Specialis. Ces Ambaſſadeurs eurent charge de lui demander entre autres graces, celle d'entendre à un accommodement, qui pût faire gouter au Roi leur maître les fruits d'une entiere réconciliation: mais un Cardinal élevé au Pontificat change de principes & de ſentimens, en changeant d'état, ce n'eſt plus le même homme. Benoît XII. reçut les Ambaſſadeurs de Sicile avec bonté, les écouta familierement, ſans leur rien accorder, & deux autres Ambaſſades envoyées coup ſur coup à Avignon ne furent pas plus heureuſes. BENOIT XII. 1335.

Le Pontife entroit depuis ſon élévation dans les interêts du S. Siege, & regardoit de mauvais œil un Souverain, qui content d'avoir au commencement de ſon regne prêté hommage à Benoît XI. à l'exemple de ſes prédéceſſeurs dans le mauvais état de leurs affaires: d'être entré en payement du cens ſous le Pontificat de Clement V. s'étoit affranchi de l'une & l'autre ſervitude ſous celui de Jean XXII. & depuis ſon affermiſſement ſur le Trône, ſe prétendoit poſſeſſeur indépendant

BENOÎT XII. d'un Royaume qu'il croyoit lui appartenir par droit ſucceſſif, & que les
1335. Princes Normands ſes Auteurs s'étoient acquis, diſoit-il, à la pointe de l'épée. Ces motifs ſuffiſoient pour faire paſſer dans Benoît XII. les ſentimens de Jean XXII. il ne paroît point qu'il lui ait adreſſé la Lettre Circulaire qu'il écrivit à tous les Princes Chrétiens, ſuivant l'uſage, pour leur faire part de
Od. Rayn ſon avenement, & le Roi de Naples
1335. n. lui ayant rendu hommage, il voulut
49. & ſeq. éxiger de Frideric le même devoir. Ce Prince le refuſa, & fournit à Robert une occaſion d'animer le reſſentiment du Pontife : toutefois, Benoît voulant d'abord uſer de ménagement, ſe contenta de députer au Roi de Sicile l'Archevêque d'Embrun, avec une moni-
Ibid. n. tion, par laquelle après de longs repro-
39. 43. ches ſur tout ce qui s'étoit paſſé de-
51. puis les Vêpres Siciliennes, & ſur d'autres crimes prétendus qu'il lui imputoit, comme de s'être emparé des biens Eccléſiaſtiques, d'avoir protegé les Fratricelles, il l'exhortoit à pénitence, & à ſe ſoumettre à l'Egliſe. Ce fut tout ce que Robert obtint alors du Pape : mais la querelle particuliere de deux Seigneurs Siciliens lui donna une au-

tre occaſion d'inquieter Frideric. BENOIT XII.

François de Vintimille Comte de Girace favori de ce Prince, ayant répudié la ſœur de Jean de Clermont Comte de Motica dont il ſe dégouta, parcequ'elle ne lui donnoit point d'enfans, épouſa une concubine qui s'étoit trouvée plus féconde, & il eut l'adreſſe de faire approuver ſon divorce à la Cour de Rome. Clermont reſſentit vivement l'affront fait à ſa ſœur ; mais comme il ne lui paroiſſoit ni sûr ni facile d'attaquer un ennemi qui participoit aux faveurs du Roi, il différa ſa vengeance, abandonna la Sicile, s'attacha au ſervice de Louis de Baviere qu'il ſuivit dans ſon expédition d'Italie, & s'y acquit tant de gloire que l'Empereur le combla de titres & d'honneurs. Cependant l'Iſle ſe partageoit entre les deux maiſons : Frideric qui craignit les ſuites de cette méſintelligence mit tout en uſage pour les réconcilier. Il y travailloit à Palerme, lorſque Clermont paſſa en Sicile avec quelques Allemands, chercha ſon ennemi, l'attaqua, le bleſſa dangereuſement, & l'eût tué aiſément, parce que tous ceux qui l'accompagnoient l'abandonnerent au milieu du péril, ſi

1335. *Special. lib. 8. cap. 6. G. Vill. lib. 11. cap. 29. Coſto.*

BENOÎT XII. 1335. le cheval de Jean de Clermont ayant bronché, Vintimille n'eût profité de cet inſtant pour ſe dérober par la fuite. Clermont ſe réfugia dans un Château de ſes terres, où apprenant que le Roi menaçoit de l'aſſieger, il ſuivit le conſeil de ſes amis, ſe livra à la diſcrétion de ce Prince pour calmer ſa colere, lui remit ſes Places, & s'en retourna joindre l'Empereur, qui s'intereſſa pour lui juſqu'à demander ſa grace à la Cour de Sicile. Comme on traitoit alors du mariage du fils de Louis avec une des filles de Frideric, il nomma Clermont pour aller épouſer la Princeſſe au nom du Prince, dans l'eſpérance que cette occaſion faciliteroit l'accommodement. A cette nouvelle, Vintimille agit ſi vivement auprès de Frideric, que ce Monarque refuſa de recevoir ſon Vaſſal comme Ambaſſadeur, & lui fit défendre d'aborder en Sicile. L'Empereur choqué, permit à Clermont de choiſir la voie qui lui paroitroit la plus convenable pour rentrer en poſſeſſion de ſes terres, & ce Seigneur paſſa au ſervice du Roi de Naples, qui depuis long-tems l'en ſollicitoit, dans l'idée qu'au moyen de ſes alliances avec les plus grandes maiſons de l'Iſle, il lui ſe-

roit d'un grand ſecours pour l'expédition qu'il y méditoit. BENOÎT XII.

Clermont trouva à Naples une flotte de cinquante Galeres prêtes à ſortir du Port. Il s'embarqua avec Robert de S. Severin qui la commandoit, & ils allerent faire une deſcente aux environs de Thermes, aujourd'hui Sacca. Leurs hoſtilités n'ébranlerent point les Partiſans de la maiſon de Clermont, comme ils l'avoient eſperé : perſonne ne remua ; enſorte qu'après quelques tentatives inutiles ſur la Citadelle de Brucata, & la petite Ville d'Alicata, ils allerent ravager les environs de Mazara, de Marſalia & de Trapani, enſuite ſe rembarquerent précipitamment pour regagner Naples, à la vûë d'une flotte de Vaiſſeaux Catalans que le Roi de Majorque envoyoit contre les Genois avec qui il étoit en guerre, mais qu'ils crurent deſtinés au ſecours de la Sicile. Clermont piqué de ces mauvais ſuccès, n'aborda point à Naples, & retourna bruſquement vers l'Empereur, ſans prendre congé de Robert, dont il abandonna le parti, auſſi légerement qu'il l'avoit pris. 1335. *Special. loc. cit. Guiſt. hiſt. Sicil. lib. 4. Coſtanzo. lib. 6.*

Cependant le Pape qui travailloit à pacifier l'Italie, & l'Allemagne, ſe prê- *Alb. Argent. p. 125. 126.*

BENOÎT XII. toit aux démarches humiliantes de Louis de Baviere, plus empreſſé à rechercher la paix qu'il ne convenoit à ſa dignité. Mais le Pontife traverſé par les Cardinaux, par Robert, & par les autres Princes de la ligue, ne fut pas maître de parvenir juſqu'à un traité d'accommodement. Le différend ſubſiſta entre le Sacerdoce & l'Empire, & donna lieu à ce décret fameux du 8. d'Août 1338. par lequel les Princes Allemands fatigués de ces diſſentions, déclarerent que la Dignité Impériale relevoit de Dieu immédiatement : que ſelon les maximes reçuës de tout tems, & ſuivant les Conſtitutions de l'Empire, un Prince élu Roi des Romains ou Empereur par le plus grand nombre des Electeurs, devoit être reconnu pour tel, ſans qu'il fût beſoin de recourir à l'approbation, confirmation ou autorité du Pape & du S. Siege. Ce décret a toujours eu force de loi, & les Papes perdirent ainſi le droit de couronner les Empereurs ; Droit acquis par le ſeul uſage, & par la complaiſance des Princes élevés à l'Empire, qui depuis long-tems vouloient bien ne prendre que le titre de Rois des Romains, juſqu'à ce qu'ils euſſent

1337. *Vit. PP. tom. 1. p. 221. 222 223. & alibi.*

Decret. in Rebdorf. an. 1339.

reçu la Couronne Imperiale des mains du Pape. Louis de Baviere fut pourtant la victime de l'indépendance, comme Frideric II. l'avoit été des inveſtitures. Clement VI. Succeſſeur de Benoît XII. parvint à faire élire Empereur Charles de Luxembourg en l'année 1346. mais alors la France vivoit en paix avec Louis, & la maiſon d'Anjou-Sicile trop occupée de ſes malheurs ne pouvoit prendre part aux troubles de l'Allemagne. BENOÎT XII. 1337.

Les ſoins pacifiques de Benoît XII. eurent plus de ſuccès en Italie. Les Légats qu'il avoit envoyés de tous côtés calmerent les eſprits dans les Provinces du patrimoine de l'Egliſe, & dans Rome même où ils réunirent les Colonnes & les Urſins, & conclurent une Tréve entre les Rois de Naples & de Sicile, qui ne put être de longue durée. Frideric mourut peu de tems après, le 24. ou 25. de Juin 1337. regreté de ſes ſujets, & véritablement digne de l'être par ſes grandes qualités. Il étoit dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge, & en avoit regné quarante, à compter du jour de ſon couronnement. Il laiſſa ſur le Trône Pierre II. ſon fils aîné, d'un caractere bien

Vit. PP. tom. 1. p. 215. 234 Bzov. an. 1338. n. 16.

Special. cap. 8. Coſtanzo.

PIERRE II. ROI DE SICILE.

BENOÎT XII. différent du ſien, comme nous le verrons par quelques circonſtances de ſon
1337. Regne. Robert à cette nouvelle preſſa le Pape d'envoyer un Légat à Pierre d'Arragon, pour l'exhorter à reſtituer le Royaume de Sicile, en éxécution du Traité de Caſtronovo. Ses Ambaſſadeurs allerent auſſi à la Cour de Palerme complimenter la Reine Eleonor ſa ſœur veuve de Frideric ſur la perte du Roi ſon époux, & la prier de diſpoſer favorablement l'eſprit de ſon fils, à qui il offroit un puiſſant ſecours pour l'aider à la Conquête du Royaume de Sardaigne, comme Charles II. s'y étoit engagé. La Reine Doüairiere s'apperçut aiſément que l'entrepriſe n'étoit pas praticable, puiſqu'au tems du Traité de Caſtronovo, Boniface VIII. avoit déja donné la Sardaigne à titre de Fief à Jacques Roi d'Arragon, & qu'Alfonſe ſon fils & ſon Succeſſeur, venoit tout récemment d'en recevoir l'inveſtiture de Benoît XII. Elle répondit donc que le Prince ſon fils étoit en âge d'agir par lui-même, & qu'elle ne pouvoit rien décider : qu'au reſte elle invitoit le Roi ſon frere à regarder Pierre d'Arragon comme ſon propre fils, puiſque n'ayant point de plus proche héri-

Od. Rayn 1335. n. 39.

tier

tier mâle *, il paroiſſoit naturel qu'il l'appellât à la ſucceſſion de ſes Etats; & renvoya les Ambaſſadeurs ſans autre réponſe. BENOÎT XII. 1337.

Le Pape fit plus d'attention aux prieres de Robert : il lui promit non-ſeulement de ne pas ſouffrir qu'on entreprît rien à ſon préjudice, mais encore de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir. Cette promeſſe vague ne ſuffiſant point aux vûës du Monarque, il entreprit, à ce que prétendent quelques Hiſtoriens, le voyage d'Avignon, pour conférer lui-même avec le Pontife. Il inſiſta vivement tant ſur l'injure que Pierre faiſoit au S. Siege, en uſurpant un Royaume qui appartenoit à l'Egliſe, ſans en prendre l'inveſtiture, ſans en rendre hommage, ni payer le cens; que ſur l'infraction du Traité de Caſtronovo, & ajouta à ſes vives repréſentations, tout ce qui pouvoit le plus intereſſer le Pape à ſa défenſe; enſuite il s'en retourna à *Epiſt. Bened. XII. in Od. Rayn 1337. n. 26.*

* La Reine Eleonor diſoit vrai à regarder ſeulement la proximité du degré, puiſque Pierre ſon fils étoit neveu de Robert; mais elle ne pouvoit ignorer le droit de Charobert Roi de Hongrie auſſi neveu de ce Prince, & préférable comme venant du côté mâle: c'étoit un échapatoire pour oppoſer plainte à plainte.

BENOÎT XII. 1337. Naples, pour mettre à profit dans ces premiers momens, les intelligences qu'il entretenoit en Sicile.

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 4. Boſtanzo. Frideric avoit ſçu par ſon autorité calmer les différens des maiſons de Vintimille & de Clermont: mais après ſa mort, leur haine ſe renouvella, & Jean de Clermont, de concert avec les Palizzi, qui épouſoient ſa querelle, conſpira la perte de François de Vintimille Comte de Girace. Le nouveau Roi ayant indiqué à Catane une aſſemblée de la Nobleſſe, pour déliberer ſur les affaires du Royaume, les deux freres Damien, & Matthieu Palizzi, dont l'un étoit Chancelier, & l'autre Maître Rational, y appellerent le Comte de Girace, dans l'eſperance de profiter de l'occaſion pour exercer leur vengeance. Le Comte averti par ſes amis du complot des Palizzi, n'oſa ſe préſenter à Catane: il en fit faire ſes excuſes à Pierre par un meſſager ſecret, & promit de les lui réïterer en perſonne à la Motta où ce Prince devoit paſſer à ſon retour. Mais le Comte ſur de nouveaux avis qu'il reçut au lieu du rendez-vous où il arriva le premier, en repartit bruſquement, ſe retira à Girace prétextant une maladie ſurvenuë à ſon fils, & inſ-

truisit le Roi de ce qui se tramoit à son insçu. Ce Monarque, quoique choqué de sa retraite, reçut encore cette seconde excuse : il s'entremit même pour assoupir le différend, enjoignit au Comte de le venir trouver à Messine, & lui donna parole qu'il y seroit en sureté. Vintimille n'osa s'y fier, & se contenta d'y envoyer François de Vintimille son fils pour justifier sa désobéissance. Le Roi justement irrité, fit mettre en prison le jeune Vintimille, avec un nommé Romuald Ruffo Intendant de son pere. BENOIT XII. 1337.

Par ordre du Prince, à la persuasion des Palizzi, on mit l'Intendant à la question pour découvrir les véritables motifs de l'obstination du Comte de Girace, & les tourmens lui arracherent un secret qu'on ne cherchoit point à dévoiler. Romuald déclara que le Comte son Maître, & Frideric d'Antioche Comte de Capitio conjuroient contre l'Etat, d'intelligence avec le Roi de Naples : ce qu'il prouva par un détail circonstancié de ce que contenoient les lettres qu'ils avoient écrites à Robert, & les réponses de ce Prince, & par un précis de toutes les autres circonstances du complot. Les

BENOÎT XII. faits étoient certains, & cette confeſſion fortuite fit éclater la conſpiration
1337. plutôt que les conjurés n'euſſent voulu. Vintimille, & Frideric d'Antioche informés de la découverte de leur révolte, & déſeſperant du pardon, conſommerent leur crime, en ſoulevant toutes les Places qui leur appartenoient dans les Comtés de Girace & de Capitio. Pierre à cette nouvelle les déclara criminels de leze-Majeſté, con-
1338. fiſqua leurs biens, & rendit à Jean de Clermont le Comté de Motica dont le feu Roi l'avoit dépouillé : enſuite il marcha à la tête de ſes Troupes du côté de Girace. Vintimille s'y étoit fortifié, mais les Habitans à l'approche du Roi voulurent ouvrir leurs portes, & comme il cherchoit à ſe ſauver, il fut tué par quelques ſoldats qui le reconnurent. Ses Places ſe rendirent à l'inſtant au Roi, qui s'avança du côté de celles que Frideric d'Antioche occupoit : elles céderent auſſi ſans réſiſtance, Frideric lui-même inſtruit du malheureux ſort de ſon ami, les remit, à condition qu'il pourroit ſortir de l'Iſle.

On lui en laiſſa la liberté, & il en profita pour ſe réfugier à Naples, où

Robert reconnut au premier entretien que c'étoit un homme de beaucoup de prudence & fort inſtruit des affaires de la Sicile. Il en conçut de grandes eſpérances, & leva une Armée formidable, dont il donna le Commandement à Galeas, ſon frere naturel, qui eut ſous lui pour Général de la Cavalerie Henri de Saint-Severin Comte de Marſico, pour Général de l'Infanterie Jean de Sanginetto Comte de Corigliano, & tous les trois reçurent ordre de s'en rapporter entierement aux conſeils de Frideric d'Antioche. Soixante Galeres & grand nombre d'autres Bâtimens de diverſes grandeurs débarquerent l'Armée aux environs de Melazzo. BENOÎT XII. 1338.

Le Roi de Sicile n'avoit point de Troupes à lui oppoſer. Les impoſitions dont il ſurchargeoit ſes Peuples déja épuiſés par les guerres du Regne précédent, rendoient ſon Gouvernement odieux, & la Nobleſſe qui participoit au mécontentement paroiſſoit plus diſpoſée à la révolte qu'à l'obéiſſance. Dans ces triſtes conjonctures, il crut devoir tenter ſa réconciliation avec Benoît XII. & lui députa Nicolas de Lauria, & André de Joffe qui, en *Procur. ap. Od. Rayn. 1338. n. 31.*

BENOÎT XII. 1338. vertu de leurs pouvoirs repréſenterent au Pontife & au College des Cardinaux, Que leur Maître plein d'amour & de vénération pour eux avoit un deſir ſincere de leur rendre en perſonne les devoirs d'un fils obéiſſant, & de remplir à leur égard tout ce dont il étoit tenu de droit : mais que la guerre que lui déclaroit le Roi de Naples ne lui laiſſoit pas la liberté de s'abſenter de ſes Etats. Après ces complimens, motif le moins intereſſant de leur miſſion, ils prierent le Pontife & les Cardinaux d'accorder au Roi Pierre l'inveſtiture du Royaume de Sicile & de ſes dépendances, pour lui & ſes Succeſſeurs à perpétuité, à la charge de la reconnoiſſance, & du Tribut annuel, qu'il promettoit de payer avec exactitude. Ils offrirent d'en faire hommage, & de prêter le ſerment de fidélité, & demanderent en outre la remiſe des arrerages de Cens qui ſe trouvoient dûs, avec l'abſolution de toutes les Cenſures prononcées contre Frideric & ſes Sujets, de quelque condition qu'ils fuſſent.

Robert inſtruit de cette députation, dépêcha de ſa part ſes Ambaſſadeurs à Avignon, pour traverſer les Miniſtres

Siciliens : il fit encore faire de vives repréſentations au Pape ſur les diſpoſitions préciſes du Traité de Caſtronovo, ſur les atteintes que Frideric y avoit données, & remit l'affaire au jugement du Pontife, comme Souverain du Royaume. Benoît XII. qui trouvoit les demandes de Pierre injuſtes par elles-mêmes, déféra volontiers aux inſtances de Robert, congédia les Ambaſſadeurs Siciliens ſans réponſe, & réſolut de lui envoyer ſes Nonces pour le foudroyer par de nouvelles excommunications, s'il ne reſtituoit la Sicile. BENOÎT XII. 1338.

Il chargea de cet emploi Gocio Patriarche Titulaire de Conſtantinople, & Ratier Evêque de Vaiſon. Par une Bulle du 4. de Juillet où il rappelloit fort au long ce qui s'étoit paſſé depuis l'uſurpation de Pierre I. les conditions de la Paix de Caſtronovo, les infractions de Frideric, le refus de ce Prince de ſe reconnoître Feudataire de l'Egliſe par la reddition de l'hommage, & le payement du Cens, il leur donnoit commiſſion de ſe tranſporter en Sicile ou en quelque lieu voiſin, de déclarer Pierre d'Arragon, & les autres enfans & héritiers de Frideric déchus de la poſſeſſion de ce Royaume, qui de mê- *Od. Rayn. n. 35. & Bull. Bened. XII. n. 36. & ſeq.*

Benoît XII. 1338. me que ſes dépendances, revenoit de droit à l'Egliſe Romaine, & devoit par conſéquent être reüni aux Etats en deçà du Phare, comme appartenant au Roi Robert, vrai Feudataire du Saint Siége. Il leur remettoit le pouvoir d'enjoindre tant à Pierre qu'à ſes freres, ſous les peines les plus rigoureuſes, de reſtituer le tout dans les tems qu'ils leur preſcrivoient, & d'annuller à cet effet le ſerment de fidélité des Siciliens qui leur auroient juré obéiſſance.

Pour faciliter le ſuccès de leur miſſion, le Pape les chargea encore de Lettres affectueuſes adreſſées aux Habitans de Syracuſe, d'Agrigente, de Palerme, & de Meſſine, à qui il donnoit parole que s'ils vouloient rentrer ſous la Domination du Roi Robert, ce Prince leur feroit reſſentir les effets de ſa clémence, en leur rendant cette liberté précieuſe qui avoit fait fleurir leur Patrie du tems de Guillaume II. Les Nonces revêtus de toute l'autorité convenable à la dignité de leurs fonctions, ſe tranſporterent à Reggio Ville de la Calabre, la plus voiſine de Meſſine, & de là, le 25. de Septembre envoyerent par une barque quatre Freres Mineurs en Sicile, pour remettre aux

Communautés les Lettres du Pontife. Lorſque les Moines ſe préſenterent aux portes de Meſſine, on leur en refuſa l'entrée, & on les conduiſit au Comte Mathieu Palizzi, qui y commandoit. Sur l'expoſition du ſujet de leur meſſage, il ne voulut ni les recevoir ni leur permettre de rendre les Lettres, aſſurant qu'il en uſeroit de même avec le Pape, s'il s'y préſentoit en Perſonne. BENOÎT XII. 1338.

Les Nonces, au retour de leurs députés, executerent ce que portoit la Bulle de Commiſſion; ils déclarerent Pierre d'Arragon & ſes freres déchus de la poſſeſſion de la Sicile, & leur ordonnerent de la reſtituer au Roi Robert, ſous peine d'excommunication, ou du moins de comparoître devant eux dans deux mois pour propoſer leurs excuſes. Le terme expiré, ils les excommunierent, comme contumaces, leur accorderent encore d'autres délais, & enfin l'année ſuivante, faute de comparoître après les Monitions Canoniques, ils rendirent le 5. d'Avril leur Sentence définitive. Procedures ordinaires, mais toujours infructueuſes, & dont la Cour de Rome ne vouloit pas reconnoître l'abus. 4. Decembre. 1339. *Od. Rayn. 1339. n. 45. 46. & ſeq.*

Les ſuccès de la Campagne ne dé- *Coſtanzo. lib. 6.*

Benoît XII. 1339. dommagerent point Robert : l'Armée Napolitaine guidée par Audoüin de Vintimille fils aîné de François, entra dans le Comté de Girace, dont la plûpart des Villes ſe rendirent à Audoüin, comme à leur Seigneur. Elle tourna enſuite du côté de Melazzo qu'elle aſſiégea, dans l'eſpérance qu'en ruinant ſon Territoire, elle s'empareroit plus aiſément de Meſſine, à qui il fourniſſoit la plus forte partie de ſes proviſions. La Place ſe défendit pendant plus de trois mois, & l'on étoit bien avant dans l'hyver, lorſqu'elle capitula. En attendant le retour d'une ſaiſon plus favorable, le gros de l'Armée vint reprendre ſes quartiers en deçà du Phare; la Garniſon qu'on laiſſa dans Melazzo ne s'occupa cependant qu'au pillage des Terres voiſines : les Soldats qui croyoient ne devoir rien craindre, ni par terre ni par mer, oublierent la diſcipline, déſerterent peu à peu, & laiſſerent ce poſte d'autant plus en danger, que le Roi Pierre profitant de la négligence des Ennemis, ſe ſaiſit des Places dont ils tiroient leur ſubſiſtance, & fit armer quelques Bâtimens pour empêcher qu'ils n'en reçuſſent de Naples. Comme il étoit important de

conſerver Melazzo, Frideric d'Antioche ſe chargea de ſa défenſe, & ſollicita à Naples de prompts ſecours. Robert peu ſatisfait de la conduite de ſes Généraux, qui depuis dix mois n'avoient fait que des progrès très-médiocres contre un Ennemi dépourvû de toutes reſſources, équipa en diligence vingt-cinq Galeres, dont il confia le Commandement à Geoffroi de Marzan Comte de Squillace. BENOIT XII. 1339.

Cette Flotte rencontra à la hauteur de l'Iſle de Lipari celle de Pierre compoſée de trente Galeres, & commandée par le jeune Roland d'Arragon ſon frere naturel, ou plutôt par Jean de Clermont, qui lui ſervant de conſeil, devoit régler toutes ſes opérations. A la vûe de l'Ennemi, Roland plein d'ardeur propoſa de livrer combat : Clermont plus prudent croyoit au contraire qu'on devoit temporiſer, & chercher quelque occaſion moins périlleuſe d'employer tout ce qui reſtoit de forces à la Sicile : mais l'autorité du jeune Prince, les cris des Siciliens qui brûloient d'impatience d'en venir aux mains, l'emporterent ſur ce conſeil, dont l'événement juſtifia la ſageſſe. L'action engagée avec une valeur égale *G. Vill. lib. 11. cap. 106. ann. Surit. lib. 7. cap. 49. Epiſt. in Od. Rayn. n. 52.*

BENOÎT XII. 1339. de part & d'autre, eut une iſſue favorable aux Napolitains, qui remporterent une Victoire complette, firent priſonniers Roland d'Arragon, Jean de Clermont, avec un grand nombre d'Officiers de marque, ſe rendirent maîtres de Lipari, ravitaillerent Melazzo, & reprirent le chemin de Naples comme en triomphe, traînant à leur ſuite pluſieurs Galeres Ennemies.

Cette perte achevoit de ruiner les eſpérances du Roi Pierre, & le laiſſoit ſans reſſource. Mais, je ne ſçais par quelle fatalité, lorſque la Sicile ne pouvoit plus ſe défendre, les diſgraces de la Maiſon d'Anjou ſembloient venir à ſon ſecours, & lui prêter de nouvelles forces. Robert étoit accablé de mille ſoins : Le Marquis de Montferrat qui lui faiſoit la guerre en Piedmont lui avoit déja enlevé la Ville d'Aſti, & l'on prétend que la Garniſon mal payée de ſa ſolde, livra la Ville ſans réſiſtance. Un démêlé ſurvenu entre les Nobles des différens Siéges alors réduits au nombre de cinq, mettoient Naples dans l'agitation d'une guerre civile. Ceux des Sieges de Capuana & de Nido prétendoient être préférés à ceux des trois autres dans le

G. Vill. cap. 103.

Summ. lib. 3. p. 400.

Gouvernement, & l'adminiſtration des affaires communes de la Ville. L'inimitié fut une ſuite de l'ambition, le Peuple y prit part, on en vint aux mains, & tous les jours il ſe donnoit quelque combat entre les Habitans des quartiers oppoſés, qui ſe maſſacroient impunément. Enfin les Nobles de Capuana & de Nido fatigués les premiers de ces troubles, prierent le Roi de rétablir la Paix, & s'en rapporterent entierement à ce qu'il décideroit, ſans vouloir même que ce Prince eût recours à une Enquête juridique, pour conſtater les Privileges allegués par les deux Partis. BENOÎT XII. 1339.

Le 28. de Juin le Roi convoqua la Nobleſſe, & le Peuple de tous les Siéges, & ſur la connoiſſance qu'il prit des Cauſes du différend, rendit ſon jugement. Il décida qu'on ſe pardonneroit mutuellement le paſſé, qu'à l'avenir les Nobles & les habitans des Sieges de Capuana & de Nido, participeroient pour un tiers aux Charges & aux honneurs: Que les deux tiers reſtans appartiendroient aux autres Places: que pour éviter les diviſions au tems de l'élection des Officiers, ou du reglement des affaires de la Ville, les Habitans des Places ne s'aſſembleroient

Sententia in Summ. loc. cit. p. 401. & ſeq.

BENOÎT XII. 1339. point en commun, mais que tous en décideroient ſéparément chacun dans leur quartier, pour faire enſuite confirmer les délibérations par le concours de leurs Députés. Qu'à l'égard des Offices Royaux, ou Ducaux, les Habitans de toutes les Places pourroient également y prétendre. C'eſt ce qu'il y a d'eſſentiel dans cette déciſion, qui plus avantageuſe aux Sieges de Capuana & de Nido, excita le murmure des autres, & occaſionna une nouvelle conteſtation ſous le Regne ſuivant.

G. Vill. cap. 79. Coſtanzo. Epiſt. in Od. Rayn 1339. n. 60. Le même eſprit de diviſion infectoit les deux extrémités du Royaume, où les Nobles pour venger leurs querelles profitoient des occupations que donnoit au Roi la Guerre de Sicile. Les Villes de Sulmone, d'Aquila, de Gayette, & de Salerne en furent le Théatre, & Robert qui pouvoit terminer ces diſputes dès leur origine par quelque coup d'autorité, n'employa que des voyes de douceur, qui loin d'arrêter le mal, laiſſerent croître la licence. Chaque parti courut aux Armes, fit des courſes ſur les Terres qu'il regardoit comme ennemies. Une foule prodigieuſe de bandits, & de ces gens ſans aveu, qui ne cherchent qu'à tirer

parti du malheur d'un Etat, inonda les Provinces, & ſervit de Troupes auxiliaires. Les Juſticiers ou Gouverneurs employerent vainement leur pouvoir, parce que les Vaſſaux qu'on appelloit en Juſtice pour dépoſer de la violence des Barons, refuſoient de porter témoignage contre leurs Seigneurs. Le déſordre alla juſqu'à l'excès dans la Ville de Barlette, où il y avoit Guerre ouvertement déclarée entre les Nobles de la maiſon de la Marra & Jean Pipin Comte de Minorvino. Ce Pipin étoit petit-fils d'un ſimple Notaire de Barlette, employé dans le maniement des Finances ſous le Regne de Charles I. où il fit une fortune rapide, qu'il augmenta par la dépouille des Sarrazins que Charles II. le chargea d'expulſer de Lucera. On le vit tout à coup, au grand étonnement de ſes Concitoyens, acquerir des Terres titrées, & s'unir par le mariage de ſes enfans aux premieres maiſons du Royaume. Il laiſſa de grands biens à Nicolas Pipin ſon fils unique qui de ſa femme héritiere de Nicolas Comte d'Evoli eut pluſieurs filles, par le moyen deſquelles il prit de nouvelles Alliances avec la haute Nobleſſe, outre trois fils, Jean Comte de Mi-

BENOÎT XII. 1339.

Benoît XII. 1339. norvino dont nous parlons, Pierre Comte de Nocera & de Vico, & Louis Comte de Potenza. Il falloit faire connoître cette famille, qui jouera un rôle tragique ſous le Regne ſuivant.

1340. *Od. Rayn loc. cit.* *Coſtanzo.* *Tutini della Var. della fortuna.* Le Comte de Minorvino employa une partie de ſes richeſſes à ſoudoyer un grand nombre de bandits, qui exercerent d'affreux ravages aux environs de Barlette. Ces mouvemens communs à tout le Royaume exciterent le zele de Benoît XII. Il en écrivit à Robert dont il blama l'exceſſive douceur, & eſſaya de les calmer en foudroyant des Cenſures contre les Auteurs des troubles, & contre ceux qui leur donnoient retraite, ou qui entretenoient leur animoſité. Cette voye ne réuſſit point, on mépriſa les excommunications, & le Roi fut contraint de mettre des Troupes en Campagne: elles réduiſirent le Comte de Minorvino, Robert confiſqua ſes Terres & le condamna à une priſon perpetuelle. Mais le mal avoit jetté de trop profondes racines pour être ſuſceptible d'une prompte guériſon: les Troupes ne purent faire face de tous cotés, & les coupables trouvoient le moyen d'échaper à leurs pourſuites. Souvent la Nobleſſe favoriſoit

risoit leur évasion, ainsi cette Guerre intestine, qui ne put être calmée que difficilement & à la longue, empêcha Robert de penser à celle de Sicile, dans le tems que la conquête en paroissoit assurée. BENOÎT XII. 1340.

Un chagrin particulier à sa maison achevoit de suspendre ses expeditions Militaires. Il s'étoit flatté d'assurer le repos de ses Etats, par le mariage de Jeanne sa petite fille avec André son petit neveu, persuadé qu'en les unissant dans l'enfance, une éducation commune, une fréquentation continuelle, les lieroit d'une amitié tendre & sincere, qui feroit dans la suite leur bonheur mutuel, & celui de leurs Sujets : mais il s'appercevoit au contraire qu'elle ne produisoit que de l'indifference, & de la froideur. Le jeune Prince, quoiqu'élevé depuis plus de six ans dans une des Cours le plus polies de l'Europe, conservoit toujours cette même rudesse de mœurs qu'il avoit contractée en Hongrie, & ne trouvoit de plaisir que dans le commerce des Hongrois qui formoient sa maison, ou qui arrivoient journellement à la Cour. Robert se repentoit d'autant plus de son choix, que Jeanne à l'âge d'environ douze ans, *Boec. de Cas. vir. ill. cap. ult.*

Benoît XII. 1340. donnoit déja des preuves d'un genie ſuperieur, d'une politeſſe exquiſe, & d'une délicateſſe de ſentimens peu commune. Il prévoyoit d'ailleurs qu'après ſa mort, ſon Royaume ſeroit en proye à la diſcorde, que l'adminiſtration paſſeroit entre les mains des Hongrois, qui en gouvernant avec inſolence, & ne traitant pas les Princes du Sang avec le ménagement dont il avoit lui-même donné l'exemple, les porteroient peut-être à prendre les Armes, pour s'affranchir d'un joug odieux.

Epiſt. Bened. XII. in Od. Rayn 1340. n. 66.

Cependant loin de ceder à ſes infortunes & à ſes inquiétudes, il ne cherchoit qu'à les diminuer. Il fit prier le Pape par ſes Ambaſſadeurs de lui accorder les décimes de la Toſcane, pour fournir à la dépenſe de divers Armemens que la néceſſité l'obligeoit de faire: il le conjura d'ordonner au Marquis de Montferrat de lui reſtituer la Ville d'Aſti, & de défendre aux l'Eſcales & aux Milanois d'aider le Marquis à continuer ſes uſurpations dans le Piedmont. Benoît XII. ne crut pas devoir lui prodiguer à la fois tant de graces, il répondit ſur l'article des Décimes, qu'il avoit bien voulu lui aban-

donner une partie de celles de son Royaume, & des autres Terres de son obéiſſance, mais qu'il ne pouvoit diſpoſer en ſa faveur de ce qui ſe levoit dans un Pays hors de ſa domination: que d'ailleurs les Décimes de la Toſcane étoient deſtinées au ſecours de cette partie de l'Italie, contre les entrepriſes de Louis de Baviere: qu'il venoit d'écrire au Marquis de Montferrat, ainſi qu'il convenoit à la dignité du Saint Siege. Qu'à l'égard des Seigneurs de l'Eſcale, & des Milanois, il ſe trouvoit dans des circonſtances qui l'empêchoient de leur adreſſer ſes lettres, parce que n'étant point encore réconciliés avec l'Egliſe, il ſeroit obligé de leur parler comme à des gens ſeparés de ſa Communion, ce qui aigriroit peut-être leurs eſprits, & retarderoit l'accommodement qu'il négocioit avec eux. BENOÎT XII. 1340.

Tout ce qui pouvoit donner quelque poids à ces excuſes, c'étoit la paſſion extrême que témoigoit Benoît XII. de remettre ſous l'obéiſſance du Saint Siege les Villes d'Italie. Il réuſſit à l'égard des plus conſidérables telles que Milan, Pavie, Luques, Boulogne & quelques autres, & s'entremit alors auprès de Jean, & Luquin Vif- 1341.

Benoît XII. 1341. conti Seigneur de Milan, pour les détacher de l'Alliance du Marquis de Montferrat, en leur répreſentant que la Ville d'Aſti dont il s'étoit rendu maître, appartenoit au Roi Robert. Il eſſaya de même de ramener les Genois du parti de Pierre d'Arragon à celui de la Maiſon d'Anjou, à qui ils avoient toujours paru ſi attachés.

Alia Epiſt. Bened. ibid. 1341. n. 7. Alia n. 35. 36.

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 4. ſub fine. Robert de ſon côté préparoit une nouvelle Flotte pour ſecourir Melazzo aſſiegée par le Roi de Sicile; mais Frideric d'Antioche qui la défendoit ayant été tué, la Ville capitula, avant que l'Armement fût prêt, & toutes les autres Places du parti Napolitain ſuivirent ſon exemple. Les Palizzi s'imaginerent que c'étoit à eux ſeuls que Pierre devoit ces grands avantages: ils en devinrent ſi arrogans, qu'ils réſolurent de perdre les Grands de Sicile qui leur faiſoient ombrage, & d'uſurper l'autorité entiere. Pendant que Jean d'Arragon Duc de Randazzo étoit abſent de la Cour, ils eſſayerent de le rendre ſuſpect en l'accuſant d'avoir trempé dans la conſpiration de François de Vintimille & de Frideric d'Antioche, à deſſein, diſoient-ils, de s'emparer de la Couronne, & par toutes ſortes d'ar-

tifices ils s'oppoſerent au retour du Duc à la Cour, ou il ſe fût aiſément juſtifié. Pierre prévenu ajoûta foi à ſes impoſtures, juſqu'au tems que le Duc, après bien des difficultés trouva enfin moyen d'entrer en explication avec le Roi ſon frere, & de détruire ſes ſoupçons. Les Palizzi qui ne purent parer le coup ne penſerent plus qu'à ſe mettre en ſureté, & ſe réfugierent dans un Château où ils ſe fortifierent. Leur retraite acheva la juſtification du Duc de Randazzo. Le Roi, & le peuple juſtement indignez, demandoient hautement leur tête : cependant la Reine Eliſabeth femme de Pierre leur ſauva la vie, & ils en furent quittes pour l'éxil. Embarqués ſur un Vaiſſeau Genois qui ſe trouva par hazard dans le Port de Palerme, ils ſe retirerent à Piſe, d'où ils continuerent d'être en relation avec la Cour de Naples, & les partiſans qu'ils laiſſoient en Sicile. BENOÎT XII. 1341.

Les ſoins que donnoient à Robert ſes projets de Conquête ne l'empêcherent point de vaquer en même-tems à une affaire purement litteraire. Les ouvrages du fameux Petrarque que ce Prince honoroit d'une bienveillance particuliere, faiſoient du bruit dans le mon-

BENOIT XII. 1341. *Petrarc. de orig. & vita ſua. Epiſt. Conſult. 3. 4. 5. Epiſt. Metr. lib. 2. Ep. 1. Africa lib. 1. in proemio. Coſtanzo. lib. 6.*

de qui ſortoit à peine de l'ignorance des derniers ſiécles, & on ne parloit que d'un Poëme intitulé l'Affrique, que le Poëte conſacroit à la gloire du grand Scipion. Le Chancelier de l'Univerſité de Paris, & les Senateurs Romains l'inviterent à venir recevoir dans leurs Villes la Couronne de Laurier. Les lettres lui furent rendues le même jour, & par le Conſeil de ſes amis, il ſe détermina pour Rome autrefois, à ce qu'ils prétendoient, temoin de pareils triomphes. Pétrarque n'oſoit néanmoins ſe croire digne de cette diſtinction, & réſolu de ſubir l'examen de quelque ſçavant capable d'en décider, il crut ne pouvoir mieux s'adreſſer qu'à Robert. Il ſe rendit dans le mois de Mars à la Cour de Naples, lut ſon Poëme de l'Affrique, dont le Roi parut ſi content, qu'il pria l'Auteur de le lui dédier. Ce Prince l'examina enſuite pendant trois jours, & le jugeant digne du triomphe Poëtique, lui offrit, & le preſſa même de recevoir la Couronne dans ſa Capitale; mais l'amour de Rome l'emporta de nouveau. Le Monarque ne pouvant y aſſiſter à cauſe de ſon grand âge, chargea du ſoin de l'accompagner Jean Barrile un de

ſes Courtiſans le plus cheri, & ami particulier de Petrarque, qui fut couronné le 13. d'Avril en préſence de l'Ambaſſadeur Napolitain, par les Sénateurs Urſon Comte d'Anguillara, & Jourdain des Urſins. BENOIT XII. 1341.

Le 11. de Juin Robert fit partir ſa Flotte commandé par Roger de S. Severin, qui alla une ſeconde fois aſſieger Melazzo. La forte Garniſon que Pierre y avoit miſe la défendit obſtinément; mais les ſecours qui arrivoient continuellement pour rafraichir l'Armée des Aſſiegans, l'obligerent enfin à à capituler le 15. de Septembre. Saint Severin y laiſſa un Corps de Troupes conſidérable, de groſſes proviſions, & la mit hors de toute inſulte. Robert en conçut d'autant plus d'eſperance pour la reddition de la Sicile, que Melazzo étoit un Poſte important, qui pouvoit faciliter la priſe de Meſſine. Ce fut en partie ce qui lui fit négliger les offres des Florentins, qui depuis la mort du Duc de Calabre ſon fils, avoient repris la forme de leur Gouvernement républicain, ſans en être plus tranquilles. *G. Vill. lib. 11. cap. 126. 128. 129 132. 134 135.*

Maſtin de l'Eſcale Seigneur de Veronne s'étoit emparé de Parme & de

Benoît XII. 1341. Luques. La premiere de ces Villes qui lui ouvroit l'entrée de la Toſcane, lui ayant depuis été enlevée par Azon de Correggio, il déſeſpera de garder la ſeconde, & réſolu de la vendre aux Piſans ou aux Florentins, il négocia à la fois des deux côtés. Les Piſans qui ne vouloient pas qu'une Place ſi voiſine d'eux tombât au pouvoir des Florentins, leur offrirent d'en faire la Conquête en commun, mais loin que cet offre fût ſincere, ils prétendoient au contraire s'en mettre ſeuls en poſſeſſion. Cependant Luquin Viſconti Seigneur de Milan, ennemi déclaré de Maſtin de l'Eſcale, intervint, & propoſa aux Florentins de les aider à enlever Luques. Ils le refuſerent n'oſant ſe fier à leur ancien ennemi, & préfererent de l'acquerir à prix d'argent. Les Piſans à cette nouvelle ſe ligüerent avec Luquin, avec Azon de Corregio, & tous les autres ennemis de Maſtin de l'Ecale, formerent un Corps d'Armée, & aſſiegerent Luques. Les Florentins de leur côté firent des Alliances, mirent des troupes ſur pied. Dès le commencement de la Guerre ils reçurent un échec aſſez conſiderable au pied des Remparts de la Place qu'ils vouloient

loient ſecourir. Ils eurent alors recours à Robert : par des Meſſages conſécutifs, ils le conjurerent de leur accorder pour Général un des Princes ſes neveux. Le Roi qui n'avoit pas approuvé leur marché, ne ſe preſſant pas de les ſatisfaire, ils prirent tous les Braves qu'ils crurent capables de faire proſperer leurs Armes. Ils appellerent d'abord Malateſta, Capitaine de réputation ; enſuite ſur l'avis que Gauthier de Brienne Duc d'Athenes parti nouvellement de France étoit en chemin pour aller à Naples, ils lui firent propoſer à ſon paſſage à Avignon d'entrer au ſervice de leur république. Le Duc flatté des grandes eſperances que ſes amis lui donnoient, accepta l'offre, paſſa à la Cour de Robert, avec cent Gentilshommes à ſa ſuite, & ſans rien communiquer de ſes deſſeins, ſe pourvut d'Armes & de Chevaux, ſous pretexte d'une expedition qu'il méditoit ſur le Duché d'Athenes dont il ne poſſedoit que le titre. BENOÎT XII. 1341.

Les Deputés de Florence à Naples ne ceſſoient cependant de ſolliciter du ſecours : mais le Roi pour toute réponſe, envoya à Florence l'Evêque de Corfou, Jean Barrile, & Nicolas

BENOÎT XII. Acciacoli, qui déclarerent en plein Senat que le Roi leur maître prétendoit
1341. rentrer en poſſeſſion de la Seigneurie de Luques, uſurpée ſur lui par Uguccion de la Fagiole : qu'a cette ſeule condition il promettoit d'armer puiſſamment par Mer & par Terre, pour contraindre les Piſans à lever le Siege.

Les Florentins y conſentirent, & nommerent en effet des Commiſſaires, qui ſous une Eſcorte, & apparemment munis du ſauf-conduit des Piſans, ſe tranſporterent à Luques avec les Ambaſſadeurs Napolitains qu'ils en mirent en poſſeſſion, dont il fut dreſſé Acte. Les Miniſtres de Robert paſſerent de là à Piſe, & demanderent en ſon nom qu'on levât le Siege de la Place : mais les Piſans les amuſerent par de belles paroles, perſuadés que c'étoit un artifice des Florentins, & à leur départ reſſerrerent la Ville de plus près.

G. Vill. cap. 136. lib. 12. cap. 1. 4. 5. 16. 17. Ceux de Florence renouvellerent leurs inſtances auprès de Robert, reclamant l'éxécution de ſes promeſſes,
1342. & demandant pour commander leurs Troupes un de ſes neveux Prince du Sang, ou le Duc d'Athenes avec 600. Cavaliers dont la Solde ſeroit payée moitié par le Roi, moitié par la

République. Quel que fût ſon motif il refuſa l'un & l'autre ; de dépit les Florentins ſe tournerent du côté de Louis de Baviere, qui ſe trouvoit alors à Trente : ils en tirerent peu de ſecours, parce que les plus ſages des Guelphes empêcherent qu'on accordât à ce Prince tout ce qu'il exigeoit pour prix de ſa protection, de crainte que cette condeſcendance ne fît prévaloir le parti Gibelin. Sur ces entrefaites les Piſans ſe rendirent maîtres de Luques, & les Florentins par cette raiſon mécontens des ſervices de Malateſta, choiſirent à ſa place pour leur Gouverneur Gauthier de Brienne, auquel enſuite ils accorderent une entiere Souveraineté, ſa vie durant. Gauthier loin de ſuivre les ſages conſeils que lui donna le Roi Robert ſon oncle pour ſe maintenir dans ſa nouvelle dignité, traita ce peuple avec tant de hauteur, qu'il fut chaſſé bien-tôt après ; il devint depuis Conneſtable de France, & perit à la funeſte bataille de Poitiers.

BENOÎT XII. 1342.

Sainte Marthe, liv. 19. ch. 4. Marcel. to. 3. p. 70.

Pendant le cours de cette intrigue, il ſe préparoit une révolution en Sicile. Le Roi Pierre mourut le 8. d'Août au commencement de la ſixiéme année de ſon Regne, laiſſant trois fils en bas

Fazell. decad. 2. lib. 9. cap. 5.

BENOÎT XII. âge, Louis, Jean, & Frideric. Il déclara Louis, ſon Succeſſeur, ſous la
1342. Regence de Jean Duc de Randazzo
LOUIS I. ROI DE SICILE. oncle du Jeune Prince. Quoique les Partiſans des Palizzi s'efforçaſſent de rendre le Regent ſuſpect à la Reine Eliſabeth, il prit l'adminiſtration des affaires, en vertu des diſpoſitions du feu Roi, & du conſentement unanime des Grands du Royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence. Les amis des Palizzi qui cherchoient les moyens de les rappeller en Sicile, n'ayant pû exclurre le Duc de la Regence, profiterent d'une maladie dont il fut attaqué à Syracuſe, pour exciter quelques mouvemens. Ils font publier ſa mort à Meſſine : ceux de leur faction ſe ſoulevent à l'inſtant, courent au Palais du Gouverneur, l'égorgent, mettent à ſa place un homme à leur diſpoſition, arborent par-tout la Banniere du Roi Robert, & après s'être emparé de la Citadelle de San-ſalvatore, y laiſſent Garniſon de Soldats François & Napolitans. Le Regent en convaleſcence, monta à Cheval à la tête de quelques troupes, marcha vers Meſſine, y entra ſans trouver d'obſtacles, & aſſiegea la Citadelle, qu'il reprit après quelques jours d'attaque, ce qui rétablit le cal

dans la Ville. Ce ſoulevement, la minorité de Louis, les diſpoſitions de la Nobleſſe Sicilienne, alors auſſi dégoutée de la domination Arragonoiſe, qu'autrefois de celle des Princes Angevins, offroient à Robert une occaſion favorable de regagner la Sicile: il tenoit une flotte toute prête pour cette expédition; Mais la même raiſon qui l'empêcha de tenir parole aux Florentins ſur l'article de Luques, lui fit auſſi négliger ces avantages. BENOIT XII. 1342.

Il ſe ſentoit affoiblir inſenſiblement par des maladies qui s'accumuloient: ſa chaleur naturelle commençoit à l'abandonner, & il prévoyoit qu'il ne pourroit ſupporter long-tems le poids de tant de maux. Ses inquiétudes redoubloient à meſure que ſes forces diminuoient: il ſe voyoit à la veille de laiſſer le Royaume à des héritiers ſans expérience, & d'un âge expoſé d'ailleurs à mille dangers. Les Princes ſes freres ne vivoient plus: Philippe de Tarente mourut en 1332. Jean Duc de Duras en 1335. Leurs enfans étoient encore jeunes, & plus occupés de leur ambition que du bien commun de l'Etat. Il ne s'offroit enfin à ſon eſprit que de funeſtes préſages ſur les troubles *Petrarc. rer. memor. lib. 3. ſub fine.*

BENOÎT XII. 1342. prochains de ſa Cour, partagée entre ſes Sujets naturels, & les Hongrois de la maiſon d'André. La Reine Sancia ſa femme pouvoit, à la vérité, prendre à ſon défaut les rênes du Gouvernement juſqu'à la majorité de Jeanne, mais il n'oſoit compter ſur cette ſeule reſſource. Il ſçavoit que cette Princeſſe, auroit depuis long-tems renoncé au monde, pour s'enſevelir dans un Monaſtere, ſi le Pape Jean XXII. ne lui eût repréſenté que les devoirs de ſon état ne lui permettoient pas de ſe ſéparer du Roi ſon époux : & qu'il n'y avoit pas d'apparence que dans le veuvage, elle ne ſuivît bien-tôt le penchant qui l'entraînoit du côté de la vie privée.

Ep. Joan. XXII. in Od. Rayn.

Petrarc. loc. cit.

La Philoſophie Chrétienne dont Robert fit toujours ſon étude, l'affermiſſoit contre ces aſſauts violens : il ne laiſſa échapper aucunes plaintes, ni couler aucunes larmes : il conſoloit ſes Courtiſans qui partageoient ſes inquiétudes, il les reprenoit même avec douceur, s'ils portoient la ſenſibilité juſqu'à le plaindre de l'état où ſes infirmités le réduiſoient, & eſſayoit de leur faire comprendre que ſa ſituation n'avoit rien d'affligeant, puiſque la mort eſt

tine choſe commune à tous les hommes. BENOIT XII.

Lorſqu'il ſe ſentit près de ſa fin, il 1342.
aſſembla dans ſon Palais les principaux Seigneurs de ſa Cour, & le 16. de Janvier 1343. dicta en leur préſence ſon 1343.
Teſtament, par lequel conformément *Teſtam. Rob. in Cod. Reg. n. 9300.* aux réſolutions priſes précédemment dans ſon conſeil, il inſtitua Jeanne l'aînée de ſes petites filles ſon héritiere au *Recueil des Traitez de paix in-fol. to. 1. p. 237.* Royaume des deux Siciles, & aux Comtés de Provence, de Forcalquier, & de Piedmont, qu'il uniſſoit à perpetuité à la Couronne : en cas que cette Princeſſe mourût ſans enfans, il lui ſubſtituoit Marie ſa ſœur puînée, & ordonnoit qu'André retiendroit pour ſon appanage, la Principauté de Tarente, avec un revenu de deux cens onces d'or : que Marie épouſeroit Louis héritier par droit d'aîneſſe du Roi d'Hongrie : à ſon défaut le plus âgé des enfans mâles de Jean Duc de Normandie héritier préſomptif du Roi de France Philippe de Valois, ou enfin le ſecond fils du même Philippe. Que l'argent qui ſe trouvoit en réſerve au Château-neuf, ſeroit employé aux beſoins de l'Etat, ſur-tout au recouvrement de la Sicile, & il recommandoit

BENOÎT XII. 1343. à Jeanne & à ſes Succeſſeurs, de ne conclure avec la maiſon d'Arragon aucun Traité qui ne tendît à la réunion de cette Iſle au Royaume de Naples. Il nomma pour Exécuteurs de ſon Teſtament, la Reine Sancia, Philippe de Cabaſſoles Evêque de Cavaillon, Philippe Sanginetto Sénéchal de Provence, Geoffroy de Marzan Comte de Squillace Grand Amiral du Royaume, & Charles Artus. Il leur confia encore l'adminiſtration des affaires, & la Tutelle d'André, & des jeunes Princeſſes Jeanne & Marie juſqu'à l'âge de 25. ans * accomplis, caſſant, & annullant d'avance tout ce qui ſeroit fait par l'un ou l'autre, ſans leur participation, ou leur conſentement. Il recommanda la Reine, ſes deux petites filles, & André au Pape & au College des Cardinaux, avec ſes Royaumes, Terres & Seigneuries, & après avoir pourvû par d'autres diſpoſitions à des Fondations, & à l'entretien de ſes domeſtiques, il prit l'habit du Tiers-Ordre de S. François, dans lequel il eut la dévotion de mourir, ſuivant un pieux uſage aſſez commun alors.

Summ. Bouche.

* L'uſage avoit cependant fixé la majorité des Rois à 18. ans.

Il passa le peu de jours qui lui restoient à donner des conseils à ses héritiers, sur la maniere de vivre avec leurs Sujets, leurs amis, & leurs ennemis, & expira entre leurs bras le 19. de Janvier âgé d'environ 64. ans, après un regne de 33. & quelques mois. Il fut enseveli à Naples dans l'Eglise de sainte Claire. BENOÎT XII. 1343. *Petrar. loc. cit. suprà. G. Vill. lib. 12. cap. 10. Collenuc. Costanzo. Summ. Sainte Marthe, liv. 19. ch. 10.*

Il est peu de Princes à qui l'Histoire ait donné de plus grands éloges, & il n'en est point qui en ayent mérité davantage. Il fut Religieux, généreux, affable, bienfaisant, toujours égal dans le bonheur & dans l'adversité, sage, prudent, zelé pour la justice, il interrompoit ses plaisirs pour la rendre à ses Sujets, & ses occupations les plus sérieuses pour leur donner audience. C'est ce qui le fit appeller le Salomon de son siécle. On lui reproche cependant avec raison, d'avoir été trop lent & trop mou à punir le crime : l'excès de douceur est un défaut dans un Souverain comme l'excès de sévérité.

Il étoit né avec beaucoup de valeur : on le vit payer de sa personne en différentes occasions, n'étant encore que Duc de Calabre, & à la défense de Genes depuis son avénement au Trône.

Son inclination pour la vie paiſible l'empêcha d'acquerir les autres talens militaires, & il fut peu curieux de les chercher dans ſes Généraux : de là, tant d'entrepriſes ſur la Sicile, qui n'aboutirent qu'à des hoſtilités inutiles, & peu glorieuſes. Son attachement pour la Cour de Rome regla ſouvent ſa politique : il ſemble qu'il ſorte de ſon caractere, lorſqu'il employe la ruſe & la fineſſe pour s'oppoſer aux deſſeins de l'Empereur Henri VII. ſous le Pontificat de Clement V. & qu'il empêche par toute ſorte de moyens la réconciliation de Louis de Baviere avec Jean XXII. & Benoît XII.

G. Vill. loc. cit. Muſſat. in Henr. VII. lib. 2. rub. 2. Capit. Exercere volentes, &c. in Conſt. Reg. Sic. p. 368.

Quelques Auteurs l'ont accuſé d'avarice, parce qu'il commua en peines pécuniaires, dans certains cas, celles de mort que prononçoient les Loix du Royaume contre les malfaiteurs, & qu'en mourant il laiſſa beaucoup d'argent en dépôt au Château-neuf. Cette accuſation ne paroît pas fondée : le penchant de ce Prince le portoit toujours du côté de la douceur, & vraiſemblablement ce ne fut que dans l'idée d'adoucir la rigueur des loix, qu'il ſubſtitua des amendes à des peines plus ſéveres. Elles ont été d'uſage dans les

Etats le mieux policés, & pouvoient lui ſervir en particulier de reſſource pour les grandes dépenſes qu'il eut à ſoutenir au commencement de ſon regne. On ne voit point qu'il ait foulé ſes peuples par des impoſitions extraordinaires : prodigue de ſes bienfaits, il récompenſa largement les ſervices & le mérite de ſes Courtiſans, il continua les ouvrages publics commencés ſous ſes prédéceſſeurs, en fit de nouveaux à Naples, bâtit un grand nombre d'Egliſes dans cette Ville, en Provence, & à Jeruſalem même, où il fonda ſur le Mont de Sion un Monaſtere pour des Religieux de Saint François. Si il épargna dans ſes dernieres années, jamais œconomie ne parut mieux placée : l'argent bien adminiſtré pouvant être pour ſes héritiers une merveilleuſe reſſource dans les malheurs qu'il prévoyoit après ſa mort.

Coſtanzo. Summ. Bouche. Ep. Clem. VI. ap. Od. Rayn. 1342. n. 23.

Robert au milieu de ſa Cour menoit une vie reglée, comme il eût fait dans un Cloître. Il récitoit tous les jours les Heures Canoniales, aſſiſtoit au ſervice Divin, & conſacroit quelques momens à la méditation. Il vacquoit enſuite aux affaires, & le reſte du tems étoit deſtiné à des exercices

Ep. Joan. XXII. ibid. an. 1325. n. 1.

honnêtes, convenables à ſon âge, ou à l'étude des Belles Lettres pour leſquelles il ſe ſentoit tant de goût, qu'il avoüoit que s'il lui falloit renoncer au pouvoir ſouverain, ou à l'étude, il abandonneroit plus volontiers la couronne. Dans la paix, à la guerre, le jour, la nuit, aſſis, à la promenade, on le voyoit toujours avec des Livres : il devint par ce moyen très-éloquent Orateur, ſçavant dans l'Ecriture Sainte, & dans les matieres de Theologie, dans la Juriſprudence, la Philoſophie, les Mathematiques, la Phyſique, & la Médecine qui en eſt la partie la plus eſſentielle.

Petr. arc. rer. memorab. lib. 1. cap. 1.

Froiſſard, vol. 1. ch. 44. Mezerai: Sainte Marthe, liv. 19. ch. 1.

On ajoute que comme il étoit auſſi fort verſé dans l'Aſtrologie, même dans celle que l'on nomme judiciaire, il reconnut par le cours des Aſtres, qu'en quelque lieu que le Roi de France Philippe de Valois ſon couſin combattît contre Edouard III. Roi d'Angleterre, il ſeroit battu, & qu'il eſſaya de l'engager à éviter le combat : que le Monarque François déféra une fois à cet avis, mais qu'ayant livré bataille aux Anglois dans les plaines de Creci, ſa défaite juſtifia le pronoſtic. Cette connoiſſance prétenduë de l'avenir,

n'étoit dûë ſans doute qu'à la prudence de Robert, qui inſtruit des forces de Philippe, de celles de ſon ennemi, de la différence de leur génie, de leur caractere, & des autres circonſtances qui décident d'ordinaire ou des ſuccès ou des revers, tira des conjectures dont l'évenement prouva la juſteſſe.

Il étoit déja âgé qu'il n'avoit aucun goût pour la Poëſie, il en faiſoit même peu de cas, & traitoit de Fables les Ouvrages des plus grands Poëtes. Un entretien qu'il eut avec Petrarque le déſabuſa, il ſe repentit de n'avoir pas cultivé plûtôt cette partie de la litterature, raſſembla depuis dans ſa Bibliotheque les Ouvrages des plus célébres Poëtes, & eſſaya ſes forces par quelques Poëſies Toſcanes ſur les vertus morales. Elles ont été miſes au jour par les ſoins du Marquis Frideric Ubaldini, qui les fit imprimer à Rome en 1642. avec quelques rimes de Petrarque, de Brunetto Latini, & de Brunetto Bonichi, Poëtes Toſcans à peu près du même âge.

Bouche. Ubaldini loc. cit. infrà.

Ubald. in præf. edit.

On peut ajouter aux ouvrages de Robert, une Lettre qu'il écrivit à Petrarque ſur l'immortalité de l'ame, & dont l'éloge qu'on en trouve dans la

Epiſt. 1. lib. 4. Ep. famil. Petrarc.

réponſe du Poëte, nous fait regreter la perte : Une autre adreſſée aux Florentins pour les conſoler par des réflexions chrétiennes des dommages ineſtimables que leur cauſa en l'année 1333. un orage affreux, ſuivi d'une eſpece de déluge : Celle par laquelle il donna à Gauthier de Brienne des conſeils pour ſe maintenir dans la Souveraineté de Florence : Jean Villani a conſervé ces deux dernieres traduites du Latin en ſon Idiome Toſcan : Enfin, l'Office qu'il compoſa pour ſaint Louis Evêque de Toulouſe ſon frere, & qui a été en uſage juſqu'au Concile de Trente.

G. Vill. lib. 2. c. 3. lib. 12. c. 4.

Gian. hiſt. Civ. di Nap.

Cet amour des belles Lettres le rendit le Protecteur des Sçavans : il ſe plaiſoit à les entretenir, il les écoutoit volontiers, à deſſein de favoriſer leurs nouvelles découvertes. Outre Petrarque, il reçut à ſa Cour avec bonté le fameux Jean Bocace, qui y devint amoureux de Marie de Sicile fille naturelle de ce Prince ; car Robert ne fut point exempt de la foibleſſe commune à tous les hommes. C'eſt pour cette Marie de Sicile que Bocace compoſa deux de ſes Ouvrages, le Philocope, & la Flammette.

Vid. Bocc. nel proem. di Filoc.

La Ville de Naples devint floriſſante ſous ſon Regne : il y appella tout ce qui ſe trouvoit de gens habiles pour y enſeigner la Theologie, le Droit Civil & Canonique, la Médecine, & la Philoſophie. En faveur de ces Sciences, il fit traduire de Grec en Latin les Ouvrages de Galien & d'Ariſtote. il confirma les Privileges de l'Univerſité, & à l'exemple de ſes prédéceſſeurs défendit par un Capitulaire exprès qu'on enſeignât dans les autres Villes de ſon Royaume. *Coſtanzo. Summ.* *Cap. Inter virtutum &c. & Grande fuit, &c. in Conſt. Regn. Sicil. p. 393. 394*

Ses Sujets lui furent auſſi redevables de leurs Conſervateurs Royaux. Sous le Regne de Charles I. & de Charles II. le Clergé par ſes immunités multipliées juſqu'à l'excès, n'étoit plus ſoumis à la Juriſdiction des Officiers Royaux, tant en matiere civile, que criminelle, & ce Privilege le raſſurant contre la ſévérité du Juge Lai, tous les Ordres qui le compoſoient, les Prélats, les Hoſpitaliers, les Moines, les moindres Clercs, vexoient les Laïques : ſouvent même le haut Clergé enlevoit à ſes inférieurs leurs biens, & leur cauſoit ſans ſcrupule tous les torts dont il s'aviſoit. Robert fatigué des plaintes continuel-

les des opprimés, crut devoir réformer cet abus : il y pourvut en effet par un fameux Capitulaire, mais avec une extrême prudence & des ménagemens infinis.

Cap. Ad regale faſtigium &c. Conſt. t. 364.

Les termes qu'il employe ſont voir ſa modération & ſon reſpect pour les immunités du Clergé. Il déclare d'abord, que quoique ſa puiſſance ne s'étende pas ſur les perſonnes Eccléſiaſtiques, néanmoins comme Protecteur & Défenſeur de ſes peuples, il ſe croit obligé de leur prêter le ſecours de ſon bras pour les garantir de l'oppreſſion : mais qu'il entend que ſes Officiers ne ſuivent contre le Clergé que la voie extrajudiciaire, encore avoue-t-il que ce n'eſt que l'amour qu'il a pour ſes Sujets, la compaſſion qu'il reſſent de leur miſere, qui le force de recourir à ce reméde. Il cite pour s'autoriſer, l'exemple de David qui ſecouroit les Iſraëlites opprimés, & celui de Moïſe qui tua un Egyptien pour ſauver un Hébreu, comme ſi ce bon Roi n'eût oſé reconnoître qu'il eſt du Droit commun de tous les Souverains de réformer les abus, de quelque part qu'ils viennent.

Non content de ces précautions, il

ne

ne donne point à ce Capitulaire le caractere de loi, tel que l'auroit une Conſtitution qui autoriſeroit ſes Officiers à procéder d'eux-mêmes comme dans les autres cas en qualité d'Exécuteurs des Loix, ſans qu'il fût beſoin que le Prince les commît ſpecialement: il lui donne ſeulement le titre de Lettres Royaux, & ordonne qu'en cas de trouble de la part du Clergé, les Juſticiers des Provinces s'adreſſeront au Roi, pour obtenir des Lettres particulieres qui leur communiquent ſon autorité. Il preſcrit enſuite la forme extrajudiciaire de procéder, qui devoit conſiſter en une information ſommaire, fondée ſur la notorieté, l'évidence ou toute autre indication des griefs; pour établir la certitude des faits & des témoignages, le Juſticier ou autre Officier commis, devoit propoſer par ſon Ordonnance ſans déſigner nommément les perturbateurs, que ceux qui ſeroient intereſſés à ſe défendre ſe préſentaſſent devant lui, à l'effet de prendre communication des dépoſitions des témoins produits contre eux, & y oppoſer telle défenſe que demanderoit la nature de l'affaire: qu'enfin la preuve ainſi conſtatée, ils feroient

promptement réparer le tort.

On ne voit point par les Annales Eccléſiaſtiques, que ce reglement de Robert ait été déſapprouvé ſous le Regne de ce Prince, ni par les Papes, ni par les Nonces qu'ils avoient toujours dans le Royaume de Naples : ce qui fait préſumer qu'ils en reconnurent la juſtice. Il a été néanmoins attaqué dans la ſuite, comme un attentat aux Droits du Clergé, mais il ſubſiſte encore aujourd'hui dans toute ſa vigueur, & avec les mêmes réſerves : c'eſt-à-dire, qu'aucun Tribunal ne peut procéder contre une perſonne Eccléſiaſtique, ſans une commiſſion particuliere du Prince. Ce Capitulaire du Roi Robert, eſt ce qu'il y a de plus conſidérable dans les Loix dont il fut l'Auteur.

Fin du premier Tome.

TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

A

ADRIEN IV. Pape, refuſe à Guillaume I. Roi de Sicile l'inveſtiture; & lui ſuſcite une cruelle & opiniâtre Guerre, 53.
Adrien V. Pape; durée de ſon Pontificat; ſes diſpoſitions pour Charles inconnues, 182.
Albert Duc d'Autriche, eſt inveſti de la Hongrie, 284. Empereur, il eſt aſſaſſiné, 361.
Alençon (Pierre d') Seigneurs qui l'accompagnent à ſon expedition en Calabre, 219.
Alexandre IV. Pape, ſes premiers ſoins à l'égard des affaires du Royaume de Sicile; pourquoi il cite Mainfroi à Naples, 81. *& ſuiv.* fait offrir ce Royaume à Edmond, ſecond fils d'Henri III. 82. *& ſuiv.* fait prêcher une Croiſade contre Mainfroi; 83. réitére ſes cenſures contre ce Prince; met le Royaume en interdit; meurt dans le deſſein de faire ſa paix avec ce Prince, 85.
Alphonſe d'Arragon eſt inſtitué héritier univerſel aux Royaumes d'Arragon & de Valence par ſon pere Pierre III. 247. approuve le Trai-

té conclu en Sicile, 250. Voyez *Edouard* Roi d'Angleterre. *Charles* II. Roi de Sicile ; écrit à Charles II. 278. Ses plaintes au Roi d'Angleterre, 280. *& ſuiv.* ſe prête ſincerement à la paix & pourquoi, 282. *& ſuiv.* meurt, 287. Son Teſtament, 288.

Amalphi, voyez *Melphi.*

Amiral de Sicile (Grand) ſes fonctions, 38.

Anaclet II. Antipape, traite avec Roger II. Duc de Sicile, 29. meurt, 32.

André ſurnommé *le Venitien*, eſt couronné Roi de Hongrie, 284. s'affermit dans une partie de ce Royaume, 285.

Angleterre (Edouard d') fils aîné d'Henri III. arrive au camp devant Tunis, 161. De retour de la Paleſtine, il va ſe rafraichir dans les Etats de Naples ; y apprend la mort de ſon pere ; ſe met en chemin pour l'Angleterre, 166.

Antioche (Frideric d') comment il ſe tira de ſa conſpiration contre Pierre II. 459. *& ſuiv.* ſe refugie à Naples, 460. Eſtime qu'en fait Robert, 461. ſe charge de la défenſe de Melazzo, 467. eſt tué, 476.

Arcadius Gouverneur de Syracuſe, eſt tué à la défenſe de cette Ville, 9.

Ardouin, Italien, député par les Normands eſt battu de verges ; avis qu'il leur donne, 10.

Arragon (la Maiſon d') ſon titre primordial ſur le Royaume de Sicile, 156.

Arragon (Jacques d') fils de Pierre III. Roi d'Arragon, eſt déclaré héritier préſomptif de la Couronne de Sicile, 223. 254. Voyez *Jacques* d'Arragon.

Arragon Frideric d') ſes grandes qualités, 300. *& ſuiv.* Propoſition qu'il agrée de la part de Boniface VIII. 302. eſt proclamé Roi de

Sicile ſous le nom de Frideric II. 304. Voyez *Frideric* II.
Arragon (Pierre d') fils du précédent, eſt couronné Roi de Sicile, 413. croiſe inutilement le long des côtes de Naples, 434. *& ſuiv.* ſuccede à ſon pere ſous le nom de *Pierre II.* Roi de Sicile, 455. Voyez *Pierre* II.
Arragon (Roland d') action où il eſt fait priſonnier, 467. *& ſuiv.*
Arragon (Jean d') Duc de Randazzo, accuſé de conſpirer contre Pierre II. 476. *& ſuiv.* Ce qui le juſtifie, 477. Nommé Regent de Sicile, il en prend l'adminiſtration, 484
Artois (le Comte d') eſt nommé par ſon oncle Charles I. Roi de Sicile, Regent de ce Royaume & confirmé par Martin IV. 242. reprend le chemin de France, 275. *& ſuiv.*
Aſcoli (Jerôme d') Cardinal, voyez *Nicolas* IV.
Aſtolfe Roi Lombard, eſt vaincu, 3.
Avelle (Raynaud d') ſon expedition ſur Agouſte, 263. *& ſuiv.*
Averſe, Fondateurs de cette Ville, 7.
Autriche (Frideric Duc d') eſt élu Empereur, 420. *& ſuiv.* ſe fait proclamer ſous le nom de *Frideric*, 421. Voyez *Frideric* Empereur.

B

Bari (Robert de) grand Protonotaire, chargé d'inſtruire le procès de Conradin, le condamne à perdre la tête ; motifs de ſa ſentence, 154. S'il fut aſſaſſiné après avoir prononcé la ſentence, 155. *n.* *
Baviere (Eliſabeth de) mere de Conradin, ſon arrivée à Naples, 156. *& ſuiv.* Ses ſollici-

tations auprès de Charles pour l'inhumation de ſon fils, 157.
Baviere (Othon Duc de) élu & couronné Roi de Hongrie, 347.
Baviere (Louis Duc de) eſt élu Empereur; ſe ſe fait proclamer, 420.
Voyez *Louis* Empereur.
Beatrix de Provence femme de Charles I. Roi de Sicile, ſa mort, 158. Son Teſtament, *la même* n. *
Beaumont (Geoffroi de) Légat va par ordre du Pape à la rencontre de l'armée de Charles I. Roi de Sicile, pour lui faciliter ſon paſſage à Rome, 106. *& ſuiv.*
Benoît VIII. Pape, ſon entretien avec Raoul, 7. *& ſuiv.*
Benoît XI. Pape, 338 meurt, 344.
Benoît XII. Pape 448. Pourquoi il n'adreſſe point à Frideric II. Roi de Sicile ſa lettre circulaire ſur ſon avenement, 449. *& ſuiv.* Monition qu'il envoie à ce Prince, 450. Ce qui le détourne de parvenir juſqu'à un Traité d'accommodement avec l'Empereur, 453. *& ſuiv.* Succès qu'eurent ſes ſoins pacifiques en Italie, 455. *& ſuiv.* 473. *& ſuiv.* Ce qui le porte à congedier les Ambaſſadeurs Siciliens ſans réponſe; effet de ſa Bulle de commiſſion contre Pierre II. 463. *& ſuiv.*
Bocace (Jean) Ouvrage qu'il compoſa pour Marie de Sicile dont il devint amoureux, 494.
Boëmond, continue par ordre de Robert Guiſchard ſon pere la guerre contre Alexis Comnene, 20. *& ſuiv.* Sa part dans la ſucceſſion de ſon pere, 21. ſe croiſe; paſſe en Aſie; eſt élu Prince d'Antioche, 22.
Boëmond fils du précédent & ſon ſucceſſeur meurt ſans enfans, 22.

Boiſelve (Guillaume de) Lieutenant Général de Charles I. en Toſcane, 13. marche contre Conradin ; eſt défait, & fait priſonnier, 136.

Boniface VIII. Pape, 295. *n.* * ſe hâte d'aller à Rome, 295. Pourquoi il veille à la conduite de Pierre de Mouron ſon Prédéceſſeur, *la même & ſuiv.* qu'il fait arrêter dans ſa fuite, 296. Ce qu'il fait pour aſſurer la tranquillité dans le Royaume de Pouille ; Traité qu'il ratifie, 296. *& ſuiv.* donne la Regence du Royaume de Hongrie, 297. *& ſuiv.* Ses efforts pour faire conſentir Frideric d'Arragon à l'exécution du Traité de Jonquieres, 301. *& ſuiv.* écrit en France à la Princeſſe Catherine de Courtenai, 302. Bulle qu'il publie, *la même & ſuiv.* députe vers la Reine Conſtance, 303. Ses efforts pour fléchir l'opiniâtreté des Siciliens, 304. *& ſuiv.* Reponſe d'un Meſſinois à ſes Légats, 305. *& ſuiv.* Ses procedures contre Frideric d'Arragon, 306. *& ſuiv.* Secours qu'il accorde à Charles II. Roi de Sicile, 307. Graces qu'il accorde à Jacques d'Arragon ; ſa vue en ſe l'attachant, 309. Offres qu'il fait aux Siciliens, 320. Menaces qu'il fait au Roi Charles, II. 321. Sa lettre à ce Prince, 322. *& ſuiv.* Ses derniers efforts pour procurer à ce Prince de puiſſans ſecours, 323. *& ſuiv.* But de ſes négociations dans les Cours étrangeres, 326. Expeditions qu'il propoſe au Comte de Valois ; ſes promeſſes à ce Prince, 327. Sa ratification du Traité de *Caſtronovo*, 333. *& ſuiv.* cite devant lui les parties intéreſſées au Royaume de Hongrie, 336. *& ſuiv.* juge par une Bulle ce Royaume ſucceſſif & non électif ; meurt, 337.

Bouchard Comte de Vendôme, Philippe & Gui de *Monfort*, Commandans de l'armée de Charles I. Roi de Sicile; leur marche, 106. *& ſuiv.*

Bourgogne (Marguerite de) ſeconde femme de Charles I. Roi de Sicile, ſa mort, 238.

Brie (Simon de) Cardinal, objet de ſa commiſſion en France en qualité de Légat, 91. *& ſuiv.* Brefs & inſtructions particulieres dont il eſt chargé, 92. *& ſuiv.*

rienne (Gauthier de) accepte l'offre des Florentins, 481. qui le choiſiſſent pour leur Gouverneur; eſt chaſſé de Florence; devient Connétable de France; bataille où il périt, 483.

Buoncambio (Jacques) Evêque de Boulogne, ordres dont il eſt chargé par Alexandre IV. pour la Cour d'Angleterre, 82. *& ſuiv.*

Burel d'Agnone eſt tué, 80.

C

Caietan (Benoît) voyez *Boniface* VIII.

Cala, ſon vrai nom; lieu de ſa naiſſance; en quoi il s'eſt décrié dans ſon Ouvrage, Hiſtoire de la Maiſon de Suaube; ſort de cette Hiſtoire, 57. n. *.

Calabre (Robert Duc de) fils de Charles II. Roi de Sicile, ſon mariage, 31. s'embarque avec le Roi d'Arragon, 319. Une partie de ſes Troupes eſt battue; aſſiege Meſſine, 325. Son entrevue avec Frideric II. tréve qu'il ſigne, 326. aſſiége Piſtoye; leve ce Siége à la priére de Clement V. qu'il va trouver à Lyon, 345. ſuccede à ſon pere, ſous le nom de *Robert* Roi de Naples & de Sicile 355. *& ſuiv.* Voyez *Robert* Roi de Naples & de Sicile.

Calabre (Charles Duc de) fils du précédent, ſon mariage, 405. va brûler l'Iſle de Lipari, 413. Son ſecond mariage, 414. *& ſuiv.* va faire une deſcente dans les Etats de Frideric, aſſiége Palerme, 415. *& ſuiv.* leve le Siege; ravage l'Iſle de Sicile; met le feu dans Meſſine, & autres Villes, 417. *& ſuiv.* eſt choiſi par les Florentins pour leur Souverain; offre qu'il accepte, 418. Sa mort, 435. *& ſuiv.* Son éloge, 436. *& ſuiv.* Où inhumé; Symboles qui ornent ſon Tombeau, 437. Ses femmes & enfans, *la même & ſuiv.*

Capoue (Barthelemi de) Grand Protonotaire, ſes preuves pour ſoutenir le droit de Robert à la Couronne de Naples & de Sicile, 356. *& ſuiv.*

Cardone (Raymond de) commande le ſecours de Génes; pourſuit Doria, 411. *& ſuiv.* Bataille qu'il perd, 424.

Carlin, monnoyé, ſa valeur, 47. n. *.

Caſtille (Henri de) de qui fils; ſon caractere; rebellion où il prend part, 128. Effet de ſon long ſéjour en Afrique, 129. paroît à la Cour de Naples; va à Rome par ordre de Charles I. Roi de Sicile; comment il s'y comporte, 129. *& ſuiv.* Origine de ſes diviſions avec ce Prince; ſe lie avec Conradin; forme le projet de s'emparer de la Sicile, 130. eſt excommunié, 135. met Rome au pillage, 136. Action qu'il engage, 141. *& ſuiv.* eſt défait 143. *& ſuiv.* eſt livré entre les mains du Roi Charles I. 145. eſt condamné à une priſon perpetuelle; quand & à la priere de qui il fut cependant élargi, 154.

Caſtille (Frideric de) voyez *Conrad* Prince d'Antioche, eſt défait & contraint de ſe

ſauver, 143. paſſe en Sicile, 146. d'où il eſt obligé de ſe ſauver, 149. *& ſuiv.* Condamné à avoir la tête tranchée, il eſt éxecuté, 154. *& ſuiv.*

Caſtruccio Caſtracani depoſſede Uguccion de la Souveraineté de Piſe qu'il avoit uſurpée, 408. menace les Florentins d'une ſervitude prochaine, 418. Comtés où il eſt établi Vicaire, 424. s'empare de Piſe, 435.

Catherine de Courtenai (la Princeſſe) ſa reponſe à Boniface VIII. 303. *& ſuiv.*

Celeſtin III. Pape, couronne Empereur Henri VI Roi des Romains, & Imperatrice Conſtance épouſe de ce Prince, 60. défend de donner la ſépulture à ce Prince; à quelles conditions il accorde l'inveſtiture à Frederic fils de ce Prince, 62. meurt, *la même.*

Celeſtin V. élu Pape, 291. *& ſuiv.* Promotion de Cardinaux qu'il fait, 292. penſe à abdiquer, 293. *& ſuiv.* abdique en effet, 294. eſt arrêté dans ſa fuite, & gardé à vue au Château de Fumone en Campanie où il meurt, 296.

Chancelier de Sicile (Grand) ſes fonctions, 38. *& ſuiv.*

Chapelles, tradition ſur celle qu'on voit dans le grand marché de Naples, 157. *n.* *.

Charlemagne, détruit la domination des Lombards; eſt proclamé & couronné Empereur; par qui, 4.

Charles, Comte d'Anjou & de Provence eſt déclaré par Urbain IV. en plein Conſiſtoire Roi de Sicile, 89. *& ſuiv.* eſt élu par les Romains pour leur Sénateur; à quelles conditions du conſentement du Pape, 92. conclut ſon Traité ſur le Royaume de Sicile avec le Cardinal de Sainte Cecile, 95. eſt

confirmé par Clement IV. Roi de Sicile, 96. eſt élevé ſur ce Thrône ſous le nom de *Charles* I. du nom, ſurnommé *le Grand* & le *Défenſeur* de l'Egliſe, 100. part de Paris pour ſe rendre à Rome, 102. *& ſuiv.* Comment il y eſt reçu, 103. eſt inveſti du Royaume de Sicile, 104. Aux approches de Mainfroi, il ſe met ſur la défenſive, *la même & ſuiv.* On modere ſon ardeur; il eſt reduit à temporiſer, 105. Alliances par leſquelles il ſe fortifie, *la même & ſuiv.* eſt ſacré & couronné avec Beatrix ſa femme, 107. ſe met en campagne; noms des Seigneurs François qui l'accompagnent, 108. *& ſuiv.* Villes dont il s'empare, 110. refuſe la paix à Mainfroi; marche du côté de San-Germano, *la même.* dont il s'empare; ſuit Mainfroi du côté de Benevent, 111 ſe reſout de combattre, 112. Diſpoſition de ſon armée, 113. *& ſuiv.* remporte la victoire; entre dans Benevent; écrit à Clement IV. 116. *& ſuiv.* marche du côté de Naples où il entre en triomphe; y trouve le Threſor de Mainfroi; partage qu'il en fait, 119. *& ſuiv.* y fait ouvrir les Priſons; confiſque les Terres des Barons du parti de Mainfroi; deſtitue les Grands-Officiers qu'il remplace par des François; ſe trouve maître des deux Siciles, 120. Ses occupations, enfermé dans ſon Palais ſe croyant affermi ſur le Thrône, 122. *& ſuiv.* eſt élu Podeſtat de Florence, 125. & nommé par Clement IV. Paciaire ou Pacificateur de Toſcane; prend la route de Toſcane; conditions auxquelles il ſouſcrit; entre en Toſcane, 126. *& ſuiv.* prend poſſeſſion deſdites dignités; s'obſtine à la priſe de Poggibonzi, 127. Soulevement dans ſon

Royaume, 127. *& ſuiv.* quitte le Siege de Poggibonzi; marche à Piſe, pourquoi; va mettre le Siege devant le Château de Monterone, 133. reprend le chemin de la Pouille; s'arrête à Viterbe, 134. prend la Croix; marche contre les Sarazins de Lucera; envoie de mander du ſecours en France, 135. quitte le Siege de Lucera; ſe rend à Aquila, 138. *& ſuiv.* range ſon armée en bataille contre Conradin, 140. *& ſuiv.* fond ſur l'ennemi; remporte la victoire, 142. *& ſuiv.* en envoie la relation au Pape; Monaſtere qu'il fonde en action de graces, 145. va à Rome où il eſt élu Sénateur pour la ſeconde fois, 146. ſe venge contre les Rebelles, 147. *& ſuiv.* domte ceux de Sicile, 149. *& ſuiv.* récompenſe ceux qui l'avoient ſervi dans cette guerre, 151. *& ſuiv.* Dans quelle vue il fait inſtruire le Procès des Priſonniers, Conradin & Frideric d'Autriche, 152. *& ſuiv.* Les ſentimens des Seigneurs de ſa Cour ſont partagés à cet égard, 153. penſe à un ſecond mariage; alliance qu'il préfere, 158. *& ſuiv.* épouſe Marguerite de Bourgogne, ſe prépare à l'expedition de la Croiſade, dans quelle vue, 159. entre dans le Port de Tunis, 160. Seul fruit qu'il tira de cette expedition; en quoi blâmé à cet égard; s'en retourne en Sicile, 161. accompagne Philippe le Hardi ſon neveu à ſon retour en France; vont enſemble à Rome, de là à Viterbe, 162. En quoi blâmé ſur le meurtre d'Henri neveu du Roi d'Angleterre, 163. *& ſuiv.* s'en retourne à Naples, & pourquoi, 164. *& ſuiv.* s'offenſe des refus de Gregoire X. 165. accompagne Edouard juſqu'à Orviette, où il ſéjourne;

accompagne le Pape juſqu'à Florence, 166. Pourquoi il a peu d'égard aux recommandations de Gregoire X. *ibid.* Comment il a contribué à rendre Naples l'une des plus belles & des plus celebres Villes du monde, 169. *& ſuiv. juſqu'à la p.* 180. Ses motifs en multipliant dans cette Ville les Nobles & les comblant d'honneurs avec profuſion, 171. *& ſuiv.* paſſe à Rome où il devient maître abſolu, 181. Comment il devint formidable, 182. *& ſuiv.* Quand il a joint la qualité de Roi de Jeruſalem à celle de Roi de Sicile, 183. *n.* *. envoie prendre poſſeſſion du Royaume de Jeruſalem, 186. Cauſes de ſes différends avec l'Empereur Rodolphe, 187. Sa façon de négocier avec Nicolas III. auquel il refuſe une des filles du Prince de Salerne pour ſon neveu Bertold des Urſins; plie & rappelle ſon Lieutenant de la Toſcane, 188. Sa politique dans ſa modération, 189. *& ſuiv.* Sujet de ſon voyage à Viterbe, 197. Ce qu'il dit au Pape Martin IV. ſur Pierre III. Roi d'Arragon; ſes deſſeins ſur Conſtantinople, 200. *& ſuiv.* Eclat d'une conſpiration contre lui, 201. *& ſuiv.* Nouvelle qu'il en apprend, 203. Ce qu'il fait pour reduire les révoltés, 204. *& ſuiv.* reconnoît la cauſe de la révolte, 205. publie des Capitulaires pour y remedier, *la même & ſuiv.* s'embarque pour aller aſſiéger Meſſine, 206. *& ſuiv.* Sa réponſe aux Députés de cette Ville, 207. qu'il aſſiege, & manque d'emporter, 208. *& ſuiv* tient Conſeil de Guerre là deſſus, 209. *& ſuiv.* Sentiment qui prévalut; comment hors de ſaiſon alors, quoique préférable, 210. *& ſuiv.* Sa réponſe à Pierre III. preſſe Meſſine avec vigueur,

213. manque d'être surpris ; rassure ses troupes & donne l'assaut à cette Ville, 214. *& suiv.* dont il leve le Siege, passe en Calabre, campe à Reggio, 215. Sa Lettre à Pierre III. *la même & suiv.* Chagrin domestique qui met le comble à ses disgraces, 218. *& suiv.* accepte le défi de Pierre III. 220. en écrit à Edouard Roi d'Angleterre, 221. se dispose à se rendre au lieu assigné du combat, 224. remet au Pape la direction de son Royaume, 225. se rend au lieu assigné ; entre dans le champ de bataille & demande acte de sa comparution, 227. reprend le chemin de Provence pour aller attaquer la Sicile, 228. envoie au secours de Malte ; sa flotte est mise en déroute, 229. Sur la nouvelle de la prise de Malte, il quitte le Port de Marseille, 230. & sur celle de la rebellion de Naples, il y marche pour en châtier les habitans, auxquels il par donne cependant, 232. *& suiv.* assiége Reggio, qu'il abandonne ; pourquoi il s'éloigne de Sicile, 234. est attaqué de fiévre ; & meurt, 237. *n.* *. Durée de son regne ; où inhumé ; ses femmes ; ses enfans, 238. Ses vertus & ses vices, 239. *& suiv.*

Charles II. Roi de Sicile fils du précédent, 242. *& suiv.* Quand élargi, 248. & *n.* *. A quelles conditions, 249. s'embarque ; arrive à Barcelone, 250. Ses Traités avec les Princes de la Maison d'Arragon, 267. *n.* *. est mis en liberté ; traité qu'il ratifie ; prend la route de Provence ; passe en France, 270. Satisfait à ses engagemens à cet égard ; repasse en Italie ; est couronné Roi des deux Siciles par Nicolas IV. 271. travaille à un nouveau projet de pacification, 272. Comment reçu à

Naples ; ce qu'il fait pour remedier aux desordres occasionnés par son absence, 273. *& suiv.* court au secours de Gayette ; conclut une tréve avec Jacques d'Arragon, 275. Pourquoi, 276. Son dessein en prenant la route des Pyrenées, *la même & suiv.* se rend sans armes entre Jonquieres & le col de Panisas ; pourquoi, 278. Detail qu'il fait à Alphonse Roi d'Arragon de ses démarches pour l'éxecution litterale des Traités, *la même & suiv.* Pourquoi il reprend le chemin de France, 279. *& suiv.* Succession importante qui lui échoit, 283. se rend à Tarascon, 285. reprend les négociations à la Cour de France, 289. *& suiv.* Traité qu'il conclut à Jonquieres, 290. repasse en Italie ; s'arrête à Perouse & se rend à Naples, 291. rend visite à Celestin V. Pape, 292. accompague avec son fils Roi de Hongrie Boniface VIII. à sa cavalcade à S. Jean de Latran, 295. lui prête serment de fidélité ; graces qu'il en reçoit, 296. travaille de nouveau à la paix, 297. Le mariage de Blanche sa seconde fille est arrêté ; il retourne à Naples, 299. Nouveau competiteur qu'il rencontre. 300. *& suiv.* se prepare de nouveau à la guerre, 307. députe de concert avec Boniface VIII. auprès du Roi Jacques, 308. passe à Rome, 311. Question sur laquelle il consulte Boniface VIII. 313. s'attache Lauria qu'il fait Commandant général de ses troupes, 314. forme avec Jacque d'Arragon le plan de la campagne contre Frideric, 315. *& suiv.* Sa reconnoissance envers ce Prince, 317. *& suiv.* va à Rome s'expliquer avec Boniface VIII. 323. va à Agnani où il regle les projets de la campagne prochaine, 328.

ratifie le Traité de *Caſtronovo.*, 332. rétablit l'Evêché de Lucera, 338. *& ſuiv.* Monumens de ſa pieté, 339. *& ſuiv.* Sa liberalité envers la Ville de Naples, 341. fait travailler à la reduction des coutumes des Napolitains, 343. qu'il autoriſe de ſes Lettres Patentes, 344. prend la route de Provence; ſe rend à Poitiers, graces qu'il y obtient de Clement V. 346. *& ſuiv.* Ses vues en négociant un Traité d'alliance avec les Génois; objet principal de ce Traité; ſes intentions dans la part qu'il prit contre les Templiers, 349. *& ſuiv.* Vertus qui lui ont acquis le ſurnom de *ſage*, 351. *& ſuiv.* meurt; ſon âge, 352. Son Teſtament, *la même & ſuiv.* Ses obſeques, 353. Ses enfans, *la même & ſuiv.*

Charles Martel, ſon mariage propoſé avec Clemence fille de l'Empereur Rodolphe, 190. *& ſuiv.* 285. eſt couronné Roi de Hongrie, 284. *& ſuiv.* meurt; ſon âge, 297. Variation des Auteurs ſur l'époque de ſa mort, *la même* n. *.

Charobert déclaré petit-fils de Marie Reine de Sicile, eſt par Bulle de Boniface VIII. légitime heritier du Royaume de Hongrie, 337. confirmé en cette qualité par Clement V. 347. reconnu dans une aſſemblée générale des Hongrois, pour Roi, 350. *& ſuiv.* eſt couronné, 351. ſe déclare concurrent de Robert ſon oncle Roi de Naples & de Sicile, 355. *& ſuiv.* ſomme le Roi Robert ſon oncle de le mettre en poſſeſſion de partie de l'appanage de Charles Martel, 441. *& ſuiv.* Alliance qu'il contracte avec ce Prince, part pour ſe rendre à Naples; comment il y eſt reçu, 442. *& ſuiv.* s'en retourne dans ſes Etats, 443. *& ſuiv.*

Chevrieres

Chevrieres (Raoul de) pourquoi envoyé par Clement IV. en Sicile, 107. *& ſuiv.*
Cholet Cardinal, objet principal de ſa Légation en France, 224. *& ſuiv.* 236.
Clement IV. Pape, Bulles qu'il fait expedier ſur l'affaire du Royaume de Sicile, 96. *& ſuiv.* Son deſſein en faiſant publier par-tout des Croiſades, 101. *& ſuiv.* Sa réponſe à Charles I Roi de Sicile ſur ſes ſuccès, 118. Ses remontrances inutiles à ce Prince, 123. Sa Bulle contre Conradin qui avoit pris la qualité de Roi de Sicile, 125. réitere les défenſes & les menaces contre ce Prince & ſes fauteurs, 127. *& ſuiv.* Bulle qu'il fulmine contre ce Prince & Henri de Caſtille & autres; confere à Charles I. le Sénatoriat, 135.
Clement V. Pape, 344. ſe fait couronner à Lyon; Bulles qu'il revoque; différends qu'il pacifie, 345. Sa conférence à Poitiers avec Philippe le Bel, *la même & ſuiv.* confirme dans une Bulle le jugement prononcé par Boniface VIII. ſur le Royaume de Hongrie; autre Bulle qu'il publie, 347. *& ſuiv.* declare en plein Conſiſtoire Robert Roi de Naples & de Sicile, & héritier des autres Etats de Charles II. pere de ce Prince, 358. Ce qu'il fait pour prévenir les malheurs que lui faiſoit appréhender l'arrivée de l'Empereur Henri VII. à Genes, 363. *& ſuiv.* Ses ordres pour le Couronnement de ce Prince, 375. *& ſuiv.* Sa réponſe aux Ambaſſadeurs de France, 387. *& ſuiv.* meurt, 392.
Clermont (Henri de) paſſe en Sicile & y fonde une branche de ſa Maiſon, 218.
Clermont (Jean de) comment il ſe venge con-

tre François de *Vintimille*, de l'affront que ce Seigneur avoit fait à ſa ſœur, 451. *& ſuiv.* paſſe au ſervice de Robert, 452. *& ſuiv.* dont il abandonne le parti, 453. Action où il eſt fait priſonnier, 467. *& ſuiv.*

Colonne (Sciarra) eſt élu par les Romains Capitaine du peuple, 427.

Comnene (Alexis) dépoſſede Nicephore Botoniate de ſon uſurpation, 18

Concile général indiqué à *Lyon*, 165. Son ouverture; ce qui s'y paſſa, 166. *& ſuiv.*

Connétable de Sicile (Grand) ſes fonctions, 37.

Conrad Roi des Romains, ſuccede à ſon pere Frideric II. Empereur, 70. *& ſuiv.* Sur l'avis de Mainfroi, il ſe met en marche à la tête d'une armée contre les Villes rebelles de Sicile, 75. reduit Naples & la punit de ſa rebellion; ſon caractere; ſa conduite à l'égard de Mainfroi, 76. ſe met en campagne & meurt; ſon âge; durée de ſon regne en Sicile, 77. Son Teſtament, *la même & ſuiv.*

Conrad Prince d'Antioche, ſon extraction, eſt obligé d'implorer la clemence du vainqueur, 121. paſſe en Afrique, 130. Accompagné de Frideric de *Caſtille*, il aborde en Sicile, où il bat Pui-Richard Lieutenant de Charles; s'avance juſqu'au Golphe de Naples, 131. Ses efforts pour ſe conſerver la Sicile, 149. *& ſuiv.* eſt fait priſonnier & pendu avec pluſieurs de ſes Partiſans, 150.

Conradin fils de Conrad, ſon Tuteur, 77. *& ſuiv.* Cour où il vivoit; motifs qui lui font prendre la qualité de Roi de Sicile; ſon âge alors, 124. *& ſuiv.* éxerce le pouvoir ſouverain, 125. paſſe en Italie, de

qui accompagné ; eſt cité en perſonne par Clement IV. 127. *& ſuiv.* arrive à Verone, 128. Ses troupes ſe débandent ; Princes qui l'abandonnent, 132. quitte Verone ; ſe rend à Pavie ; arrive à Savone ; comment reçu à Piſe ; raſſemble ſes forces ; 133. *& ſuiv.* ſe met en campagne ; entre dans Poggibonzi ; remporte la victoire 136. *& ſuiv.* part de Sienne ; va droit à Rome ; ſon entrée dans cette Ville, qu'il quitte pour pénétrer dans les Etats de Charles I. 137. *& ſuiv.* entre dans l'Abruzze, 138. range ſon armée en bataille, 139. *& ſuiv.* eſt défait, 142. *& ſuiv.* eſt mis entre les mains du Roi Charles I. 146. eſt condamné à avoir la tête tranchée, 154. Sa fin, 155. *& ſuiv.* Où inhumé 157. *n* *.

Conſpiration contre Robert Roi de Sicile découverte & abattue, 415. *& ſuiv.*

Conſtance fille poſthume de *Roger* Roi de Sicile, ſon mariage avec Henri VI. Roi des Romains, 57. *& ſuiv.* Son âge alors, 57. & *n* *. eſt couronnée Imperatrice ; eſt livrée entre les mains de Tancrede ; conduite en Sicile & renvoyée en Allemagne, 60. Sa Regence ſous ſon fils Frideric, 62. *& ſuiv.* donne pour Regent à ſon fils par Teſtament Innocent III. & meurt, 63.

Conſtance Reine, la Regence de la Sicile lui eſt laiſſée, 223. Sa généroſité envers le Prince de Salerne, 235. paſſe à Rome, 310. Mariage auquel elle donne les mains, 311.

Conſtantin Porphyrogenete eſt dethrôné & enfermé dans un Couvent, 18.

Corneille (Guillaume de) eſt tué dans ſon expedition pour la défenſe de Malte, 229.

D

Didier, Roi Lombard, eſt déthrôné, 4.
Doria (Conrad) commande la flotte de Frideric II. contre Charles II. 316. eſt fait priſonnier, 325. hazarde une deſcente dans l'Iſle d'Iſchia qu'il ravage, 411.
Drengut (Oſmond) ſujet de ſon paſſage en Italie, 7.
Drogon ſuccede à ſon frere Guillaume Brasdefer premier Comte de la Pouille, 11. eſt tué en trahiſon, 12.
Droit Romain, aujourd'hui fondement de la Juriſprudence en Sicile, 46.
Droit François, introduit en Sicile, 49.
Droit Lombard, quel il eſt en Sicile, *ibid.*

E

Edmond ſecond fils d'Henri III. Roi d'Angleterre, eſt inveſti du Royaume de Sicile, 83.
Edouard Roi d'Angleterre, ſa reponſe à Charles I. ſes efforts pour pacifier le differend de ce Prince avec Pierre III. 221. *& ſuiv.* Part qu'il prend au malheur de Charles II. 243. *ſuiv.* Ses mouvemens pour procurer la paix aux Couronnes de Naples & de Sicile, 255. *& ſuiv.* Préliminaires de paix qu'il arrête avec Alphonſe Roi d'Arragon, 257. *& ſuiv.* s'abouche à Chamfranc avec ce Prince; Traité qu'ils concluent, 267. *& ſuiv.*
Eglis (Philippe d') Grand Prieur de Capoue; ſes différens noms, 131. *n.* * paſſe en Sicile où il venge ſéverement ſur les rebelles la défaite de Pui-Richard, 131.

Eleonor (la Reine) ſa reponſe aux Ambaſſadeurs de Robert, 456. *& ſuiv.* n. *.
Elka (Guillaume) Dominicain, Croiſade qu'il publie, 75.
Empereurs, combien ils étendoient leur puiſſance au XIII. ſiécle, 67. *& ſuiv.*
Etienne III. ſujet du voyage de ce Pape en France, 3.
Etienne, fils du Comte de Perche, paſſe en Sicile dont il eſt nommé Grand-Chancelier; eſt obligé d'abandonner la Sicile; ſe refugie en Syrie, 56.
Evêchés, leur établiſſement en Sicile, 22. *& ſuiv.*
Euſe (Jacques d') voyez *Jean* XXII.

F

Feſque (Guillaume de) Cardinal nommé par ſon oncle Innocent IV. Légat du Royaume de Sicile; ſes pouvoirs, 78. *& ſuiv.* meurt, 81.
Fournier (Jacques) voyez *Benoît* XII.
France (Rois de) pourquoi ils ont pris la qualité de Rois de Jeruſalem, 185.
Frangipani (Jacques) Seigneur Romain, ſe rend maître de Conradin & des Seigneurs de ſa ſuite; les remet entre les mains du Roi Charles I. recompenſe qu'il en reçoit, 146.
Fredcric Empereur, ſa mort, 60.
Frideric de Caſtille, voyez *Caſtille* (Frideric de)
Frideric, fils de l'Empereur Henri & de Conſtance de Sicile, eſt couronné Roi de Sicile, 62. eſt élu Empereur ſous le nom de
Frideric II. 65. *& ſuiv.* Prétexte qu'il prend

pour ſe remettre en poſſeſſion des droits qu'il croyoit appartenir au Royaume de Sicile & à l'Empire ; entre en armes dans la Lombardie, 67. part pour Jeruſalem ; ſujet de ſon prompt retour ; meurt excommunié ; ſon âge ; durée de ſon regne ſur la Sicile, 70. Son Teſtament, *la même & ſuiv.* Son éloge, 72. Ouvrages dont on le dit Auteur, 73. a été le premier des Rois de Sicile qui a joint à ſes titres celui de Roi de Jeruſalem, *la même.*

Frideric II. Roi de Sicile, 304. ſe fait couronner à Palerme, 306. paſſe en Calabre, 307. Villes dont il s'empare, 308. Ses réponſes à Jacques d'Arragon ſon frere, 310. ſe met en état de ſe défendre, 314. 316. *& ſuiv.* envoie au ſecours de Catanzaro, 315. marche contre Jacques d'Arragon ſon frere, 318. eſt défait, 319. ſe ſauve, 320. défait le Prince de Tarente 321. *& ſuiv.* Entrevue à laquelle il conſent, 331. Sujets de ſon reſſentiment contre le Roi Robert, 367. rompt avec ce Prince, 368. Après avoir commencé ſes actes d'hoſtilité contre ce Prince, la nouvelle de la mort de l'Empereur Henri VII. l'oblige de revenir en Sicile, 391. Secours qu'il envoie à Trapani, 395. ſe met en mouvement pour attaquer par mer & par terre Robert avec lequel il convient d'une tréve, 396. *& ſuiv.* aſſiége Caſtellamare qui ſe rend, 400. Ce qui le porte à ſe prêter aux propoſitions d'accommodement, 402. Son deſſein en acceptant la tréve propoſée ; délibere avec ſon Conſeil ; envoie ſes Ambaſſadeurs à la Cour du Pape, 403. arme dans ſes Ports ; envoie déclarer la guerre à Robert, 421. Conditions auſquelles il offre la paix,

non reçues, se rend difficile, 413. Conjuration formée contre lui comment terminée, 445. *& suiv.* envoie inutilement complimenter Benoît XII. 448. *& suiv.* meurt, 455.

Frideric d'Autriche Empereur, est défait & fait prisonnier, 421. renonce à la dignité 425.

Fulcodi (Gui) Cardinal Evêque de Sabine, est élu Pape, ses difficultés à aborder à la Cour d'Angleterre dont il avoit été nommé Légat, & à s'en retourner à Rome, 95. accepte le Pontificat & prend le nom de *Clement* IV. 96. Voyez *Clement* IV.

G

Gaëtan (Jean) voyez *Nicolas* III.

Gaïmar, Prince de Salerne, sa reconnoissance à l'égard des Normands qui l'avoient secouru contre les Sarazins d'Afrique, 6. *& suiv.* prend de l'ombrage de leur valeur, 8. Occasion qu'il trouve de les éloigner de ses Etats, 9.

Galvan surnommé *la Lance*, est forcé dans une place où il s'étoit retiré avec les débris de l'armée de Mainfroi, 121. Son entrée dans Rome, 132. a la tête tranchée, 156.

Gambatesa (le Comte de) voyez *Monfort* (Richard de)

Gaucelin, (Charles) voyez *Gontelin*.

Gauthier Comte de Brienne, ses prétentions sur la Couronne de Sicile, 65.

Gontelin ou *Gaucelin* (Charles) va au nom du Comte d'Anjou à Rome prendre possession du Senatoriat & s'opposer aux entreprises de Mainfroi, 24.

Got (Bertrand de) Archevêque de Bourdeaux ; voyez *Clement* V.
Gots, durée de leur Monarchie ; par qui détruite, 3.
Gravine (Prince Comte de) eſt envoyé au ſecours des Florentins qui le font commandant de leurs Troupes, 394. Secours qu'il ſollicite, 398. eſt contraint de fuir & ſe noye, 399.
Grecs (les) regne ſous lequel ils s'emparent de l'Empire d'Occident, 3.
Gregoire VII. Pape, cauſe de ſa reconciliation avec les Normands ; ſon entrevue avec Robert Guiſchard, 19. eſt aſſiégé dans le Château S. Ange ; & délivré, 20. meurt, 21.
Gregoire X. ſon élection à la Papauté, 164. Pourquoi il refuſe les propoſitions de Charles I. Roi de Sicile ; ſon premier ſoin arrivé à Rome, 165. ſe met en chemin pour Lyon ; arrive à Florence où il fait conclure la paix entre les Guelphes & les Gibelins, 166. *& ſuiv.* ſort de cette Ville qu'il met en interdit, pourquoi, 167. Sa mort, 181.
Guillaume Brasdefer ſon origne, 8. Ses exploits, 9. *& ſuiv.* prend la qualité de Comte de la Pouille, 11.
Guillaume II. ſuccede à ſon pere Roger ſurnommé *Burſa*, meurt ſans enfans, 22.
Guillaume I. ſurnommé *le Mauvais* ſuccede à ſon pere *Roger* Roi de Sicile ; eſt traverſé au commencement de ſon regne ; ſe releve avec gloire, 53. Sa conduite lorſqu'il fut paiſible, *la même & ſuiv.* eſt aſſiegé dans ſon Palais & fait priſonnier ; eſt mis en liberté, 54. meurt d'une dyſſenterie ; durée de ſon regne ; ſes enfans ; où inhumé, 55.
Guillaume II. ſurnommé *le Bon*, fils du précédent

cedent auquel il ſuccede, 55. & ſuiv. Portrait de ce Prince, 56. & ſuiv. Meurt; durée de ſon regne; où inhumé, 57.

Guillaume III. ſuccede à ſon pere Tancrede Comte de Leccio, Roi de Sicile; eſt déthrôné par l'Empereur Henri VI. qui lui fait crever les yeux, 61.

Guillaume l'Etendard, eſt nommé Grand Connétable du Royaume de Sicile, 120. Accompagné de Gui de Montfort, il reduit Conrad Prince d'Antioche, 121. eſt mis en deroute, & ſe ſauve à Viterbe, 137.

Guiſchard (Robert) aîné des fils de Tancrede, s'empare de la ſouveraineté de Pouille; tenté de conquerir la Sicile ſur les Sarazins, 12. ſe reconcilie avec le Pape Nicolas II. 13. qui le confirme dans la poſſeſſion du Duché de Calabre & de Pouille, 14. Actes en vertu de cette confirmation, *la même & ſuiv.* Termes de l'inveſtiture de ces Duchés qu'il reçut de Gregoire VII. 16. 19. *& ſuiv.* Accompagné de ſon frere *Roger*, il fait la conquête de la Sicile, 17. Partage qu'ils font de leurs conquêtes, 18. Ce qui le porte à former le projet d'ajouter l'Empire d'Orient à ſes Etats, *la même.* Son ſerment de fidélité au Pape Gregoire VII. 19. Ses exploits contre Alexis Comnene; retourne en Italie au ſecours de Gregoire VII. 20. meurt; ſon âge; où inhumé; ſes enfans, 21.

H

Helene, fille de Robert Guiſchard, épouſe Conſtantin Porphyrogenete, 18.

Henri IV. Roi d'Allemagne, fait dépoſer le Pape Gregoire VII. 19. eſt battu par les Sa-

xons ; passe en Italie ; tient assiegé le Pape dans le Château S. Ange ; abandonne cette entrepriſe, 20.
Henri VI. Roi des Romains, ſon mariage, 57. eſt reconnu Roi de Sicile par les Barons & couronné, 59. passe en Italie, pour quoi ; devient Empereur ; eſt couronné avec Conſtance ſon épouſe par Celeſtin III. ſe tranſporte en Pouille ; repaſſe en Lombardie, 60. retourne en Pouille ; passe en Sicile ; cruautés qu'il y exerce ; ſe fait couronner Roi de Sicile à Palerme, 61. Soupçons ſur ſa mort ; durée de ſon regne en Sicile, 62.
Henri VII. eſt élu Empereur ; ſes efforts pour faire reconnoître en Italie l'autorité imperiale, 361. *& ſuiv.* eſt reconnu Roi des Romains par le Pape, 362. prend la route d'Italie ; eſt couronné à Milan ; effet de ſon arrivée à Genes, 363. qu'il quitte pour s'avancer du côté de Rome, 368. *& ſuiv.* Son deſſein en dépéchant ſes Miniſtres vers Rome, 370. Reponſe à leurs demandes, 371. *& ſuiv.* arrive à Rome ; députe vers le Prince de Morée ; reponſe qu'il reçoit, 372. *& ſuiv.* & de Robert Roi de Naples, 373. tente inutilement d'obrenir par force ce qu'on refuſoit à ſes empreſſemens pour la paix, *la même & ſuiv.* a recours de nouveau à la négociation, 374. Son couronnement à Rome, 375. *& ſuiv.* rompt avec Robert ; vengeance qu'il veut éxercer contre ce Prince, 377. *& ſuiv.* Réponſe qu'il reçut ſur cette queſtion : Si le Pape peut ordonner une tréve entre un Empereur & ſon Vaſſal ; 378. *& ſuiv.* Reponſe pour l'affirmative, 379. ſort de Rome ; marche du côté de Florence, dont il tente inutilement le Siege ; fait citer le

Roi de Naples ; ſe retire à Piſe, 380. Sentence qu'il prononce contre ce Prince, 381. *& ſuiv.* contre la Ville de Padoue, 382. *& ſuiv.* Eſperances dont on le repaiſſoit, 384. *& ſuiv.* met en mer une flotte conſidérable ; à quel deſſein, 385. *& ſuiv.* envoie des Ambaſſadeurs en France, 388. ſe met en marche pour entrer dans les Etats de Robert ; meurt, 289.

Henri ſecond fils de *Guillaume* I. Roi de Sicile, eſt appanagé de la Principauté de Capoue, 55.

Henri ſecond fils de Frideric II. Empereur, 71. eſt chargé de veiller à la ſureté de la Sicile & de la Calabre, 75. part de Sicile pour venir feliciter ſon frere Conrad ; ſoupçon ſur ſa mort, 77.

Henri neveu du Roi d'Angleterre eſt tué au pied de l'Autel, 163.

Honebruc (le Marquis d') Adminiſtrateur du Royaume de Sicile, 80. eſt démis, 81.

Honorius II. Pape ; pourquoi il fait prendre les armes à *Robert* Prince de Capoue, 27. dont il eſt abandonné, 28. eſt contraint d'inveſtir Roger Duc de Sicile, *la même.* meurt, 29.

Honorius III. Pape, ſes demêlés avec Frideric, Empereur, 66. *& ſuiv.* Ses prétentions, 67. Ce qu'il fait pour éloigner de l'Italie l'Empereur Frideric II. 69. *& ſuiv.* contre lequel il lance des cenſures, 70. meurt, *la même.*

Honorius IV. Pape, épouſe les interêts de la Maiſon d'Anjou, 243. Sa conſtitution ſur la reformation du Royaume de Sicile, 251. *& ſuiv.* meurt, 365.

Humfroi, ſon origine, 8. s'empare de la Souveraineté de la Pouille, 12.

I

Jacques d'Arragon eſt couronné Roi de Sicile ; dénoncé excommunié ; envoie à la Cour de Rome, 254. *& ſuiv.* Ce qu'il fait en conformité d'une nouvelle qu'il apprend, 261. *& ſuiv.* Son deſſein en paſſant en Calabre, 274. forme le Siége de Gayette, 275. ſe prépare à la guerre & pourquoi, 287. ſuſpend ſes hoſtilités, ſe prépare à recueillir la ſucceſſion d'Alphonſe ; s'embarque & va prendre poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, 288. Ce qu'il mande à Boniface VIII. qu'il va trouver, 308. & auprès duquel il ſe juſtifie, 309. Ses députations vers Frideric ſon frere, *la même & ſuiv.* Reception qu'il fait à la Reine Conſtance, 310. *& ſuiv.* débauche Procide & Lauria du ſervice de Frideric ſon frere, 313. *& ſuiv.* met à la voile ; forme le Siége de Syracuſe, 316. qu'il leve ; tempête qu'il eſſuie à ſon retour à Naples, 317. Comment reçu de Charles II. *la même & ſuiv.* s'embarque de nouveau contre Frideric ſon frere, 319. reprend le chemin de la Catalogne, 320. Ce qu'il fait en conformité des avis qu'il avoit reçus de Boniface VIII. 324.

Jacques I. Roi de Majorque, ſon différend avec Jacques II. Roi d'Arragon eſt terminé, 299. Détail de ſa poſterité, 300. Voyez *Pierre* III. d'Arragon.

Jean de Brienne, Roi de Jeruſalem, ce qui le porte à devenir Chef de l'Armée que Grégoire IX. fit entrer dans la Sicile, 73.

Jean XXI. Pape, ſon peu de capacité, 182. Sa mort, 186.

Jean XXII. Pape, ſes efforts pour concilier les Rois Frideric II. & Robert, 401. fait commencer contre les Viſconti des procedures, 410. met une Armée ſur pied contre les Chefs du parti Gibelin, 421. *& ſuiv.* Maximes dont il étoit imbu, 423. *& ſuiv.* cite l'Empereur Louis; ordonne une Croiſade, 424. Sa reponſe aux Romains qui le ſollicitoient de rétablir ſa reſidence à Rome, 427. *& ſuiv.* Précis de la Lettre qu'il leur envoie, 428. *& ſuiv.* travaille en vain à faire élire un Empereur, 447. meurt, 448.

Jeanne petite fille de Robert Roi de Naples, ſon mariage, 442. *& ſuiv.*

Innocent II. Pape, eſt obligé de ſe refugier en France, pourquoi, 29. eſt conduit à Rome & mis en poſſeſſion de l'Egliſe de Latran, 30. marche contre Roger Roi de Sicile, entre les mains duquel il eſt livré; inveſtit ce Prince, 33. *& ſuiv.*

Innocent III. Pape, ce qu'il exige de Conſtance de Sicile pour inveſtir Frideric ſon fils, 63. *& ſuiv.* Extrait des Bulles dont il charge Octavien ſon Légat à cet égard, 64. eſt nommé Regent de ce jeune Prince; comment il agit en conformité de ce, 65. *& ſuiv.* meurt, 66.

Innocent IV. Pape, excommunie l'Empereur Frideric II. 70. Ses précautions pour engager le Royaume de Sicile à ne reconnoître d'autre Souverain que le S. Siége, 74. *& ſuiv.* Nommé Tuteur du jeune Conradin, ce qu'il fait pour veiller aux affaires de ce Royaume, 78. *& ſuiv.* leve les cenſures encourues par Mainfroi, 79. *& ſuiv.* qu'il nomme Lieutenant d'une grande partie de ce Royaume; paſſe à Capoue, de-là à Na-

ples, 80. meurt, 81.
Innocent V. Pape, marque de ſa faveur pour Charles I. Roi de Sicile, 181. meurt 182.
Julien (Pierre) Cardinal, Voyez *Jean* XXI.
Juſticier de Sicile (Grand) ſes fonctions, 39. *& ſuiv.*

L

Ladiſlas III. Roi de Hongrie meurt, 283.
Lauria (Roger de) un des rebelles de Sicile, 211. Ses exploits en Catalogne, 215. ſe rend maître de Malte, 229. Son expedition ſur les côtes de Naples, 230. *& ſuiv.* fait priſonnier le Prince de Salerne, 231. Ses progrès, 243. brule dans le Port de Roſes la plûpart des Vaiſſeaux François, 246. oblige Agouſte de ſe rendre, 263. *& ſuiv.* Iſles qu'il ravage; s'avance dans le Golphe de Naples; victoire qu'il remporte, 264. *& ſuiv.* Tréve qu'il accorde; tache à ſa reputation, 265. battu pour la premiere fois de ſa vie, 274. quitte le ſervice de Frideric, pour ſe donner à Charles II. 313. *& ſuiv.* qui lui donne le commandement général de ſes troupes, 314. eſt bleſſé & mis hors de combat; fait voile vers les côtes ſeptentrionales de Sicile, 315. défait les Siciliens, 319. Victoire qu'il remporte; paſſe en Sicile au ſecours du Duc de Calabre, 325.
Leon (Pierre) voyez *Anaclet* II.
Lombards durée du Royaume qu'ils ont fondé, 3.
Lorraine (Princes de la Maiſon de) & Ducs de *Savoye*, leurs prétentions ſur le Royaume de Jeruſalem, 185. *& ſuiv.*
Lothaire Empereur, ſes exploits en Italie, 30.
Louis (Saint) pourquoi il refuſa le Royaume

de Sicile 88. part pour le Siége de Tunis, 159. *& ſuiv.* eſt attaqué de dyſſenterie & meurt, 160. Ordre de Chevalerie qu'il inſtitua, *ibid.*

Louis ſecond fils de Charles II. Roi de Sicile, dégouté des grandeurs du ſiécle, embraſſe la regle de S. François; meurt, & eſt honoré par l'Egliſe ſous le nom de S. Louis de Marſeille, 312.

Louis Empereur, victoire qu'il remporte, & qui décide ſa querelle avec Frideric d'Autriche ſon competiteur; tourne ſes vues du côté de l'Italie, 421. *& ſuiv.* Son deſſein en appellant au futur Concile des Procédures du Pape; Vicaires qu'il établit en Italie, 424. Sa politique; ſe reconcilie avec Frideric, 425. va à Trente; y tient une Diete; ſe rend à Milan où il reçoit la Couronne de fer, 426. Effet de ſon arrivée en Italie, 427. Autre Diéte qu'il tient; forme le ſiége de Piſe, qu'il prend; s'achemine vers Rome, 430. Son entrée dans cette Ville; y eſt couronné dans la Baſilique de S. Pierre; fait faire le Procès au Pape, 432. Sa ſortie de cette Ville, 433. Sa réponſe à Pierre d'Arragon, 434. *& ſuiv.* part de Piſe; paſſe en Lombardie & retourne en Allemagne, 438.

Louis I. Roi de Sicile, 482.

Lucera, pourquoi appellée *Lucera dé Pagani*, 80. *n.* * ſe rend à compoſition, 148.

Luſignan (Marie & Hugues III. de) leurs droits ſucceſſifs ſur le Royaume de Jeruſalem, 184.

M

Mainfroi, fils naturel de Frideric II. Em-

pereur, 71. *n.* * Avis qu'il donne à Conrad de la mort de leur pere, 73. *& ſuiv.* marche à Naples; nouvelle qu'il apprend, 74. Reponſe que les Napolitains font à ſes envoyés, *la même* prend l'adminiſtration des affaires de Sicile, fait proclamer Conrad; commet à Henri ſon frere le ſoin de la Sicile & de la Calabre; & reſte dans la Pouille, 75. marche avec Conrad contre les Villes rebelles, *la même & ſuiv.* eſt privé par ce Prince d'une partie de ſes biens, & reduit à la Principauté de Tarente, 76. néanmoins il diſſimule ſon reſſentiment & le ſuit dans ſon expedition contre Rome, 77. L'adminiſtration du Royaume de Sicile lui eſt confiée; comment il ſe la fit confirmer & ſe fit réhabiliter par Innocent IV. 79. *& ſuiv.* Ce qui le porte à fuir & à ſe jetter dans Lucera, 80. Victorieux, il ſe rend maître de Foggia, 81. Sa réponſe à la citation d'Alexandre IV. 82. pourſuit ſes conquêtes; paſſe en Sicile qu'il reduit à ſon obéiſſance, 83. *& ſuiv.* ſe fait couronner Roi, 84. Sa reponſe aux repréſentations d'Eliſabeth de Baviere, 85. Traité du mariage de ſa fille Conſtance avec Pierre fils aîné de Jacques I. Roi d'Arragon, 86. ſe fortifie de plus en plus ſur le Thrône, 89. *& ſuiv.* tente de ſe rendre maître de Rome, 94. tente en vain d'attaquer juſques dans Rome Charles I. 104. A l'approche de ce Prince, il écrit au Pape, tente en vain de retarder la marche de ce Prince, 109. *& ſuiv.* à qui il envoie propoſer la paix ou une tréve, 110. Sur le refus qu'on lui fait, il ſe met en défenſe, *la même & ſuiv.* Après la perte de San-Germano il ſe retire du côté de Benevent, 111. ſe détermine à combattre, 112. Diſpo-

ſition de ſon armée, 113. eſt défait, 115. & *ſuiv.* & trouvé parmi les morts; ſon éloge, 117. & *ſuiv.*
Majon Grand-Amiral de Sicile, ſon extraction, 53. Favori de Guillaume I. Roi de Sicile; conſpire contre la vie de ce Prince; eſt aſſaſſiné, 54.
Maniace Gouverneur de la Pouille & de la Calabre, ſes tentatives ſur la Sicile, 9.
Marguerite Reine de France, motif de ſon differend avec Charles Comte d'Anjou, ſon frere, 94. & *ſuiv.*
Marie Princeſſe d'Antioche, voyez *Luſignan.*
Marie de Hongrie, épouſe de Charles II. Roi de Sicile, meurt en odeur de piété, 354. n. *.
Marin (Jean) voyez *Patti* (l'Evêque de) eſt mis en priſon, 195.
Martin IV. eſt élu Pape, 198. Sujet de ſa députation vers Pierre III. Roi d'Arragon, 199. & *ſuiv.* Ses monitions contre les revoltés de Sicile, 204. & *ſuiv.* Sa Bulle contre Pierre III. 219. 233. publie une croiſade contre ce Prince; ſes efforts pour détourner Charles I. de ſe trouver au lieu du combat aſſigné entre lui & Pierre III. 222. & *ſuiv.* 224. & *ſuiv.* ſuſcite des ennemis, à Charles I. 236. & *ſuiv.* confirme le Comte d'Artois dans la Regence du Royaume de Sicile, 242. Sa mort, 243.
Marzan (Thomas de) Comte de Squillace, marche envain au ſecours de Caſtellamare; Pays qu'il ravage; repaſſe à Naples, 400. Son expedition en Sicile, 402.
Marzan (Geoffroi de) Comte de Squillace, ſon expedition à la tête d'une flotte à la hauteur de l'Iſle de Lipari, 467. & *ſuiv.*

Melfi Ville mal à propos confonduë avec *Amalphi*, 13. *n.* *.
Meſſine (l'Archevêque de) eſt envoyé à la Cour d'Angleterre en qualité de Légat, & pourquoi, 84.
Michel Paphlagonien, Empereur d'Orient, entreprend de reconquerir la Sicile, 8. *& ſuiv.*
Michel Parapinace, Empereur d'Orient, eſt déthrôné, 18. Il paroît en Italie un impoſteur ſous ce nom, *la même & ſuiv.*
Mohammed Ben Mohammed, Scherif chaſſé de ſes Etats, ſe refugie auprès du Roi de Sicile; temoignage qu'il donne de ſa ſcience, 25.
Monfort (Philippe) voyez *Bouchard* Comte de Vendôme; va par ordre de Charles I. aſſieger Lucera, 121. *& ſuiv.*
Monfort (Gui de) Voyez *Bouchard* Comte de Vendôme. *Guillaume* l'Etendard, domte les rebelles de Sicile, 149. *& ſuiv.* Accompagné de ſon frere Simon, il tue au pied de l'Autel Henri neveu du Roi d'Angleterre, 163. eſt privé de la Lieutenance de Toſcane, 164.
Monfort (Richard de) Comte de Gambateſa, va par ordre de Robert Roi de Naples commander dans Florence; comment il s'acquitte de ſa commiſſion vers l'Empereur Henri VII. 365. *& ſuiv.*
Morée (le Prince de) marche vers Rome; ordres dont il eſt chargé, 365. Ses exploits en Sicile, 428. *& ſuiv.* Refus qu'il eſſuie aux portes de Rome; dégat qu'il fait, 429. entre dans cette Ville par ſurpriſe, d'où il eſt contraint de ſortir, 430.
Mouron (Pierre de) voyez *Celeſtin* V.

N

Naples Provinces qui forment ce qu'on nomme aujourd'hui Royaume de Naples, 2. n. *.
Naples, ceux qui ont jetté les fondemens de la grandeur & de la magnificence où eſt parvenue cette Ville, 269. Ce qui la rendit ſi brillante, 171. *& ſuiv.* Son gouvernement ancien & moderne, 172. *& ſuiv. juſqu'à la p.* 180.
Napolitains (les) ſe ſoumettent à Roger Roi de Sicile, 34. ſont confirmés dans leurs Privileges, 35.
Nerius fils de Boniface Comte de Piſe, action d'inhumanité rapportée de lui, 399. *& ſuiv.*
Nicephore Botoniate, déthrône Michel Parapinace & ſon fils; eſt dépoſſedé lui-même, 18.
Nicolas II. Pape, va tenir un Concile à Melfi, 13.
Nicolas III. Papecomment il ſe comporte à l'égard des oppoſitions formées à ſon élection, 187. travaille à la paix entre l'Empereur Rodolphe & Charles I. Roi de Sicile; ce qu'il dit ſur ce dernier, 188. *& ſuiv.* Différens projets qu'il medite, 190. *& ſuiv.* Conjuration où il entre, 191. Complot dans lequel il entre, 196. meurt, 197.
Nicolas IV. Pape. Reproches qu'il fait à Edouard, 265. *& ſuiv.* Ce qu'il mande à Alphonſe Roi d'Arragon, 266. caſſe le Traité de Champfranc, 271. *& ſuiv.* Ordre qu'il donne à Jacques d'Arragon, qu'il excommunie, 288. Sa réponſe à Philippe le Bel, 289. meurt, 290.

Nicolas V. Antipape se rend à Pise ; Sentence d'excommunication qu'il publie ; est contraint de sortir de cette Ville, 438. se soumet & fait abjuration entre les mains de Jean XXII. 439.

Normands (Seigneurs) qui passent les Alpes, 6. *& suiv.* 8. Leurs exploits contre les Grecs, 8. *& suiv.* 10. *& suiv.*

Novello (Guido) Podestat de Florence en est chassé, 125.

G

Occident fin de cet Empire, 3. Son renouvellement ; ses limites, ainsi que celles de celui d'Orient, sont reglées, 4.

Octavien ou *Othon*, Evêque d'Ostie, Légat d'Innocent III. en Sicile, 64.

Ordre de Chevalerie du Navire ou du double Croissant, son instituteur ; où & pendant quel tems il a subsisté, 161. De l'*Eperon* d'or ou des Participans, son instituteur, 175. *n.* *

Othon, Evêque d'Ostie, Voyez *Octavien.*

Othon IV. Empereur, est deposé, 66.

P

Paciaire ou *Pacificateur* de la Toscane. Quelle étoit cette dignité, 126.

Paix (Traité de) entre le Pape Nicolas II. & Robert Guischard, 13. *& suiv.* entre Honorius II. & Roger II. Duc de Sicile, 28. *& suiv.* entre Innocent II. & ce Prince Roi de Sicile, 33. *& suiv.* entre Lucius II. & ce Prince, 49. *& suiv.* entre le Légat Octavien & Mainfroi, 82. entre les Guelphes & les Gibelins, 166. *& suiv.* entre l'Empereur Rodolphe & Charles I. Roi de Sicile, 190.

Préliminaires de celle entre Charles II. Roi de Sicile & Alphonſe Roi d'Arragon, 258. & ſuiv.
Projet de celle entre Charles II. & Frideric II. 330. & ſuiv.
Palavicin (le Marquis Hubert) Général de Mainfroi ; n'oſe s'oppoſer au paſſage de l'armée de Charles I. Roi de Sicile pour ſe rendre à Rome, 106. & ſuiv.
Palerme. Revolte de ſes habitans contre Charles I. 202. & ſuiv. Comment punie, 203. & ſuiv.
Palizzi (les) leur complot contre François de Vintimille, 458. & ſuiv. & Jean d'Arragon Duc de Randazzo, 476. & ſuiv. ſont éxilés, 477. Soulevement que leurs amis fomentent, 484. & ſuiv.
Papes, (les) nature du droit de Souveraineté qu'ils prétendent ſur le Royaume des deux Siciles, 16. & ſuiv. n. * Leurs prétentions au XIII. ſiécle, 66. & ſuiv. Comment ils ont perdu le droit de couronner les Empereurs ; quel étoit ce droit, 454. & ſuiv.
Paris (Jacques) fils naturel de Pierre III. ſon expedition aux environs de Catane, 217. & ſuiv.
Parlemens généraux, leurs inſtitutions, 49. depuis quel temps leur uſage ne ſubſiſte plus dans le Royaume de Naples, 179. n. *.
Parme (Albert de) pourquoi envoyé en qualité de Nonce en France, 88.
Parme (Gerard de) Légat, eſt donné pour adjoint au Comte d'Artois Regent du Royaume de Sicile, 242.
Parti (l'Evêque de) eſt député avec Jean *Marin*, par les Siciliens vers le Pape Nicolas III. ſes repréſentations, 195. manque d'être ar-

Meſſine, où il eſt reçu ; envoie aux environs de Catane ; combien rigide obſervateur de la diſcipline militaire, 217. & *ſuiv.* propoſe un défi à Charles I. pour vuider leurs différends, 220. & *ſuiv.* Ses préparatifs pour ſe rendre au lieu du combat, 223. & *ſuiv.* où il ne comparoit point ; ce qui l'arrête en Arragon, 228. & *ſuiv.* Cauſe de ſa haine avec *Jacques* I. Roi de Majorque, 244. & *ſuiv.* Sa mort ; ſes enfans ; ſon Teſtament, 247.

Pierre II. Roi de Sicile, 445. Aſſemblée qu'il indique, 458. Son expedition contre François de Vintimille rebelle, 460. dans le Comté de Girace, 466. Tente inutilement, ſa reconciliation avec Benoît XII. 461, & *ſuiv.* meurt ; ſes enfans, 483. & *ſuiv.*

Pignatelli (Barthelemi) Archevêque de Coſence, eſt envoyé en France ; ordres dont il eſt chargé, 90.

Pipin (Jean) Comte de Minorvino, ſon origine, 471. Ravages dont il eſt auteur ; eſt reduit & condamné à une priſon perpetuelle, 472.

Populaires ſens dans lequel ce mot eſt pris dans cet Ouvrage, 176. *n.* *.

Porcelet (Guillaume de) pourquoi le ſeul des François épargné à la journée des Vêpres Siciliennes, 203.

Pouille (la) ſon étendue & ſa diviſion, autrefois, 2. *n.* *.

Poyet (Bertrand de) Légat à la tête d'une armée, va aſſiéger Milan, qu'il eſt obligé d'abandonner, 422. & *ſuiv.*

Procide (Jean de) ſes talens, 191. & *ſuiv.* Ses menées pour la réuſſite de ſa conjuration contre Charles I. Roi de Sicile, 192. & *ſuiv.* 196. 201. 213. & *ſuiv.* ſe tranſporte a Rome ; ce qu'il obtient du Pape, 196.

& ſuiv. va trouver Pierre III. Roi d'Arragon ; offre qu'il lui fait, 197. *& ſuiv.* Projet dont il eſt auteur ; 213. *& ſuiv.* eſt fait grand Chancelier de Sicile, 224. ſe retire en Arragon, 313.

Protonotaire de Sicile (Grand) ſes fonctions, 42.

R

Rainallucci (Pierre) élu Pape à la place de Jean XXII. & prend le nom de *Nicolas* V. 432. Voyez *Nicolas* V. Antipape.

Raoul va trouver le Pape Benoît VIII. pourquoi, 7. Ses exploits, 8.

Richard eſt confirmé par le Pape Nicolas II. dans la poſſeſſion de la Principauté de Capoue, 14.

Ripoſtel (Guillaume) eſt tué, 7.

Robert Prince de Capoue. Voyez *Honorius* II.

Robert fils de Charles II. reconnu Roi de Naples ; va à Avignon où il prête ſerment au Pape ; conditions de ſon inveſtiture ; eſt couronné, 358. parcourt ſes Etats ; arrive à Naples, 359. viſite ſes Provinces ; de retour à Naples, marques qu'il y donne de ſa généroſité & de ſa pieté, 360. *& ſuiv.* eſt nommé Vicaire du Pape dans la Romagne ; fait demander pour ſon fils à Henri V. Empereur ſa fille en mariage ; ſes efforts infructueux pour la pacification des troubles de Florence, 364. Confédération qu'il fait, *la même & ſuiv.* De retour à Naples, ce qu'il fait pour l'éxecution de ſon Traité avec le Pape, 365. Ce qui le fit nommer la Reine Berthe, 374. *& ſuiv.* accepte les offres des Florentins, 380. des habitans de Luques, de Piſtoie & de Prato, 381. Contraint de déſarmer il

il rentre dans ſes Ports ; la Sentence imperiale prononcée contre lui eſt caſſée ; eſt nommé Vicaire général en Italie ſous condition ; ſes forces tant ſur terre que ſur mer, 392. *& ſuiv.* s'embarque pour la Sicile ; s'empare de Caſtellamare ; inveſtit Trapani, 394. *& ſuiv.* s'obſtine inutilement à continuer ce Siége, 396. convient d'une tréve avec Frideric II. & repaſſe le Phare, 397. ſecours qu'il envoie aux Florentins, 398. à la Ville de Caſtellamare, 400. Ce qui l'oblige de différer de jour en jour ſon voyage pour Avignon, 404. *& ſuiv.* eſt confirmé dans le Vicariat de la Toſcane & du Milanois, 405. Son expedition de Génes, 406. *& ſuiv.* ſe rend à Avignon ; nouvelle qu'il y apprend, 409. *& ſuiv.* envoie du ſecours à Génes, 411. affermit ſon autorité ; augmente ſes Domaines ; conclut le mariage de ſon fils le Duc de Calabre, 414. *& ſuiv.* Conſpiration contre lui découverte, 415. *& ſuiv.* Lourde faute qu'il fait, 416. *& ſuiv.* Nouvel ennemi qui attire ſon attention, 419. *& ſuiv.* Motifs de la guerre qu'il eut à ſoutenir contre Louis de Baviere, 420. *& ſuiv.* Meſures qu'il prend pour ſe défendre contre ce Prince, 425. *& ſuiv.* 430. *& ſuiv.* 433. envoie ravager la Sicile, 428. *& ſuiv.* Ce qui le rendit formidable à ſes ennemis ; envoie du ſecours aux Florentins ; revers qu'il eſſuie, 435. *& ſuiv.* accommode ſes différends avec Richard Comte de Savoye & le Marquis de Monferrat ; 439. réunit les factions des Guelphes & des Gibelins, 440. Ce qu'il fait pour aſſurer la ſucceſſion de ſa Couronne à ſa poſterité, *la même & ſuiv.* Propoſition du Pape qu'il goûte, 441. donne

les mains à la demande de Charobert ſon neveu, 442. marie ſa petite-fille Jeanne avec le Prince André de Hongrie; fête à cette occaſion, *la même & ſuiv.* eſt détourné de ſon deſſein d'abdiquer en faveur de ſon gendre; grace qu'il accorde à un corps conſidérable de Citoyens Napolitains, 444. *& ſuiv.* Motifs de la guerre qui ſe renouvelle entre Frideric II. & lui, 445. *& ſuiv.* Occaſion que lui fournit ce Prince d'animer le reſſentiment de Benoît XII. contre lui, 450. *& ſuiv.* Succès de ſon ambaſſade vers la Reine Eleonor, 456. Effet de ſon prétendu voyage à Avignon, 457. *& ſuiv.* Succès de ſes dépêches à Benoît XII. 462. *& ſuiv.* Pourquoi il convoque la Nobleſſe & le peuple de tous les Sieges, 468. *& ſuiv.* Jugement qu'il rend, 469. *& ſuiv.* Effet de l'eſprit de diviſion qui infectoit les deux extrémités de ſon Royaume, 470. *& ſuiv.* ſe repent du choix qu'il avoit fait d'André pour gendre, 473. *& ſuiv.* Priére qu'il fait au Pape par ſes Ambaſſadeurs; reponſe qu'il en a, 474. *& ſuiv.* Affaire litteraire à laquelle il vaque, 477. *& ſuiv.* Réponſe qu'il envoie aux Florentins, 481. *& ſuiv.* Ce qui l'affermiſſoit contre les aſſauts violens, 485. *& ſuiv.* Teſtament qu'il dicte en préſence des principaux Seigneurs de ſa Cour, 487. *& ſuiv.* Exécuteurs de ſon Teſtament qu'il nomme; prend l'habit du Tier-Ordre de S. François, 488. Son occupation avant d'expirer, 489. meurt; où inhumé, *la même.* Ce qui le fit appeller le Salomon de ſon ſiecle, *la même* Sa valeur, *la même.* Son inclination pour la vie paiſible, 490. juſtifié contre le reproche d'avarice, *la même & ſuiv.* Sa vie

reglée, 491. *& ſuiv.* Son amour pour les Lettres, 492. *& ſuiv.* Son goût pour la Poëſie, 493. *& ſuiv.* Ses Ouvrages, *la même & ſuiv.* En quoi ſes ſujets lui furent redevables, 495. *& ſuiv.* Capitulaire fameux dont il eſt auteur, 496. *& ſuiv.*

Rodolphe comte de Habsbourg, confirmé au Concile général de Lyon ſur le Thrône d'Allemagne, 168. Motif de la défenſe qui lui eſt faite par Innocent V. de paſſer en Italie, 181. tente ſa paix avec Charles I. Roi de Sicile. 187.

Roger, fils de Tancrede, eſt premier Comte de Sicile, 18. Sa conduite, lorſqu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur de la Sicile, 22. *& ſuiv.* Voyez *Guiſchard* (Robert) *Urbain* II. meurt, ſon âge; durée de ſon regne; où inhumé; ſes enfans, 26.

Roger, ſurnommé *Burſa*, ſuccede à ſon pere Robert Guiſchard, dans le Duché de Calabre & de la Pouille, 21. meurt; durée de ſon regne, 22.

Roger II. ſuccede à ſon pere Roger I. Comte de Sicile, eſt reconnu Souverain & ſacré; prend la qualité de Duc, 27. Ses demêlés avec Honorius II. leur cauſe, *la même & ſuiv.* Conditions de ſa paix avec ce Pontife, 28. *& ſuiv.* épouſe la ſœur de l'Antipape Anaclet II. qui lui donne le titre de Roi de Sicile, 29. eſt couronné Roi de Sicile ſous le nom de

Roger 30. Vengeance qu'il tire des ravages que Lothaire avoit faits dans ſes Etats; eſt battu; & contraint de fuir; feint d'écouter les propoſitions de paix, 31. *& ſuiv.* protege les Schiſmatiques; eſt excommunié, 32. paſſe dans la Pouille, qu'il reduit, *la même & ſuiv.* Conditions de ſa paix avec Innocent II. 33. *& ſuiv.* forme de tous ſes Etats un ſeul corps de

Monarchie ; Grands Officiers de la Couronne qu'il inſtitue pour cet effet, 35. *& ſuiv.* Loix & uſages qu'il introduit dans ſes Etats, 46. *& ſuiv.* 47. *& ſuiv.* Objet de ſa Conſtitution ſur les fiefs, qu'il publie, 48. introduit dans ſes Etats le Droit François, 49. Cauſe de ſes brouilleries avec Innocent II. Celeſtin II. & Lucius II. *la même.* traite avec Lucius II. *la même & ſuiv.* porte la guerre en Afrique, 50. *& ſuiv.* Proſperité de ſes armes en Aſie, 51. favoriſe les Sciences, 51. *& ſuiv.* Sa mort ; ſes enfans, 52. *& ſuiv.*

Roger fils aîné de Guillaume II. Roi de Sicile eſt tué dans une émeute, 54.

Roi de Tunis. Ce que l'on doit entendre par ces termes en l'an 714. de l'hegire 1140. de J C. 50. *n.* *

Rois de Jeruſalem, origine de ce titre qu'ont porté ceux de Sicile, 73.

Rome remiſe ſous l'obéiſſance du S. Siege, 433. *& ſuiv.*

S

Saint-Ange (Gregoire Cardinal de) Voyez *Innocent* II.

Sainte Reſtitute (l'Egliſe de) ce que c'eſt aujourd'hui, 119. *n.* *

Salerne (le Prince de) nommé par Charles I. ſon pere, ſon Vicaire ou Lieutenant, 224. Son premier Acte d'autorité en cette qualité, 225. *& ſuiv.* tente quelque entrepriſe, 229. *& ſuiv.* ſe met en mer ; près à couler à fond, il ſe rend au Général Lauria, 231. mépriſe des habitans de Sorrento ſont à ſon occaſion ; eſt conduit à Meſ-

fine, 232. Sa tête eſt demandée par les Députés des Villes de Sicile; eſt condamné par les Etats, 234. eſt derobé à leur reſſentiment, 235. ſuccede à ſon pere Charles I. Roi de Sicile ſous le nom de Charles II. 242. *& ſuiv.* Voyez *Charles* II.

Saraxins d'Afrique, leurs tentatives ſur la Sicile, 4. *& ſuiv.* dont ils ſe rendent enfin maîtres, 5. Villes dont ils s'emparent; ravages qu'ils font; aſſiegent Salerne, 5. qu'ils ſont contraints d'abandonner, 6.

Savoye (Ducs de) Voyez *Lorraine* (Princes de la Maiſon)

Schiſme dans l'Egliſe, cauſe de la plûpart, 68.

Sénéchal de Sicile (le Grand) ſes fonctions, 43. *& ſuiv.*

S. *Severin* (Roger de) aſſiege de nouveau Melazzo, qu'il oblige de capituler, 479.

Sibile, veuve de Mainfroi, & ſes enfans ſe refugient à Lucera, 121. Leur ſort après la reddition de cette place, 148.

Sicile (le Royaume de) ſon origine, 29. *& ſuiv.* Quelle pourroit être aujourd'hui la puiſſance d'un Prince Poſſeſſeur des deux Siciles, 393. *n.* *

Sieges de Naples, leur origine; leur ſituation du tems du Roi Charles I. 173. *& ſuiv. juſqu'à la p.* 178.

Simon, Cardinal. Voyez *Martin* IV.

Simon ſuccede à ſon pere Roger Comte de Sicile; meurt un an après, 26.

Subſide donatif, ce que c'eſt, 47.

Sully (Rouſſeau de) ſon expedition en Epire par ordre de Charles I. Roi de Sicile, 201.

Summonte & M. *Petrineau* des Noulis relevés ſur ce qu'ils ont fait Charles I. Roi de Sicile Inſtituteur de l'Ordre de l'Eperon d'or, 175. *n.* *

T

Tailles, quand en uſage en Sicile & par qui abolies, 47. *n.* *

Tancrede (les fils de) paſſent les Alpes, 8. Leurs exploits contre les Sarazins, *la même & ſuiv.* ſe brouillent avec les Grecs, ſur les terres deſquels ils font le dégât, 10. *& ſuiv.* font la conquête de la Pouille & de la Calabre, 11.

Tancrede Comte de Leccio, fils naturel de Roger Roi de Sicile, 53. eſt couronné Roi de Sicile, 59. & inveſti, 60. rentre dans les places qu'on lui avoit enlevées, 60. meurt, 61.

Tarentaiſe (Pierre de) Voyez *Innocent* V.

Tarente (Philippe Prince de) fils de Charles II. expedition où il échoue, 321. va au ſecours des Florentins, 398. marche aux ennemis; eſt battu & contraint de ſe ſauver, 399.

Tarene (Charles de) fils du precedent eſt tué dans une action, 399.

Tarin, monnoye, ſa valeur, 72. *n.* *

Thealde ou *Thibault*, Archidiacre de Liege, Voyez *Gregoire* X.

Traités. Concluſion de celui qui appelle à la Couronne de Sicile la premiere Maiſon d'Arragon, 69. *& ſuiv.* Celui d'*Oleron*, 257. *& ſuiv.* de *Champfranc*, 267. *& ſuiv.* Articles de celui de *Brignoles*, 285. *& ſuiv.* Articles principaux de celui de Jonquieres, 290. de celui de *Caſtronovo*, 330. *& ſuiv.* ratifié, ſous quelles clauſes, 334. entre le Roi Charles II. & les Genois, 349.

Trêves. Celle entre le Roi de Tunis & les Prin-

ces Croisés, 160. *& suiv.* entre la France & l'Arragon, 256. prorogée pour un an, 261.
Tribunal de la Monarchie de Sicile, ce que c'est, 26.

V

Valery (Erard de) Chevalier François, vient trouver Charles I. qu'il aide de ses conseils dans l'expedition de ce Prince contre Conradin, 140. *& suiv.* Combien il s'est distingué en cette occasion, 142. *& suiv.* s'en retourne en France, après avoir refusé les recompenses de Charles I. pour ses bons services, 151.
Valois (le Comte de) son mariage avec Marguerite d'Anjou, 280. 282. épouse en secondes noces la Princesse Catherine de Courtenai, 326. Son caractere; accepte les offres de Boniface VIII. donation qu'il obtient de sa nouvelle épouse, 327. *& suiv.* va trouver le Pape; comment il en est reçu; prend la route de Florence; fait voile en Sicile, 328. *& suiv.* est contraint d'abandonner son entrepriſe de la conquête de Constantinople, 333.
Valois (Philippe de) fils du précédent, cause de son voyage infructueux en Italie, 410.
Ubaldini (Octavien) Cardinal, nommé Légat en Sicile, 81.
Venceslas fils de Venceslas V. Roi de Bohême est couronné Roi de Hongrie, & prend le nom de *Ladislas*, 336. meurt, 347.
Vêpres Siciliennes, ce qui a donné lieu au massacre si connu sous ce nom, 202. Détail de ce massacre, *la même* n. *
Uguccion de la Fagiole, usurpe la souveraineté de Pise, 394. fait le Siege de Montcatin;

qu'il quitte pour marcher contre le Prince de Tarente, qu'il défait entierement, 399.
Vintimille (François de) Comte de Girace, Voyez *Clermont* (Jean de) On conſpire ſa perte, 458. *& ſuiv.* Le complot eſt découvert, 459. Sa revolte; eſt tué. 460.
Vintimille (Aüdouin de) ſon expedition dans le Comté de Girace, 466.
Univerſité de Naples, ſon Fondateur, 170. Son Protecteur; comblée de graces, de Privileges & de prérogatives, 171.
Urbain II. Pape, ſa reconnoiſſance envers *Roger* I. Comte de Sicile, Prince zelé pour tout ce qui concernoit la Religion, 23. *& ſuiv.* Sa Bulle par laquelle il confere à ce Prince la légation hereditaire, 24. *& ſuiv.*
Urbain III. Pape, pourquoi il n'approuve pas le mariage d'Henri VI. Roi des Romains avec Conſtance de Sicile, 19.
Urbain IV. Pape, 85. Ses efforts pour chaſſer Mainfroi de Sicile & en inveſtir Charles Comte d'Anjou, 87. *& ſuiv.* 89. *& ſuiv.* voit terminer cette affaire & meurt, 95.

Fin de la Table des Matieres.

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO Napoli 47008